



HAL
open science

Taking charge of the world : patrimonial approaches

Vincent Pupin

► **To cite this version:**

Vincent Pupin. Taking charge of the world : patrimonial approaches. Humanities and Social Sciences. AgroParisTech, 2008. English. NNT : 2008AGPT0048 . pastel-00004920

HAL Id: pastel-00004920

<https://pastel.hal.science/pastel-00004920>

Submitted on 19 Mar 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

N° / / / / / / / / / / / / / / / /

THÈSE

pour obtenir le grade de

Docteur

En sciences politiques et stratégies patrimoniales

de

**l'Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement
(Agro Paris Tech)**

*présentée et soutenue publiquement
par*

Vincent PUPIN

Le 23 juillet 2008

LES APPROCHES PATRIMONIALES AU REGARD DE LA QUESTION DE LA PRISE EN CHARGE DU MONDE

*Directeur de thèse : **Henry OLLAGNON***

*Travail réalisé à l'AgroParisTech,
UFR Gestion du vivant et stratégies patrimoniales, F-75005 Paris*

Devant le jury :

M. André MICOUD, Directeur de Recherche, CNRS	Président
M. Laurent LEPAGE, Professeur, UQAM	Rapporteur
M. Pierre PECH, Professeur, Université Paris I	Rapporteur
M. Jacques WEBER, Directeur de Recherche, CIRAD	Examinateur
M. Gilles LE CARDINAL, Professeur, UTC	Examinateur
M. Henry OLLAGNON, Professeur, AgroParisTech	Examinateur

Remerciements

Je remercie en premier lieu Henry Ollagnon, mon directeur de thèse, qui m'a soutenu tout au long de ce travail, et surtout dans les moments de doute et de découragement. Denis Barthélémy m'a aussi apporté une contradiction stimulante au début de cette aventure. Cette thèse n'aurait pas vu le jour sans les échanges fructueux avec d'autres praticiens patrimoniaux, lors d'interventions communes ou de réunions de travail sur l'avenir de nos métiers, en particulier Didier Christin, Guillaume Dhérissard et Ambroise de Montbel qui ont réagi à certains de mes écrits.

Je remercie aussi les commanditaires des interventions patrimoniales auxquelles j'ai participé. Ces interventions sont le matériau sur lequel je me suis appuyé pour l'écriture de cette thèse. Toutes les personnes qui m'ont reçu et qui ont accepté de répondre à mes questions font en quelque sorte partie de ce travail, c'est à partir de leurs attachements patrimoniaux que j'ai construit ma réflexion.

Je remercie Corinne Perrault pour son aide précieuse dans la relecture de ma thèse et mon frère Benoît pour les traductions en anglais.

Enfin, je remercie ma femme et mes enfants pour leur soutien, leurs encouragements et pour avoir enduré les difficultés financières occasionnées par la poursuite de cette thèse.

Résumé

Le point de départ de cette thèse est ma propre pratique de l'utilisation du terme de « patrimoine ».

Lors de mes interventions dans le domaine de l'agriculture, de l'environnement et de la gestion des territoires, j'ai constaté **un attachement** des personnes que j'ai rencontrées à des éléments matériels ou immatériels, attachement si fort que ces éléments semblaient parfois être un prolongement d'eux-mêmes et qu'en cas de perte, leur vie en était changée. Ces éléments sont souvent désignés comme « patrimoine » par ceux qui en parlent. L'attachement qu'ils éprouvent envers ces patrimoines témoigne d'une forme de rapport de l'Homme au monde particulière. Or, notre relation au monde a profondément changé au XX^{ème} siècle. Le monde infini aux ressources inépuisables est devenu un monde fini, fragile, où tout interagit et que nous sommes capables de détruire. La prise en charge du monde est une question posée ouvertement, comme une option parmi d'autres, mais qui ne va pas de soi. Le succès du terme de patrimoine, à partir des années 1980, est un symptôme de ce nouveau rapport au monde, il sous-entend **un problème**, le risque de dégradation ou de destruction de l'élément patrimonialisé **et/ou un projet**, la volonté de prise en charge de cet élément. J'ai donc voulu interroger les utilisations du terme de patrimoine, dont la mienne, au regard de la question de la prise en charge du monde.

Dans un premier temps, j'étudie la diversité des patrimoines et des patrimonialisations :

En France, le terme de « patrimoine » pouvait recouvrir toutes sortes de biens sous l'Ancien Régime, il avait surtout la caractéristique d'être attaché de façon quasi mystique à la personnalité, d'incarner une lignée. Pendant et après la Révolution, la notion de propriété l'emportant, le terme n'est plus employé que dans deux sens : un sens juridique, comme ensemble d'actif et de passif d'un individu ou d'une personne morale, un sens culturel avec l'institutionnalisation des monuments historiques. Au XX^{ème} siècle, les utilisations du terme se multiplient : patrimoine naturel, génétique, économique, ethnologique, stratégique. A travers ces expressions, se développent des approches patrimoniales théoriques et pratiques qui ont chacune leur propre logique, leur propre langage, leurs propres références. Chacune

apporte un éclairage sur la prise en charge d'éléments matériels (un animal, un bâtiment) et immatériels (une langue, une fête), de l'infiniment petit (les gènes, la radioactivité) à l'infiniment grand (la Terre, la Lune...). A l'issue de la description de ces approches, la notion de patrimoine apparaît comme éclatée, certaines approches patrimoniales s'opposent même franchement, du point de vue théorique comme du point de vue pratique. Les tentatives d'universalité du patrimoine, comme la notion de patrimoine mondial de l'Humanité, fonctionnent mal. Si les patrimoines parlent de prise en charge d'éléments du monde, les approches patrimoniales ne semblent révéler aucune unité non plus dans les manières de le faire.

Dans un deuxième temps, j'étudie l'unité du patrimoine et des processus de patrimonialisation :

Pour approcher l'unité du patrimoine, j'ai recherché des approches de l'unité. Par une approche transdisciplinaire de l'unité, plusieurs approches théoriques et pratiques du patrimoine convergent autour de quatre points :

- **la question du titulaire** : il n'existe pas de patrimoine en soi mais une relation entre le titulaire et son patrimoine ;
- **la question du « commun »** : le patrimoine dépasse la question de l'appropriation publique ou privée ;
- **la question de l'identité** : le patrimoine participe de la personnalité de son titulaire, qu'il soit un individu ou un groupe ;
- **la question du rapport de l'homme au temps** : le patrimoine est un pont, pour son titulaire, entre passé, présent et futur ; il suppose la possibilité d'un méta-choix, le maintien de l'élément patrimonialisé dans le temps et l'espace préserve des options pour les générations futures.

Si la notion de patrimoine est éclatée aujourd'hui entre plusieurs disciplines, une certaine convergence entre plusieurs approches patrimoniales est donc décelable autour du sens ancien du mot.

Une deuxième approche de l'unité est celle, pragmatique, du patrimoine effectif, celui que j'observe dans mes interventions. Intuitivement, pour le titulaire, le patrimoine forme un tout avec l'ensemble des éléments qui font partie de sa vie. Le patrimoine est perçu comme un objet échevelé, drainant avec lui un ensemble d'éléments qu'il est possible de regrouper dans des **entités patrimoniales** centrées sur le titulaire : le territoire, la filière par exemple. Le titulaire a tendance à vouloir constituer une entité toujours plus dense autour de son

patrimoine, à vouloir faire partager son attachement à l'élément patrimonialisé à d'autres acteurs, ce qui provoque des mouvements d'union mais aussi de désunion autour du patrimoine.

L'approche systémique constitue une troisième approche de l'unité via la prise en compte de la totalité. Je l'utilise pour définir un schéma général de l'utilisation du terme de patrimoine : chaque approche patrimoniale décrit une boucle systémique stratégique qui lie le titulaire, le problème ou projet patrimonial et le système dans lequel évolue le titulaire. Le projet et/ou le problème patrimonial est ainsi le moteur de la patrimonialisation. Cette première boucle systémique est complétée par une deuxième, celle dans laquelle s'inscrit la personne qui utilise le terme de patrimoine : une boucle auteur-problème ou projet-système. Ainsi, chaque utilisateur du mot parle du patrimoine dans un contexte précis (système théorique, pratique, historique) et aucune utilisation n'est anodine, elle correspond à un projet ou un problème théorique ou pratique qui anime la personne qui parle. **Ces deux boucles systémiques forment une unité de représentation** des utilisations du terme de patrimoine tout en faisant une distinction entre patrimoine effectif nommé, patrimoine effectif observé, patrimoine appliqué, patrimoine institué.

Les résultats que nous avons obtenus en cherchant l'unité dans le terme de patrimoine nous ont conduit à lire les enjeux liés au patrimoine en terme de prise en charge. Finalement, agir en utilisant le terme de patrimoine revient à proposer une voie de prise en charge du monde spécifique dont nous pouvons retirer les trois points suivants :

- **Il est possible d'agir** en tant qu'individu et en tant que groupe pour le maintien des éléments matériels et immatériels auxquels nous sommes attachés.
- **Il est possible de prendre en charge le monde comme un tout** sans renoncer à tel ou tel élément.
- **Les processus de prise en charge des patrimoines sont aussi des processus identitaires** pour le titulaire patrimonial. Ces processus passent par la recherche, par le titulaire, des **modalités de gestion de ce qui est commun aux acteurs concernés** par le patrimoine considéré.

Dans un troisième temps, je propose un cadre pour penser l'unité du patrimoine et la diversité des modes de patrimonialisation :

Le contenu du mot patrimoine change mais le mot patrimoine garde certaines caractéristiques de son sens ancien. Le patrimoine est ainsi **un mot-contenant au contenu évolutif**, un élément de **métalangage** qui permet de parler de notre attachement au monde, quand bien

même ce type de relation évolue. Le mot patrimoine est réinvesti en permanence par des auteurs et des praticiens qui l'intègrent à leurs théories et leurs pratiques, **le mot patrimoine est un patrimoine**. L'utilisation du terme de « patrimonialisation » recoupe, lui, deux réalités : **la patrimonialisation « toute faite »** et **la patrimonialisation « en train de se faire »**. La deuxième expression désigne le processus d'attachement progressif du titulaire à son patrimoine, tandis que la première désigne un moment de ce processus, quand l'élément est désigné explicitement comme patrimoine. Pour bien comprendre aujourd'hui les processus de patrimonialisation, il est nécessaire de les distinguer des processus de prise en charge qui leur sont intimement liés. Chaque processus de patrimonialisation a sa propre histoire, en revanche, il est possible de distinguer, au sein des processus de prise en charge, trois modalités : individuelle, collective et commune. La distinction entre la gestion collective, processus discontinu, et la gestion en commun, processus continu, est précieuse pour expliquer les différences entre les histoires patrimoniales. Cette réflexion sur les modes de patrimonialisation débouche sur une représentation de la relation patrimoniale comme une **triadisation** Homme-Homme-Réalité (HHR).

Suite à cette proposition de méta-cadre, j'effectue un retour sur ma propre pratique du patrimoine. Je m'interroge sur la place d'une conception stratégique du patrimoine par rapport aux autres utilisations du terme. L'utilisation stratégique propose finalement de **passer d'un contenant au contenu évolutif à un contenant au contenu négocié** (toujours évolutif) entre les acteurs constituant le titulaire patrimonial. L'incertitude du contenu du terme de patrimoine est assumée : c'est un élément de métalangage utilisé comme tel pour permettre la prise en charge, par de multiples acteurs, d'éléments matériels ou immatériels dans une situation complexe. Ce type d'utilisation peut enrichir les histoires patrimoniales existantes en mettant en avant la patrimonialisation « en train de se faire » et faire dialoguer les titulaires de patrimoines de natures différentes.

Mots clés : Patrimoine, prise en charge, patrimonialisation, processus, métalangage.

Abstract¹

I am using the word “patrimony” in the field of environment, agriculture, alimentation and management of rural areas. During the projects I participated in, I observed the strong **attachment** of the people I met to material or immaterial elements they call their “patrimony”. These elements belong to their “world”, the part of the world they’re able to know. Our relation with the world has deeply changed during the 20th century. The world has become fragile, and for many authors, we have to take care of it, to take charge of it. The success of the words “*patrimoine*” (in France) and “common heritage” (at an international level) is an evidence of this new relationship between men and the world. Using the word “patrimony” implies an **issue** –the risk of degrading or destructing the element concerned– and/or a **project** –the will to take charge of this element.

First, I studied the diversity of the elements called “patrimonies” and the stories called “patrimonialisations” or “incorporations into an heritage”.

In France, the Revolution is a milestone for the use of word “patrimony”. Before that time, a patrimony could be a large range of elements and was linked to the personality of its holder and its lineage. Afterwards, the word is used only in two fields: personal assets and cultural heritage. However, during the 20th century, the use of this word has increased in the fields of nature, genetics, economics, ethnology, politics... Many theoretic and practical “patrimonial approaches” have now their own logic, language, and references. Each one expresses a way to take in charge material (an animal, a monument...) or immaterial (a language, a fair...) elements, from the tiniest (genes, radioactivity) to the greatest (the Earth, the Moon). Nowadays, the notion of “patrimony” is fragmented; the protection or the development of different patrimonies brought frequently their holders into conflict; the universality of “patrimony”, like “World Heritage”, is deeply criticized. The different patrimonial approaches seem also to show a large diversity of ways to take charge of the world.

¹ La question de la traduction des termes de « patrimoine » et de « patrimonialisation » en anglais est une question en soi. Elle est abordée partiellement dans le paragraphe 4.2.1. de la première partie de cette thèse. Cette thèse étant une réflexion sur le contenu du mot « patrimoine », j’ai choisi, dans le résumé en anglais, de le mettre systématiquement entre guillemets.

Second, I studied the unity behind the word “patrimony” and the process called “*patrimonialisation*”

To try to find a unity behind the fragmented word “patrimony”, I looked for approaches of unity. Taking a multidisciplinary approach, I found four convergent points between several patrimonial approaches:

- **The question of the holder of the patrimony:** a patrimony should not be considered lonely; it exists because of the attachment between the holder and the element concerned.
- **The question of “common”:** a patrimony cannot be reduced to a public or private asset.
- **The question of identity:** a patrimony is deeply linked to the personality of its holder, whether an individual or a group.
- **The question of the relationship between Man and Time:** the patrimony is, for its holder, a bridge between past, present and future. It supposes the possibility of a “meta-choice”, because keeping a patrimony alive provides more options to the future generations.

Therefore, if the notion of “patrimony” is now fragmented into several branches of learning, a convergence between various patrimonial approaches appears, linked to the old sense of this word.

The second approach of unity I use is those, pragmatic, of the patrimony I observe in my practice. Intuitively, the holder has a global view of his or her patrimony, linked to all the elements which are part of his or her life. Patrimonial entities, centred on the holder, bring together all the elements linked to the patrimony. The holder looks for sharing his or her attachment to his or her patrimony to other actors, which could cause movement of union but also disunion.

The third approach of unity I use is the systemic one. I propose a general scheme of use for the word “patrimony”: each patrimonial approach describes a “systemic loop” which includes the holder, his or her patrimonial issue or project and the context of the *patrimonialisation*. This first systemic loop is completed by a second, including the user of the word “patrimony”:

a loop author-issue or project-system. Indeed, each author is talking about “patrimony” in a specific context (theoretical, practical or historical system), and no use of this word is innocent: it corresponds to a theoretical or practical issue for the author. These two systemic loops constitute a unity of representation for the use of the word “patrimony”.

The outcome of this research of unity behind the use of the word “patrimony” leads to observe how patrimonial issues are taken into account. Finally, using the word “patrimony” means proposing a specific way to take charge of the world, characterised by three points:

- It is possible, for an individual or as a group, to sustain the material or immaterial elements we are attached to
- It is possible to take charge of the world as a whole without excluding an element or another
- The processes of taking charge of patrimonies are also identity building processes for the patrimonial holder. These processes require, from the holder, the search for the ways to manage what is common between the actors concerned by the patrimony.

Third, a global framework is proposed to reconcile the unity of the word “patrimony” and the diversity of the ways of *patrimonialisation*.

The content of the word “patrimony” is evolving but it keeps some characteristics of its old meaning. Therefore, “patrimony” is a container-word with an evolving content, a part of a meta-language we can use to express our attachment to the world, even if this relationship changes. “Patrimony” is continuously reused by authors and workers who include it in their theories and their practices: “patrimony” is a patrimony. The use of the word “*patrimonialisation*” in French covers two different meanings: a status and a process. The second expression refers to the progressive process of the holder’s attachment to his patrimony. The first one refers to a moment during this process, when the element concerned is explicitly called “patrimony”. At the present time, the understanding of the *patrimonialisation* processes requires the distinction, in the taking--charge-of processes, of three ways: the individual one, the collective one and the common one. This distinction between collective management (a discontinuous process) and common management (a continuous process) is key to explain the differences between patrimonial stories. The result of this research about the ways to incorporate elements into a patrimony is a representation of the patrimonial relationship as a triadisation Man-Man-Reality.

After this proposal for a global framework, I refer back to my own use of the word “patrimony”. I study the relationship between the strategic conception of patrimony and the

other uses of this word. The strategic use proposes to transition from a container-word with an evolving content to a container-word with a (still evolving) content negotiated between the actors who constitute the patrimonial holder. The uncertainty of the content of the word “patrimony” is accepted: it is a part of a meta-language used by the concerned actors to find a way to take charge of material or immaterial elements in a complex situation. This kind of use can be useful for the patrimonial stories which still exist because it brings forward the *patrimonialisation* in process and stimulates a dialog between the holders of different patrimonies.

Keywords: patrimony, heritage, *patrimonialisation*, process, meta-language

Table des matières

Remerciements	2
Résumé	3
Abstract.....	7
Table des matières	11
Liste des tableaux	21
Liste des figures	22
Liste des annexes.....	23
Introduction.....	24
Première partie : La question de la prise en charge du monde : une hypothèse patrimoniale..	28
Introduction de la première partie	29
1. Première perception de la relation patrimoniale : une relation de l’Homme au monde.....	30
1.1. Le patrimoine ou comment dire notre attachement au monde	30
1.2. La relation patrimoniale : une relation de l’Homme au monde	31
1.3. Comment étudier une relation de l’homme au monde ?.....	33
1.4. Première représentation de la relation patrimoniale	33
2. Depuis le milieu du XX ^{ème} siècle, la relation de l’Homme au monde a profondément changé	37
2.1. Une capacité renforcée de l’Homme à agir sur le monde	37
2.2. La perception d’un monde « fini » où tout est interdépendant.....	38
2.2.1. La fin des explorateurs terrestres	38
2.2.2. La montée de l’interdépendance	39
2.3. L’Homme est confronté à de nouvelles limites de connaissance et d’action.....	40
2.3.1. Des limites d’ordre scientifique.....	41
2.3.2. Des limites d’ordre socio-politique.....	41
3. La prise en charge du monde est une des options possibles pour faire face à ces évolutions	42

3.1. Le mode d'action de l'Homme est au cœur des questions soulevées par les récentes évolutions du monde.....	42
3.2. La prise en charge : une option patrimoniale	43
4. L'utilisation croissante du terme de patrimoine est un symptôme de cette modification de notre rapport au monde.....	46
4.1. Des disciplines de plus en plus nombreuses s'intéressent à la notion de patrimoine	46
4.2. Le patrimoine : un succès international	47
4.2.1. La traduction de la notion de « patrimoine » en anglais	47
4.2.2. Le terme « common heritage » est utilisé en Europe et dans les accords internationaux.....	48
4.3. Derrière le succès du mot, un problème et/ou un projet patrimoniaux.....	49
Conclusion de la première partie.....	52
Deuxième partie : Histoires patrimoniales singulières, prises en charge partielles	53
Introduction de la deuxième partie.....	54
1. Le patrimoine juridique	55
1.1. Dans l'Antiquité le « patrimoine » sert à appréhender en droit des choses liées à une personne mais aussi à engager une famille dans les choses de la cité.....	55
1.2. Sous l'Ancien Régime, le patrimoine est attaché de façon quasi mystique à la personnalité, à la famille ou à la lignée.	56
1.3. Le patrimoine se réduit aux actifs et passifs d'un individu ou d'une personne morale à partir du XIX ^{ème} siècle.....	57
1.3.1. Le patrimoine n'apparaît presque pas dans le Code Civil de 1804.....	57
1.3.2. Au cours du XIX ^{ème} siècle, la notion juridique de patrimoine se précise (théorie de AUBRY et RAU).....	58
1.3.3. Une évolution du droit au début du XX ^{ème} siècle : le patrimoine affecté	59
1.4. De nouvelles approches juridiques du patrimoine émergent à la fin du XX ^{ème} siècle, avec l'explosion sémantique du terme.....	59
1.4.1. De nouvelles branches du droit « contaminées » par le terme « patrimoine ».....	59
1.4.2. Des auteurs tentent d'interpréter cette évolution du droit dans un débat sur l'approche juridique de la relation homme-nature	60
2. Le patrimoine culturel.....	63
2.1. La notion de patrimoine culturel commence par la volonté de quelques personnes de protéger leurs biens.....	63

2.1.1. La volonté de protéger son « patrimoine culturel » prend ses racines bien avant la Révolution Française	63
2.1.2. A l'origine, une « prise de conscience » d'un petit groupe de l'intérêt de la protection des biens culturels	64
2.2. A la Révolution Française, l'émergence du « patrimoine culturel » correspond à la construction de l'identité nationale	65
2.3. A partir de 1830, la protection s'institutionnalise, le « monument historique » est préféré au « patrimoine »	66
2.4. A partir de 1960, le mot « patrimoine » fait son retour pour la mise en place d'une politique culturelle en France qui évolue vers une protection d'éléments de moins en moins « monumentaux »	67
2.5. L'émergence du terme de « patrimoine culturel » est aussi le fait d'un processus occidental de protection à ambition internationale d'éléments de plus en plus immatériels	69
3. Le patrimoine naturel.....	72
3.1. L'émergence d'une volonté de prise en charge d'éléments naturels.....	72
3.2. Le « patrimoine naturel » comme catégorie à étudier et protéger	74
3.2.1. Le patrimoine naturel, partie du « patrimoine mondial de l'Humanité ».....	74
3.2.2. Au niveau français, un inventaire du « patrimoine naturel »	75
3.2.4. Peu à peu, le mot « biodiversité » remplace l'expression « patrimoine naturel » dans son acception scientifique	76
3.3. L'utilisation du terme « patrimoine naturel » continue d'interroger les disciplines et pratiques qui touchent à la gestion des espaces naturels	76
3.3.1. La patrimonialisation du paysage interroge les géographes sur l'évolution de notre rapport à l'espace.....	77
3.3.2. Dans les pays du sud, la notion de « patrimoine naturel » recouvre une diversité de situations, de politiques et de pratiques.	77
4. Le patrimoine génétique	79
4.1. Le patrimoine en génétique, une « métaphore » pour expliquer les mécanismes du vivant	79
4.1.1. Le terme de « patrimoine génétique » fait partie des images employées pour vulgariser les découvertes en génétique.....	79
4.2.2. Une image aujourd'hui dépassée : la découverte des phénomènes épigénétiques .	80
4.3. Le « patrimoine génétique » devient un enjeu de bioéthique.....	81
4.3.1. Patrimoine génétique et biodiversité.....	81

4.3.2. Patrimoine génétique et protection de « l'intégrité de l'espèce humaine ».....	82
4.3.2. Les eugénismes, des projets patrimoniaux ?	84
5. Le patrimoine économique.....	87
5.1. Aux origines du patrimoine économique	87
5.2. Le patrimoine comme un ensemble d'éléments marchands	88
5.2.1. Une approche comptable macroéconomique du patrimoine national.....	88
5.2.2. Une approche microéconomique : la gestion de patrimoine	89
5.2.3. Le « capitalisme patrimonial » : le développement d'une nouvelle « communauté financière ».....	89
5.3. Des tentatives d'évaluation de la valeur économique du patrimoine	91
5.4. Des approches économiques du patrimoine comme « bien commun ».....	93
5.4.1. Des approches patrimoniales pour le non-marchand	93
5.4.2. Le patrimoine comme compromis entre plusieurs légitimités (O. GODARD).....	95
6. Le patrimoine ethnologique	96
6.1. Les racines du patrimoine ethnologique : la transmission des activités humaines.....	96
6.2. Le patrimoine comme collection d'objet	97
6.3. L'institutionnalisation du patrimoine ethnologique en France.....	98
6.4. Le phénomène de patrimonialisation généralisé continue aujourd'hui d'interroger ethnologues et sociologues.....	99
6.4.1. Une patrimonialisation indissociable de la Modernité et de la Nation	100
6.4.2. La patrimonialisation comme nouveauté post-moderne	101
7. Le patrimoine stratégique	103
7.1. La prise en charge de dimensions vitales pour l'homme dans les territoires : sécurité en montagne, eau.....	103
7.2. Approches stratégiques du patrimoine.....	105
7.2.1. L'approche patrimoniale de type système acteur	105
7.2.1.1. Naissance et développement de l'approche patrimoniale.....	105
7.2.2.2. Le patrimoine concourt à maintenir et développer l'identité et l'autonomie du titulaire	105
7.1.2.3. Exemples d'application de cette approche patrimoniale :	108
7.2.2. La médiation environnementale ou médiation patrimoniale par récurrence	111
8. Ces « histoires patrimoniales » ne font apparaître ni unité d'éléments patrimonialisés, ni unité de prise en charge	115

8.1. Des « patrimoines » se spécialisent mais échappent finalement à toute catégorisation définitive	115
8.1.2. Tout semble pouvoir devenir patrimoine mais les « patrimoines » suivent des trajectoires personnelles.....	115
8.1.2. Aujourd’hui on peut s’opposer voire entrer en conflit au nom de « patrimoines » différents	117
8.1.3. Les essais pratiques et théoriques de caractérisation du patrimoine n’engagent que ceux qui les construisent : le patrimoine des uns n’est pas forcément le patrimoine des autres.....	120
8.1.3.1. Aucune caractérisation scientifique du patrimoine ne peut prétendre à recouvrir actuellement l’ensemble du champ patrimonial	120
8.1.3.2. Le cas du « patrimoine commun de l’Humanité » : une universalité contestée	122
8.2. Sous l’ambiguïté du terme, pas toujours de prise en charge effective des éléments patrimonialisés	124
8.2.1. La notion de patrimoine est paradoxale voire ambiguë : il s’agit à la fois de lutter contre un changement et de permettre une évolution	124
8.2.2. Une mode du patrimoine, objet d’un consensus mou	125
8.2.3. Une injonction patrimoniale : il ne suffit pas de nommer un élément patrimoine pour qu’il soit effectivement pris en charge.....	126
Conclusion de la deuxième partie	131
Troisième partie : unité du patrimoine, unité des processus de patrimonialisation	132
Introduction de la troisième partie : unité et universalité	133
1. Le croisement des approches disciplinaires : à la recherche d’invariants dans les théories patrimoniales.....	135
1.1. Des approches pluridisciplinaires et transdisciplinaires	135
1.2. Quatre points de convergence entre des théories récentes du patrimoine : le titulaire, le commun, le rapport de l’homme au temps et l’identité.....	136
1.2.1. La question du titulaire.....	136
1.2.1.1. Il n’y a pas de patrimoine en soi	136
1.2.1.2. A toute patrimonialisation correspond une titularisation	137
1.2.2. La question du commun	138
1.2.2.1. Pour de nombreux auteurs actuels, les patrimoines concernent des éléments trans-appropriatifs, à gérer en « commun ».....	138

1.2.2.2. Dans toute utilisation du terme de patrimoine, la question du commun ressurgit, même dans les éléments les plus appropriés	140
1.2.3. La question de l'identité	142
1.2.3.1. Pour de nombreux auteurs, le patrimoine est lié à l'être, à la personnalité du titulaire	142
1.2.3.2. Parler du patrimoine c'est, pour le titulaire, affirmer son identité.....	142
1.2.4. La question du rapport de l'homme au temps	144
1.2.4.1. La patrimonialisation, une recherche d'une cohérence temporelle.....	144
1.2.4.2. Patrimonialiser, c'est transmettre un « méta-choix »	145
1.3. Après la divergence, la convergence partielle des utilisations du terme de patrimoine, autour de son sens ancien.....	147
2. Une approche pragmatique : le « patrimoine effectif » dans des entités formant un tout ..	149
2.1. Des approches de l'unité/diversité reposant sur une intelligence « intuitive »	149
2.2. Une perception intuitive de l'unité du patrimoine par entités	151
2.2.1. Un attachement instinctif au patrimoine	151
2.2.2. La perception intuitive du patrimoine se rattache à des entités formant un tout du point de vue du titulaire	153
2.3. Le « territoire », entité patrimoniale	155
2.3.1. Territoire et patrimoine	155
2.3.2. A Olmany : la contamination radiologique du territoire entraîne la dégradation des relations patrimoniales.....	156
2.3.4. Construction d'un territoire et construction d'un patrimoine.....	159
2.4. La « filière », entité patrimoniale	160
2.4.1. Filière et patrimoine	160
2.4.2. L'énergie atomique et la science nucléaire, patrimoines d'une « filière ».....	162
2.5. La dynamique des entités patrimoniales : union et désunion autour des patrimoines. 166	
2.5.1. Les formes de « désunions » autour des patrimoines.....	166
2.5.2. Les formes « d'unions » autour des patrimoines	168
3. Une approche unitaire de l'utilisation du terme de patrimoine : deux niveaux de « boucles systémiques »	170
3.1. Utilisation de l'approche systémique, une approche de la totalité/complexité, pour saisir l'unité des approches patrimoniales	170
3.2. Le projet ou le problème comme moteur d'utilisation du terme de patrimoine au sein de « boucles systémiques ».....	171

3.2.1. Ce qui motive le titulaire patrimonial : son problème et/ou son projet.....	171
3.2.2. La notion de « boucle systémique ».....	172
3.2.3. La boucle systémique titulaire-problème/projet-système comme justification de l'utilisation du terme de « patrimoine ».....	173
3.2.4. Une deuxième boucle systémique pour l'acteur à l'origine de l'utilisation du terme de « patrimoine ».....	175
3.2.5. Recensement de ces boucles systémiques.....	176
3.3. Ces boucles systémiques sont des outils pour une représentation homogènes des utilisations du terme de patrimoine.....	191
4. La recherche d'unité autour des patrimoines correspond à des processus de prise en charge par leurs titulaires.....	194
4.1. De la perception de l'unité du patrimoine à la recherche d'une prise en charge globale.....	194
4.2. Les entités patrimoniales : des entités de prise en charge.....	195
4.2.1. A chacun son patrimoine, à chacun sa prise en charge.....	195
4.2.2. Des organismes par territoire et des organismes par filière tentent de prendre en charge des patrimoines concernant de multiples acteurs.....	196
4.3. La question du commun : comment associer les acteurs concernés au processus de prise en charge d'un « patrimoine » ?.....	197
4.3.1. Les « patrimoines communs » : un début de prise en charge internationale ?.....	197
4.3.2. La question du commun est au cœur des processus de prise en charge des éléments patrimoniaux.....	199
4.4. Les boucles systémiques : une façon d'identifier les moteurs possibles des processus de prise en charge patrimoniale.....	200
4.4.1. L'évolution de la relation patrimoniale : un processus identitaire, une dynamique patrimoniale.....	200
4.4.2. La convergence de certaines approches patrimoniales correspondent à des acteurs et des auteurs qui peuvent se rencontrer autour d'un projet ou d'un problème commun.....	202
4.4.2.1. La convergence des « boucles 1 » : des problèmes et des projets patrimoniaux communs à différents acteurs.....	203
4.4.2.2. La rencontre des « boucles 2 » : des théories convergentes sur certains points, une participation au processus de prise en charge.....	205

Conclusion de la troisième partie : le patrimoine, une voie pour une prise en charge unitaire d'éléments matériels et immatériels	206
Quatrième partie : Unité du patrimoine Diversité des modes de patrimonialisation	208
Introduction de la quatrième partie	209
1. Le patrimoine : un « contenant » qui épouse les problèmes de prise en charge du monde	210
1.1. Un contenant au contenu évolutif	210
1.1.1. Le patrimoine est un mot « contenant », un « méta-mot » participant d'un métalangage.....	210
1.1.2. L'évolution du contenu du terme « patrimoine » correspond à l'évolution des projets et problèmes de prise en charge	211
1.2. Le mot patrimoine est un patrimoine : des variations dans l'interprétation et dans l'application du contenant.....	213
1.2.1. Diversité du patrimoine interprété à travers les quatre questions invariantes	213
1.2.2. Le patrimoine appliqué : des fonctions pour le contenant.....	215
2. Les patrimonialisations, des processus de prise en charge individuels, collectifs et communs	217
2.1. Ce qu'il y a derrière le mot « patrimonialisation ».....	217
2.1.1. Dénomination ou processus.....	217
2.1.2. La patrimonialisation « toute faite » et la patrimonialisation « en train de se faire »	218
2.1.3. De l'importance du processus dans la patrimonialisation.....	219
2.2. Les patrimonialisations se différencient par leurs modalités de prise en charge : individuelles, collectives, communes	221
2.2.1. Processus de patrimonialisation et processus de prise en charge	221
2.2.2. Chaque processus de patrimonialisation a sa propre histoire	222
2.2.3. En revanche, il est possible de distinguer, au sein des processus de prise en charge, trois modalités de gestion : individuelle, collective et commune.....	224
2.2.4. De l'importance de la distinction entre gestion collective et gestion commune pour la patrimonialisation : processus continu ou discontinu	225
2.2.4.1. Dans le cas d'une gestion collective dominante, la patrimonialisation est un processus discontinu	226
2.2.4.2. Dans le cas d'une gestion en commun dominante, la patrimonialisation est un processus continu.....	227
2.3. Les processus de patrimonialisation : un phénomène du vivant ?.....	230

2.3.1. Patrimoine et vivant	230
2.3.2. Histoires patrimoniales et vivant	231
3. Approfondissement de la représentation de la relation patrimoniale	235
3.1. Le processus de patrimonialisation est une triadisation.....	235
3.2. L'inscription de la relation patrimoniale dans le temps.....	237
3.3. Limite et utilité d'une telle représentation	238
3.3.1. Limite : le patrimoine des uns n'est pas celui des autres	238
3.3.2. Utilité : recherche des conditions et moyens de la triadisation	239
4. Une place pour une conception stratégique du patrimoine.....	240
4.1. La construction de stratégies de prise en charge : un choix explicite.....	240
4.2. L'enjeu de ces stratégies : passer du contenu évolutif au contenu négocié	241
4.2.1. La mise en relation avec les acteurs concernés par le patrimoine : un passage difficile pour qui veut développer une stratégie patrimoniale.....	241
4.2.1.1. La patrimonialisation comme stratégie de dévoilement d'une réalité.....	242
4.2.1.2 La patrimonialisation comme stratégie de création d'une nouvelle réalité	242
4.2.1.3. La re-patrimonialisation, stratégie de refondation	243
4.2.2. Les phases de modification du contenu du « patrimoine » : une nécessité et un risque pour le titulaire	243
4.2.3. L'utilisation active du patrimoine comme métalangage dans des phases de négociation entre acteurs où comment accompagner l'évolution du contenu plutôt que la subir	245
4.2.4. La facilitation stratégique, une des réponses au coût de la rencontre et de la négociation des acteurs	246
4.3. Des champs non investis par l'utilisation stratégique du terme de patrimoine.....	247
4.3.1. Le patrimoine en soi.....	247
4.3.2. La recherche du pourquoi de l'attachement	247
4.4. Des champs d'utilisation stratégique au regard des « patrimoines » actuels	247
4.4.1. Explorer le champ du « commun »	248
4.4.1.1. La gestion en commun des patrimoines : un champ peu exploré	248
4.4.2.2. L'exemple du projet ETHOS	249
4.4.2. Construire des processus pour adapter les patrimoines institués et permettre leur prise en charge effective	257
4.4.2.1. Mettre en avant la patrimonialisation « en train de se faire ».....	257
4.4.2.2. Le patrimoine naturel dans les marais : une patrimonialisation à réinventer	258

4.4.3. Faire dialoguer des titulaires de patrimoines de nature différente.....	260
4.4.3.1. Proposer un cadre à la rencontre et la négociation des titulaires patrimoniaux	260
4.4.3.2. Dans la Plaine de Versailles, acteurs du patrimoine historique, agricole, rural et naturel peuvent s’engager dans un même dessein commun : l’amélioration de la qualité du vivant	261
Conclusion de la quatrième partie.....	263
Conclusion générale	264
Bibliographie.....	268
Annexes	284

Liste des tableaux

Tableau 1 : Boucles systémiques identifiées dans les histoires patrimoniales	177
Tableau 2 : Les patrimonialisations et le vivant : extrapolation du tableau d'André MICOUD	233
Tableau 3 : Correspondance entre signification implicite du patrimoine et développement d'une stratégie patrimoniale explicite	241

Liste des figures

Figure 1 : La relation patrimoniale, une relation de l'homme au monde	34
Figure 2 : La relation patrimoniale, une relation Homme-Homme-Réalité (HHR).....	35
Figure 3 : Eclatement de la notion de patrimoine à partir de la Révolution	117
Figure 4 : Boucle 1 : boucle systémique titulaire - problème/projet - système	174
Figure 5 : Boucle 2. : boucle systémique de l'utilisation du terme « patrimoine »	175
Figure 6 : Processus de patrimonialisation pour un « patrimoine institué ».....	230
Figure 7 : Les processus de patrimonialisation.....	235
Figure 8 : La relation patrimoniale et la question du rapport de l'homme au temps	238

Liste des annexes

Annexe 1 : Les démarches patrimoniales de type système acteurs.....	285
Annexe 2 : La Plaine de Versailles	295
Annexe 3 : Le projet ETHOS.....	298

Introduction

Je me suis engagé dans cette thèse, convaincu de la nécessité de prendre du recul par rapport à ma pratique professionnelle. Depuis 1995, je réalise des « démarches patrimoniales » pour répondre à la demande de commanditaires confrontés à des problèmes complexes impliquant de multiples acteurs (voir annexe 1), dans le domaine de la gestion du vivant. J'ai ainsi rencontré plus de 500 personnes en tête à tête, souvent plus de deux heures durant, et de ces entretiens, j'ai tiré des constats contrastés qui ont guidé ma réflexion :

Les situations sur lesquelles j'ai travaillé sont tellement complexes que, sur un même sujet, il est possible d'entendre, de la bouche des personnes impliquées, des faits qui paraissent complètement contradictoires. Cependant, si l'expression de chacun est respectée, si l'on prend en compte, avec tous ceux qui les ont exprimés, tous ces faits, avec leurs niveaux respectifs de certitudes, qu'ils soient des expériences vécues, des observations de terrain, des mesures scientifiques ou des modélisations, il est possible de construire un constat partagé qui exprime à la fois les convergences, les divergences et les incertitudes. Ce constat pourra, à son tour, être remis en cause par des personnes extérieures au partage de l'information et qui possèdent d'autres données.

Chaque action engagée pour résoudre les problèmes évoqués fait l'objet d'appréciations, positives pour certaines, négatives pour d'autres. Il est quasi impossible d'en dégager une qui fasse l'unanimité, du moins a posteriori. Dans une situation complexe, la plage d'incertitude

est telle que chaque action comporte une part de risque susceptible d'être invoquée pour ne pas la réaliser : même si une action semble positive à court terme, elle peut s'avérer dommageable à long terme, même si une action semble de bon sens, elle peut contenir des effets pervers. Ainsi, chaque action engagée porte son lot d'opposants, sur la forme ou sur le fond, et a des effets positifs et négatifs sur la situation. Pourtant, il existe des endroits où, à un moment donné, un ensemble de personnes et de groupes construisent ensemble un projet qui réussit au-delà de leurs espérances : lors des entretiens que j'ai réalisés, j'ai souvent entendu raconter de tels événements qui ont été vécus, par ceux qui y ont participé, comme des aventures humaines particulièrement enrichissantes. La critique sur ces actions vient alors souvent de ceux qui ne les ont pas vécues de l'intérieur.

Quand les personnes interrogées se projettent dans l'avenir, leurs propos sont aussi souvent contradictoires : le scénario positif des uns peut être le scénario négatif des autres... En y regardant de plus près, je me rends compte toujours que personne ne parle sur les mêmes pas de temps, ne met en jeu les mêmes espaces, n'a les mêmes critères de ce qui est positif ou ne l'est pas. Les scénarios tendanciels, ceux qui prolongent la situation actuelle sont, eux, souvent convergents, exprimant que « si rien n'est fait, les choses vont empirer » car finalement, pour tout le monde, ne pas agir est toujours la plus mauvaise solution, celle qui laisse d'autres que nous décider à notre place de notre avenir, de l'avenir des choses et des êtres auxquels nous sommes attachés. Et si tout le monde peut se retrouver autour de la même menace, il est possible aussi de se réunir autour des mêmes atouts et de réfléchir ensemble à ce que l'on tient vraiment à faire perdurer.

Enfin, il ressort de ces auditions, pour un même problème, une multitude d'actions, de la plus élémentaire à la plus complexe, de la plus modeste à la plus ambitieuse. Le plus dur n'est pas de formuler une proposition, c'est de la mettre en œuvre. Cette richesse de propositions se heurte souvent à l'absence de chemin pour les appliquer. Combien d'acteurs ai-je rencontrés, qui étaient désabusés, constatant que les idées qu'ils pensaient bonnes ne rencontraient qu'indifférence, scepticisme, ou opposition ? Pourtant, il est possible de construire des processus de rencontre et de négociation des acteurs, qui augmentent l'acceptabilité des actions menées et permettent aux acteurs engagés de les ajuster sans cesse à l'évolution de la situation. Ces processus, qui relèvent d'une épistémologie constructiviste (LEMOIGNE, 1995) ne suppriment pas les oppositions car elles en font partie intégrante.

Diversités de constats, d'actions engagées, de visions de l'avenir et de propositions, d'une part, plaident pour une impossibilité d'agir. Processus de partage des informations, de construction de projets, de formulation d'enjeux d'avenir, de rencontres et de négociations d'acteurs, d'autre part, plaident pour une possibilité inverse. J'ai trouvé autant d'énergie chez mes interlocuteurs pour construire quelque chose que pour lutter contre des projets qui leur paraissaient dangereux. J'avais l'intuition que ce mot patrimoine, que j'utilisais comme une porte d'entrée dans la logique de chacune des personnes que je rencontrais, contenait toutes ces contradictions et toute cette énergie. Cet attachement particulier à un objet, un lieu, un être vivant constituait souvent une source de joie et de souffrance, donc de motivation pour agir ou de frustration de ne pas pouvoir agir. J'avais aussi l'impression de ne pas être allé au bout de ces contradictions, au bout du mot patrimoine et de ce qu'il recouvre.

J'ai rencontré ce mot à travers ma formation² et j'ai continué à l'utiliser en tant que consultant mais cette position d'intervenant pour un commanditaire, si elle m'apporte le vécu du patrimoine par une partie de ceux qui utilisent ce terme, me place aussi en acteur plus qu'en observateur d'une situation. Mon implication pour la recherche des conditions et moyens d'amélioration de la situation sur laquelle j'interviens me fait prendre explicitement le parti de rechercher et favoriser les éléments qui plaident pour une possibilité d'agir. Avec cette thèse, je voudrais adopter une position qui me permette d'analyser ces forces divergentes, et, plus encore, d'analyser le fait de considérer qu'il y ait des forces divergentes à l'œuvre dans les démarches patrimoniales auxquelles j'ai participé et des démarches patrimoniales en général.

Le mot patrimoine est utilisé dans d'autres domaines que les miens et d'autres disciplines. Pour prendre du recul par rapport à ma pratique du patrimoine, pour approfondir ce couple diversité/unité rencontré au cours de mes interventions, pour en tirer des éléments généralisables au-delà de ma pratique, j'ai pensé qu'il me fallait explorer toutes les utilisations du terme, sans perdre de vue les éléments contradictoires qui ont prévalu au début de ma réflexion. Agir ou ne pas agir en univers complexe, possibilité de l'action ou impossibilité de l'action, tels sont les éléments que j'ai voulu garder. Je les ai formulés à travers la notion de prise en charge du monde car elle est aussi au cœur de ma pratique : la volonté d'améliorer la qualité du vivant avec ceux qui la font.

² La spécialisation « gestion du vivant et stratégies patrimoniales » en troisième année pour l'obtention du diplôme d'Ingénieur Agronome de l'Institut National Agronomique Paris Grignon, spécialisation dirigée par Henry Ollagnon.

Dans la première partie de cette thèse, j'approfondirai ce lien entre patrimoine et prise en charge, comme un guide pour l'analyse des utilisations du terme « patrimoine ». Dans la deuxième partie, je chercherai ce qui plaide pour une diversité irréductible des approches du patrimoine, je plongerai au cœur des différences, des divergences et des oppositions entre « patrimoines ». Dans la troisième partie, je chercherai ce qui plaide pour l'unité du mot, les forces convergentes, les éléments de cohérence. La quatrième partie sera consacrée à une synthèse qui permette à la fois de dépasser les points de vues de la deuxième et troisième partie et de mettre en perspective ma propre utilisation du mot patrimoine au regard des éléments recueillis tout au long de cette thèse.

Première partie :
La question de la prise en charge du
monde : une hypothèse patrimoniale

Introduction de la première partie

Quand une personne possède un patrimoine, elle veut le gérer : le défendre, le valoriser ou le développer. Plus encore, elle veut le prendre en charge, mettre suffisamment d'énergie pour qu'il perdure après elle. Ce qui s'exprime comme une évidence appelle des précisions, d'aller au fond de ce désir patrimonial qui repose en fait sur une série de définitions et d'hypothèses auxquelles cette partie sera consacrée. Nous expliciterons d'abord ce que nous entendons par « patrimoine », et surtout « relation patrimoniale ». Il nous faudra aussi replacer la question de la prise en charge dans les évolutions actuelles de notre rapport au monde tel que nous le percevons et, dans cette perspective, préciser le lien entre patrimoine et prise en charge. A travers ces éléments, nous montrerons quel type d'approche nous utiliserons pour explorer les champs de l'utilisation du terme de patrimoine.

1. Première perception de la relation patrimoniale : une relation de l'Homme au monde

1.1. Le patrimoine ou comment dire notre attachement au monde

Dans les démarches patrimoniales auxquelles j'ai participé, j'ai cherché ce qui pouvait motiver les personnes que je rencontrais en tête à tête pour résoudre avec d'autres un problème complexe et multiacteurs lié au vivant. La pratique de l'audit patrimonial permet de prendre du temps avec les personnes rencontrées, d'essayer d'aller au bout de ses idées et de son vécu. J'ai alors constaté que les moments les plus forts de ces entretiens approfondis (voir annexe 1), ceux où j'apprenais le plus de choses sur leur façon de voir et d'agir étaient les moments où mes interlocuteurs parlaient de ce qui les tenaient à cœur dans leur vie. A Olmany, en Biélorussie, en territoire contaminé par Tchernobyl, j'ai rencontré des habitants attachés à leur village et rêvant pour leurs enfants d'une vie débarrassée de la contamination, des familles heureuses de nous faire partager leur repas, un homme fier de faire pousser seul des pommes de terre en quantité dans son lopin, une vieille dame pour qui une radio ou un manteau chaud pour l'hiver sont des trésors. En Ardèche, quelqu'un m'a montré avec émotion les traces de ces terrasses oubliées sur le flanc des montagnes et qui témoignent de son occupation passée. J'ai vu pétiller l'œil de plus d'un chasseur quand j'ai expliqué que je venais dans le cadre d'un projet pour le retour de la perdrix grise naturelle en Poitou-Charentes. J'ai rencontré un homme qui a été jusqu'à hypothéquer sa maison pour que des ours soient réintroduits dans les Pyrénées et un autre parler de son troupeau de brebis comme d'une autre partie de lui-même. Quelqu'un m'a décrit son rêve de voir la Plaine de Versailles ressembler à un tableau de Patel datant de Louis XIV, tandis qu'un autre me vantait le mélange des populations, l'ambiance de la ville de Plaisir. A Grez-Doiceau, à moins de 25 Km de Bruxelles, une dame m'a parlé de son attachement à son village, aux prés, aux bois de sa vallée, à ce « milieu rural » dans une région pourtant où la densité est de plus de 200 habitants au km². Dans le Marais Breton Vendéen, un agriculteur m'a expliqué que pour rester dans le marais, il rehaussait son lit avec des cales et laissait sa voiture à quelques kilomètres de sa maison en cas d'inondation. Dans le bassin du Doux (Ardèche), un habitant m'a expliqué que son village avait perdu un peu de son âme depuis que la fontaine avait été enlevée et dans la vallée d'Aspe (Pyrénées Atlantiques), un maire m'a dit que des gens viennent toute l'année remplir des bouteilles à une des fontaines dont l'eau a si bon goût. Des

propriétaires forestiers dans le Gers m'ont montré qu'ils aiment leurs arbres, surtout les plus gros. En Isère, des randonneurs ont expliqué qu'ils en avaient assez de marcher dans des forêts, qu'ils ne pouvaient plus voir le paysage (la montagne) pour lequel ils parcouraient les sentiers.

Tous ces éléments, arbre, eau, paysage, château, village, marais, aliments, fontaine, perdrix, ours,... sont pour ces hommes et ces femmes que j'ai rencontrés plus que de simples repères dans leur vie. Ils s'y attachent si fortement qu'ils les aident à décrire aux autres ce qu'ils sont : quand quelqu'un les modifie ce sont eux-mêmes qui sont touchés C'est cet attachement que nous prendrons comme base d'une relation patrimoniale. D'ailleurs, certains l'évoquent en ces termes, mais le mot patrimoine n'est qu'une des multiples façons que nous avons choisies pour l'exprimer. La relation d'une personne à son patrimoine ne peut se réduire à des données objectivables, la relation patrimoniale est aussi faite d'affect, d'histoire personnelle ou commune à plusieurs personnes. Ce que l'un reconnaît comme son patrimoine n'est pas forcément le patrimoine de l'autre... mais chacun de nous peut faire partager son attachement à tel ou tel élément du monde à l'image du poème de DU BELLAY :

Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage,
Ou comme cestuy-là qui conquit la toison,
Et puis est retourné, plein d'usage et raison,
Vivre entre ses parents le reste de son âge !

Quand reverrai-je, hélas, de mon petit village
Fumer la cheminée, et en quelle saison
Reverrai-je le clos de ma pauvre maison,
Qui m'est une province, et beaucoup davantage ?

Plus me plaît le séjour qu'ont bâti mes aïeux,
Que des palais Romains le front audacieux,
Plus que le marbre dur me plaît l'ardoise fine :
Plus mon Loir gaulois, que le Tibre latin,
Plus mon petit Liré, que le mont Palatin,
Et plus que l'air marin la douceur angevine.

Joachim DU BELLAY, *Les Regrets*, 1558

1.2. La relation patrimoniale : une relation de l'Homme au monde

La relation patrimoniale est donc, en première approche, une perception spécifique de l'importance de tel ou tel élément pour un titulaire. Ces éléments s'inscrivent dans un ensemble plus large avec lequel nous développons des relations multiples, soit directement, soit indirectement via des outils. Henri-Pierre JEUDY remarque que « s'interroger sur l'idée

de patrimoine, c'est considérer comment elle naît aussi de tous les rapports à l'environnement, aux autres, aux objets, au temps et à l'espace » (JEUDY, 1990, p2). Comment définir ou tout simplement nommer ce que nous percevons, par nos sens ou par le truchement des outils que nous concevons ?

Plusieurs approches existent pour nommer la perception de ce qui nous entoure. Le terme de « nature » a été utilisé dans la tradition occidentale pour désigner l'ensemble des choses non créées par l'Homme. Cependant, cette notion est aujourd'hui malmenée parce que l'humain et le non humain sont tellement imbriqués qu'il est souvent illusoire de vouloir les séparer. Plus encore, Bruno LATOUR (1999) montre que ce terme révèle une structuration de la pensée occidentale qui remonte à Platon et qui ne reflète pas les relations que nous entretenons avec les choses. Il propose d'ailleurs de rechercher les règles de fonctionnement « *d'assemblage d'humains et de non humains* », sachant que les hommes doivent définir les non humains avec lesquels ils peuvent s'assembler et ceux qu'il faut exclure de cette communauté parce que trop dangereux (exemple du débat sur les Organismes Génétiquement Modifiés, OGM).

D'autres termes ont été proposés, comme environnement ou milieu (voir, par exemple, François OST, 1990). Cependant, ces termes recouvrent plutôt des choses et des être proches ou relativement proches alors que l'être humain peut aujourd'hui être connecté, via divers outils, avec l'infiniment loin (l'autre bout de la planète, voire sur une autre planète) ou l'infiniment petits (l'atome, le quark, le photon...). Or, certains de ces éléments infiniment loin (la Lune) ou infiniment petit (les bactéries entrant dans la fabrication des fromages, l'ADN...) peuvent être considérés comme des « patrimoines » par des groupes humains.

De façon à prendre l'ensemble perceptible par l'Homme le plus large possible, nous avons donc choisi de parler de relation de l'Homme au « monde », c'est-à-dire « son » monde, celui qu'il perçoit par ses sens et les outils dont il dispose, que ce soit un microscope, une lunette astronomique, une télévision ou une théorie de la physique quantique. Le « monde » tel que nous l'entendons ici est donc centré sur un individu ou un groupe d'individus, l'ensemble des éléments matériels et immatériels que chacun perçoit. Cette acception du terme « relation au monde » correspond aussi à ma pratique professionnelle : dans les entretiens individuels approfondis que j'ai réalisés, chacun de mes interlocuteurs m'a décrit son monde, sa logique d'acteur, dans les réunions d'acteurs que j'ai animées, j'ai tenté de faciliter la construction de mondes communs où chacun pouvait se retrouver. Le « monde » dont nous parlons exprime

donc à la fois la perception d'une réalité individuelle et la possibilité de partage d'informations avec d'autres, d'espaces communs de perception.

Nous plaçons ainsi d'emblée le patrimoine dans une vision anthropocentrée qu'il nous faudra interroger tout au long de cette thèse : en utilisant le terme de patrimoine, nous exprimons notre relation, en tant qu'être humain, aux choses et aux êtres qui nous entourent auxquels nous sommes particulièrement attachés.

1.3. Comment étudier une relation de l'homme au monde ?

Etudier une relation de l'homme au monde comme la relation patrimoniale demande donc à la fois à s'intéresser à l'éventail des objets et éléments du monde considérés comme des « patrimoines » et à la nature de la relation humaine que le titulaire développe avec les autres hommes en nommant patrimoine ces éléments. Or, ces deux postures : étude des objets et étude des relations sont deux choses différentes comme le montre Paul WATZLAWICK (1991) :

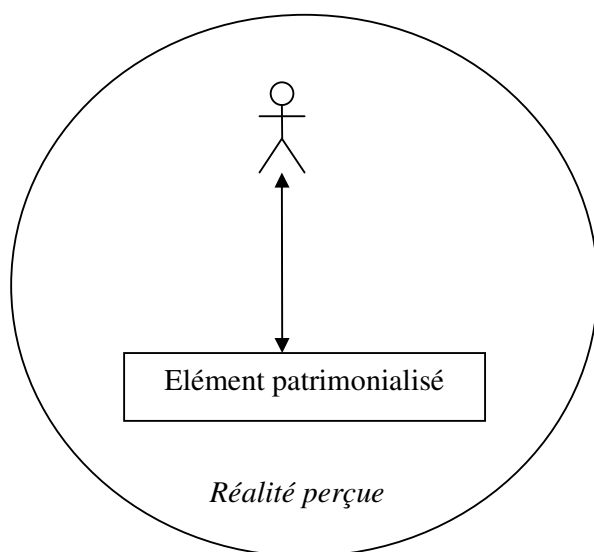
« On peut distinguer fondamentalement deux types de contenus dans la perception humaine : des objets et des relations. En ce qui concerne les objets, il paraît raisonnable de les considérer comme des monades, au sens où Leibniz l'entend, et de s'interroger à leur propos sur leurs propriétés caractéristiques. [...] C'est sur cette conception monadique que s'appuient la longue tradition de la pensée occidentale et la division du monde selon la relation du sujet et de l'objet. Cependant, les relations humaines, contrairement aux objets, ne sont pas des phénomènes pourvus d'une existence indépendante, objective en quelque sorte, à l'image des choses, et dont les propriétés devraient pouvoir faire l'objet d'un consensus. »

WATZLAWICK, tirant les enseignements des recherches de l'école de Palo Alto, remarque ainsi qu'« on ne peut pas ne pas communiquer » et que lorsqu'il s'agit d'étudier des phénomènes où les relations humaines interviennent, il faut les envisager de façon globale : « il nous paraît non seulement permis mais indispensable de comprendre la triade émetteur-signe-destinataire comme la plus petite unité constitutive en toute recherche pragmatique, et la considérer comme indivisible ».

1.4. Première représentation de la relation patrimoniale

En première approche, la relation patrimoniale peut se présenter comme une relation entre un homme, le titulaire et un élément du monde, qui fait partie de « sa » réalité, celle qu'il perçoit :

Figure 1 : La relation patrimoniale, une relation de l'homme au monde

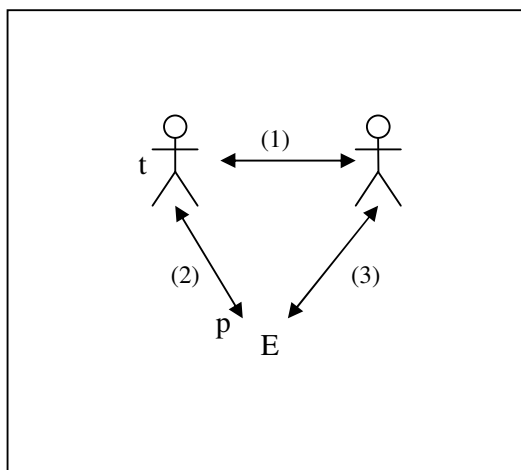


La relation entre un titulaire et son patrimoine est une relation réciproque : il peut vouloir agir sur son patrimoine, le patrimoine est jugé suffisamment important à ses yeux pour que sa présence agisse sur son comportement.

La figure 1 ne représente qu'une partie de la relation patrimoniale. En effet, comme « nous ne pouvons pas ne pas communiquer », en désignant un élément comme son patrimoine, le titulaire envoie un message à une autre personne ou à un groupe de personnes. La figure 2 est alors une meilleure représentation de la relation patrimoniale : deux personnes sont en relation entre elles (1) et chacune d'elles a une relation spécifique (flèches (2) et (3)) avec l'élément (E). La relation patrimoniale est ainsi une relation Homme-Homme-Réalité, ou HHR.

Le titulaire (t) désigne l'élément E comme son patrimoine (p) : la flèche (2) représente donc la relation patrimoniale proprement dite entre le titulaire et son patrimoine. La flèche (1) représente le « message » envoyé par le titulaire à son interlocuteur lorsqu'il désigne l'élément E comme son patrimoine. Le titulaire, comme la personne avec laquelle il est en relation peuvent être un individu ou un groupe de personnes. La flèche (3) ne représente pas forcément une relation patrimoniale : l'élément E ne peut être perçu comme un « patrimoine » que par le titulaire (t).

Figure 2 : La relation patrimoniale, une relation Homme-Homme-Réalité (HHR)



Je parlerai d'éléments désignés comme patrimoines avec lesquels j'entretiens moi-même ma propre relation sur deux plans.

Sur le plan de ma propre relation patrimoniale au monde.

Etudier les relations de l'homme au monde est ainsi d'autant plus difficile que celui qui étudie cette relation est dans le « monde », celui qu'il perçoit. Il est impossible de s'affranchir de notre propre relation au monde. Ainsi, il est impossible de regarder le passé avec les yeux du passé. Comme le fait remarquer André MICOUD, en tant que sociologue, l'interprétation que nous faisons de la relation patrimoniale est indissociable des enjeux actuels de compréhension de la notion de patrimoine :

« L'interprétation qui est la mienne ne peut pas être autre chose qu'une interprétation patrimonialisante à son tour en ce qu'elle consiste précisément à me réapproprier ce passé depuis le présent pour lui donner le sens que je cherche pour aujourd'hui. [...] S'il ne peut pas en être autrement c'est parce que, tout sociologue que je sois, c'est-à-dire héritier de cette façon d'interpréter l'histoire, je me recommande néanmoins de la posture herméneutique selon laquelle le sens d'un savoir n'est pas dissociable de la période historique qui le voit naître. » (MICOUD, 2001)

Sur le plan de ma pratique du terme de patrimoine

Ma position de praticien patrimonial, d'utilisateur du terme de patrimoine pour des interventions stratégiques, se superpose de plus à la position de chercheur sur le terme de patrimoine que j'adopte dans cette thèse. Je ne peux me dérober à cette double position, c'est

pourquoi les recherches que je mène sur les utilisations du terme de patrimoine ont aussi pour objet la mise en perspective et l'amélioration de ma propre pratique de ce terme. Ma pratique du patrimoine influence ma recherche sur le patrimoine qui influence ma pratique, etc. Cette posture appelle une épistémologie constructiviste au sens où la décrit Jean-Louis LE MOIGNE (1995) : la production de connaissance est une interaction entre le sujet connaissant et l'objet de connaissance.

Pour commencer à étudier cette relation au monde qu'est la relation patrimoniale, nous nous pencherons sur l'évolution générale de la relation de l'Homme au monde.

2. Depuis le milieu du XX^{ème} siècle, la relation de l'Homme au monde a profondément changé

« Scientifiquement, l'époque moderne, qui a commencé au XVII^{ème} siècle, s'est achevée au début du XX^{ème} ; politiquement ; le monde moderne dans lequel nous vivons est né avec les premières explosions atomiques » (ARENDE, 1994, p39)

« Il se peut que le rythme accéléré de la constitution du patrimoine culturel, depuis une trentaine d'années et son caractère tout englobant témoignent qu'un changement radical est en cours du mode de vie humain sur la Terre, qu'une rupture est en train de s'instaurer entre notre présent et le passé – rupture dont nous ne mesurons encore ni la profondeur ni la portée » (POMIAN, 1990 p 198)

2.1. Une capacité renforcée de l'Homme à agir sur le monde

Depuis le néolithique, les sociétés de proximité avaient développé une capacité à évaluer les conséquences de leurs actions dans le monde qu'il connaissait, un monde proche. Peu à peu, en circulant, des groupes d'hommes ont mené des actions de plus en plus loin de leur lieu d'origine (conquêtes, guerres, commerces, explorations) ayant des conséquences de plus en plus difficiles à évaluer localement (invasions, maladies, transports d'espèces animales et végétales...).

Le XX^{ème} siècle constitue une étape majeure dans cette évolution : l'action de l'Homme dans le monde prend une autre dimension. Il a gagné en puissance, la Shoah montre qu'il peut s'autodétruire et l'explosion des bombes atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki ont montré qu'il peut même détruire toute vie sur Terre. Même si de nombreuses incertitudes sur les conséquences de l'action de l'homme dans le monde persistent, des preuves de son influence existent sur le climat (émission de CO₂), l'atmosphère (modification de la couche d'Ozone), sur les écosystèmes (déforestation), sur la génétique des animaux et des plantes (Organismes Génétiquement Modifiés, OGM), etc.³ Depuis les années 1950, de nombreux auteurs ont montré la réalité et les conséquences de cette action sur la nature, le vivant (JOUVENEL,

³ Lors des interventions d'audit patrimonial, de nouvelles manifestations de l'impact de l'homme sur le monde peuvent être constatées. En 2004, la Préfecture et la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) du Tarn et Garonne ont commandité un audit patrimonial sur le problème de la lutte contre la grêle en ces termes : « du fait des progrès scientifiques et techniques réalisés ces dernières années, les précipitations de grêle ou les situations de sécheresse ne sont plus simplement des aléas climatiques dont les agriculteurs

1976 ; PASSET, 1979 ; OLLAGNON, 1998, p13-26). Dans les années 1950, des philosophes ont tenté de saisir les conséquences d'une artificialisation croissante du monde (ARENDE, 1994 ; TEILHARD DE CHARDIN, 1955), puis, dans les années 1970 un signal d'alarme a été tiré sur la surconsommation de ressources, à l'image du Club de Rome, puis dans les années 1980-1990, des problèmes d'environnement (gestion de l'eau), de pollution (accident de Tchernobyl) et de pauvreté ont convergé vers la notion de développement durable qui a vu sa reconnaissance officielle au niveau mondial avec le « Sommet de la Terre à Rio » en 1992. Aujourd'hui, certains, comme Guy DI MEO (2006) parlent de « *crise de nos rapports au monde* ». Comme dit le poète William WOODWORTH : « *le monde est trop en nous* »⁴.

2.2. La perception d'un monde « fini » où tout est interdépendant

2.2.1. La fin des explorateurs terrestres

Il n'y a pas si longtemps, à l'échelle de l'humanité, les représentations cartographiques de la Terre laissaient apparaître des « *terra incognita* », des lieux inexplorés par l'homme occidental. Aujourd'hui, ces limites territoriales n'existent pratiquement plus : certains « explorateurs » cherchent encore à connaître les grands fonds marins ou quelques sommets négligés. Même les limites extra-terrestres ont été repoussées depuis que l'homme a marché sur la Lune et projette maintenant de marcher sur Mars. Les scientifiques ont aussi repoussé les limites de l'infiniment petit, explorant les particules infiniment plus petites qu'un atome.

De même, l'homme a repoussé les limites du monde en créant un monde virtuel qui met en contact les utilisateurs d'ordinateurs de la planète. Internet symbolise l'interconnexion et l'interdépendance croissante d'une partie des hommes : un processus d'interaction de plus en

s'accommodent tant bien que mal, mais sont désormais parfois les conséquences d'actions humaines, ou tout du moins supposées comme telles » (lettre du 06 Février 2004, ayant valeur d'appel d'offre).

⁴ The world is too much with us; late and soon,
Getting and spending, we lay waste our powers:
Little we see in Nature that is ours;
We have given our hearts away, a sordid boon!
The Sea that bares her bosom to the moon;
The winds that will be howling at all hours,
And are up-gathered now like sleeping flowers;
For this, for everything, we are out of tune;
It moves us not.--Great God! I'd rather be
A Pagan suckled in a creed outworn;
So might I, standing on this pleasant lea,
Have glimpses that would make me less forlorn;
Have sight of Proteus rising from the sea;
Or hear old Triton blow his wreathed horn.
William WOODWORTH, 1806.

plus importante, par des moyens de transports multiples, par les réseaux informatiques. Avec les hommes, circulent aussi les plantes, les animaux, les virus, les produits alimentaires, les produits chimiques, les idées, les cultures... Chaque jour, la planète est sillonnée de toutes parts.

2.2.2. La montée de l'interdépendance

Comme le remarque Alain TOURAINE :

« Dire que les nouvelles techniques de communication nous ont rapproché les uns les autres et que nous avons conscience d'appartenir au même monde risque d'être superficiel et banal si l'on ajoute aussitôt que ce monde où tous les déplacements se sont accélérés et multipliés ressemble de plus en plus à un kaléidoscope » (TOURAINE, 1991, p253).

Après l'extension territoriale, l'homme est entré dans un processus de densification de la surface de la Terre qui pose de nouveaux problèmes sur la survie de cultures minoritaires, d'espèces animales ou végétales ou, à l'inverse l'omniprésence de produits destinés à un marché mondial et la prolifération d'espèces animales ou végétales. Nos sociétés sont-elles adaptées à ces changements profonds ? Dès les années 1960, certains auteurs comme Garrett HARDIN (1968) pointaient les difficultés d'intégrer ces changements : *« the laws of our society follow the pattern of ancient ethics, and therefore are poorly suited to governing a complex, crowded, changeable world. »*

Ce sentiment d'interdépendance croissante au sein de la planète se manifeste maintenant au quotidien et n'importe où. Par exemple, en travaillant sur les problèmes liés au vivant pour l'association Sol et Civilisation, j'ai interrogé des personnes qui ont cité de nombreux exemples :

« Prenons l'exemple d'une coopérative fabriquant du fromage au lait cru :

De façon naturelle, il semblait que le plus important pour cette coopérative était de considérer au niveau du territoire son bassin de production, ainsi que celui de ses clients. Or, de nouveaux acteurs aujourd'hui font une intrusion dans ses deux territoires évidents.

Par exemple, s'il existe un centre de retraitement de déchets dans son périmètre d'approvisionnement, l'administration peut, éventuellement, lui interdire de vendre son fromage sous prétexte de présence de Dioxine dans le lait. De même pour la pérennité de son entreprise, il est important pour le Directeur d'être dans une région bénéficiant de main d'œuvre suffisante, de qualité...

Ainsi l'on voit qu'un grand nombre de périmètres interfèrent entre eux (bassin de production, périmètre "administratif" où a Dioxine est au dessus de la norme acceptable, périmètre de présence de main d'oeuvre...). Tous ces périmètres semblent indépendants les uns des autres, concernant des systèmes d'actions différents, mais en même temps ils sont tous très importants pour la coopérative laitière. En négliger un, c'est prendre un risque énorme.

De même, il est difficile de privilégier le local par rapport au global et inversement. Tout se joue au niveau local ET au niveau planétaire. Reprenons l'exemple de la coopérative laitière. Elle est autant à la merci des nouvelles décisions du GATT, que de la mort par listériose d'un enfant ayant consommé de son fromage. Autrement dit, un enfant a autant de poids pour la coopérative que l'ensemble des Ministres de l'agriculture réunis lors du GATT.

De même, la mort de cet enfant peut nuire à la marque de la coopérative, mais aussi à l'image de la catégorie de fromages concernés (camembert, Pont L'Evêque...), voire à l'image des fromages dans le monde (protectionnisme américain basé sur le risque sanitaire...). A l'inverse, quelles que soient les précautions prises par cette coopérative, elle peut être à la merci d'une décision européenne. » (CHRISTIN et PUPIN, 1998, p4)

En 1955, Pierre TEILHARD DE CHARDIN dans *Le Phénomène Humain*, expliquait que l'espèce humaine s'inscrivait, selon lui, dans un processus d'organisation croissante de la matière, puis des êtres vivants. L'espèce humaine, arrivée au terme de sa phase d'expansion sur le globe terrestre, se socialise toujours plus, complexifie ses interrelations au sein d'une « noosphère », (la sphère de la conscience, par référence à la biosphère, sphère de la vie), en tendant vers un état parfait d'organisation, le « point oméga ».

Edgar MORIN, lui parle de la constitution d'une « Terre Patrie » :

« Dans la seconde partie du XXème siècle, en dépit de la décomposition et de la dégénérescence des internationalismes, en dépit des enfièvements nationalistes et des fanatismes religieux, on voit se développer les multiples rameaux d'une citoyenneté terrienne, prélude à une prise de conscience d'une « Terre patrie » devant s'enraciner dans les esprits sans toutefois supprimer les vertus des différentes et multiples patries nationales. Il s'agit désormais de relier non seulement de façon technico-économique, mais surtout de façon intellectuelle, morale et affective, des fragments dispersés du genre humain ». (Le XXème siècle a commencé à Seattle, 1999)

2.3. L'Homme est confronté à de nouvelles limites de connaissance et d'action

Si le monde que nous percevons semble fini, sa complexité fait surgir de nouvelles limites.

2.3.1. Des limites d'ordre scientifique

L'infiniment petit, l'infiniment grand, l'infiniment complexe sont de nouvelles limites scientifiques. Il ne s'agit pas des limites que nous avons connues jusqu'ici, qui semblaient franchissable, en Sciences, par « plus de la même chose ». En effet, plus que scientifiques, ces limites sont d'ordre « méta-scientifiques », elles touchent à l'épistémologie puisqu'elles interrogent la façon même que nous avons eu, depuis Descartes, de concevoir la science et la connaissance : au cours du XX^{ème} siècle, les critiques se sont multipliées sur une science positiviste qui ne sait pas penser le complexe, qui le réduit à des dimensions ou des catégories sans penser la totalité (MORIN, 1977 ; LE MOIGNE, 1995). Plus encore, l'homme doit vivre avec l'idée que certaines choses sont inconcevables, qu'elles atteignent les limites de l'esprit humain :

« Le doute universel de Descartes atteint maintenant le cœur de la physique car il n'est même plus possible de se réfugier dans l'esprit humain, s'il est vrai que l'univers physique moderne non seulement échappe à la représentation, ce qui va de soi d'après le postulat que la nature ni l'être ne se révèlent aux sens, mais en outre, devient inconcevable en terme de raison pure » (ARENDDT, 1994, p362).

2.3.2. Des limites d'ordre socio-politique

Ces limites remettent en cause la notion de « progrès » qui triomphait depuis le XIX^{ème} siècle. Dans les pays pauvres, de nouvelles « terra incognita » surgissent (RUFIN, 2001) parce que, dans un monde où l'information semble parvenir de partout, des territoires sont comme oubliés, livrés à un cahot de plus en plus grand. Dans les pays riches, les nouvelles découvertes scientifiques ne sont plus vues systématiquement comme un bienfait, les sociétés démocratiques tentent de s'autolimiter sur les manipulations génétiques, la consommation d'énergie, le développement industriel et urbain. C'est d'autant plus difficile qu'il s'agit de penser le long terme, voire le très long terme (exemple de la gestion des déchets radioactifs) : comment penser ce qui sera un monde viable pour nos enfants, nos petits enfants ou au-delà ?

3. La prise en charge du monde est une des options possibles pour faire face à ces évolutions

Du fait de la modification de la perception du monde par l'Homme, ses relations au monde ont aussi évolué. Le but ici est d'en déterminer certains éléments marquants décrits par des auteurs et qui permettent d'éclairer la question de la relation patrimoniale aujourd'hui.

3.1. Le mode d'action de l'Homme est au cœur des questions soulevées par les récentes évolutions du monde

Face à une capacité décuplée de l'Homme à peser sur les choses et les êtres qui l'entourent, la question de l'action humaine prend une dimension nouvelle. La capacité de destruction humaine est aujourd'hui telle que la responsabilité qu'à l'Homme vis-à-vis du monde est devenu un sujet majeur. De tout temps, cette notion de responsabilité a été présente, au niveau local comme au niveau global.

Le constat de cette responsabilité est maintenant largement partagé, il a pris une dimension planétaire et met en jeu la survie même de l'espèce humaine. Certains insistent sur la lutte contre la capacité de l'homme à dégrader le monde comme, par exemple, Jean-Claude LEFEUVRE (1990) :

« Les divers courants de pensée qui ont traversé le camp de la protection de la nature ont finalement conduit à envisager l'homme comme dépositaire de biens naturels, ceci résumant par la formule : la nature est entre vos mains. Responsabiliser les hommes, les conduire à admettre que toute dégradation du milieu naturel, en les privant de ressources nuit à leur développement économique et, à terme, compromet leur survie ».

Dans *Condition de l'homme moderne* (1994), Hannah ARENDT aborde cette question sous un autre angle. Elle montre que « *l'homo faber, l'homme constructeur et fabricant* » a semblé triompher au XIX^{ème}, réduisant peu à peu le monde à l'utile :

« Parmi les principales caractéristiques de l'époque moderne, depuis ses débuts jusqu'à nos jours, nous trouvons les attitudes typiques de l'homo faber : les outils et la productivité du fabricant d'objets artificiels, la foi en la portée universelle de la catégorie de la fin-et-des-moyens, la conviction que l'on peut résoudre tous les problèmes et ramener toutes les motivations humaines au principe d'utilité ; la souveraineté qui regarde tout le donné comme un matériau et considère l'ensemble de la nature comme une immense étoffe où nous pouvons tailler ce que nous voudrions, pour le recoudre comme il nous plaira ; l'assimilation de l'intelligence à l'ingéniosité [...] et enfin

l'identification toute naturelle de la fabrication à l'action » (ARENDDT, 1994, p381).

Cette réduction du monde à « l'utile » est aujourd'hui remise en cause avec la suprématie de la consommation sur la création. La fin de la croyance en une nature inépuisable, simple ressource que l'on ponctionne au gré des besoins humains, la prise de conscience de la capacité de destruction acquise par l'homme avec l'instrumentalisation et la primauté de la recherche du « bonheur » sur l'utilité, marquent, selon ARENDDT, la « défaite de l'homo faber ». Elle remet au centre de l'activité humaine, non plus la fabrication mais l'action politique, c'est-à-dire « *la faculté de déclencher des processus sans précédent, dont l'issue demeure incertaine et imprévisible dans le domaine, humain ou naturel, où ils vont se dérouler* » (ARENDDT, 1994, p 296).

Au-delà des questions de responsabilité, nous sommes en fait à la recherche d'un mode d'action humain plus en adéquation avec l'évolution de la perception que nous avons du monde. Du fait de l'interrelation et l'interdépendance croissante, l'option « ne pas agir » n'a pas de sens. Tout acte humain est une action qui contribue à modifier le monde : procréer, consommer, se déplacer... Chacun de ces actes peuvent par contre faire l'objet de choix pour chaque individu et pour chaque groupe d'individus : procréer ou ne pas procréer, consommer tel produit plutôt que tel autre, choisir tel mode de déplacement plutôt que tel autre... Des choix globaux peuvent constituer des stratégies d'action pour tenter de peser sur l'évolution du monde, ces stratégies pouvant être combinées. Ainsi, certains acteurs scientifiques, politiques ou économiques, considèrent que l'Homme à l'obligation de « s'auto-limiter » (voir par exemple la théorie de Garrett HARDIN, 1968). D'autres pensent qu'un investissement plus important dans la recherche scientifique et technique donnera des solutions aux interrogations actuelles.

3.2. La prise en charge : une option patrimoniale

Considérer tel ou tel élément comme son « patrimoine », c'est décrire une partie du monde dont nous nous estimons en partie « responsable » et que nous voulons voir perdurer. Cette désignation implique alors une action, voire une stratégie pour le maintien dudit élément. Nommer un élément comme « patrimoine » c'est donc déclarer en quelque sorte que cet élément mérite d'être « pris en charge » par un titulaire, c'est-à-dire qu'il entre dans le cercle des éléments dont ce titulaire souhaite s'occuper activement.

La « prise en charge » couvre un champ plus large que le champ patrimonial. Son acception s'est élargie depuis quelques décennies. Les termes de « prise en charge du territoire », « prise en charge du monde », « prise en charge du vivant » sont aujourd'hui utilisés couramment dans des domaines variés. Nous proposons la définition suivante :

Prise en charge : choix de maintenir et développer des éléments matériels et immatériels et d'en assumer les responsabilités afférentes pendant un temps donné.

La prise en charge avant tout le choix d'une personne : une prise de responsabilité sur le « monde », celui que cette personne perçoit. Il existe des formes de prise en charge courtes et très ciblées, des formes d'intérim pour pallier l'absence d'un responsable traditionnel : il est ainsi question de « prise en charge d'un territoire par l'Organisation des Nations Unies ».

La prise en charge patrimoniale a ses propres caractéristiques. L'attachement patrimonial fait de l'élément en jeu une partie de la vie même du titulaire. La prise en charge patrimoniale apparaît donc au titulaire comme une nécessité vitale au sens où si le patrimoine disparaît c'est la qualité de vie du titulaire (au sens large) qui en est affectée. Ce type de prise en charge nécessite donc un engagement personnel du titulaire qu'il soit un individu ou un groupe. La prise en charge peut ainsi être la raison même de vivre d'un groupe : il se constitue autour de la perpétuation de l'élément vital pour lui.

La prise en charge du monde est un choix possible face aux évolutions décrites dans les paragraphes précédents. Elle n'est pas la seule et son bien-fondé est débattu.

La prise en charge du monde est-elle possible effectivement ? Elle suppose une capacité d'agir. Une ou plusieurs personnes peuvent-elles effectivement permettre de faire durer les éléments concernés ? Dans quelles conditions ? Cette supposition implique l'absence au moins partielle d'un déterminisme global, qu'il soit économique, naturel et/ou sociétal. Dans un monde décrit comme de plus en plus complexe et en interaction, la prise en charge est-elle l'illusion d'un groupe d'acteurs pensant pouvoir à lui seul infléchir des tendances lourdes ?

La prise en charge du monde est-elle souhaitable ? D'autres options sont possibles comme « laisser faire ». Des modes de régulations peuvent s'opérer automatiquement : la régulation d'une espèce par le manque de nourriture, la loi de l'offre et de la demande... La non-action est une action en quelque sorte.

Nous prendrons donc dans la suite de cette thèse, « la prise en charge du monde » comme une hypothèse qui prévaut au départ de la relation patrimoniale : le titulaire nomme tel élément comme patrimoine parce qu'il estime qu'il doit participer à sa prise en charge. Face aux bouleversements du monde, la prise en charge apparaît comme une option crédible et ses modalités sont au cœur des interrogations actuelles de nombreuses disciplines : politiques, sociales, environnementales, juridiques ou économiques.

4. L'utilisation croissante du terme de patrimoine est un symptôme de cette modification de notre rapport au monde

4.1. Des disciplines de plus en plus nombreuses s'intéressent à la notion de patrimoine

Le terme de « patrimoine » a été, depuis le début du XIX^{ème} siècle cantonné en France dans deux domaines : l'art et le juridique. Progressivement, au XX^{ème} siècle, son usage a été élargi à de nombreux autres domaines : la nature, l'ethnologie, la génétique, etc. De nombreux chercheurs constatent ainsi que le « patrimoine » est devenu un concept « nomade » (CHOAY, 1997), son échappée du domaine culturel étonne ou agace : « *les spécialistes du patrimoine culturel sont avant tout frappés par son inflation récente, que beaucoup jugent quasiment pathologique* » (DUBOST, 1994).

Pour Guy DI MEO (2006), le patrimoine a subi un « *quintuple glissement sémantique* » : le passage de la sphère privée à la sphère collective, des objets extraordinaires aux objets ordinaires, des choses matérielles aux « *réalités idéelles et abstraites* », des espaces restreints aux espaces plus vastes, et des éléments uniquement artificiels aux éléments « *appartenant à l'ordre de la nature* ». Plusieurs types « d'approches patrimoniales » se sont donc multipliées, en particulier à partir des années 1960 : des chercheurs dans leurs disciplines, des institutions, des acteurs dans leurs territoires ont investi ce mot. Plusieurs ouvrages témoignent de l'intérêt d'un nombre croissant de disciplines pour la notion de patrimoine : *Patrimoine en folie* (JEUDY, 1990), *L'alchimie du patrimoine* (LAMY, 1996), *Campagne de tous nos désirs* (MARCHENAY et al., 2000), *Patrimonialiser la nature tropicale* (CORMIER-SALEM, 2002), *Réinventer le patrimoine* (BARRERE et al., 2005).

Le terme de patrimoine est maintenant employé dans de nombreuses disciplines, aux limites des théories existantes. La notion de patrimoine fait l'objet de recherche dans des domaines très différents : environnemental, économique, sociologique, juridique, stratégique. C'est une notion interdisciplinaire par excellence comme l'écrit Franck Dominique VIVIEN (2002) pour la notion de patrimoine naturel : « *cela oblige chaque discipline scientifique à se positionner dans le débat, quitte pour cela à devoir reconsidérer la façon habituelle qu'elle a de poser certaines questions* ».

4.2. Le patrimoine : un succès international

L'utilisation élargie de la notion de « patrimoine » est-elle franco-française ? Il semble qu'il y ait une spécificité française dans l'utilisation de ce mot, tant il a envahi la législation pour décrire les éléments indispensables à la vie de la Nation : l'eau, le territoire, l'environnement... Cependant, l'article 3 de la constitution espagnole reconnaît que « les différentes modalités linguistiques de l'Espagne sont un « patrimoine culturel » (cité par Alain VIAUT, 1996, p208). De même, des éléments montrent qu'en anglais, le mot évolue aussi dans une acception plus large.

4.2.1. La traduction de la notion de « patrimoine » en anglais

En anglais, le terme de « patrimoine » a plusieurs traductions. Dans un sens purement financier (les actifs d'une personne morale), il peut être traduit par « assets » voire « property », un terme plus vague, « wealth », se rapproche du français « richesse ». Quand il s'agit de traduire le terme de « patrimoine de l'humanité », qu'il soit culturel ou naturel, le terme de « heritage » est le plus souvent retenu. L'emploi d'« heritage » en anglais n'est pas aussi étendu et systématique qu'en français. Par exemple, « patrimoine génétique » se traduit « genotype ». De plus, le mot « inheritance », l'acte d'hériter, lui est parfois préféré, terme qui met encore plus l'accent sur le fait que ce sont des éléments hérités des générations précédentes. Dans les dictionnaires anglais, le terme de « patrimony » recouvre uniquement la notion française d'héritage. Cependant, il semble aussi que de plus en plus d'auteurs choisissent de traduire « patrimoine » dans son sens le plus large par « patrimony » : « natural patrimony » (voir par exemple : FAIRHEAD et LEACH, 2002), « cultural patrimony »⁵...

Au niveau international, ces concepts font débat, le terme de « common concern » pourrait par exemple être préféré à celui de « common heritage », comme le souligne Edith BROWN WEISS (1992) :

“The concept of the “common concern of mankind” was the subject of reference in United Nations General Assembly Resolution No. 43-53 of December 1988. [...] The concept possesses a social dimension as well as a temporal dimension and is considered relevant to other sectors of international environmental law, including the conservation of biological diversity. The UNEP Group of Legal Experts, which was constituted to examine the implications of that concept, at its meeting in December 1990 in Malta, expressed the view that the concept of "common concern of mankind" is a more suitable and neutral concept in dealing with planetary resources than the

⁵ Voir par exemple le site : <http://www.webjournal.unior.it/>

earlier concept of "common heritage of mankind," in that proprietary considerations were excluded [...]. The ingredients constituting the concept of "common concern of mankind" lay in "involvement of all countries, all societies, and all classes of people within countries and societies, long-term temporal dimension, encompassing present as well as future generations, and some sort of sharing of burdens of environmental protection." As will be apparent from this, the concept has been considered to possess several advantages, in that the word "mankind" implies a link with the human rights framework and with the long-term temporal dimension, including the inclusion of future generations; the word "concern" emphasizes the preventive character of environmental protection as well as the consequential effects or responses called for; the word "common" implies in international law the same sense as "public order" in municipal law, all of them making the notion of "common concern" akin to the related concepts of "obligations *erga omnes*," "*jus cogens*," "common heritage," and "global commons."

4.2.2. Le terme « common heritage » est utilisé en Europe et dans les accords internationaux

D'ors et déjà, le terme de « common heritage » couvre au niveau international un ensemble d'éléments matériels et immatériels très large.

Au niveau européen, le terme de « patrimoine commun », traduit en « common heritage » en anglais est aujourd'hui utilisé dans le domaine culturel au sens le plus large du terme, dès le milieu du XXème siècle comme le prouve le préambule de la Convention culturelle européenne (1955) : « *Le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres, afin notamment de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun [common heritage].* »⁶.

L'accord du 18 décembre 1979, « *régissant les activités des Etats sur la Lune et les autres corps célestes* », stipule dans son article 11 que « *la Lune et ses ressources naturelles constituent le patrimoine commun de l'Humanité* ». La version anglaise utilise le terme d'« heritage » : "*The moon and its natural resources are the common heritage of mankind*". Cet accord a été conçu au départ pour reconnaître un principe de non appropriation des corps célestes autres que la Terre et assurer sur une base équitable une exploitation ordonnée et sans risque des ressources naturelles de la Lune.

L'utilisation des termes de « patrimoine » en français et de « heritage » en anglais, semble donc évoluer en droit international, comme dans la législation française, du champ culturel et

naturel vers un champ plus large qui touche en fait ce que les Etats s'accordent à considérer comme des éléments d'intérêt planétaire à gérer comme tel. En effet, après l'accord sur la Lune, un autre accord international a utilisé les mêmes termes de « patrimoine commun de l'Humanité » (« common heritage of the mankind ») : l'accord relatif à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.⁷

La notion de « common heritage » n'est pas utilisée systématiquement en droit international pour des éléments qui, cependant, semblent relever de la même logique de protection. Par exemple, l'Antarctique, malgré un arsenal juridique très fourni (Traité sur l'Antarctique, Washington, 1959 ; Convention de Londres pour la protection des phoques de l'Antarctique, Londres, 1972 ; Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique, Cambera, 1980 ; Protocole de Madrid, 1991) n'a jamais été déclaré comme « common heritage ». Le cas de l'Antarctique a plutôt été envisagé sous deux aspects : les ressources qu'il contient et la protection de l'environnement (en particulier la faune et la flore). L'Antarctique fait d'ailleurs l'objet d'un débat dans les instances internationales sur le fait qu'il soit classé « patrimoine commun de l'Humanité » ou non (SAVINI, 1987).

Si le terme « heritage » semble donc s'imposer pour la traduction de « patrimoine » dans le sens du « patrimoine mondial de l'Humanité », le terme de « patrimony », traduction la plus proche phonétiquement de l'utilisation française semble aussi devoir se développer. Quoiqu'il en soit, ces deux termes, « heritage » et « patrimony », connaissent tous les deux, peu à peu, un élargissement de leur sens initial, comme le mot patrimoine en français.

4.3. Derrière le succès du mot, un problème et/ou un projet patrimoniaux

Le succès de la notion de patrimoine apparaît comme l'un des symptômes d'une double réaction vis-à-vis de la modification de notre rapport au monde : la peur de la destruction et de la mort d'une part, la conscience d'une responsabilité dans la prise en charge d'un milieu complexe et fragile d'autre part.

⁶ Le texte de la convention est disponible en Français et en Anglais sur le site Internet du conseil de l'Europe : http://www.coe.int/t/f/coop%20culturelle/patrimoine/ressources/textrefpatcult.asp#P8_226

⁷ Le préambule de la convention stipule que : « la zone du fond des mers et des océans, ainsi que de leur sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale et les ressources de cette zone sont le patrimoine commun de l'humanité et que l'exploration et l'exploitation de la zone se feront dans l'intérêt de l'humanité tout entière, indépendamment de la situation géographique des Etats ».

« L'idée de patrimoine n'est plus simplement fondée sur la défense contre une agression potentielle mais traduit une aspiration et un engagement partagé » (THEROND, cité par OST, 1995, p311).

4.3.1. Le refus de la destruction, une volonté de survivre à la mort : des éléments déclencheurs d'un « problème patrimonial ».

L'impact croissant de l'homme sur le monde peut être vu avant tout comme négatif. La capacité acquise de destruction ou de modification de ce qui nous entoure, volontaire ou involontaire, est telle qu'elle suscite en retour une réaction de protection, de sauvegarde de ce que chacun estime être digne d'être transmis à ses descendants. La notion de « patrimoine » est souvent associée, dans le monde occidental, à cette peur de la destruction et de la mort : *« on sait bien que la hantise de la destruction, depuis l'effacement des traces jusqu'à la catastrophe nucléaire, légitime un état d'urgence qui stimule la prospective patrimoniale »* (Henri-Pierre JEUDY, 1990).

La peur de la mort a, bien sûr, toujours existé mais le passage, dans les sociétés occidentales, à la modernité sous la forme d'une « rationalisation instrumentale » (TOURAINÉ, 1991), a modifié ce rapport à la mort. La construction de cette modernité a contribué à donner l'image d'une organisation sociétale qui gère tout, y compris la mort (système médical, maisons de retraite) ; elle est de plus en plus refoulée dans les représentations, elle est beaucoup moins présente comme elle l'était symboliquement il y a encore peu de temps (port du deuil par exemple) :

« Le passage d'une société symbolique à la société moderne s'analyse en ce transfert : le rapport à la mort, au sexe, à l'aléa, à tout ce que l'homme affronte difficilement sans médiation n'est plus assuré symboliquement à l'intérieur de la société, mais délégué à l'économie marchande ou à des appareils spécialisés qui renforcent l'appareil d'Etat. [...] Dans le même temps, le patrimoine devient paradoxalement le lieu d'avant-garde de la modernité où devront s'inventer des formes de gestion de l'excès » (Marc GUILLAUME, 1990).

Le succès de la notion de patrimoine est donc à la fois une forme occidentale de refus de la destruction et de la mort, mais aussi la manifestation d'une remise en cause du refoulement systématique de la question de la destruction et de la mort. En fait, la peur de la destruction d'un élément identitaire ou le constat de sa dégradation constitue une prise de conscience patrimoniale par un acteur ou un groupe d'acteurs qui est très souvent à l'origine de la patrimonialisation. Cette prise de conscience suppose un dévoilement du risque de destruction

de l'élément identitaire : ce risque de destruction ou cette dégradation est vécue comme un « problème »⁸ par l'acteur ou le groupe d'acteurs concernés.

4.3.2. Une volonté de prise en charge des éléments matériels et immatériels qui participent à notre identité : un « projet patrimonial »

Face au problème de dégradation ou de destruction d'éléments « patrimoniaux », les acteurs concernés parlent de sauvegarde, de conservation voire de développement des éléments qu'ils nomment « patrimoine ». Au « problème » répond donc un « projet patrimonial » qui exprime la volonté de prise en charge du titulaire. Il s'agit, pour un acteur ou un groupe d'acteur, de maintenir dans le temps et l'espace des éléments qu'ils considèrent comme important pour leur identité.

Ainsi, Henry OLLAGNON définit le patrimoine comme :

« Un ensemble d'éléments matériels et immatériels, centré sur le titulaire, qui concourt à maintenir et développer son identité et son autonomie par adaptation, dans le temps et dans l'espace, à un univers évolutif » (OLLAGNON, thèse, 1998 p 423).

Notons que l'expression d'un projet patrimonial, d'une volonté de prise en charge, ne garantit pas automatiquement le succès de ce projet, c'est-à-dire, une prise en charge effective du patrimoine, qui assure le maintien de l'élément considéré. La notion de patrimoine peut, par ailleurs être utilisée pour caractériser un projet de prise en charge sans qu'il n'y ait à proprement parler de « problème » explicité sur le patrimoine lui-même. C'est le cas par exemple de création patrimoniale comme dans le cas du fin-gras du Mezenc (MARTIN et al., 2000) : on ne peut parler de problème sur le produit fin-gras ni sur le territoire Mezenc puisque ces deux éléments « patrimoniaux » sont une construction volontaire d'un groupe d'acteur pour souder un territoire. Ce qui n'empêche que des problèmes existent sur le territoire pour des acteurs et qu'ils décident d'adhérer au projet patrimonial en pensant qu'il peut contribuer à résoudre leur problème. Ainsi, problème et projet sont les deux faces d'un même processus de patrimonialisation.

⁸ Nous prenons le terme de « problème » au sens de tension entre un acteur et une réalité. Il n'y a pas de problème en soi, mais un acteur qui, dans son rapport à la réalité, vit une tension qu'il exprime comme un problème. Voir à ce sujet la thèse d'Hervé BREDIF (2004) page 552 à 574.

Conclusion de la première partie

A l'issue de cette première partie, nous avons posé les bases de notre réflexion sur le patrimoine. Plusieurs hypothèses sous-tendent notre approche de cette notion qui rencontre un succès croissant dans les territoires, dans les disciplines scientifiques et dans la législation nationale et internationale :

- L'utilisation du terme de patrimoine par une personne exprime **une relation au monde**, au sens de « son » monde, ce qu'il perçoit, individuellement et, éventuellement, en commun avec d'autres personnes.

- Le succès du patrimoine correspond à **une modification profonde de notre rapport au monde** : un monde perçu comme fini, complexe, sur lequel notre capacité d'agir a augmenté mais où d'autres limites à l'action existent.

- Face à cette modification, **le choix de la prise en charge du monde est une option** parmi d'autres.

- Un titulaire nomme un élément patrimoine quand :

=> Il vit **un problème de dégradation** de cet élément,

=> et/ou a **un projet** qui exprime **une volonté de prise en charge** de cet élément.

Ces hypothèses supposent une certaine cohérence de l'utilisation du terme de patrimoine, une unité dans la diversité des individus, des groupes, des situations et des éléments concernés. Elles supposent aussi la possibilité de la prise en charge des patrimoines, c'est-à-dire leur perpétuation effective dans le temps et l'espace à travers une succession de titulaires.

Deuxième partie :
Histoires patrimoniales singulières,
prises en charge partielles

Introduction de la deuxième partie

Les ressorts de la patrimonialisation semblent identifiés et permettent de trouver un socle commun à toutes les désignations de « patrimoines ». Cependant, l'extrême diversité des éléments ainsi dénommés (du génome à la Lune) laisse présager aussi une diversité des « histoires patrimoniales ». L'utilisation récurrente du terme et les évolutions qui l'ont vu émerger ne nous berce-t-il pas dans l'illusion d'une unité du patrimoine ?

Pour Isac CHIVA (1994, p5), l'historique sémantique du mot est aujourd'hui assez bien connu. Nous estimons, pour notre part, que cet historique du patrimoine est souvent cantonné à l'optique de la protection des biens culturels ou naturels pour la période « moderne » (à partir de la Révolution Française). Notre ambition est d'élargir le regard sur le patrimoine, en postulant que son utilisation n'est jamais anodine puisqu'elle repose, comme nous l'avons expliqué en première partie, sur le problème et/ou le projet d'un acteur en réaction par rapport à l'évolution de son rapport au monde.

Dans les paragraphes suivants, nous nous intéresserons à des « histoires patrimoniales », aux contextes qui ont vu des personnes utiliser le mot patrimoine. Ces histoires seront décrites à la manière d'un arbre : nous tenterons de découvrir les racines de l'utilisation du mot, l'utilisation du mot lui-même et les différentes branches qui partent de ce tronc commun et qui constituent des évolutions du terme de patrimoine ou des prolongations de l'histoire patrimoniale. Le danger de cette approche est de tomber dans l'anachronisme en plaquant la notion de patrimoine à des époques où le terme n'était pas du tout utilisé. Nous nous attacherons donc à exposer des éléments, soit qui relèvent explicitement de l'utilisation du terme de « patrimoine » ou qui, pour des auteurs, auront fait l'objet d'une interprétation en terme de « patrimoine » après coup (en particulier pour les « racines » de l'utilisation du mot). En insistant ainsi sur l'utilisation même du mot patrimoine, nous ne chercherons pas à entrer dans le détail de chaque théorie mais surtout de détailler le contenu assigné au mot patrimoine par les différents acteurs et auteurs qui l'utilisent. Ces différentes histoires patrimoniales ne sont pas exclusives les unes des autres : certaines branches des arbres donnent naissance à d'autres histoires qui s'entrecroisent avec d'autres histoires patrimoniales.

1. Le patrimoine juridique

Le Droit constitue le lieu de naissance du patrimoine. Il en est aujourd'hui aussi un lieu d'éclosion avec une acception de plus en plus large pour repenser la relation de l'homme au monde et, singulièrement, ce que plusieurs auteurs désignent comme la « relation homme-nature ».

1.1. Dans l'Antiquité le « patrimoine » sert à appréhender en droit des choses liées à une personne mais aussi à engager une famille dans les choses de la cité.

Il faut remonter à l'Antiquité pour trouver les premières traces juridiques du patrimoine :

« En Grèce, le patrimoine désignait la terre qui faisait vivre le groupe familial. Elle ne pouvait être ni vendue, ni partagée. Si elle devenait insuffisante à nourrir les nouvelles générations, celles-ci étaient mises en devoir de défricher et de coloniser d'autres terres voisines. Dans le droit romain archaïque, le vocabulaire ne distingue pas non plus les personnes des choses. Ainsi en va-t-il, par exemple, de la *familia*, qui est à la fois sujet et objet de droit, et du *patrimonium*, qui est sa traduction successorale. Le *patrimonium* exprime l'enracinement du « bien » dans le statut personnel, celui du *pater* en l'occurrence, dont il est le prolongement social de la personnalité » (OST, 1995).

Dans un système basé sur la famille, le « patrimoine » était une expression matérielle de la personne humaine. Le droit romain a plus tard distingué les « choses patrimoniales » (*res in patrimonio*) des « choses extra patrimoniales » (*res extra patrimonium*) : « l'enjeu exclusif de la notion étant de soustraire certaines choses de toute aliénation privée en les tenant hors du patrimoine des particuliers » (HOUNIEU, 1996). Certaines choses étaient ainsi exclues du patrimoine pour des raisons religieuses (*res divini juris*) comme les portes des villes, la demeure des morts, les temples, d'autres pour des raisons d'ordre public (*res humani juris*) comme l'eau, les voies publiques, les théâtres ou les stades.

Cependant, toujours dans le droit romain, la relation entre le patrimoine de l'individu qui a une charge dans la cité et le patrimoine de la cité était complexe : des travaux commencés par un administrateur dans la cité devaient être terminés par ses héritiers, avec des systèmes de caution par un tiers et garanties personnelles (DUBOULOZ, 2003).

1.2. Sous l'Ancien Régime, le patrimoine est attaché de façon quasi mystique à la personnalité, à la famille ou à la lignée.

La tradition juridique du patrimoine s'est perpétuée au Moyen-Age, où des biens étaient attachés à une lignée : *« ce mode d'approche a donné lieu à deux types de pratiques juridiques, des coutumes communautaires assurant le maintien du patrimoine au sein de la communauté familiale sans partage et des coutumes lignagères ou parentélares, la vocation héréditaire étant liés à la parenté. Ce qui paraît ici essentiel, outre la permanence de l'affectation, est de noter ce caractère quasi mystique qui lie le groupe et le patrimoine dans le droit coutumier français »* (LE ROY, 1998). Cette relation mystique se retrouve tout particulièrement pour ce qui est de la relation à la terre : dans la conception médiévale, la terre appartient en fait à Dieu et le chef de famille n'en est que le dépositaire, la famille s'inscrivant dans l'ordre naturel de la succession des générations (OST, 1995, p 48-49).

Dans cette tradition de la transmission d'un « patrimoine », tout n'est pas transmis partout de la même façon et aux mêmes parties de la famille élargie. Des biens sont transmis, mais aussi un nom, une position sociale, des opinions, voire des « manières d'être » (AUGUSTINS, 1990). Ces différents éléments transmis ne le sont pas forcément aux mêmes ayant droits suivant le territoire : dans certaines parties de la France, la transmission se fait sur un mode égalitaire (les biens sont répartis entre les enfants, en Bretagne par exemple), dans d'autres seul l'aîné hérite des biens, ce qui permet de maintenir la position sociale (Pyrénées par exemple). De nombreuses combinaisons de ces systèmes sont possibles, et, de plus, d'autres modes de transmission complémentaires existent comme la perpétuation d'un réseau de relations sociales par des mariages entre cousins éloignés pour conserver la maîtrise des terres. La complexité de ces situations de transmission est d'autant plus difficile à appréhender que la notion de propriété, issue du droit romain, est inadéquate pour rendre compte des relations entre les hommes et les choses sous la féodalité (AUGUSTINS, 1990, p159) comme en témoigne la notion de « saisine » (OST, 1995, p 49), notion complexe liée à la productivité d'une chose, touchant des éléments corporels et incorporels, s'appliquant à de multiples droits et s'accommodant de multiples titulaires.

L'Encyclopédie de DIDEROT et D'ALEMBERT évoque la complexité du terme de patrimoine dans le domaine juridique sous l'Ancien Régime. L'article sur le « Patrimoine » a été rédigé par BOUCHER D'ARGIS en 1757. Le « patrimoine » est classé en jurisprudence ; il est défini comme suit :

« PATRIMOINE, s. m. (Jurisprud.) se prend quelquefois pour toute sorte de biens; mais dans sa signification propre il se dit d'un bien de famille : quelquefois même on n'entend par-là que ce qui est venu à quelqu'un par succession ou donation en ligne directe. » (p 12:180)

Cette définition est donc très large, les biens concernés ne sont pas définis précisément. Deux précisions sont apportées pour des acceptions spécifiques :

- le « patrimoine du Roi » : « *c'est son domaine particulier* ».
- le « patrimoine de Saint Pierre » : les biens acquis par l'Eglise au cours des siècles.

L'acception du patrimoine décrite ci-dessus a été particulièrement attaquée à partir de la Révolution parce qu'elle était en quelque sorte l'incarnation de l'inégalité : des privilèges accordés à certaines familles de génération en génération et une sorte de déterminisme social, le fait qu'une partie de sa vie soit déterminée pour un homme dès sa naissance. Comme le dit Georges AUGUSTIN : « *perpétuer un groupe, modeler des destinées, c'est un tout* ». L'abolition de ce principe a inspiré la déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « *tous les hommes naissent libres et égaux en droit* ». Cependant, ces modes de transmission familiale se perpétuent encore aujourd'hui sous des formes parfois étonnantes, comme le montre Marc ABELES (1990) dans le domaine politique.

1.3. Le patrimoine se réduit aux actifs et passifs d'un individu ou d'une personne morale à partir du XIX^{ème} siècle.

1.3.1. Le patrimoine n'apparaît presque pas dans le Code Civil de 1804

En 1804, le Code Civil modifie complètement le système juridique français. Il ne donne pas de définition du patrimoine. Le patrimoine est réduit à une forme de propriété individuelle dans l'article 732 relatif à la transmission à cause de mort. La conception du patrimoine dans le Code Civil de 1804 est marquée par le droit égalitaire à la propriété proclamé pendant la Révolution Française. Le patrimoine, en ce qu'il représentait d'inégalitaire dans la transmission, a été banni du droit français. Sous l'Ancien Régime, le patrimoine prenait le sens de propriété quand il concernait l'Eglise ou le Roi (voir paragraphe précédent), après la Révolution, tout le monde peut posséder un ensemble de biens qualifié de « patrimoniaux » à transmettre à ses héritiers.

Cependant, le terme apparaît dans divers autres articles (878, 881, 2111) du Code Civil de 1804 sans que soient précisées clairement les règles qui s'y rapportent (FORTUNET, 2005).

Il en résulte une conception inachevée du patrimoine au sens juridique que des auteurs se sont attachés à préciser en même temps que s'édifiait une « science juridique ».

1.3.2. Au cours du XIX^{ème} siècle, la notion juridique de patrimoine se précise (théorie de AUBRY et RAU)

A partir de 1837 et tout au long du XIX^{ème} siècle, deux juristes alsaciens, Charles AUBRY et Frédéric RAU, professeurs à la faculté de droit de Strasbourg, publient 5 éditions successives de leur « Cours de Droit Civil Français » (AUBRY et RAU, 1837)⁹. Cherchant un cadre pour « *la science du droit en France* », AUBRY et RAU s'intéressent entre autres à la notion de patrimoine, donnant naissance à ce que les juristes appellent depuis la « théorie classique du patrimoine ». AUBRY et RAU définissent le patrimoine comme attaché à une personne juridique, comme une unité indivisible, indissociable de la personnalité de cette personne :

« Le patrimoine est l'ensemble des biens d'une personne, envisagé comme formant une universalité de droit, c'est-à-dire une masse de biens qui, de natures et d'origines diverses, et matériellement séparés, ne sont réunis par la pensée qu'en considération du fait qu'ils appartiennent à une même personne. L'idée de patrimoine est le corollaire de l'idée de personnalité... Axé sur la personne humaine, qui est une et indivisible, le patrimoine a logiquement le même caractère. » (AUBRY-RAU, Droit civil, tome IX, p. 305, LGDJ).

Le patrimoine, ainsi attaché à une personne morale, devient soit individuel, comprenant les biens d'un individu, soit collectif, comprenant les biens d'un groupe reconnu juridiquement. Le patrimoine au sens juridique n'a plus de caractère mystique, il n'a plus forcément vocation à être transmis de génération en génération. Il répond maintenant à un double projet : conserver l'unicité des biens d'un individu ou d'une personne morale de son vivant jusqu'à sa mort, puis donner un cadre juridique à sa succession.

Au sens juridique, c'est à partir de ce moment que le terme de patrimoine glisse vers un sens essentiellement pécuniaire, comme l'ensemble des actifs et des passifs d'une personne morale. Globalement, la théorie d'AUBRY et de RAU reste la référence juridique française en matière de patrimoine.

⁹ AUBRY et RAU voulaient au départ traduire le livre d'un professeur de droit allemand, le Comte ZACHARIAE VON LINGENTHAL, qui assurait un enseignement sur le Code Civil de 1804

1.3.3. Une évolution du droit au début du XX^{ème} siècle : le patrimoine affecté

Au début du XX^{ème} siècle, l'indivisibilité du « patrimoine » est battue en brèche avec l'introduction de la notion de « patrimoine affecté ». Il s'agit de distinguer le patrimoine personnel de l'individu du patrimoine de la personne morale quand ceux-ci risquent d'être confondus, particulièrement dans le cas des entreprises. Cette évolution du droit vise à protéger le patrimoine personnel du chef d'entreprise, sa vie privée et familiale, en cas de faillite de l'entreprise, surtout si elle est due à des raisons extérieures à l'entreprise elle-même. Au cours des dernières décennies, cette notion de patrimoine affecté a même commencé à être étendue aux entreprises individuelles où patrimoines personnel et professionnel sont plus difficiles à distinguer. L'article 47 de la loi du 11 février 1994 relative à l'initiative et à l'entreprise individuelle institue un ordre de priorité dans les biens pouvant être demandés par le banquier en garantie lors de l'octroi d'un prêt. Le banquier doit, avant de demander une garantie sur ses biens personnels ou la caution d'un tiers, indiquer par écrit au chef d'entreprise qu'il a la possibilité de proposer une garantie sur les biens nécessaires à l'exploitation de l'entreprise. Le banquier doit préciser le montant de la garantie qu'il souhaite obtenir. Cette notion de « patrimoine affecté » est aujourd'hui discutée au niveau européen comme un outil juridique de protection des chefs d'entreprise. L'indivisibilité du patrimoine au sens juridique du terme reste le principe voire le « mythe » de base (FORTUNET, 2005, p 77) associé à sa conception depuis le XIX^{ème} siècle mais le législateur et la jurisprudence l'ont fait évoluer, en particulier dans le domaine de l'entreprise. Ainsi, le patrimoine est non seulement devenu surtout pécuniaire mais, pour une entreprise, il s'agit de le faire fructifier, pour constituer un « patrimoine professionnel » (FORTUNET, 2005).

1.4. De nouvelles approches juridiques du patrimoine émergent à la fin du XX^{ème} siècle, avec l'explosion sémantique du terme

1.4.1. De nouvelles branches du droit « contaminées » par le terme « patrimoine »

Depuis les années 1960, d'autres « histoires patrimoniales » ont abouti à l'introduction du terme de « patrimoine » dans le droit français. C'est d'abord dans le domaine culturel que le patrimoine fait son entrée¹⁰, puis l'expression « patrimoine naturel » est employée¹¹. Un pas est franchi quand La loi du 7 janvier 1983 (Loi Defferre), relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, rappelle que « *le*

¹⁰ voir §2.4.

¹¹ voir §3.2.3.

territoire français est le patrimoine commun de la Nation ». Dans la lignée de la loi Defferre, la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 stipule, dans l'article 1 : « *l'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation* ». En 1994, pour la première fois, un élément immatériel, est considérée comme patrimoine : « *la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France* »¹². La loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (Loi Barnier) stipule, elle, que « *les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent font partie du patrimoine commun de la Nation* ». Après le territoire, la langue et l'eau, c'est donc l'environnement qui est « patrimonialisé ». En 2005, la Charte de l'Environnement¹³ est intégrée à la Constitution, il est précisé, dans son article 2, que « *l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains* ». Parallèlement, au niveau international, le terme de « patrimoine de l'Humanité » culturel, naturel et génétique fait son chemin (voir les paragraphes 2, 3 et 4 de cette partie).

1.4.2. Des auteurs tentent d'interpréter cette évolution du droit dans un débat sur l'approche juridique de la relation homme-nature

Les implications juridiques de cette nouvelle utilisation du terme de patrimoine ne sont pas encore bien établies. Le législateur français semble d'ailleurs considérer que ces intitulés relèvent plus de la reconnaissance de l'importance de ces éléments culturels et naturels que d'une volonté de modifier le corpus juridique. Ainsi, lors de l'étude par les députés et les sénateurs de la Charte de l'Environnement, il est noté, en ce qui concerne l'emploi du mot « patrimoine » dans les lois Defferre et Barnier, que « *Le juge n'a jamais tiré aucune application contentieuse de ces dispositions.* » (Rapport n° 352 (2003-2004) de M. Patrice GÉLARD, fait au nom de la commission des lois, déposé le 16 juin 2004).

Dans le même esprit, certains juristes estiment que cette évolution ne marque pas la constitution d'un nouveau titulaire patrimonial (la Nation, la France) avec des droits comme peuvent en avoir les titulaires patrimoniaux privés (individu ou personne morale). Jean-Pierre HOUNIEU (1996, p81) estime ainsi qu'« *il s'agit moins d'affirmer que la nation est titulaire de droits subjectifs sur ces éléments composant le patrimoine commun de la nation, que de reconnaître un droit d'usage à l'ensemble des individus composant cette nation. L'idée sous-*

¹² Article premier de la loi n°94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française (JORF 5 août 1994), <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/Visu?cid=221955&indice=2&table=LEGI&ligneDeb=1>

¹³ <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=JUSX0300069L>

jacente [...] est celle de protection, entendue au sens large, des différents éléments composant ces patrimoines ».

Cependant, l'accumulation de lois utilisant le terme de « patrimoine » est aussi associée à l'émergence de principes, en particulier dans le domaine de l'environnement qui commencent à constituer un ensemble plus ou moins cohérent de références sur lesquelles peuvent s'appuyer un juge (DOUSSAN, 1998) : principe de précaution, principe d'action préventive, principe pollueur-payeur, principe de participation.

Cette introduction de multiples « patrimoines » pose ainsi des questions nouvelles au-delà des cadres classiques du droit privé et du droit public. La théorie classique d'AUBRY et RAU est aujourd'hui revisitée par des chercheurs qui voient dans le patrimoine un outil de renouvellement du droit, en France et dans le monde. Une des caractéristiques intéressantes du patrimoine, du point de vue du droit, était de donner un cadre à la transmission au sein d'une famille ou d'une lignée. Or, cette caractéristique a disparu au profit de la seule succession, le patrimoine disparaissant avec la personne à laquelle il est attaché. Ainsi Etienne LE ROY (1998) constate que le patrimoine, selon cette théorie devient « *aussi intransmissible que la personnalité, la disparition de l'un, pour cause de décès pour les personnes physiques, de dissolution pour les personnes morales, entraînant le partage du patrimoine au profit de tous les ayant droits* ». De plus, cette intransmissibilité effective n'est compensée par aucun devoir du détenteur du patrimoine vis-à-vis des générations futures. Enfin et surtout, l'usage juridique a fait du patrimoine un ensemble essentiellement monétariste alors que, précisément, le patrimoine renvoie plutôt à des éléments qui ne sont pas ou difficilement évaluables en terme monétaire : la nature, les monuments, l'ADN, un paysage, etc.

Pour Geneviève HUMBERT et Jean-Claude LEVEUVRE (1992), l'évolution du terme de patrimoine en France tend à se rapprocher d'une conception de la nature comme sujet, plus présente dans le droit germanique. En effet, selon ces auteurs, en attribuant un titulaire en quelque sorte virtuel (la France, la Nation, l'Humanité...), sans structure juridique, au « patrimoine naturel », cette utilisation de ce terme en droit pourrait mener à « *la reconnaissance de droits aux êtres naturels* ».

Pour Françoise FORTUNET (2005) en revanche, « *si le concept de patrimoine se donne à la fois de nouveaux contours et substance, c'est sans qu'il y ait abandon explicite de la théorie classique* ». Cette auteure distingue des « *degrés de patrimonialité* » liés au caractère circulant

du bien dans les échanges économiques : le bien le plus stable pour une personne est plus fortement patrimonialisé que le bien qui est échangé. « *La mise en perspective dynamique du patrimoine conduit précisément à considérer l'ensemble des biens dans un système de circulation et d'échange, non seulement entre titulaires successifs mais entre la sphère de l'être et de l'avoir.* »

François OST (1995) s'inscrit aussi dans la théorie classique, il rejette l'idée d'éléments naturels qui deviendraient des sujets avec des droits spécifiques. Il part en effet du constat que le droit peine à intégrer la nature en oscillant entre cette idée de « *nature-sujet* » et celle de « *nature-objet* » pensée comme ressource pour l'homme. Il propose un autre concept, le concept dialectique de la « *nature-projet* » : un projet pour l'homme et un projet pour la nature, sachant que les deux sont intimement liés. Il choisit d'approfondir la notion de patrimoine, malgré son ambiguïté, pour « *donner un statut juridique au milieu* ». Depuis l'origine, en droit romain, le patrimoine réunit l'être et l'avoir et aujourd'hui, le patrimoine a gardé cette mixité complexe : à la fois ensemble de biens et émanation d'une personnalité (son titulaire). Pour François OST, la notion de patrimoine permet d'aborder la complexité du monde, de dépasser le clivage entre droit public et droit privé, entre « *nature objet* » et « *nature sujet* » :

« Ainsi sommes-nous progressivement mieux à même de comprendre le bien-fondé de la thèse qui voit dans le « milieu », cadre des rapports homme-nature, un « patrimoine commun » : un patrimoine tissé de droits privatifs, mais aussi d'usages collectifs dans le prolongement des investissements symboliques et vitaux que l'humanité réalise sur cette nature qui lui donne d'exister » (OST, 1995, p319).

Pour OST, c'est donc le « projet patrimonial » du titulaire qui importe. Il ne fait pas le lien, comme nous l'avons fait, avec la prise en charge en elle-même de l'élément patrimonialisé, mais plutôt avec la volonté de s'en occuper. Il cherche ainsi à décrire un phénomène social où l'élément patrimonialisé lui-même importe peu en soi : « *y a-t-il pour autant des choses qui relèvent nécessairement du patrimoine ? A cette question, il faut répondre par la négative : la patrimonialisation, qui est une interprétation sociale de la réalité, une réappropriation collective du passé ou du milieu, résulte de conventions et de décisions. [...] Le patrimoine est donc le produit d'une sélection de représentations sociales* ».

2. Le patrimoine culturel

« Considérée dans son extension générale, la sphère du patrimoine culturel subsume une foule de phénomènes liés entre eux : des objets et des monuments, des lieux et des sites, des qualités et des fonctions, des actions et des valeurs, des savoir-faire et des métiers. » (LAMY, 2006)

Dans le domaine culturel, le patrimoine est une notion qui semble au premier abord bien définie, bien ancrée à la fois dans les esprits, les pratiques et les institutions. Pourtant, là aussi, l'évolution de notre rapport au monde a induit un glissement sémantique d'importance : de la protection de l'extraordinaire monumental, le patrimoine culturel devient l'outil sémantique posant la question de la prise en charge des éléments les plus quotidiens et les plus immatériels.

2.1. La notion de patrimoine culturel commence par la volonté de quelques personnes de protéger leurs biens

2.1.1. La volonté de protéger son « patrimoine culturel » prend ses racines bien avant la Révolution Française

Pour beaucoup d'auteurs, la notion moderne de patrimoine prend avant tout sa source au moment de la Révolution Française quand elle est explicitement associée à la notion de protection et d'intérêt général (voir par exemple *La notion et la protection du patrimoine*, Que-sais-je ?, PUF 1997). La Révolution marquerait alors le passage de la sphère familiale à celui de l'intérêt général. Cependant, certains auteurs démontrent que ce qui s'est passé au moment de la Révolution est plutôt l'émergence d'une longue évolution du regard de certains acteurs de la société française et européenne sur les éléments culturels. En particulier, Jean-Pierre BABELON et André CHASTEL (1994) cherchent les racines de la volonté de protéger ces éléments dans les pratiques des différentes catégories sociales qui les possèdent.

Ces auteurs parlent en fait de la volonté passée de protéger ce qui, aujourd'hui, est dénommé « patrimoine culturel ». En effet, en écrivant cet historique de la notion, le but de ces auteurs est autant de montrer l'évolution du terme que de faire un plaidoyer pour la protection des objets patrimoniaux. Ils écrivent à un moment où ils ressentent la nécessité de montrer l'importance de cette protection, d'une part parce que ces objets patrimoniaux sont menacés et d'autre part parce que les efforts de protection sont, à leurs yeux, insuffisamment partagés par

l'ensemble de la société¹⁴. Ce faisant, ils sont amenés à parler en terme de « prise de conscience » de la nécessité de protéger, à alerter sur les destructions de ce qui est aujourd'hui considéré comme patrimoine et à s'insurger contre les modifications de ce patrimoine dans une optique qui ne trouve pas grâce à leurs yeux. Pour le patrimoine urbain, Françoise CHOAY (1997) fait de même. En fait, ces auteurs explicitent donc les « projets patrimoniaux » qui ont guidé la protection des éléments culturels.

2.1.2. A l'origine, une « prise de conscience » d'un petit groupe de l'intérêt de la protection des biens culturels

BABELON et CHASTEL (1994) distinguent en France trois « couches » superposées qui composent la notion de patrimoine avant la Révolution : « *le fait religieux* », « *le fait monarchique* » et « *le fait familial* ». Dans les trois cas, les documents disponibles sont ceux des « élites » : le Clergé protège les reliques des saints, des œuvres d'arts, puis les bâtiments anciens, les monarques constituent des trésors dont certains résistent aux vicissitudes de l'histoire, les aristocrates se transmettent le lieu féodal, certains collectionnent les œuvres d'art. L'élite bourgeoise devient active au XVIII^{ème} siècle (CHOAY, 1994) : des scientifiques (naturalistes, architectes, archéologues), des commerçants (antiquaires), de riches collectionneurs s'intéressent à ce que nous considérons aujourd'hui comme patrimoine, jetant les bases de la conception qui prévaudra au moment de la Révolution, où le caractère esthétique et scientifique l'emporte sur l'aspect sacré des œuvres d'art ou des sites naturels.

Une « élite éclairée » prend ainsi conscience progressivement de l'intérêt esthétique et scientifique d'éléments culturels non seulement pour elle-même mais aussi pour l'ensemble de la société française voire européenne. Cette élite passe d'une idée de recensement à celui de protection tout en ayant l'impression de prêcher dans le désert et en se heurtant à l'indifférence voire l'hostilité de la majorité de la population.

¹⁴ Le livre de BABELON et CHASTEL, *La notion de patrimoine*, a été publié la première fois en 1980, après ce que les auteurs désignent comme une période noire pour la protection du patrimoine culturel, les 30 Glorieuses, ce qui les amènent à des jugements sans concession sur les acteurs de cette période : « *les difficultés locales, les querelles et les polémiques sont plus nombreuses en France que partout ailleurs, en raison de la persistance d'une mentalité négative, d'une sorte d'allergie au patrimoine chez les administrateurs, les ingénieurs et les élus* » (p95).

2.2. A la Révolution Française, l'émergence du « patrimoine culturel » correspond à la construction de l'identité nationale

Pendant la Révolution, les biens du Clergé sont confisqués, la République doit gérer des monuments et œuvres d'art devenus « biens nationaux », certains d'entre eux, associés à l'Ancien Régime, doivent être protégés pour éviter leur destruction, surtout à partir de 1792 et la fin de l'espoir d'une monarchie constitutionnelle. Quelques érudits mènent une bataille, en particulier à l'Assemblée Nationale, pour que des monuments liés à l'Ancien Régime, mais auxquels ils attribuent une valeur culturelle nationale, soient soustraits aux destructions. Le terme de « patrimoine » est alors utilisé pour la première fois pour exprimer l'identité de la Nation en construction, à travers ses œuvres d'art. Ainsi, François CHOAY (1992) cite le discours d'Armand-Guy KERSAINT sur les monuments publics, prononcé au Conseil du département de Paris le 15 Décembre 1791 : « *les monuments importants sont le patrimoine de tous* ». Cette volonté de protéger des éléments passés du domaine monarchique ou religieux au domaine public républicain est aussi noté par BABELON et CHASTEL qui expliquent par exemple qu'en 1792, un commissaire de la Législative chargé de dresser l'inventaire des objets et statues renfermés dans les édifices de culte parisien, s'écrie à propos de statues : « *ces gothiques, quoique d'un goût barbare, peuvent intéresser ; il seroit à propos de la ménager en cas de démolition, ils sont précieux comme des antiques* » (1994, p 25). Peu à peu, une organisation administrative est mise en place, basée sur le recensement des œuvres d'art : centralisation des archives de la nation (Loi du 25 juin 1794), organisation de la Bibliothèque Nationale (1795), création de services des archives départementaux (1796), création des musées de province (1801).

Cette période marque donc la première utilisation du terme de patrimoine dans une perspective d'une gestion « collective » de la mémoire, ce sont des biens hérités du passé que l'Etat reconnaît officiellement comme important pour l'identité de la collectivité qu'il incarne. Le patrimoine culturel de la Nation française est désigné et recensé comme tel par un ensemble d'experts regroupés dans une nouvelle administration. L'institutionnalisation du patrimoine ne signifie par forcément la patrimonialisation effective d'un ensemble de biens par les citoyens eux-mêmes. D'ailleurs, de nombreux monuments aujourd'hui considérés comme des patrimoines ont été détruits à cette époque par leurs propriétaires pour construire d'autres bâtiments (BABELON et CHASTEL, 1994).

La Révolution Française marque un point de départ, une refondation politique essentielle qui sert de référence en France et ailleurs ; en ce sens, la mise en musée des œuvres d'art issues

de l'Ancien Régime est un symbole à rapprocher de la mort de Louis XVI. Mais la Révolution est aussi une évolution, l'aboutissement d'un processus de construction de la Nation française commencée avec l'affirmation d'un pouvoir royal central sur des seigneurs régionaux. Jean-Louis DEOTTE (1990) parle de la création d'une « scène politique » par les nouveaux détenteurs du pouvoir :

« Si la Convention créa le Louvre en préservant ainsi les « trésors du despotisme », ce ne fut pas seulement afin d'affirmer l'identité de la nation, ainsi que sa continuité, par delà la rupture révolutionnaire. Il s'agissait, sur un fond d'ivresse de l'action révolutionnaire, laquelle était un processus immatrisé et illimité, d'assurer en (s')assurant des œuvres d'art, des objets de culture, la nécessaire suspension qui seule rend possible l'établissement d'une scène politique, c'est-à-dire d'un lieu commun pour les hommes qui agissent ».

2.3. A partir de 1830, la protection s'institutionnalise, le « monument historique » est préféré au « patrimoine »

Cependant, l'utilisation du terme de « patrimoine », trop lié à la construction d'une identité nationale républicaine issue de la Révolution s'efface avec le changement de régime, au profit de celui de « monument historique » :

« Le concept de patrimoine, forgé pour désigner des biens appartenant à la nation et susceptibles d'un type nouveau de conservation, perd une partie de sa pertinence et tombe en désuétude lorsque la Révolution prend fin. Dans la France révolutionnaire, la valeur nationale est celle qui a légitimé toutes les autres, dont elle est indissociable et à l'ensemble hiérarchisé desquelles elle communique sa puissance affective » (CHOAY, 1992, p90).

Une nouvelle impulsion est donnée en 1830 par le Ministre de l'Intérieur GUIZOT qui crée un poste d'Inspecteur général des monuments historiques. La loi du 30 mars 1887 sur la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique national normalise les règles de la conservation et détermine les conditions de l'intervention de l'Etat pour la protection des monuments historiques. Elle restreint le classement aux monuments appartenant à des personnes publiques, le consentement des propriétaires privés est exigé en cas de classement. Cette dernière barrière sera levée avec la Loi du 31 décembre 1913. La séparation de l'Eglise et de l'Etat (Loi du 9 septembre 1905) renforce encore cette politique de protection de biens culturels nationaux en plaçant les édifices culturels anciens sous la juridiction de l'Etat. *« En France, la conservation d'un patrimoine promu également propriété de tous, devient affaire d'Etat. La politique de conservation est un rouage du dispositif général de centralisation » (CHOAY, 1992, p93).*

Le terme de « monument », en devenant l'emblème d'une politique de conservation de la France, subit une évolution voisine de celle du patrimoine au moment de la Révolution. Au départ, le terme de « monument » désigne une œuvre humaine dans la fonction principale est la mémoire, pour les générations futures, d'un événement. Ce passé, rappelle Françoise CHOAY (1992, p15) « *est localisé et sélectionné à des fins vitales, dans la mesure où il peut, directement, contribuer à maintenir et préserver l'identité d'une communauté, ethnique ou religieuse, nationale, tribale ou familiale.* » L'expression « monument historique » apparaîtrait pour la première fois en 1790 (BABELON et CHASTEL, 1994, p71) il désigne tout ce qui peut illustrer l'histoire nationale dans une perspective archéologique (adaptée d'une notion britannique) qui l'affranchit du phénomène religieux ou monarchique. Avec ce passage au « monument historique », l'Etat entame une action volontariste qui détermine ce qui est considéré comme la mémoire de la France à travers ses édifices et œuvres d'art. Prosper MERIMEE, premier inspecteur général des sites, lors de ses voyages à travers la France en 1836, en dresse une première liste et l'Etat met en œuvre la protection de certains d'entre eux en en devenant propriétaire.

2.4. A partir de 1960, le mot « patrimoine » fait son retour pour la mise en place d'une politique culturelle en France qui évolue vers une protection d'éléments de moins en moins « monumentaux ».

C'est à partir des années 1960 que le terme de « patrimoine » est utilisé pour la première fois dans les lois qui touchent au domaine culturel et artistique : loi Malraux du 4 août 1962 « complétant la législation sur la protection du *patrimoine* historique et esthétique de la France et tendant à faciliter la restauration immobilière », loi du 31 décembre 1968 « tendant à favoriser la conservation du *patrimoine* artistique national ». Dès lors, le mot « patrimoine » est adopté dans l'administration de la culture, en 1978, une direction du patrimoine est créée au Ministère de la Culture et de la Communication qui sera régionalisée avec la décentralisation de 1983.

Dans cette acception, le terme de « patrimoine » a remplacé celui de monument historique. Le « monument » évoque des éléments d'architecture épars, comme une cathédrale gothique ou un château de la Loire. Le « patrimoine » renvoie plutôt à un ensemble aux contours plus flous, un tissu architectural à préserver, à conserver, à valoriser ou à réinventer, comme le montre Françoise CHOAY (1992) en parlant de « patrimoine urbain ».

En 1994, Isac CHIVA, directeur d'études à l'école des Hautes Etudes en Sciences Sociales présente au Ministre de la Culture un rapport préconisant « *une politique pour le patrimoine culturel rural* ». Ce rapport explique la nécessité du passage d'une protection d'éléments architecturaux extraordinaires, à une sauvegarde d'éléments plus diffus, plus « ordinaires » au sens où ils sont plus inscrits dans le quotidien des Français : « *un ensemble de biens immobiliers et paysagers façonnés dans la longue durée par les sociétés d'agriculteurs et d'éleveurs grâce à des techniques qui en sont indissociables* » (CHIVA, 1994, p2). L'administration de la culture modifie donc, dans les années 1990, sa perception du « patrimoine », dans un sens de plus en plus élargi.

La circulaire du 2 mars 2004 crée un « Code du patrimoine » qui regroupe plusieurs lois relatives au patrimoine culturel. Ce nouveau code a pour but de « *souligner la cohérence de l'action des pouvoirs publics en faveur du patrimoine* » (site du Ministère de la culture). Une définition du patrimoine culturel est donnée dans le premier article :

« Le patrimoine s'entend, au sens du présent code, de l'ensemble des biens, immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique. » Article L1 du Code du Patrimoine.

Cette définition explicite ainsi l'élargissement qu'a marqué le retour du patrimoine après le passage par les « monuments historiques » dans le domaine culturel en France. Elle laisse aussi la porte ouverte à l'entrée d'éléments de plus en plus divers dans le giron du « patrimoine culturel » : le champ des biens immobiliers ou mobiliers, publics ou privés auquel l'Etat reconnaîtra un intérêt dans les domaines cités peut s'étendre à l'infini¹⁵...

« A partir de 1830, commence à se mettre en place, pour la première fois à l'échelle d'un grand pays, un dispositif de protection.[...] Cette période a vu, d'une part la construction de ce dispositif et son adaptation à des tâches plusieurs fois redéfinies et, de l'autre, un élargissement de la notion de patrimoine, au fur et à mesure qu'étaient entourés des interdits déterminés, inscrits sur tel ou tel autre inventaire, placés sous surveillance, et, le cas échéant, restaurés des stations archéologiques et paléontologiques, parcs naturels, sites, grottes, vestiges de la culture populaire et de la vie paysanne, composante du paysage industriel, trouvailles sous-marines » (POMIAN, 1990).

¹⁵ Par exemple, la France, par la loi n° 2006-785 du 5 juillet 2006, autorise l'approbation de la convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel, nouveau champ du « patrimoine culturel ».

Si l'Etat a joué un rôle déterminant en France pour la protection du patrimoine culturel, il s'est appuyé, dès le départ, sur des passionnés, certes minoritaires mais qui ont aussi joué un rôle déterminant. A partir des années 1980, le retour du terme patrimoine, correspond aussi à l'aboutissement d'une évolution qui a conduit à un changement de regard de la population française sur les éléments culturels. La protection et la mise en valeur du patrimoine culturel s'appuient dorénavant sur une fréquentation importante des sites culturels et un tissu d'associations d'amateurs de patrimoine culturel.

« Les interrogations ne se focalisent plus sur la nation mais sur la société, son fonctionnement, sa complexité et sa diversité. Le regard se déplace des monuments vers les réalités matérielles les plus quotidiennes » (Isac CHIVA, 1994).

2.5. L'émergence du terme de « patrimoine culturel » est aussi le fait d'un processus occidental de protection à ambition internationale d'éléments de plus en plus immatériels

Le mouvement de protection du « patrimoine culturel » en France correspond aussi à une évolution à un niveau supranational qui concerne, au début, essentiellement les pays occidentaux. Ce mouvement de protection est lié, après la Seconde Guerre Mondiale, à la mise en place des structures internationales. Une succession d'événements donnant lieu à des documents de portée essentiellement déclarative permet de suivre cette évolution :

La législation française en matière de monuments historiques se retrouve dans les autres pays d'Europe au XIX^{ème} siècle. Des associations pour la protection des monuments s'organisent dans plusieurs pays. En 1877, la Société anglaise de Protection des Bâtiments Anciens (Society for the Protection of Ancient Buildings) publie un « Manifeste » sur la conservation par le biais d'une restauration non-restrictive et non-dirigée.

La Société des Nations dans les années 1920-1930 et des professionnels de l'architecture prônaient l'idée d'un patrimoine de l'Humanité méritant d'être conservé au niveau international. La Conférence d'Athènes, en 1931, sur la conservation artistique et historique des monuments, fut réunie par la Commission internationale pour la coopération intellectuelle de la Société Des Nations (SDN) avec la coopération du Conseil international des musées (ICOM). Ses actes furent publiés en 1933 (CHOAY, 1992). La charte d'Athènes est rédigée par LE CORBUSIER à l'occasion de la quatrième assemblée des congrès internationaux d'Architecture moderne (1933) et publiée anonymement en 1941 à Paris.

Après la Deuxième Guerre Mondiale, le 16 novembre 1945, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est créée. Dans l'article premier de son « Acte Constitutif », il est indiqué que cette organisation « *aide au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir en veillant à la conservation et protection du patrimoine universel de livres, d'œuvres d'art et d'autres monuments d'intérêt historique ou scientifique, et en recommandant aux peuples intéressés des conventions internationales à cet effet* » (Cf. site Web de UNESCO). L'UNESCO travaille sur la notion du « patrimoine culturel mondial » et crée un fonds pour la protection et la restauration des monuments d'importance mondiale (1948). En 1959, l'UNESCO lance la première de ses campagnes internationales pour la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel de l'Humanité. En 1957, à Paris, le premier congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques formule, entre autres, le vœu que les pays ne disposant pas encore d'une organisation gouvernementale de protection des monuments prévoient une structure de tutelle.

Le deuxième congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques qui s'est tenu à Venise en 1964 a adopté treize résolutions, la première étant la charte internationale de la restauration, plus connue sous le nom de charte de Venise, la seconde étant la création du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), sur proposition de l'UNESCO. En 1966, le colloque de Bruxelles définit les orientations, la structure et les objectifs de l'ICOMOS : il « *recueille, approfondit et diffuse les informations concernant les principes, les techniques et les politiques de sauvegarde, de protection, d'animation, d'utilisation et de mise en valeur des monuments, ensembles et sites* ». (Statuts art. 5b). La Charte de Florence adoptée par l'ICOMOS en 1982 et celle de Washington adoptée par l'ICOMOS en 1987, élargissent les principes de la Charte de Venise aux paysages et centres historiques urbains. De nombreuses autres chartes ont ensuite été adoptées par l'ICOMOS, en particulier sur la question de la relation entre protection et tourisme (cf. site de l'ICOMOS).

En lien avec cette évolution internationale, le Conseil de l'Europe a mené sa propre réflexion sur le patrimoine culturel. Dès 1955, le terme de « patrimoine commun » est utilisé dans le domaine culturel. Le Conseil de l'Europe met au point des conventions sur le patrimoine

archéologique (1969), architectural (1985), audiovisuel (2001). En 2005, dans sa Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société¹⁶, il en donne une définition élargie :

« Le patrimoine culturel constitue un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent, par-delà le régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution. Cela inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux. » (Article 2a).

En 2003, le patrimoine culturel, tel que le définit l'ICOMOS, intègre officiellement des éléments « immatériels »¹⁷ (Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel et immatériel). Ainsi, ce ne sont plus seulement des objets concrets que l'on tente de préserver, d'arracher à l'usure du temps, ce sont des relations humaines qu'il s'agit de faire perdurer : des situations passées, des histoires vécues, des fêtes traditionnelles... Peu à peu, le patrimoine culturel, dans son acception mondiale, a donc glissé des monuments extraordinaires, aux objets ordinaires d'une culture donnée, puis à de simples traces d'un passé mis en scène pour les vivants. Il devient en quelque sorte l'outil par excellence de la mémoire du monde, telle que l'Occident la voit.

¹⁶ Voir le site Internet : <http://conventions.coe.int/Treaty/FR/Treaties/Html/199.htm>

¹⁷ Pour un aperçu de l'importance que représente ce glissement vers l'immatériel du patrimoine culturel, en terme de représentation, de muséification, de l'organisation de la mémoire, voir : Gaetano CIARCIA, 2006.

3. Le patrimoine naturel

« *Un peu partout, la patrimonialisation des objets naturels s'accélère* » (CORMIER SALEM et al., 2006).

L'émergence du patrimoine naturel est parallèle à celle du patrimoine culturel. Toutefois, l'élargissement de son champ semble interroger un plus grand nombre de disciplines (écologie, géographie, ethnologie, administration) car il touche des éléments dont la prise en charge ne s'était jusqu'à présent pas posée en ces termes : faune, flore, eau, paysage, territoire...

3.1. L'émergence d'une volonté de prise en charge d'éléments naturels

3.1.1. La gestion des plantes et des animaux est une pratique qui naît avec l'Humanité

L'Homme est en interaction avec les autres êtres vivants qui l'entourent. Au début de l'Humanité, les chasseurs-cueilleurs, peu nombreux, influent peu sur les écosystèmes, il n'y a pas de trace de « prise en charge » d'éléments naturels. Cependant, quelle relation entretenaient-ils avec les autres êtres vivants ? Peut-on la réduire à sa dimension utilitaire ? Henry OLLAGNON (2006) considère que « *l'Humanité a, depuis fort longtemps pratiqué une certaine gestion du vivant et, dans une certaine mesure, de la biodiversité* ». En tout état de cause, les premières modifications du milieu naturel datent de l'apparition de l'agriculture, au Néolithique : les forêts sont défrichées et certains animaux (le chien, le mouton, le bœuf, le cochon et le cheval) sont domestiqués. Jean de MONTGOLFIER et Jean-Marc NATALI (1987), cherchant à définir les modalités d'une « gestion patrimoniale des ressources naturelles », s'intéressent à la gestion de la forêt à travers l'exemple de la forêt de Rouvière (sud du Bassin Parisien). Ils décrivent l'évolution du rapport des habitants à cette forêt. Ainsi, à la période gallo-romaine, les villas mettent en culture les meilleures terres de la forêt : « *entre l'ager, régulièrement labouré et la sylva, qui correspond à la forêt dans son état à peu près spontané, s'étend une zone intermédiaire : le saltus, sorte de pâturage arboré, où les animaux de la villa trouvent une bonne part de leur nourriture et où on récolte du bois de feu et du bois de construction.* ». La forêt entre, au XVI^{ème} siècle dans le domaine royal et devient une futaie pour bois de qualité quand COLBERT, au XVII^{ème} siècle, met en place une administration en charge de la forêt pour répondre à la demande de la construction navale. Ce

type de prise en charge des éléments naturels comme des « patrimoines » par un propriétaire est aussi cité par Jean-Claude LEFEUVRE (1989) pour la protection de gibiers et de forêts par des rois ou des cités en Europe.

3.1.2. Un mouvement de protection de la « nature extraordinaire », structuré au XX^{ème} siècle sous l'impulsion d'associations de naturalistes, utilise le terme de patrimoine naturel

Le mouvement de protection des sites naturels, la création de réserves, est d'abord esthétique, au XIX^{ème} siècle (Forêt de Fontainebleau en 1852¹⁸, Vallée de Yosemite en 1854). En France, la loi de 1901, en donnant la possibilité de créer des associations, a donné aux naturalistes un outil de structuration et d'expression auprès des Pouvoirs Publics. La loi du 21 avril 1906 sur la protection des sites et des monuments naturels de caractère artistique résulte de l'action menée par le Club alpin français (créé en 1874) et la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de France (créée en 1901). Avec cette loi, la politique de protection des monuments historiques est officiellement étendue aux « sites naturels ». Cette politique est renforcée par la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. A noter que le terme de « patrimoine » n'est par encore employé. C'est la nature « monumentale » ou « extraordinaire » qui est visée, dans le même esprit que celui de la protection des chefs-d'œuvre artistiques. Il faut attendre 1960 (création des parcs nationaux) puis 1976 (loi sur la protection de la nature) pour que le terme de « patrimoine naturel » entre dans la loi française.

Tout au long du XX^{ème} siècle, les associations nationales de protection de la nature se sont fédérées sous l'impulsion de militants de la protection de la faune et de la flore. Jean-Claude LEFEUVRE (1990, p35) résume ainsi le mouvement d'internationalisation qui s'opère : après la « *stratégie de protection des ressources* » et la « *stratégie de pare-feu, liée à une stratégie élitiste de l'exceptionnel* », « *un début d'internationalisation, souligné par le succès de plusieurs réunions dont la Convention de Londres en 1933* ». Ce mouvement associatif a donné naissance, le 5 octobre 1948, à l'Union internationale pour la protection de la Nature suite à une conférence internationale à Fontainebleau¹⁹.

¹⁸ Voir à ce sujet, l'article de Franck Dominique VIVIEN (2005) : « *et la nature devient patrimoine...* »

¹⁹ Cette organisation change deux fois de nom en 1956 et 1990, elle s'appelle désormais l'UICN, l'Union internationale pour la conservation de la nature (The World Conservation Union).

3.2. Le « patrimoine naturel » comme catégorie à étudier et protéger

3.2.1. Le patrimoine naturel, partie du « patrimoine mondial de l'Humanité »

L'UNESCO et l'UICN, rédigèrent des projets parallèles de conventions fondés sur le concept de patrimoine mondial (« world heritage »), le premier dans la perspective de la protection des biens culturels (voir paragraphe 2), le second dans celle des biens naturels et culturels, le tout pour la Conférence des Nations Unies de 1972. Un compromis fut trouvé et, le 16 novembre 1972, la Conférence générale de l'UNESCO adoptait à Paris la Convention pour la protection du patrimoine culturel et naturel mondial.²⁰

La convention définit le champ du « patrimoine », en distinguant le « patrimoine culturel » (article 1) du « patrimoine naturel » (article 2). Ces définitions relèvent de la même conception d'une politique « patrimoniale » que celle de la protection des monuments historiques telle qu'elle a été développée depuis 1830 en France : elles reprennent la notion de « monument » et y ajoutent celle de « valeur universelle ». Le préambule de la Convention précise le mode d'action adopté : « *il incombe à la collectivité internationale toute entière de participer à la protection du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle, par l'octroi d'une assistance collective* ». Pour ses auteurs, il est possible de décrire un « patrimoine universel » et de créer un système de protection au nom d'une collectivité de dimension internationale, ainsi que le rappelle l'un de ses inspirateurs :

« C'est un concept simple et pourtant révolutionnaire : il existe, dans le monde entier, des régions naturelles et culturelles tellement uniques qu'elles font véritablement partie du patrimoine, non seulement de telle ou telle nation, mais de l'humanité entière. [...] C'est une idée qui exprime avec éloquence, à travers une action internationale coopérative, la vérité selon laquelle la terre est réellement le foyer de l'homme et nous appartient à tous. » Russell TRAIN, dans le « manifeste » publié en 1972 par la Sierra Club, *Action for Wilderness*²¹.

Grâce à cette Convention, les instances internationales ont défini des règles de fonctionnement, monté des partenariats et engagées des actions sur les cinq continents visant à préserver des sites naturels, culturels et historiques (voir AUDRERIE et al., 1998).

²⁰ Ce processus est présenté par Sarah M. TITCHEN, Responsable de la Section de politique générale et de mis en œuvre statutaire, du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO sur le site web de l'UICN, uicn.org

²¹ Cf. site web de l'UICN, uicn.org

3.2.2. Au niveau français, un inventaire du « patrimoine naturel »

La protection du « patrimoine naturel » au niveau international est relayée au niveau français par des associations de protection de la nature et des chercheurs. Jean-Claude LEFEUVRE (1990, p53) explique que la notion de « patrimoine naturel » doit être objectivée, recouvrir des catégories bien identifiées, pour être reconnue au niveau scientifique et se différencier d'une utilisation politique du mot :

« Paradoxalement, ce terme apparaît comme un stimulant, un outil pédagogique non négligeable apportant un second souffle aux politiques de protection de la nature, et s'avère à la fois critiqué de la part de ceux qui veulent créer une véritable technologie de la conservation de la nature. En réalité, une partie de cette apparente contradiction résulte d'une confusion entre une démarche politique et une approche scientifique ou technique. Si l'on peut, au plan politique, parler de gestion du patrimoine naturel, le scientifique, par contre, a besoin d'identifier des objets, de la manipuler, d'expérimenter : il gère des espèces et des espaces, il gère l'eau comme milieu et comme ressource, non pas dans l'abstrait mais sur la base de connaissances scientifiques rigoureuses ».

Cette conception du « patrimoine naturel » a débouché en France sur « l'inventaire national du patrimoine naturel », géré par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Sur le site de l'Inventaire national, le patrimoine naturel est défini :

« Le patrimoine naturel comprend les richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, minéralogiques et paléontologiques de la France (territoire naturel terrestre, fluvial et marin, en métropole et dans les départements et territoires d'outre-mer). »

3.2.3. Des pratiques associatives et institutionnelles se développent pour la protection du patrimoine naturel

La protection du patrimoine naturel a donné naissance à de multiples pratiques techniques et scientifiques dans des zones spécifiques où la protection est plus ou moins affirmée et qui peuvent se chevaucher : zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique, réserves naturelles, parcs nationaux, parcs naturels régionaux, réseau Natura 2000... Au niveau international, la protection du patrimoine mondial obéit à la même logique. Les associations de protection de la nature et les scientifiques développent des pratiques, des outils techniques et scientifiques pour gérer ces milieux et ces espèces, souvent dans un cadre institutionnel. Peu à peu, la prise en charge du patrimoine naturel a évolué, les outils ont changé. La protection de la nature extraordinaire dans un espace où l'homme n'intervient pas n'est plus la seule référence, le seul enjeu. Des modalités nouvelles sont testées pour gérer ce patrimoine dans des milieux

dégradé ou tout simplement « ordinaires », des milieux où l'action de l'homme est indispensable pour favoriser la biodiversité, en particulier les milieux agricoles²². La gestion de l'eau comme un « patrimoine naturel » a, tout particulièrement, modifié les pratiques institutionnelles : création des Agences de l'eau par grands bassins versants, puis décentralisation de la gestion de l'eau par territoire et sous-bassins versants, promotion de la concertation entre les acteurs de l'eau au niveau européen, passage de la « gestion des rivières » à la « gestion des milieux aquatiques »...

3.2.4. Peu à peu, le mot « biodiversité » remplace l'expression « patrimoine naturel » dans son acception scientifique

Une conception scientifique et administrative du patrimoine naturel, détaché de son caractère « politique », comme l'écrit Jean-Claude LEFEUVRE débouche sur une recherche, un recensement et des pratiques de protection mais éloigne peu à peu le mot de l'attachement auquel nous faisons référence au début de cette thèse. Les caractéristiques de la faune et de la flore sont mises en avant, leur caractère exceptionnel comme argument de protection diminue peu à peu au profit de la diversité du vivant. C'est pourquoi, le terme même de « patrimoine naturel » semble, de plus en plus, être supplanté par celui de biodiversité, mot littéralement inventé à partir d'une racine grecque et d'une racine latine à la fin des années 1980. La convention pour la diversité biologique (1992) la définit comme suit : « *la variabilité des êtres vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie : cela comprend la diversité au sein des espèces, ainsi que celle des écosystèmes* » (art. 2).

3.3. L'utilisation du terme « patrimoine naturel » continue d'interroger les disciplines et pratiques qui touchent à la gestion des espaces naturels

Si le patrimoine naturel s'est peu à peu « transformé » en biodiversité, il a continué sa vie dans d'autres sphères. « *La référence à la notion de « patrimoine naturel » permet d'opérer un certain nombre décentrement et de déplacements dans les façons d'analyser les problèmes d'environnement en terme économiques et de tenter de les résoudre* » écrit Franck-Dominique VIVIEN (2005, p305). Cette notion n'interroge pas seulement l'économiste mais aussi le géographe, l'agronome, l'agent de développement, etc., à la fois dans ses pratiques et

²² La Politique Agricole Commune de l'Union Européenne s'est dotée d'un « deuxième pilier », composé de mesures visant notamment à protéger l'environnement et l'espace rural. En France, il est traduit dans un Plan de

dans ses représentations des éléments patrimonialisés. En se répandant, à partir des années 1980, elle a donné naissance à des « histoires patrimoniales » qui dépassent la seule question du recensement et de la protection.

3.3.1. La patrimonialisation du paysage interroge les géographes sur l'évolution de notre rapport à l'espace

Le « patrimoine naturel » désignait au départ des sites exceptionnels, des monuments de la nature. Du site naturel au paysage, il n'y a qu'un pas et l'émergence du patrimoine et du paysage dans les politiques publiques, dans les projets territoriaux de valorisation de l'espace sont concomitants. Cependant, qu'un paysage soit considéré comme « patrimoine naturel » soulève de nombreuses questions. L'association de ces deux termes peut en effet paraître incongrue : dans la plupart des pays occidentaux, le paysage n'a rien de « naturel », il est une combinaison d'humain et de non humain. De plus, la mise en patrimoine du paysage semble signifier que le paysage doit être figé pour être transmis tel quel aux générations futures, la patrimonialisation effectuerait en quelque sorte un « arrêt sur image » pour un territoire, alors qu'un paysage évolue au gré de l'histoire et de l'utilisation humaine de l'espace. Anne CAUQUELIN, dans *Paysage, rhétorique et patrimoine*, explique que le patrimoine serait ainsi un moyen de maintenir une forme artificielle : « *La ruse de l'histoire se sert de la mission apparente du patrimoine, essence naturaliste, pour pérenniser une forme artificielle... celle de la forme symbolique qui s'est construite dans et par l'histoire.* » Guy DI MEO (2006), lui, le décrit comme « *un besoin social* », parce qu'il aide à créer des territoires, les modeler à l'image que nous voulons qu'ils soient, parce qu'ils nous permettent de créer de l'identité.

3.3.2. Dans les pays du sud, la notion de « patrimoine naturel » recouvre une diversité de situations, de politiques et de pratiques.

Dans *Patrimonialiser la nature tropicale* (CORMIER-SALEM et al., 2002), des économistes, des juristes, des géographes et des anthropologues s'interrogent sur l'utilisation du terme de patrimoine naturel dans les pays du sud. Dans l'introduction de cet ouvrage, Marie-Christine CORMIER SALEM et Bernard ROUSSEL décrivent le patrimoine comme un outil, à la base occidentale, à l'origine de processus, de stratégies, de politiques impliquant de multiples acteurs sur des enjeux transverses. Ils proposent « *une réflexion sur la pertinence de la notion*

dans les pays du Sud, son émergence et son développement et mettent en évidence la diversité des patrimoines naturels, des acteurs et des processus de patrimonialisation ». Ils distinguent finalement deux types de patrimonialisation dans les pays du Sud : une « *patrimonialisation exogène* », portée par des acteurs extérieurs, pour répondre à des enjeux internationaux de type conservation de la biodiversité ; une « *patrimonialisation endogène* », mal connue, portée par des acteurs locaux, qui dépassent les questions de conservation et entrent souvent en conflit avec les patrimonialisations exogènes. Cette patrimonialisation endogène n'utilise pas souvent le mot patrimoine (qui n'existe pas dans certaines langues africaines) mais reflète l'attachement des hommes aux éléments naturels.

4. Le patrimoine génétique

L'histoire associée au terme « patrimoine génétique » est singulière : d'une métaphore de généticien pour vulgariser les découvertes d'une science nouvelle, cette expression en vient aujourd'hui à cristalliser le débat éthique sur la façon de concevoir la « prise en charge des gènes », si tenté que cette formule elle-même ait un sens.

4.1. Le patrimoine en génétique, une « métaphore » pour expliquer les mécanismes du vivant

4.1.1. Le terme de « patrimoine génétique » fait partie des images employées pour vulgariser les découvertes en génétique

L'idée de transmission d'éléments constitutifs du vivant selon un plan prédéfini inscrit dans l'être humain dès l'embryon remonte aux débuts de la biologie : au XIX^{ème} siècle, Claude BERNARD parle déjà d'un « plan d'organisation » pour le vivant²³. Après les premières découvertes, les généticiens ont utilisé des métaphores pour décrire les phénomènes qu'ils découvraient. En particulier, après la découverte de la structure de l'acide désoxyribonucléique (ADN), le fonctionnement du vivant a été comparé à celui d'un ordinateur : un code (les bases azotées) permet de former des instructions (les gènes) pour former des actions élémentaires (la production de protéines), le tout (le matériel génétique) constituant un « programme » qui s'apparente au « plan d'organisation » du vivant. C'est dans ce contexte de vulgarisation d'une science nouvelle par métaphore qu'est apparu le terme de « patrimoine génétique ». Il exprime le fait qu'il y a non seulement un « programme », le génome, mais aussi qu'il se transmet de génération en génération au sein d'une même espèce. Puis, les recherches en génétique progressant, la proximité entre les génomes de tous les êtres vivants et les possibilités de transferts de gènes entre espèces ont donné au « patrimoine génétique » une signification à plusieurs échelles : échelle de l'individu dont le « patrimoine génétique » est unique, échelle de l'espèce, entité de transmission du patrimoine, échelle du vivant où l'ensemble des gènes est devenu une ressource pour la médecine et l'agriculture.

²³ Dans son article « Définition de la vie » (1875), Claude Bernard écrit (p348) : « *il y a comme un dessin vital qui trace le plan de chaque être et de chaque organe* ». Henry ATLAN (1999, p13) constate à ce sujet : « *pour Claude BERNARD, ce concept de plan d'organisation était essentiel, il constituait une espèce de complément à la physique et à la chimie, complément indispensable pour pouvoir comprendre la physiologie* ».

L'expression « patrimoine génétique » est maintenant devenue courante. La prise en charge d'un « patrimoine génétique » en matière agricole peut même sembler relever de l'évidence quand il s'agit des animaux d'élevage. En effet, bien avant d'en connaître la nature physico-chimique sous forme d'ADN, les éleveurs se sont transmis de génération en génération le « patrimoine génétique » des animaux domestiqués et tout un ensemble de critères et de savoir-faire pour sélectionner les animaux jugés les plus productifs ou les plus adaptés aux conditions naturelles et artificielles locales. Depuis le néolithique, ce processus s'est fait lentement, dans chaque exploitation, puis, à partir du XVIII^{ème} siècle, avec le développement des échanges, des groupes d'éleveurs s'organisent en Europe pour créer de véritables « races » (RENARD, 1990) par la construction de règles et d'organisations à caractère professionnel qui leur permettent de s'approprier et de développer des techniques et des savoir-faire communs.

Cette métaphore est aussi appliquée à l'être humain, y compris pour parler de « gestion du patrimoine génétique » :

« L'emploi de l'expression « patrimoine génétique » peut sembler incorrect ou provocateur, car pouvant rappeler les périodes sombres de notre histoire ; c'est pourtant de cela qu'il s'agit lorsque sont établies les règles fixant le choix parental concernant le génotype de leurs futurs enfants. En autorisant, par exemple, la vente d'ovules de femmes présentant un certain ensemble de caractères, l'on légitime un certain mode de gestion du patrimoine. » MOROZ (2005).

Ainsi, la métaphore du « patrimoine génétique » est utilisée pour désigner de nouveaux enjeux de prise en charge, concomitants à l'évolution de la société et de la recherche en génétique.

4.2.2. Une image aujourd'hui dépassée : la découverte des phénomènes épigénétiques

Henri ATLAN, dans *La fin du « tout génétique » ?* (1999), explique comment ces images, si elles ont permis des avancées importantes depuis 50 ans, ont aussi contribué à une conception réductionniste des phénomènes du vivant. A partir de l'image du programme d'ordinateur, il paraît ainsi logique de considérer que son décodage expliquerait tous les phénomènes vivants. De même, de la métaphore du « patrimoine génétique », on passe à la gestion, à la conservation et à la protection des gènes, alors que, ce « patrimoine » n'est pas figé, les mutations sont nécessaires pour l'adaptation du vivant. Surtout, l'identité biologique d'un individu n'est pas contenue uniquement dans le matériel génétique, car les phénomènes de

production de protéines sont beaucoup plus complexes qu'une simple lecture des gènes. ATLAN explique ainsi que la génétique n'explique par tout, qu'avec l'ADN il faut adjoindre un ensemble complexe de protéines qui interagissent avec lui, il parle de « réseau épigénétique » :

« Cette idée selon laquelle la totalité ou l'essentiel du développement et du fonctionnement des organismes vivants est déterminé par un programme génétique tend petit à petit à être remplacée par un modèle plus complexe, qui repose sur des notions d'interactions, d'effets réciproques entre le génétique, dont il ne s'agit pas de nier le rôle central, et l'épigénétique, dont on découvre progressivement l'importance » (ATLAN, 1999, p 16).

L'étude de ces phénomènes épigénétiques montre que ce ne sont pas seulement des gènes qui sont transmis au moment de la reproduction, mais aussi un réseau biochimique complexe, les conditions initiales dans lequel se trouve le génome au moment de la fécondation. ATLAN parle ainsi « d'héritabilité épigénétique ». Si l'on voulait à tout prix garder la métaphore du patrimoine, il faudrait donc parler autant du « patrimoine épigénétique » que du « patrimoine génétique » ! Cela dit, avec la fin du tout génétique, la « déconstruction de la notion de gène » comme le dit Michel MORANGE (2004) est en marche, le gène n'existe pas, c'est un modèle adopté à un moment de l'évolution de la science, mais qui ne rend pas compte réellement de la réalité du fonctionnement de l'ADN, de sa transmission et de l'importance de cette transmission : « même si le terme de gène demeure, le pouvoir des gènes est néanmoins ressorti transformé et en grande partie amoindri des observations faites durant ces dernières décennies et, avec lui, une certaine forme de déterminisme génétique ».

4.3. Le « patrimoine génétique » devient un enjeu de bioéthique

Malgré les limites de cette métaphore au regard des nouvelles découvertes en génétique et biologie cellulaire, l'expression « patrimoine génétique » a continué sa vie. Elle est utilisée en relation avec les nouveaux enjeux associés aux possibilités offertes par les techniques de séquençage du génome et de génie génétique, aussi bien pour les plantes, les animaux que pour l'être humain. Cette utilisation persistante du terme de « patrimoine » interroge les philosophes et généticiens car il alimente le débat sur l'eugénisme.

4.3.1. Patrimoine génétique et biodiversité

L'utilisation du terme « patrimoine génétique » a rejoint celui de « patrimoine naturel », il est devenu un élément de l'argumentaire pour la préservation de la biodiversité : il serait urgent

que la communauté mondiale se mobilise, tant qu'il est encore temps, pour préserver la diversité des ressources biologiques de notre planète (CHAUVET et OLIVIER, 1993). Le terme de patrimoine génétique est ainsi utilisé à deux niveaux :

- au niveau de l'espèce : la diversité génétique au sein d'une même espèce serait menacée par l'utilisation préférentielle par l'homme de certaines espèces pour sa consommation. En particulier, certaines espèces sauvages disparaissent au profit d'espèces cultivées, et parmi les espèces cultivables, certaines sont massivement cultivées, d'autre de moins en moins (exemple du riz dont la variété Basmati est majoritairement cultivée). Or, moins de variété génétique fragiliserait l'espèce face aux maladies, aux virus, lui laissant en quelque sorte, une moindre « réserve de gènes » pour s'adapter aux évolutions de son environnement.
- au niveau du pool génétique mondial : la réduction du nombre d'espèces correspondrait à un appauvrissement global du matériel génétique disponible sur la planète. Une ressource pour le futur de l'Humanité s'amenuiserait ou, de façon moins utilitariste, la diversité des formes de vies observables se réduirait.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a tenté, dans les années 1980, d'étendre la notion de « patrimoine de l'humanité » et de parler de « patrimoine génétique », via une série de réunions internationales. Cependant, le terme de « patrimoine génétique » n'a pas été retenu officiellement, le terme de « ressources phylogénétiques » lui a été préféré.

4.3.2. Patrimoine génétique et protection de « l'intégrité de l'espèce humaine »

La gestion du génome humain est devenue une réalité de plus en plus concrète au fur et à mesure des découvertes en génétiques, en médecine et des applications qui en ont découlé : clonage, thérapie génétique, sélection d'embryons, culture de cellules souches. Le fait d'agir directement sur le matériel génétique a donné une nouvelle dimension à l'expression « patrimoine génétique ». Elle n'exprime plus seulement le fait que la reproduction consiste à transmettre ses gènes à sa descendance, nous pouvons maintenant, de plus en plus, choisir ce que nous transmettons ou pas à l'échelle de l'individu (refus de transmettre un gène porteur de maladie, modification du génome d'un individu par thérapie génique) et à l'échelle d'un groupe d'individu. Les juristes, en particulier, se sont emparés de la question du « patrimoine génétique », d'autant plus qu'ils sont familiers de l'utilisation du terme de « patrimoine » et

que des lois tentent d'encadrer l'intervention sur les gènes de l'être humain²⁴. Isabelle VACARIE et Marie GORE (1994) font le lien explicite entre l'utilisation classique du terme de « patrimoine » en droit et celle de « patrimoine génétique » autour de la question de « l'hérédité » : « *la transmission qui s'opère entre des générations successives est autant celle d'une universalité de droit au sens classique de la corrélation entre un actif et un passif, que celle d'un patrimoine génétique, en tant que collecteur de gènes* ». Anne FAGOT-LARGEAULT, dans son article « respect du patrimoine génétique et respect de la personne » (1991) tente de définir le champ de la responsabilité d'une génération vis-à-vis de son « patrimoine génétique » :

« La connaissance que nous acquérons de ces phénomènes augmente nos responsabilités, nous n'avons pas d'autre choix que d'exercer ces responsabilités intelligemment, en veillant à protéger notre patrimoine biologique contre des accidents qui seraient catastrophiques pour l'humanité. [...] Qu'une génération protège la suivante, en s'efforçant de lui épargner une maladie génétique connue pour sa gravité, cela fait partie d'une conduite procréative responsable, conforme aux idéaux humanitaires, soucieuse du bien-être des personnes futures, soucieuse d'atténuer les inégalités naturelles. »

Au niveau international, une Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, a été adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies sous forme de résolution en 1998. L'article premier est ainsi rédigé : « *le génome humain sous-tend l'unité fondamentale de tous les membres de la famille humaine, ainsi que la reconnaissance de leur dignité intrinsèque et de leur diversité. Dans un sens symbolique, il est le patrimoine de l'Humanité.* » A l'occasion de la rédaction de cette déclaration, la notion de « patrimoine » a été débattue et redéfinie comme le montre le document de l'UNESCO (1999) : *Genèse de la déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'Homme*. En effet, la notion de « patrimoine commun de l'humanité » a été préférée à celle de « *patrimoine génétique* » ou de « *patrimoine commun de l'espèce humaine* » car il s'agissait d'affirmer un « *principe fondamental* », « *consacré dans le droit international* » (voir page 53 du document de l'UNESCO). Les débats ont aussi souligné la compatibilité de la notion de « patrimoine commun de l'Humanité » avec celle de la brevetabilité des gènes car, selon l'UNESCO, les résultats des recherches sur le génomes doivent être accessibles et « *bénéficier à l'Humanité*

²⁴ En France, la loi relative au respect du corps humain (94-653) et la loi relative au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal (94-654).

toute entière » et que cela n'exclue pas « *une mise en œuvre, le cas échéant, dans le respect des droits de propriété intellectuelle* ».

4.3.2. Les eugénismes, des projets patrimoniaux ?

Ces utilisations du terme « *patrimoine génétique* » sont très critiquées à la fois par des généticiens et par des philosophes.

Des généticiens, comme nous l'avons vu, considèrent que la notion de « patrimoine génétique » est une métaphore parmi d'autres, utilisée au début des découvertes en génétiques. Au vu des dernières découvertes, ils considèrent que cette métaphore ne reflète en rien la complexité des mécanismes de l'hérédité et des interactions entre ADN et protéines : « *la notion de patrimoine génétique est absurde du point de vue de la génétique. [...] Protéger le patrimoine génétique actuel serait prévenir l'apparition de variations géniques nouvelles, alors que l'évolution permanente du matériel génétique est consubstantielle à l'histoire même de la vie* » (MORANGE, 2004). Les arguments qui prévalent à la protection du « patrimoine génétique » au nom du maintien de la biodiversité sont contestés par des généticiens comme Pierre-Henri GOUYON (1994) : par exemple, les écosystèmes les plus stables ne sont pas ceux qui ont le plus d'espèces. Plus encore, la notion de « patrimoine » relève pour certains généticiens, d'une confusion malsaine entre ce que dit la science et l'utilisation politique ou philosophique qui en est faite : « *l'expression « patrimoine génétique de l'Humanité » est particulièrement mal venue. Elle suggère un héritage transmis de génération en génération et qu'il s'agit de gérer en le maintenant en état, ou mieux, en le faisant fructifier. Or, le génome se modifie sans cesse par recombinaisons chaque fois qu'un individu est conçu, sans parler même des mutations ; et penser à un patrimoine à faire fructifier est encore pire. On glisse tout de suite dans les délires eugéniques visant à soi-disant améliorer l'espèce humaine en se fondant sur on ne sait quel critère* » (ATLAN, 1993). Sans qu'il soit possible de remonter jusqu'à l'origine exacte de l'utilisation du terme de « *patrimoine génétique* » (quel est le premier auteur qui l'a utilisé, dans quel contexte ?) il est clair que, pour certains généticiens, elle est associée à l'eugénisme²⁵ : « *les eugénistes parlaient d'un patrimoine de l'Humanité à transmettre : ils disaient travailler pour les générations futures et assuraient qu'elles reprocheraient à l'humanité de ne pas avoir fait*

²⁵ Une abondante littérature retrace l'historique des idées et idéologies eugénistes. François ROUSSEL (1996) cite plusieurs livres récents sur le sujet. Certaines conférences organisées par la Commission programmatique

attention à ce patrimoine. C'est un discours qu'on entend tous les jours, simplement, il ne s'agit plus des gènes de l'espèce humaine » (GOUYON, 1994).

Ainsi, l'expression utilisée au départ par des scientifiques comme une image, semble leur avoir échappé et le débat se poursuit au niveau philosophique. Philosophes, médecins, politiques, généticiens, juristes qui débattent de la pertinence du terme de « patrimoine » en génétique, en viennent souvent à invoquer la question de l'eugénisme. La notion de « patrimoine » évoque inmanquablement l'enjeu d'une « protection » du génome. Ceux qui sont contre toute protection, au nom de la recherche scientifique, sont taxés d'eugénisme par volonté de manipuler l'ADN humain, « d'améliorer » en quelque sorte l'espèce humaine. Ceux qui sont pour la protection, sont aussi taxés d'eugénisme par conservatisme, par volonté de sélectionner les individus sur des caractères qui seraient meilleurs pour l'Humanité que d'autre. Il est maintenant d'usage de distinguer « l'eugénisme positif » par opposition à « l'eugénisme négatif »,²⁶ tel qu'il a existé dans la première moitié du XXème siècle, en Allemagne, bien sûr, mais aussi aux Etats-Unis, en Suisse ou dans les pays scandinaves²⁷. L'eugénisme « positif » engloberait ainsi le choix individuel d'un couple de refuser de donner naissance à un enfant porteur d'un gène dangereux pour sa santé et dont la présence a été diagnostiquée avant la naissance.

La réduction de la génétique à la recherche sur les gènes, malgré le doute scientifique sur ce concept même, tend ainsi à reporter sans cesse le débat sur un projet de sélection des gènes, donc une volonté d'orientation par l'homme de l'évolution de son identité biologique : distinction entre gènes « normaux » et « anormaux », réduction de l'identité biologique à l'ADN, etc. Le philosophe François ROUSSEL (1996), dans *l'eugénisme, analyse terminée, analyse interminable*, estime ainsi que les généticiens n'arrivent pas en général, malgré leurs efforts, à se défaire de la question de l'eugénisme et il considère l'utilisation du terme « patrimoine génétique » comme une manifestation de la survie des thèses eugéniques :

« On voit la difficulté pour la génétique de se dégager de cette "gangue" idéologique de l'eugénisme [...] : il suffit de s'interroger sur la facilité avec

mixte « Science et éthique » du Comité de liaison ONG-UNESCO : *Clonage, thérapies géniques, comportements humains, eugénisme*, 2005 dressent aussi de rapides survols de ces aspects historiques.

²⁶ Isabelle VACARIE et Marie GORE, déjà citées, remarquent d'ailleurs que, en France, lors du débat sur la Loi relative au respect du corps humain, Jean-François MATTEI fait cette distinction entre les deux eugénismes.

²⁷ voir la conférence « *L'eugénisme dans les sociétés occidentales (hors de France) avant 1945* », par Rita THALMANN dans le document du Comité de liaison ONG-UNESCO déjà cité.

laquelle circule, dans le discours scientifique comme dans le discours commun, la métaphore plus que confuse du "patrimoine génétique" ».

La définition que donne le LAROUSSE (2000) d'eugénisme utilise d'ailleurs le terme de « patrimoine » : « *ensemble des méthodes qui visent à améliorer le patrimoine génétique de groupes humains en limitant la reproduction d'individus porteurs de caractères jugés défavorables ou promouvant celle des individus porteurs de caractères jugés favorables ; théories qui préconisent de telles méthodes* »²⁸. Ainsi, les eugénismes (positifs ou négatifs) peuvent être interprétés comme des « projets patrimoniaux », au sens où nous l'avons décrit en première partie. Les premiers eugénistes au XIX^{ème} siècle parlaient ainsi d'un « problème patrimonial », celui du risque de « *dégénérescence* » de l'espèce humaine...

Aujourd'hui, l'utilisation du terme « patrimoine génétique » est donc contestée par des généticiens et des philosophes comme une métaphore dépassée du point de vue scientifique et révélateur de projets eugéniques éthiquement dangereux. Cependant, d'autres auteurs continuent à utiliser cette expression pour signifier la nécessité d'une prise en charge du matériel génétique au nom de la protection de la diversité des espèces vivantes, du respect de la personne humaine ou d'un « eugénisme positif ».

²⁸ Notons qu'encore, en 1978, ce même dictionnaire en donnait une définition sensiblement différente : « *science des conditions favorables au maintien de la qualité de l'espèce humaine* »...

5. Le patrimoine économique

Si, pour Françoise FORTUNET (2005), le patrimoine appartient d'évidence au domaine économique, beaucoup d'auteurs se sont interrogés sur l'intégration d'un tel concept dans les théories existantes. Jean Pierre BRIZIO (1996) a d'ailleurs intitulé un article : « *la science économique face au patrimoine : attraction ou répulsion ?* ». Nous verrons dans les paragraphes suivants, que le patrimoine économique a souvent été réduit à des éléments marchands mais qu'il débouche aujourd'hui sur des questions théoriques et pratiques liées à la prise en charge du « non-marchand ».

5.1. Aux origines du patrimoine économique

Étymologiquement, l'économie est la « gestion de la maison ». Économie et patrimoine sont donc deux mots qui viennent de la sphère domestique, familiale. Les anciens avaient, en effet, une vision de l'économie centrée sur l'individu, sur sa façon de s'occuper de ses biens. Bien gérer sa maison, c'est aussi bien gérer son patrimoine, c'est-à-dire le transmettre à ses enfants. Les économistes modernes, à partir du XVIII^{ème} siècle, se sont désintéressés de la sphère domestique pour penser la sphère industrielle et commerciale. Le patrimoine n'y avait alors que peu de place apparemment. Pourtant, dans le commerce et l'artisanat, le compagnonnage constitue des formes de patrimoine à dimension économique, constitué de savoir-faire transmis de professionnel à professionnel sur plusieurs générations. Au XIX^{ème} siècle, l'idée de gestion domestique associée au patrimoine perdure dans l'expression gérer un bien « en bon père de famille » dans le Code Civil²⁹. Il est appliqué pour une personne qui a la jouissance d'un bien sans en être propriétaire (tuteur, loueur, emprunteur), de façon à protéger le patrimoine du propriétaire (mineur, bailleur, loueur) : « *Il [le tuteur] administrera ses biens [ceux du mineur] en bon père de famille et répondra des dommages et intérêts qui pourraient résulter d'une mauvaise gestion.* » (article 450 du Code Civil). L'économie patrimoniale est donc encore, à ce stade, distincte d'une économie capitaliste : « *l'on ne gère pas un patrimoine exactement de la même manière que l'on gère un capital. On gère un capital pour l'accroître, on gère un patrimoine pour le transmettre* » (BAREL, cité par GODARD, 1990).

²⁹ Cette expression est citée dans les articles suivants du Code Civil : 450, 601,627, 1728, 1729, 1766, 1880

5.2. Le patrimoine comme un ensemble d'éléments marchands

La conception juridique de « patrimoine », établie au XIX^{ème} siècle, a cependant, peu à peu, été assimilée à sa seule dimension d'actifs, financiers ou non (terres, immeubles), constituant une épargne pour un individu ou une personne morale.

5.2.1. Une approche comptable macroéconomique du patrimoine national

L'approche comptable permet de décrire la richesse d'un pays à un moment donné, exprimée par le Produit Intérieur Brut (PIB) et l'évolution de cette richesse par la comparaison des exercices comptables. Un Système de Comptabilité National (SCN) a été mis en place au niveau international, les PIB sont donc tous comparables entre eux. Le patrimoine, ensemble des actifs et des passifs d'un titulaire, devrait y jouer un rôle central. Cependant, à la mise en place des comptabilités nationales, les comptables se sont surtout intéressés aux flux de produits pour rendre compte de l'économie nationale et peu aux stocks car ils posaient plus de difficultés techniques, en particulier parce que les stocks ne rentrent pas forcément dans le système marchand. En effet, par convention, la comptabilité nationale considère qu'il n'y a pas de bien non marchand. Cependant, des comptes nationaux du patrimoine ont été mis en place en France et sont publiés depuis 1994. Jean-Paul MILOT dans *Mesurer le patrimoine économique* (1990) relate les débuts de l'expérience d'évaluation du patrimoine dans le cadre de la comptabilité nationale. Le patrimoine économique y est défini comme « *un ensemble de biens ou de droits qui représentent des valeurs impliquées dans les phénomènes économiques* », il inclut des éléments financiers (monnaie, titres, crédits, etc.) et non financiers (terrain, logement, matériel, cheptel, brevets, etc.). Ce « patrimoine économique national » est ventilé entre plusieurs propriétaires : sociétés, institutions financières, administration publique, ménages. La mesure de ce patrimoine économique pose des difficultés car les biens concernés sont évalués de façon monétaire alors que leur prix peut difficilement être connu tant qu'ils ne sont pas mis sur le marché (exemple d'un terrain agricole) et que cette mise sur le marché influence elle-même le prix final du bien :

« Il s'agit de fournir une évaluation de type marchand d'un ensemble qui, dans sa majeure partie, ne sera pas mis sur le marché à l'intérieur d'une courte période : si tous les éléments constituant le patrimoine économique national devaient être mis en même temps sur le marché, il est évident que tout le système de prix serait bouleversé et que la valeur de réalisation à supposer que celle-ci soit possible, serait très différente de notre évaluation. »

Il souligne aussi les restrictions à la définition comptable du patrimoine, qui exclut en particulier le patrimoine naturel, monumental et les biens qui ne sont pas susceptibles d'être accumulés (automobiles, œuvres d'art). Il conclue : « *ces restrictions conduisent à une notion de patrimoine relativement étroite* ».

5.2.2. Une approche microéconomique : la gestion de patrimoine

La comptabilité nationale propose une approche macroéconomique assez restrictive du patrimoine. Des approches microéconomiques, centrées sur l'individu, permettent de prendre en compte d'autres dimensions de l'épargne et ce d'autant plus que le patrimoine économique des individus est devenu, à partir de la fin du siècle dernier, un élément incontournable de l'économie mondiale. Tout un champ professionnel du conseil bancaire et financier s'est ainsi développé autour de la notion de patrimoine économique. « *La théorie économique n'ayant pas, ce faisant, jugé opportun d'accompagner l'individu dans cette gestion, ce dernier a dû se satisfaire des recettes dégagées de l'expérience et élaborées sans grand souci de cohérence. Toutefois, ces enseignements en ordre dispersé ont entrepris peu à peu d'asseoir leur légitimité en se fédérant en une discipline originale, que les années 80 ont plébiscité sous le label « gestion de patrimoine »* » explique Bruno PAYS (1992). Cet auteur définit la gestion de patrimoine comme « *l'activité consistant à organiser les ressources et les emplois, présents et futurs, d'une personne physique – ou éventuellement morale –, en vue de les optimiser par rapport à ses objectifs et contraintes.* » Ce type de conseil vise surtout les détenteurs des particuliers car les entreprises gèrent en général elles-mêmes leur patrimoine économique. Cette nouvelle discipline cherche, selon Bruno PAYS, à construire avec un particulier une « *stratégie de placement* » tentant de répondre, de façon globale à l'attachement d'une personne à son patrimoine mais se réduit souvent à une « *gestion de portefeuille* ».

5.2.3. Le « capitalisme patrimonial » : le développement d'une nouvelle « communauté financière »

Le développement de la « gestion de patrimoine » va de pair avec le développement de nouvelles formes du capitalisme apparues dans les années 1980. Une partie de la rémunération des individus est maintenant indexée sur le marché : actionnariat salarié, stock options, fonds de pension. Une épargne retraite privée, liée elle aussi au marché, a été ajoutée au système de retraite public par répartition. De façon générale, l'épargne financière s'est développée, en partie favorisée d'ailleurs par les Etats. Les épargnants sont maintenant de

nouveaux acteurs d'un capitalisme, de façon indirecte, ils sont peu à peu devenus des actionnaires minoritaires mais influents, via de nouveaux agents comme les fonds de pension. La manière dont les épargnants gèrent leur « patrimoine » influe donc de plus en plus sur le développement des entreprises.

Des économistes ont analysé ce phénomène, le qualifiant de « *capitalisme patrimonial* » : « *critiques ou optimistes, ces analyses convergent toutefois sur la place centrale de l'épargne, de l'épargne salariée en particulier, dans la dynamique économique contemporaine.* » (MONTAGNE, 2006). Les régulationnistes³⁰ comme Michel AGLIETTA (1999) ou André ORLEAN (2000) explique la place centrale des « *investisseurs institutionnels* » (comme les fonds de pension) dans la financiarisation actuelle de l'économie mondiale :

« *Ces évolutions font apparaître dans les pays développés un capitalisme patrimonial dans lequel une partie grandissante des salariés devient actionnaire des entreprises par la médiation des investisseurs institutionnels. L'influence prépondérante de ces acteurs financiers imprime sa marque sur la concurrence dans la finance, sur l'allocation des capitaux et sur les comportements des entreprises* » (AGLIETTA, 1999).

André ORLEAN dans son article, *L'individu, le marché et l'opinion : réflexions sur le capitalisme patrimonial*, s'oppose à une vision « fondamentaliste » de l'économie qui considère que les agents économiques (y compris les détenteurs de « patrimoines » individuels) investissent sur la base d'informations objectives sur les entreprises correspondant à l'économie réelle. Il propose une vision relationnelle du marché, décrivant une « *logique d'opinion* » : il analyse la constitution d'une « *opinion de marché* » déconnectée de l'économie réelle, basée sur la mise en liquidité financière du capital des entreprises, dont la valeur fluctue au jour le jour. Chaque agent économique cherche à anticiper cette « *opinion de marché* » et non pas à suivre l'économie réelle. Il explique ainsi comment investisseurs institutionnels ont peu à peu développé leur influence, leur « *pouvoir actionnarial* », tout en restant minoritaires au sein du capital des entreprises, en produisant des informations médiatiques sur l'état des entreprises. Chaque acteur du système financier se trouve alors lié à la « *communauté financière* » en partageant l'opinion majoritaire sur les valeurs boursières :

³⁰ La théorie de la régulation a été développée en France à partir des années 1970 pour décrire les mécanismes de crise économique.

« La mise en cohérence des stratégies individuelles, fussent-elles patrimoniales et uniquement mues par la recherche privée du rendement maximum, passe nécessairement par la détermination d'une convention originelle où s'exprime l'adhésion collective à une certaine idée de valeur ; ce qu'on peut encore appeler pacte social ».

Le patrimoine économique ne peut ainsi se comprendre sans son insertion au sein d'une communauté financière productrice de normes. ORLEAN écrit d'ailleurs que *« le patrimoine n'est pas un objet, mais une relation sociale »* mais l'espace social dans lequel il s'insère n'est plus le même : après la famille ou la communauté locale (sous l'ancien Régime), après l'Etat Nation (retraite par répartition), l'entreprise (actionnariat salarié simple), l'espace social de référence devient le marché financier. En parlant de patrimoine, ORLEAN parle donc d'appartenance à un groupe, la communauté financière, reposant sur une forme d'attachement à des valeurs, de normes, des modes de relations humaines. Cela dit, il décrit cet attachement patrimonial comme dégradé, monodimensionnel reposant uniquement sur la dimension matérielle, il pose *« la question de l'incomplétude des valeurs »*, de ce qu'il appelle *« l'individualisme patrimonial »* : *« leur réduction au seul bien-être matériel conduit à un appauvrissement fatal de l'espace public. »*

5.3. Des tentatives d'évaluation de la valeur économique du patrimoine

L'utilisation du terme de patrimoine ne se résume pas aujourd'hui au capital d'un individu, d'une entreprise ou d'une collectivité. Une bonne partie du patrimoine culturel et naturel ne sont pas des biens uniquement marchands. Les « patrimoines communs de la Nation », tels qu'ils sont inscrits dans la loi française sont justement protégés pour ne pas être vendus. Pourtant, ils peuvent être considérés comme des ressources car ils sont bien souvent le pilier de l'économie touristique. *« La valeur commerciale du passé »* (NENADIC, 2002) est indéniable, elle est même la base de développement de certains territoires. D'ailleurs, bien des pays souhaitent inscrire des sites nationaux comme « patrimoine mondial de l'Humanité » car ils y voient un attrait touristique et donc économique. L'existence de patrimoines culturels et naturels a pour un territoire, des effets externes d'ordre économique, directs (fréquentation touristique) ou indirects (bien-être de la population). Certains économistes ont tenté d'estimer la valeur de ces « patrimoines », quand bien même ils n'entraient pas dans la sphère marchande. Jean-Louis GUY (1996) considère en effet que *« les résultats de ce type d'analyse doivent être considérés comme une aide à la décision publique relative à la production et à la conservation des biens de patrimoine. »*. Il distingue alors le *« marché des*

biens de patrimoine » du « *marché des services générés par ces biens* » et cherche à attribuer une valeur à ces flux de services. Cependant la mesure de cette valeur est difficile, souvent indirecte (quel prix sommes-nous prêts à payer pour tel patrimoine ? ou bien estimation de l'accroissement de la valeur de l'immobilier proche d'un patrimoine culturel...) et globalement peu concluante. Des essais de comptabilité environnementale ont été réalisés en France avec l'élaboration de « *comptes du patrimoine naturel* » (THEYS, 1989) pour intégrer la question de l'épuisement des ressources naturelles dans le calcul de la croissance. Pour Olivier GODARD (1990), le calcul économique, en particulier dans le domaine de l'environnement a été adopté, comme « *un puissant vecteur de reconnaissance* », mais il a suscité aussi de nombreuses critiques : réductionnisme à une seule dimension, inadaptation des méthodes, difficulté à apprécier effectivement la valeur économique des biens considérés.

Pour Jean-Pierre BRIZIO aussi, ce type d'approche reste limité dans la mesure où le patrimoine ne rentre pas vraiment dans les mécanismes de marchés traditionnellement décrits par la science économique : « *ces réponses techniciennes sont en situation de relative impasse dans la mesure où il faut obligatoirement un acte de la Puissance Publique (institution de taxes, de péages, de redevances, de droits d'usage, etc...) pour que les concepts qu'elles ont induits passent dans les faits.* » Dominique MEDA (2002) pense, pour sa part, qu'il faut trouver d'autres outils que ceux existants pour l'instant pour mesurer la valeur des ressources non directement marchandes pour le développement économique d'un groupe humain. Il analyse la notion de « *capital social* » (la densité de relations entre individus, de réseaux sociaux dans une société), développée en particulier aux Etats-Unis et reprise par l'OCDE. Il lui préfère finalement la recherche, plus générale, d'indicateurs pour mesurer le « *patrimoine* » d'une société au sens large, patrimoine matériel ou immatériel : « *il s'agit de considérer la société comme un tout dont le bien-être est constitué non seulement des bien-être individuels ou de la qualité des relations que ses membres entretiennent, mais aussi de biens communs (la santé, le niveau d'éducation, la paix, l'absence de violence, les inégalités, le patrimoine écologique, la qualité de l'air, la sécurité...), dont les évolutions doivent être mesurées.* » La recherche d'indicateurs pour mesurer la valeur des patrimoines reste donc pertinente, même si ces indicateurs ne sont pas forcément strictement économiques (en terme de prix fictif par exemple). Au-delà de la mesure économique des éléments constituant le patrimoine, se pose donc aussi celle de la relation patrimoniale, de la mesure de l'attachement d'un individu ou d'un groupe à tel ou tel élément.

5.4. Des approches économiques du patrimoine comme « bien commun »

5.4.1. Des approches patrimoniales pour le non-marchand

Jean Pierre BRIZIO en vient finalement à constater que le patrimoine n'a pas vraiment sa place en économie car il ne relève pas de la relation marchande : « *plutôt que d'une entrée en économie du patrimoine, il faut parler d'une entrée en patrimoine des biens qui sortent de la sphère marchande ou qui n'y sont pas encore rentrés. En un mot, il y a exclusion réciproque de la logique marchande et de la logique patrimoniale.* »

Pour d'autres, le patrimoine n'est pas tant exclu de l'économie que réduit à une composante marchande. Bertrand DE JOUVENEL, dans *La Civilisation de Puissance*, dénonce, à travers une parabole tirée d'une fable de LA FONTAINE, ce réductionnisme économique du patrimoine :

« Un octogénaire plantait. Des jeunes gens lui demandaient : « quel fruit de ce labeur pouvez-vous recueillir » ? Il leur répond : mes arrière-petits-neveux me devront cet ombrage. » Dans la fable de La Fontaine, je me permets d'en insérer une autre. De ces spectateurs, je fais des économistes qui disent au vieillard : « si vous avez souci de votre postérité, c'est un bien mauvais calcul de planter ce chêne qui n'aura atteint sa pleine maturité que lorsqu'il sera plus vieux que vous n'êtes, c'est-à-dire quand vos petits-enfants aujourd'hui vivants auront eux-mêmes disparu. Si vous voulez planter, choisissez des peupliers que, dans vingt-cinq ans d'ici, vos enfants pourront débiter, formant ainsi à leurs enfants un capital qu'ils pourront réinvestir, et par réinvestissements successifs, quel ne sera pas le capital qu'ils auront acquis d'ici un siècle ! » Le vieillard répond simplement : « oui mais alors quel ombrage y aura-t-il pour ceux qui vivront en ces lieux dans cent ans et plus après nous ? » Ces soucis de l'ombrage ménagé aux habitants futurs, quels qu'ils puissent être, c'est un bien autre esprit que celui de l'accumulation du capital et je regrette fort que l'on applique le beau terme de patrimoine au capital hérité ; je voudrais que l'on entendît par patrimoine l'état du domaine de la vie humaine qui est laissé par les générations passées aux générations futures. »

En fait, pour certains économistes, leur science ne se résume pas à l'étude des relations marchandes. Dès 1979, René PASSET critiquait une science économique incapable de penser les phénomènes non marchands :

« L'extension continue du champ des phénomènes concernés par l'activité économique s'accompagne d'une régression permanente du domaine balayé par la pensée. Celle-ci ne peut plus, bien sûr, passer sous silence toute une série de phénomènes hors marché qui frappent les esprits. Mais lorsqu'elle fait mine de les analyser, bien calée dans les catégories de l'univers marchand, c'est à sa propre logique qu'elle tend à les réduire, comme si la nature se

souciait des ajustements en termes de prix, de coûts et d'optimum économique » (PASSET, 1983, p33).

René PASSET utilisait la question du « vivant » pour tenter de redonner à l'économie sa place dans la biosphère au-delà d'un marché qui réduirait cette science à une science des choses inanimées. Aujourd'hui, plusieurs auteurs utilisent le terme de « patrimoine » pour tenter d'intégrer le non-marchand dans les théories existantes.

A partir de l'exemple de l'agriculture, Denis BARTHELEMY fait du patrimoine la figure inverse du capital et propose « *de généraliser cette pensée du patrimoine dans sa relation immédiate au capital, refusant ainsi son perpétuel rejet en zone périphérique, que ce soit dans le domaine de la solidarité sociale ou dans celui des biens dits naturels, environnementaux ou culturels* ». Le patrimoine permet en effet de penser l'économie en dehors du simple marché autrement qu'avec le concept d'externalité qui ne semble être une notion utilisée que pour tenter de pallier les manques de la théorie néoclassique dès qu'elle s'applique à la nature ou à l'environnement : « *il y a un véritable enjeu analytique à saisir et expliciter cette rationalité patrimoniale en ce qu'elle constitue une régulation de ce qui pourrait être plus justement qualifié d'incomplétudes de la relation marchande* » (Denis BARTHELEMY, Martino NIEDDU, Franck-Dominique VIVIEN, 2003). Le patrimoine apparaît alors, à travers ces travaux, comme complément indispensable à la théorie marchande. Christian BARRERE (2003), lui, définit le patrimoine comme « *ensemble historiquement constitué des avoirs sociaux transmis par le passé, donc ensemble d'actifs matériels transmis et d'institutions transmises* ». Il critique « *l'assimilation du patrimoine à un capital* » (2005). Il n'en fait pas l'inverse du capital comme Denis BARTHELEMY mais un concept plus large que le capital, intégrant des questions marchandes et non-marchandes en économie : « *l'un des intérêts de réfléchir en terme de patrimoine est d'avoir un point de vue plus général que celui que donne la catégorie de capital. Celle-ci se réfère en effet à une forme marchande du patrimoine mais ce dernier n'a pas que des formes marchandes* » (2003).

Bernard BILLAUDOT (2002) adopte pour sa part une démarche « *en compréhension* », par opposition à une démarche « *en extension* » (qui part d'un cas concret pour en tirer des généralités sur le patrimoine). S'inscrivant dans l'institutionnalisme historique, il détermine en théorie la place du patrimoine. Le patrimoine, selon cet auteur, recouvre « *les ressources produites libres* » et les « *externalités positives* », sa caractéristique est d'être inconsommable : « *ces ressources-externalités sont des ressources patrimoniales, en ce sens*

précis qu'elles ne sont pas consommées ; elles sont conservées lors de leur mobilisation ». BILLAUDOT distingue deux types de titulaires patrimoniaux : les « *organisations* » et les « *territoires* », chacun mobilisant des « ressources » à caractère patrimonial. L'enjeu actuel est alors de laisser ces ressources libres d'accès, gratuites, donc exclues du domaine marchand.

5.4.2. Le patrimoine comme compromis entre plusieurs légitimités (O. GODARD)

Olivier GODARD, aborde le patrimoine à partir d'une réflexion sur la légitimité du discours économique dans les problèmes qui touchent l'environnement. En reprenant le modèle des cités proposé par Luc BOTANSKI et Laurent THEVENOT (1991), il propose d'interpréter le patrimoine comme un « compromis » entre plusieurs systèmes de légitimité :

« La voie de tels « compromis » peut être frayée par des notions et des êtres dont l'ambiguïté et les affinités les amènent à pouvoir se ranger dans l'un ou l'autre ordre, ou à pouvoir assurer relais et transition. C'est le cas de la notion du patrimoine qui appartient simultanément au langage de la tradition, de l'économie, du politique et de l'administration » (GODARD, 1990).

GODARD (2004) précise que cette notion est en quelque sorte en équilibre instable, « fragile », encore en évolution. Il pense que le modèle du patrimoine naturel comme « compromis » peut déboucher sur deux types de stratégies dans le domaine de la gestion des ressources et des milieux : soit il est intégré à chacun des ordres de justification existant, et, en fonction des cas, c'est l'un ou l'autre des ordres de justification qui est considéré comme « *principe supérieur d'arbitrage* » ; soit ce modèle évolue vers un nouvel ordre alternatif mais il doit être alors consolidé et suppose, par ricochet, une remise en cause profonde la structure de principes des autres ordres de justification.

L'utilisation dominante réduit le patrimoine économique à une utilisation marchande de biens appropriés. Elle correspond à une importance croissante de l'épargne des individus dans l'économie capitaliste mondialisée. D'autres approches économiques du patrimoine tentent de rendre compte des phénomènes plus complexes qui nous lient aux éléments patrimonialisés dans sa dimension économique. Elles expriment ainsi, de façon plus générale, les limites d'une approche du monde économique qui se cantonnent à la dimension marchande.

6. Le patrimoine ethnologique

Dans son acception récente, le patrimoine ethnologique est un dérivé du « patrimoine culturel ». Le « patrimoine ethnologique » trouve cependant ses racines dans une forme de relation au monde fondamentalement différente du « patrimoine culturel » tel que cette expression a été investie au départ : la relation au quotidien, à l'ordinaire, plutôt qu'à l'extraordinaire, au monumental. Plus que tout autre peut-être, le patrimoine ethnologique nous aide à exprimer notre attachement à ce qui nous entoure et interroge notre façon de le prendre en charge, de réinventer sans cesse notre relation aux choses les plus ordinaires, de les perpétuer, même après qu'elles ont perdu leur utilité initiale.

6.1. Les racines du patrimoine ethnologique : la transmission des activités humaines

Les origines du terme de patrimoine culturel se trouvent, nous l'avons vu, dans l'attachement de certains à des objets (trésors) et des monuments (châteaux, édifices religieux). Le terme de patrimoine ethnologique renvoie plutôt à l'attachement à des activités humaines, qu'elles soient du domaine du travail (savoir-faire) du loisir (fêtes) ou tout simplement de la vie quotidienne (costume). Plus encore que dans d'autres patrimonialisations, l'objet est donc avant tout un témoignage d'une relation de l'homme au monde, un sémiophore comme l'explique Krzysytof POMIAN (1990). Il est possible de repérer au cours du temps des modes de perpétuation de ces activités, de prise en charge de ces éléments. Dans le milieu rural, les fêtes correspondaient souvent aux activités des champs. Dans l'artisanat, le compagnonnage constitue une transmission de savoir-faire. Dans la tradition chrétienne, les fêtes, les pèlerinages sont chargés de transmettre une mémoire de perpétuer une forme d'activité particulière.

Le terme de « tradition » constitue d'ailleurs un des nombreux mots utilisés pour décrire le champ du patrimoine ethnologique. Au fur à mesure de l'évolution de la société, la simple perpétuation des activités, du fait même de leur modification ou de leur disparition pure et simple, s'est transformée en mise en scène du passé, mise en scène liée à l'image que le titulaire de ce patrimoine se fait des activités disparues. Ainsi Alain BABADZAN (2001) explique qu'avec la philosophie des Lumières commence la quête d'une « authenticité » perçue comme disparue, puis naît le mythe d'un Age d'or pour les sociétés occidentales qui

ne cessera de représenter de façon idéalisée la vie rurale d'antan. Cette représentation d'un passé idéalisé prend une forme nouvelle à partir du XIX^{ème} siècle, alors même que l'industrialisation en Europe marque le déclin progressif des sociétés rurales : le folklore (science du peuple en Allemand). La folklorisation en tant que processus de représentation des traditions est indissociable de l'affirmation des Nations européennes qui vont mettre au musée les éléments de leur propre ruralité mais aussi les éléments des sociétés traditionnelles qu'elles colonisent au même moment. Ces processus de patrimonialisation sont ainsi indissociables de leur contexte historique : les idéologies racistes du XX^{ème} siècle ont d'ailleurs largement exploité cette veine identitaire pour s'affirmer. Si le mouvement rituel autour des activités quotidiennes (agricoles, artisanales, religieuses) peut être considéré comme l'origine même de la patrimonialisation de l'ordinaire qu'évoque aujourd'hui le patrimoine ethnologique, l'époque moderne constitue ainsi le début de la « *folklorisation et de la muséographisation des cultures populaires* » (BABDZAN, 2001).

Le patrimoine ethnologique est donc une expression qui couvre aujourd'hui, à la fois la transmission d'activités humaines vivantes (savoir-faire agricoles par exemple), et la transmission d'activités humaines « mortes » (métiers disparus, mode de vie d'époques passées...).

6.2. Le patrimoine comme collection d'objet

Au XX^{ème} siècle, en Europe occidentale, la transformation rapide de sociétés majoritairement agricoles et rurales en sociétés majoritairement industrielles et urbaines, a entraîné la disparition de métiers et d'activités. A partir des années 1980, un véritable « engouement » pour ce qui pouvait rappeler ces activités (GUIBAL et LAZIER, 1990) s'est traduit par le recueil d'objets témoignant de ce passé récent et la création de musées le mettant en scène. Des amateurs, passionnés par l'histoire de leur territoire, ont constitué des collections d'objets, des monographies sur la vie locale : « *un siècle après la constitution des premières collections ethnographiques sur le domaine français, les documents collectés et conservés dans les institutions les plus diverses se comptent par centaines de milliers.* » (GUIBAL et LAZIER op. cités)

La collection d'objets témoignant d'activités passées constitue la base de bien des « patrimoines » désignés comme tels, exposés dans des musées. Cette acception d'un « patrimoine ethnologique » correspond à une pratique très répandue aujourd'hui en France,

reposant à la fois sur le travail d'amateurs et des institutions locales. Peu à peu la collection d'objets touche des activités, des modes de vies de plus en plus proches de nous dans le temps. Ainsi, dans une société occidentale toujours plus consumériste et toujours plus productrice de déchets, un mouvement parallèle vient à éviter à un nombre grandissant d'objets d'être détruits pour être reconvertis en témoignage.

Certains considèrent toutes ces collections, plus ethnographiques qu'ethnologiques, comme de réelles sources de données pour l'ethnologue (GUIBAL et LAZIER, 1990). Dans son article, « *l'ethnologue et ses sources* » (1986), Daniel FABRE explique que ces collections ont une logique propre, liée à l'attachement des collecteurs à ces objets qui évoquent un passé qui leur est cher : « *collecter et collectionner les instruments aratoires du Bugey, les comptines de la Grande Lande, les récits oraux normands ou les autobiographies de bergers cévenols sont des activités qui rencontrent et informent une demande diffuse et qui contiennent en elles-mêmes leur justification. Ce ne sont pas des faits sociaux qui sont ainsi rassemblés mais des objets précieux que collecteurs et spectateurs reconnaissent immédiatement, avec émotion et plaisir.* » La mise en musée ou en collection de ces « patrimoines ethnographiques » est ainsi une action qui, en elle-même, modifie la nature de l'objet. Ces objets collectés peuvent éventuellement servir à la démarche d'un ethnologue mais dans sa perspective scientifique qui est d'une autre nature.

6.3. L'institutionnalisation du patrimoine ethnologique en France

Ces débats sur les sources de l'ethnologue interviennent dans un contexte de forte évolution de cette discipline. Dans la première moitié du XX^{ème} siècle, des travaux ethnologiques et anthropologiques ont été, tout comme ceux des généticiens, utilisés au profit des idéologies racistes. Si la fin de la Deuxième Guerre Mondiale marque le recul de ces idéologies, la décolonisation des années 1960 marque une deuxième rupture dans l'instrumentalisation de l'ethnologie au profit d'une idéologie politique, cette fois tournée vers « l'exotisme ». Les années 1970-1980 marquent ainsi une nouvelle époque pour l'ethnologie. En 1980 (Décret n° 80-277), un Conseil du patrimoine ethnologique (instance interministérielle) et une Mission du patrimoine ethnologique (dépendant du Ministère de la Culture) sont créés³¹. Par le biais de ces organismes, de grands programmes de recherche sont ainsi lancés. Des postes de conseillers à l'ethnologie ou d'ethnologue régional ont été créés dans les Directions

³¹ La mission du patrimoine ethnologique a été rebaptisée « mission à l'ethnologie » depuis 2005.

Régionales des affaires culturelles (DRAC) pour suivre des programmes de recherche locaux. L'article de Daniel FABRE de 1986 s'inscrit donc dans la mise en place de cette recherche ethnologique institutionnelle à laquelle il a pris part en créant le Laboratoire d'anthropologie et d'histoire (LAHIC) associant la Direction de l'architecture et du patrimoine et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS). En 2001, il écrit :

« L'ethnologie de la France –et de l'Europe- vient de connaître trois décennies qui ont profondément bouleversé ses assises institutionnelles, enrichi la liste de ses objets et, de façon plus diffuse peut-être, renouvelé ses cadres de pensée, ses paradigmes. L'extension du nombre de chercheurs, des enseignements universitaires, des lieux où l'on produit du savoir va avec une surprenante diffusion géographique de la pratique ethnologique. En trente ans tout à changé, le champ des possibles s'est largement ouvert. »

Aujourd'hui, cette institutionnalisation du patrimoine ethnologique suscite des critiques d'ethnologues et de sociologues. Michel RAUTENBERG (1998), se démarque d'une vision trop institutionnalisée du patrimoine : *« le patrimoine est un mot réinventé par l'administration culturelle pour désigner un mode de connaissance et de contrôle de l'espace national »*. Gérard ALTHABE (1990) estime que *« la démarche ethnologique ne saurait être associée de manière structurelle à la notion de patrimoine »*. Il prend l'exemple des centres-villes urbains transformés en « patrimoine » et considère que la notion de patrimoine utilisée par l'administration de la culture reste « extérieure » aux habitants et entraîne de multiples effets pervers sur le logement, les modifications sociales de la population... Henry-Pierre JEUDY dans *La machinerie patrimoniale* (2001) est plus critique encore, il parle d'un « *repli patrimonial des ethnologues* » (pp 45 56). Il dénonce en quelque sorte une nouvelle manipulation de l'ethnologie, au profit d'une politique nationale : *« non seulement l'ethnologue trouvait une fonction sociale définie, [...] mais il satisfait, en France particulièrement, les objectifs de la décentralisation, donnant aux politiques publiques une arme qui leur permettrait d'éviter le passéisme de la conservation. Pourquoi l'ethnologie a-t-elle joué ce rôle ? L'enjeu n'était il pas de renouveler l'ensemble de la discipline ? »*

6.4. Le phénomène de patrimonialisation généralisé continue aujourd'hui d'interroger ethnologues et sociologues

Les évolutions de l'ethnologie comme discipline scientifique ont finalement conduit à faire de la patrimonialisation plus que du patrimoine lui-même un sujet d'étude. A travers ce regard sur la patrimonialisation, c'est le regard des sociologues et des ethnologues sur l'ethnologie qui continue de faire débat, *« une ethnologie du patrimoine qui s'affranchit du folklorisme,*

comme des travers du culturalisme : constituer comme objet non pas tel ou tel trait culturel empirique défini comme ressortissant du patrimoine, mais bien le processus de patrimonialisation lui-même » (BABADZAN, 2001). Deux regards sociologiques, deux approches de la patrimonialisations cohabitent, comme deux visages du patrimoine : l'un, lié à la Modernité, décrit un mouvement de revisitation du passé lié à l'édification de la Nation, l'autre décrit des processus « post-modernes » de création identitaire.

6.4.1. Une patrimonialisation indissociable de la Modernité et de la Nation

Le premier visage de la patrimonialisation est une sorte de cristallisation du passé par la conservation d'objets témoins, la mise en musée d'activités mortes, de pans entiers de cultures. De nombreux auteurs associent patrimonialisation et Modernité, période ouverte par le siècle des Lumières : *« paradoxalement, la Modernité va s'entourer de rites et de mythes, alors même que les sociétés rurales traditionnelles où prévalaient ces formes d'expression symboliques sont en voie de liquidation accélérée »* (BARDAZAN, 2001).

Yvon LAMY, dans *l'Alchimie du Patrimoine* (1996) considère ainsi, qu'en matière de patrimoine : *« la première dimension qui s'impose à nous est la modernité »*. LAMY lie en fait le patrimoine dans son sens moderne avec la construction de l'identité nationale, particulièrement en France. Pour cet auteur, le patrimoine est une forme sociale de réutilisation du passé, il n'y a donc pas de création de patrimoine mais la mise en scène du passé pour le présent : *« la forme n'est que du contenu sédimenté, l'enregistrement solennellement reconstitué d'un acquis, autrement dit la réception d'une œuvre du passé dans une situation sociale du présent. »* La patrimonialisation passe alors par une « sélection » d'objet, un tri entre ce qu'un groupe humain garde de son passé et ce qu'il ne garde pas.

Daniel FABRE, dans l'article *« ethnologie et patrimoine en Europe »* (1994), analyse les débats d'un colloque organisé par la mission du Patrimoine ethnologique. Ces débats tournent *« autour du rapport entre patrimoine, identité et nation »*. FABRE lie, comme LAMY, le patrimoine à l'émergence de la Nation en France : *« c'est, avec une force toute particulière, au plan de la nation que fut originellement défini le patrimoine »*. Cependant, il note que, depuis quelques décennies, la crise du sentiment national en Europe donne au patrimoine culturel un *« rôle alternatif »* à celui de la Nation, tout en restant une forme ancrée dans la Modernité : *« la fièvre patrimoniale croissante est la forme présente de cet attachement au*

passé qui s'accommode fort bien de la perception patrimoniale des lieux significatifs de notre modernité. »

6.4.2. La patrimonialisation comme nouveauté post-moderne

D'autres sociologues et ethnologues insistent sur un autre visage de la patrimonialisation. Ils parlent d'une patrimonialisation vivante, élément de construction de l'identité de groupes humains. Michel RAUTENBERG oppose ainsi le patrimoine des institutions de la culture au patrimoine vivant en construction par ses titulaires : *« face à cette conception gestionnaire, les groupes sociaux conçoivent quotidiennement des patrimoines qui évoquent d'abord l'être ensemble, l'héritage collectif, la recherche d'un lien avec leur environnement quotidien »*.

Pour André MICOUD (2005), les sociologues ont des difficultés à appréhender ces groupes humains qui, en patrimonialisant, se recomposent mais maintiennent leur identité dans le temps, un temps qui n'est pas lié à la Modernité. Pour lui, c'est la sociologie qui est liée à la Modernité : *« cette sociologie qui, complètement soudée de part ses origines avec la Modernité, ne connaît encore que les seuils collectifs formés par addition d'individus rationnels et contemporains et seulement définis par leurs places dans les systèmes de production et par leur co-présence sur une espace étatico-national »*. Il définit la patrimonialisation comme *« l'activité sociale consistant à faire être quelque chose qui prend nom et valeur de patrimoine »*. Le succès du terme de patrimoine est conjoncturel, il révèle un problème nouveau pour l'Occident, celui de *« l'identité dans le temps des groupements humains »*. La patrimonialisation est alors une façon de *« re-dire ce qui nous relie »* en permanence. Alain TOURAINE, dans *Critique de la Modernité*, tente de proposer une nouvelle forme de modernité qui s'appuierait non seulement sur la « raison », du côté de l'objectivation mais aussi sur le « sujet », du côté de la subjectivation, avec, précisément un nouveau rapport au temps : *« la modernité d'une société se mesure à sa capacité de se réapproprier les expériences humaines éloignées de la sienne dans le temps ou dans l'espace »* (TOURAINE, 1991, p255). Phénomène post-moderne, le patrimoine nous permettrait de faire des liens avec le passé et d'aborder l'avenir non pas comme un progrès assuré pour tous (l'avenir de la Modernité) mais comme fondamentalement incertain. Aujourd'hui, le temps est plutôt celui de l'incertitude généralisée, d'un entre-deux beaucoup moins rassurant que le temps de la Modernité, c'est un temps auquel la notion de patrimoine correspond bien :

« Le temps du patrimoine est un peu comme celui du deuil. Il faut choisir entre ce que l'on garde, ce que l'on jette et ce que l'on réinterprète. C'est le temps pour trouver une autre manière de redire ce qui nous relie, pas seulement à nos contemporains mais aussi aux générations passées et à venir. » (MICOUD, 2005)

Plusieurs auteurs parlent ainsi du patrimoine comme une réponse à la crise de la modernité. Marc GUILLAUME (1990, pp 19-20) l'affirme : *« le patrimoine est résolument post-moderne. [...] Par sa puissance d'amalgame, sa capacité à mêler à la fois les objets et leurs modalités de conservation, le patrimoine se fait le reflet de notre futur plutôt de que notre passé »*. Pour Henri-Pierre JEUDY (1990) le patrimoine est tout simplement une *« illusion »*, un *« leurre »*, que s'est donné tout ou partie de la société pour lutter contre les crises, contre l'oubli et la mort que la Modernité a tenté de gommer mais qui ressurgissent à partir de la fin du XXème siècle. Pour Michel RAUTENBERG, André MICOUD, Laurence BERARD et Philippe MARCHENAY (2000), le patrimoine est beaucoup plus concret, *« il est construit par des acteurs sociaux autour d'un projet, personnel ou collectif, économique et culturel »* ; il peut servir à qualifier un territoire, à protéger les savoir-faire autour d'un produit alimentaire...

A travers les débats des sociologues et des ethnologues sur l'interprétation du patrimoine, nous retrouvons les deux dimensions du patrimoine ethnologique que nous avons distingué au début : un témoignage d'activités mortes, mises au musée, l'expression d'activités vivantes, éléments identitaires pour un groupe humain. Les liens entre patrimonialisation et Modernité témoignent de modes de gestion différents de ces patrimoines : référencés, classés, mis au musée (une charrue ancienne) ou utilisés, réinvestis, symbole d'une activité bien vivante (un savoir-faire gastronomique). Michel RAUTENBERG tente d'intégrer ces deux dimensions, institutionnelle et sociétale dans sa conception du patrimoine :

« On peut dire que le patrimoine est un ensemble de biens, matériels ou symboliques, qui sont faits pour être transmis, en ajoutant qu'il se construit dans une tension entre deux modèles principaux, un modèle savant et institutionnel qui se décline au singulier et vise l'universel et un modèle social qui se décline au pluriel et vise au particulier ».

7. Le patrimoine stratégique

La description de cette « histoire patrimoniale » est singulière puisque je m’inscris dans cette utilisation du terme de patrimoine comme une stratégie. Cependant, ce paragraphe ne se cantonnera pas à la description des démarches patrimoniales du type de celles auxquelles j’ai participé, il cherchera les racines de ce type d’utilisation dans la prise en charge ancienne des territoires et abordera les démarches voisines qui utilisent aussi le terme de patrimoine dans une acception stratégique. En effet, le fait qu’un élément soit stratégique pour un groupe humain, qu’il engage sa vie même et qu’il soit pour cela qualifié de « patrimoine » n’est pas un fait nouveau. Le fait qu’un patrimoine (naturel, génétique, économique, ethnologique...) soit « stratégique » est une question qui resurgit avec le succès du terme de patrimoine et l’emploi qui en est fait au niveau mondial.

7.1. La prise en charge de dimensions vitales pour l’homme dans les territoires : sécurité en montagne, eau

« La propriété collective n’a-t-elle pas assuré, durant des siècles, un usage satisfaisant de certaines ressources communales ? » (OST, 1995, p141).

Avant les bouleversements du XIXème siècle les sociétés rurales montagnardes en France ont pris en charge sur des générations l’entretien du milieu et la protection contre les risques naturels, comme le rappelle Henry OLLAGNON (1982). Les membres de ces sociétés rurales assuraient la prise en charge et la reproduction des qualités de leur territoire, de leur lieu de vie comme, ce que nous appellerions aujourd’hui un « patrimoine ». Cette prise en charge prenait la forme de pratiques d’entretien, de règles communes (de prévention, de convivialité, de répression...), donnant lieu à des renégociations fréquentes :

« Dans les sociétés traditionnelles, des procédures de régulation, plus ou moins explicites, s’étaient mises en place, souvent à la suite de longs tâtonnements, et parvenaient à une gestion à peu près satisfaisante du patrimoine, favorisant les actions bénéfiques et entravant les actions destructrices. » (MONTGOLFIER et NATALI, 1987, p 242)

Durant les interventions d’audit patrimonial (voir rapports d’audit patrimonial, PUPIN et al., 1996 et 1999), nous avons pu aussi observé que la mémoire de ces pratiques rurales existait encore, en particulier pour ce qui concerne la gestion de l’eau. Dans le bassin versant de l’Ardèche, par exemple, l’ensemble des vallées étaient occupées par une population qui,

jusqu'à la Deuxième Guerre Mondiale, entretenait un réseau d'eau très fin pour alimenter des parcelles en terrasse sur les versants des vallées. Ce mode de gestion s'accompagnait de « droits d'eau » très anciens et assurait de nombreuses fonctions autres que l'irrigation (atténuation des crues, augmentation de la capacité de filtre du sol). Le cas des marais atlantiques est aussi très significatif : ces territoires ne se maintiennent entre la terre et l'eau que grâce à l'action de l'homme. Si l'homme les abandonne, soit ils s'envasent progressivement et reviennent à la terre, soit ils sont envahis par l'eau et reviennent à la mer. Le maintien de cet équilibre entre la terre et l'eau, entre l'eau douce et l'eau salée est le fruit d'une action de l'homme entamée au Moyen Age (polders du marais poitevin). Des structures spécifiques, union des propriétaires de marais, ont été créées dès le XVI^{ème} siècle pour maintenir un niveau d'eau négocié entre tous les habitants de façon à ce que chacun puisse exercer son activité (sauniers, ostréiculteurs, éleveurs).

Pascal PALU (1996) décrit dans son article « *le patrimoine naturel comme mode de gestion d'un paradoxe* », le système de « maison » qui existait en Soule (Pays Basque), comme un « *dispositif patrimonial associant très étroitement du naturel au culturel* » : « *ce système reposait sur un groupe de copropriétaires, disposant de l'essentiel des moyens de subsistance d'un terroir, dont il assurait tenue, gestion et défense* ». Ce dispositif, l'etxe ou etxea, traduit par « maison », reposait sur des usages et des pratiques particulières. Pascal PALU explique ainsi le terme de « cayolar ou olha » : « *collectif de maisons disposant de parts (ou txotx) dans l'exploitation d'une surface herbagère strictement définie et à des fins exclusivement pastorales. Seuls l'enclos et la cabane des bergers sont propriétés privative du groupe etxe, les herbages ne sont que biens de la communauté en jouissance.* » Nous avons aussi observé ce type de dispositif dans le Béarn voisin, où l'on parle de « feux ». La création en 1994 de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn a d'ailleurs été présentée par son inspirateur, Henry OLLAGNON comme la « réactualisation » de ce type de dispositif patrimonial préexistant, qui permettait de prendre en charge des qualités du territoire proche. Cette réactualisation est aujourd'hui rendue nécessaire par la montée de nouveaux enjeux qui entraînent la confrontation, parfois violente avec d'autres logiques d'organisations nationales et internationales : administration française et européenne, associations de protection de la nature... D'ailleurs, dans son article, Pascal PALU décrit une tentative d'adaptation du dispositif en Soule face à la logique institutionnelle de gestion de la forêt à partir du XIX^{ème} siècle, faisant écho à l'actualisation proposée par Henry OLLAGNON sur la question de la

prise en charge de l'ours et du développement durable des vallées béarnaises³². Ces types de gestions patrimoniales sont à rapprocher de la gestion de ressources naturelles par des communautés locales évoquées par des auteurs comme OSTROM (1990).

7.2. Approches stratégiques du patrimoine

7.2.1. L'approche patrimoniale de type système acteur

7.2.1.1. Naissance et développement de l'approche patrimoniale

Dans les années 1970-1980, au Ministère de l'Agriculture, une « approche patrimoniale » est développée par un ensemble de personnes autour de Patrice BERTIER. La naissance de cette approche est décrite par certains de ses acteurs dans *Le Patrimoine du Futur, approche pour une gestion patrimoniale des ressources naturelles* (MONTGOLFIER et NATALI, 1987), par Henry OLLAGNON dans sa thèse (1998) et par le recueil du témoignage de certains de ses protagonistes dans le rapport de recherche *La « concertation dans l'environnement », ou le besoin de recourir à la recherche en science sociale* (LA BRANCHE et WARIN, 2006).

Ce dernier rapport présente cette approche patrimoniale comme appartenant au passé car nombre de ceux qui ont participé à sa naissance n'ont pas ensuite utilisé le terme d'approche patrimoniale dans leur parcours professionnel (ou alors pour s'en démarquer comme Laurent MERMET). Cependant, l'activité de recherche action en matière d'approche patrimoniale a continué dans les années 1990 et 2000 avec les travaux de l'Unité d'enseignement de recherche « gestion du vivant et stratégies patrimoniales » et l'Institut de Stratégies Patrimoniales, dirigés par Henry OLLAGNON à l'AgroParisTech. L'enseignement délivré par Henry OLLAGNON aux élèves ingénieurs de l'AgroParisTech depuis 1991 repose sur des concepts et des méthodes qu'il a exposées dans sa thèse et ont évolué en fonction des interventions menées par ses équipes.

7.2.2.2. Le patrimoine concourt à maintenir et développer l'identité et l'autonomie du titulaire

Henry OLLAGNON a en effet approfondi la notion de patrimoine comme élément stratégique pour son titulaire. Il constate qu'en univers complexe, le titulaire exprime son attachement patrimonial parce qu'il vit un « problème », ce qu'il définit comme « *une tension entre un*

³² Voir sa thèse (1998) pages 463-464, voir aussi le site de l'Institution Patrimoniale du Haut Béarn : <http://iphb.free.fr>

acteur et une réalité », par exemple la dégradation de la qualité de l'eau de la nappe souterraine d'Alsace (OLLAGNON, 1979). Henry OLLAGNON a alors choisit une méthode d'analyse à la fois problématique (partant d'un problème) et systémique pour observer « *les termes de langages et les processus de décision* » des acteurs vis-à-vis de cette réalité. Par exemple, l'eau souterraine en Alsace, peut être considérée par tel ou tel acteur comme une ressource (approche économique), comme un milieu (approche écologique), ou comme une organisation sociale (approche technico-administrative). Henry OLLAGNON constate que « *les débats entre ces approches plus ou moins limitées, contiennent les germes d'un éclatement, d'une autodestruction de la société. Face à ces tendances, des forces unificatrices doivent jouer : chaque acteur ne peut ignorer à long terme l'ensemble des autres points de vue* ».

MONTGOLFIER et NATALI (1987) présentent le patrimoine surtout comme un mot qualifiant un mode de gestion d'éléments matériels ou immatériels prenant en compte le long terme. Pour ces auteurs, l'approche patrimoniale est avant tout un mode de gestion, qu'ils définissent par trois points :

- « *une position éthique : le souci du long terme et la volonté de préserver les libertés de choix des générations futures,*
- *un ensemble d'outils [...] permettant d'analyser une situation et dévaluer des stratégies alternatives,*
- *une recherche pour mettre en place de nouvelles procédures de gestion des ressources et des milieux naturels, par la négociation entre les acteurs. »*

Henry OLLAGNON, lui, part avant tout de l'attachement des acteurs à des éléments matériels ou immatériels, confrontés ensemble à un problème complexe. Cet attachement est la base possible d'une mobilisation des acteurs concernés dans une gestion adaptative répondant au problème. Pour résoudre un tel type de problème, l'acteur qui le vit doit utiliser son « *intelligence stratégique* », c'est-à-dire mobiliser tout son savoir formel et son vécu en situation d'action. Henry OLLAGNON s'intéresse particulièrement aux problèmes complexes et multiacteurs liés au vivant. Il propose une conceptualisation du rapport de l'homme au vivant, qu'il appelle « *régulation écologique* » (OLLAGNON, 1979, p 60) ou « *homéostasie de fait, résultant de l'action* » (OLLAGNON, 1987), d'où émerge la notion de patrimoine :

« L'homme d'aujourd'hui comprend peut-être mieux que son propre milieu interne est en relation avec le milieu extérieur, en particulier par l'eau. Avec

les effets retard dus à la diffusion dans le système vivant, l'homme va réagir au milieu externe qu'il est en train de transformer. L'homme est acteur-réacteur de « son » milieu externe ».

Patrimoine et titulaire forment donc un ensemble en interaction qui ne peut se résumer à des règles de gestion comme le proposent MONTGOLFIER et NATALI, ni même à une « éthique » accompagnant cette gestion. Henry OLLAGNON définit le patrimoine comme :

« Un ensemble des éléments matériels et immatériels, centré sur le titulaire, qui concourt à maintenir et développer son identité et son autonomie par adaptation, dans le temps et dans l'espace, à un univers évolutif » (OLLAGNON, thèse, 1998 p 423).

L'élément patrimonialisé est donc stratégique pour son titulaire au sens où il est un élément jugé par lui important pour le maintien de son identité et son autonomie, un élément faisant partie intégrante de sa vie. C'est ce nouveau rapport de l'homme au vivant, ce lien entre son milieu intérieur et extérieur, qui appelle pour Henry OLLAGNON, un nouveau mode de gestion de la qualité du vivant que la notion de patrimoine permet de qualifier : *« ces considérations découlent de l'approche patrimoniale, cadre de réflexion sur la conduite des êtres dans leur milieu »*. Cette conception stratégique du patrimoine met au centre l'acteur, « l'homme agissant », déclenchant des processus : pour que des éléments du milieu naturel, comme l'eau souterraine en Alsace, ne se dégrade plus, il faut qu'ils soient pris en charge par l'ensemble des acteurs concernés comme *« un patrimoine commun »*. Il ne s'agit donc pas tant de penser aux générations futures (même si ce peut être une motivation première pour certains acteurs impliqués) qu'à adapter son mode de gestion de la qualité du vivant à la situation telle qu'elle est perçue aujourd'hui.

« L'enjeu profond de la gestion patrimoniale de la qualité des ours, des eaux, des forêts est d'abord humaniste. Ni la loi de la nature, ni la loi de la raison ne suffisent à maintenir la potentialité de la nature et du vivant. L'homme doit en avoir le dessein. » (OLLAGNON, thèse, 1998, p 553)

Dans cette conception stratégique du patrimoine, les acteurs concernés négocient ensemble le contenu du terme et s'organisent pour prendre en charge les éléments choisis de façon à garantir l'autonomie et l'identité du titulaire. Dans ce cas, n'est patrimoine que ce qui est pris en charge de façon effective par un titulaire organisé pour cela. Décréter qu'un monument est un patrimoine ne suffit pas du point de vue stratégique, il faut le prendre en charge comme tel : si quelqu'un décide de le détruire, il ne sera plus, de fait, un patrimoine, ni aujourd'hui, ni demain. Henry OLLAGNON a développé, en même temps que ces concepts, des méthodes et

outils pour une utilisation stratégique du patrimoine : audit patrimonial, séminaires de rencontres actives, institution patrimoniale (voir annexe 1.1.). La formation de l'AgroParisTech vise à former des praticiens utilisant ces outils et méthodes, des facilitateurs de démarches patrimoniales.

7.1.2.3. Exemples d'application de cette approche patrimoniale :

Exemple 1 : « Conditions et moyens d'adaptation de l'agriculture périurbaine et gestion du vivant dans la région Ile de France »

La Société d'Agriculture et des Arts d'Ile de France (SAA), fort du constat fait par Daniel DESWARTE au Conseil Economique et Social (DESWARTE, 1999), a suscité dans quatre territoires d'Ile de France, la création de groupes de réflexions constitués en associations, dans le but de faire se rencontrer des agriculteurs et des citoyens et de mener des actions ensemble. La SAA a alors cherché une approche méthodologique permettant aux agriculteurs de poursuivre cette démarche pour retisser des liens avec le reste de la société francilienne et déboucher sur des projets qui répondent à leurs problèmes.

Plusieurs rencontres entre la SAA et l'Institut de Stratégies Patrimoniales de l'AgroParisTech (ISP) ont débouché sur un projet soutenu et financé par Le Conseil Régional Ile de France et la Caisse des Dépôts et Consignations dans les 4 territoires (Cergy Pontoise, la Plaine de Versailles, le Plateau de Saclay et Sénart) en 2002 et 2003. L'ISP a proposé à ses partenaires un cadre stratégique explicitant la volonté de susciter une nouvelle patrimonialisation de l'agriculture en Ile de France par les franciliens. En effet, pour que les 6 000 agriculteurs d'Ile de France puissent se faire entendre des 11 millions de franciliens, ils doivent pouvoir montrer l'importance stratégique de leur présence du point de vue de la gestion de la qualité du vivant : *« la présence durable d'une agriculture périurbaine suppose qu'elle soit inscrite dans un projet de gestion des territoires naturels prenant en compte la qualité du vivant au niveau local comme au niveau métropolitain. Ceci implique que l'avenir de l'agriculture en Ile de France devienne le patrimoine commun des agriculteurs et des autres franciliens, ce qui n'est pas perçu comme tel »* (proposition de l'ISP, avril 2001).

Exemple 2 : Le projet ETHOS sur l'amélioration des conditions de vie dans les territoires contaminés par Tchernobyl (voir annexe 2)

Le 26 avril 1986, le réacteur n°4 de la centrale nucléaire de Tchernobyl (Ukraine, URSS), explose³³. Jusqu'au 9 mai, des matières radioactives s'échappent sous la forme d'un panache alimenté par un feu de graphite. La radioactivité totale rejetée dans l'atmosphère a été de l'ordre de 12 exabecquerels (milliards de milliards de Becquerels³⁴)³⁵. Des particules radioactives se sont déposées partout dans le monde mais principalement en Europe. Du point de vue de la gestion de cette crise, deux phases sont distinguées car elles n'ont pas les mêmes caractéristiques, en particulier du point de vue sanitaire, même si elles sont liées, comme l'ont montré Philippe GIRARD et Gilles HERIARD-DUBREUIL (1994, p10) :

Une phase A : le nuage radioactif circule en Europe, les particules radioactives se déposent au gré des précipitations. Les personnes sur les territoires traversés par le nuage, inhalent des particules radioactives. Cette phase prend fin quand le nuage radioactif n'est plus alimenté (fin des rejets) et quand toutes les particules radioactives se sont déposées.

Une phase B : les particules radioactives, déposées sur le territoire, rentrent dans les chaînes alimentaires. Par des mécanismes physiques, biologiques et écosystémiques, ces particules subissent des mouvements de concentration/déconcentration dans les organismes vivants. Il est important de noter que la phase B commence alors que la phase A n'est pas terminée. Les personnes qui vivent dans des territoires contaminés par le nuage de Tchernobyl ingèrent en permanence de la radioactivité présente en concentrations différentes dans les aliments produits sur place (exposition interne) et s'exposent à des rayonnements externes quand ils circulent dans les zones contaminées du territoire. Cette phase est en cours, elle ne prendra fin théoriquement que lorsque l'ensemble des éléments radioactifs sera dégradé³⁶.

³³ Pour la description du détail technique de l'accident, voir, par exemple, STRAZZULLA et ZERBIB, 1991.

³⁴ Le Becquerel est l'unité de mesure de la radioactivité, il correspond, quelque soit l'atome concerné, à un chiffre statistique de une dégradation par seconde dans le matériau considéré.

³⁵ Source : Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN), « Tchernobyl, 12 ans après », avril 1998.

³⁶ La vitesse de dégradation dépend de l'élément radioactif concerné, de plus, c'est un phénomène asymptotique. Par exemple, la $\frac{1}{2}$ vie du Césium 137, c'est-à-dire la période au terme de laquelle la moitié de la quantité de Césium présente s'est dégradée (transformée en un élément stable), est de 30 ans. Au bout de 300 ans (10 périodes de 30 ans), il restera donc, dans un territoire contaminé, environ 0,1% de la masse initiale de Césium 137 déposée.

Cependant, comme le remarquent Gilles HERIARD-DUBREUIL et Henry OLLAGNON (2004) : « *Il est difficile encore aujourd'hui de situer ce que l'on pourrait appeler la clôture de la phase B. Cette caractéristique de la phase B fait qu'il est impossible d'envisager un retour à une situation comparable à la situation ante-accidentelle. C'est plutôt d'une transformation durable causée par l'homme et la technique qu'il s'agit.* »

Aujourd'hui, sur trois pays (Biélorussie, Russie, Ukraine) environ 1,4 million de personnes vivent dans des territoires à plus de 185 000 Becquerels/m² et près de 5,3 millions de personnes vivent dans des régions où la contamination des sols est comprise entre 37 000 Bq/m² et 185 000 Bq/m². La Biélorussie est le pays le plus touché avec 70 % des rejets de la catastrophe de Tchernobyl sur 23 % de son territoire, plus de 2 millions de biélorusses sont concernés (sur une population de 10 millions). D'autres pays sont aussi confrontés à la gestion de territoires contaminés par Tchernobyl : en Finlande, en Ecosse au Royaume-Uni, en Laponie en Norvège.

« *Trois années durant, j'ai voyagé et questionné : des travailleurs de la centrale, des anciens fonctionnaires du parti, des médecins, des soldats, des émigrants, des personnes qui se sont installées dans la zone interdite... Des hommes et des femmes de professions, destins, générations et tempéraments différents. Des croyants et des athées. Des paysans et des intellectuels. Tchernobyl est le contenu principal de leur monde. Autour d'eux et dans leur for intérieur, il empoisonne tout. Pas seulement la terre et l'eau. Tout leur temps.* » Svetlana ALEXEIEVITCH, *La Supplication*³⁷.

De 1996 à 2001, dans le cadre des quatrième et cinquième programmes cadres de recherche et de développement (PCRD) de l'Union Européenne sur la protection radiologique, puis dans le cadre d'un co-financement³⁸, quatre équipes de recherche³⁹ dont plusieurs avaient déjà travaillé sur la question de la contamination radiologique⁴⁰, ont mis en œuvre le projet

³⁷ *La Supplication, Tchernobyl, chronique du monde après l'apocalypse*, Svetlana ALEXEIEVITCH, Editions Jean-Claude Lattès, 1997, disponible aussi en poche, édition J'ai Lu, n°5408, 2003.

³⁸ Outre la Direction Générale de l'Environnement de la Commission Européenne, les institutions suivantes ont participé au financement de ETHOS 2 : Ministère des Affaires Etrangères Suisse, l'Institut de Protection et de Sécurité Nucléaire, l'Association Sol et Civilisation, Electricité de France.

³⁹ Des équipes du Centre d'étude sur l'évaluation de la Protection dans le domaine Nucléaire (CEPN), de Mutadis Consultant, de l'Université Technologique de Compiègne (UTC) et de l'ISP/INAPG.

⁴⁰ Pour le CEPN et Mutadis Consultant : voir le projet européen « Joint Study Project 2 », JSP 2, (cf. rapports correspondants GIRARD et HERIARD-DUBREUIL, 1994 et 1995). Pour l'ISP/INAPG, voir les travaux réalisés par Henry OLLAGNON pour le Haut Fonctionnaire de Défense du Ministère de l'Agriculture (Ministère de l'Agriculture, mission d'analyse et d'évaluation, « Moyens et méthodes d'étude sociopolitique de la sécurité d'approvisionnement en temps de crise », note 86038 du 13 mars 1986).

ETHOS en Biélorussie pour la réhabilitation des territoires contaminés (HERIARD-DUBREUIL et al, 1999). Ces quatre équipes ont fait appel à des interprètes ukrainiennes, professeurs de littérature et de philologie française à l'Université de Kiev, et, dans la deuxième phase du projet (ETHOS 2, 1999-2001), des spécialistes biélorusses de l'Institut d'Agronomie du Sol de Minsk (BRISSA) et de l'Institut de Radiologie de Pinsk ont été peu à peu intégrés dans « l'équipe ETHOS », participant à ou menant eux-mêmes des projets dans des territoires contaminés. Le projet ETHOS a été mis en œuvre dans le district de Stolyn, d'abord dans le seul village d'Olmany (ETHOS 1) puis sur 4 villages supplémentaires (ETHOS 2). L'approche développée dans ce projet est le fruit des quatre équipes qui l'ont mené, l'approche patrimoniale utilisée par l'équipe de l'ISP y a fortement contribué puisque ce projet a débouché, à partir de 2001, sur la constitution d'une « institution patrimoniale » au niveau national biélorusse (projet CORE – Coopération pour la Réhabilitation).

L'équipe ETHOS est intervenue en ayant identifié, dès l'origine du projet, que les acteurs, dans les territoires contaminés, sont confrontés à une situation extrêmement complexe (HERIARD-DUBREUIL, 1995 et OLLAGNON, 2000) où tout interagit dans l'action : les dimensions radiologique, sanitaire, sociologique, économique, environnementale, agricole, alimentaire, politique. Dans ce contexte, une utilisation stratégique du patrimoine par l'équipe de l'ISP a consisté à rechercher, avec les habitants des villages impliqués et tous les acteurs concernés, du niveau local au niveau international, ce que pouvait être le contenu d'un « patrimoine » à prendre en charge dans les territoires contaminés, sachant les difficultés à envisager un avenir pour le territoire dans de telles conditions de vie. En particulier, des projets ont été développés sur la prise en charge de la qualité de l'alimentation, du territoire et de la santé, éléments stratégiques pour les habitants de ces territoires.

7.2.2. La médiation environnementale ou médiation patrimoniale par récurrence

A partir des années 1990, au CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), une équipe de chercheurs menée par Jacques WEBER, aujourd'hui directeur de l'Institut Français de Biodiversité, a développé « *une démarche alternative à la participation, fondée sur la négociation et le contrat* » (WEBER, 1996). Cette démarche stratégique s'inscrit dans un mouvement international de reconnaissance et de

promotion de la gestion des ressources renouvelable⁴¹ par des communautés locales dont le « Sommet de la Terre », en 1992 à Rio, marque une étape importante (BALLET, 2007). Des chercheurs ont en effet montré, depuis plusieurs années, l'intérêt et l'efficacité de la participation active des populations concernées à la gestion de leurs ressources naturelles dans les pays en développement, en Afrique et en Amérique latine, au regard des autres modes de gestion, en particulier celle par les Etats :

« La recherche de participation des populations à la gestion des espaces boisés, dans de nombreux pays, vient du constat que seuls les locaux peuvent avoir les moyens de veiller à la mise en œuvre de ces règles : le contrôle social est bien plus économe et efficace que le contrôle administratif » (BABIN et al., 2002).

Certains membres de l'équipe du CIRAD s'est inspiré des écrits et pratiques de l'approche patrimoniale de type système acteur : elle reprend la définition du patrimoine d'Henry OLLAGNON. Ces auteurs ont développé une analyse et des méthodes adaptées au contexte de la gestion de la forêt en Afrique. Au cœur de la problématique, se pose la question du statut des « terres vacantes et sans maîtres » dont la gestion a été confiée à l'Etat à partir de la colonisation. Comme Henry OLLAGNON, les chercheurs du CIRAD constatent que, pour gérer la forêt, la « négociation entre acteurs directement ou indirectement concernés » est avant tout une solution réaliste par rapports aux autres alternatives (« le laissez-faire ou bien la décision autoritaire ou réglementaire »). Cette position réaliste –et non philanthropique⁴²– débouche sur un questionnement quant aux relations entre l'Etat et les communautés locales. La promotion par les instances internationales de l'ajustement structurel ont eu pour conséquence des réductions considérables des ressources des Etats africains (BABIN et BERTRAND, 1998) et, si l'on veut « moins d'Etat mais mieux d'Etat », la gouvernance locale par subsidiarité ne va pas de soi, elle appelle des méthodes et des outils pour construire une gestion durable des ressources naturelles. Les auteurs cités proposent une méthode « la médiation patrimoniale par récurrence » qui découle de « la nécessité d'impliquer l'ensemble des utilisateurs des ressources » :

⁴¹ Le terme des ressources « naturelles », souvent utilisé dans le domaine du développement ne correspond pas au rapport des hommes au monde à l'œuvre. Jacques WEBER décrypte d'ailleurs dans son article issu de son intervention au Colloque de Harare (1966) les modèles sous-jacents à l'utilisation du terme de « nature » dans les problèmes de développement.

⁴² Il ne s'agit pas en effet de prôner la participation des populations locales par idéal mais bien de choisir la solution la plus efficace pour la gestion de la forêt, compte tenu du contexte.

« *La médiation patrimoniale par récurrence part sur l'obtention d'un agrément sur le très long terme pour revenir au futur vers le présent. Elle repose sur l'hypothèse que le long terme n'étant pas prévisible, il est en partie décidable ; et que prévoir c'est gouverner* ». (BABIN et al., 2002, p88)

Ils citent deux exemples à l'appui de leur démonstration : les contrats GELOSE (Gestion Locale Sécurisée) à Madagascar et le projet Energie II au Niger. Le patrimoine est utilisé pour permettre aux acteurs de se projeter dans le long terme (25 à 30 ans) et de dépasser ainsi les conflits immédiats et construire des engagements à court et moyen terme. Ces engagements ne relèvent pas d'un compromis renforçant le statu quo des droits devoirs, mais d'une négociation portant sur le fond (et non seulement l'application) du problème de la gestion des ressources. Cette négociation est formalisée dans un contrat qui reprend les objectifs de long terme (des « *objectifs patrimoniaux* »), qui font l'objet d'une ritualisation : « *la ritualisation passe par l'expression publique de l'agrément dans l'ordre symbolique, avec un cérémonial dépendant des lieux et des cultures présentes. Le rituel, quel qu'il soit, inscrit l'agrément de très long terme dans l'ordre symbolique : par là, il le rend inaliénable, non monétarisable, et difficile à transgresser.* » L'attachement des acteurs à leurs ressources, la relation patrimoniale est donc explicitement ancrée dans le symbolique, dans cette relation spécifique de l'homme au monde. La médiation patrimoniale, portée par un médiateur, vise finalement à la mise en place d'un « *système de gestion* » qui doit permettre d'atteindre les objectifs patrimoniaux et une « *structure de gestion* » qui résulte du processus de négociation.

Notons que Jacques WEBER préfère le terme de « médiation environnementale » à celui de « médiation patrimoniale »⁴³. Il utilise le terme de patrimoine surtout pour caractériser les « objectifs de long terme » sur lesquels la médiation doit permettre aux acteurs de s'accorder : « [les objectifs de long terme] *doivent être patrimoniaux, non discutables, intangibles, « constitutionnels »* » (WEBER, 1996).

Ce type de démarche utilisant le patrimoine comme élément stratégique à prendre en charge par une communauté d'acteurs se concrétise donc dans des processus de rencontre et de négociation des acteurs. Ces processus sont souvent longs et difficiles, ils mettent en jeu le rapport de chacun des acteurs au patrimoine dans ce qu'il a de vital pour son identité et son

autonomie. Ils bousculent souvent les modes de pensée et d'actions traditionnels qui ont échoué dans la résolution des problèmes complexes auxquels ces démarches patrimoniales tentent de répondre :

« Le passage d'une gestion des espaces et ressources de nature administrative et reposant sur une séparation des fonctions, des usages et des usagers à une gestion basée sur la reconnaissance du pluralisme comme fondement de la conception des instruments et procédures de gestion, constitue un bouleversement dans les habitudes de pensée du monde du développement »
(BABIN et al. 2002, p 97)

« La montée des réalités complexes et multiacteurs est le fruit de la disparition du mode ancien de gestion de proximité, mais aussi de la nouveauté des problèmes engendrés par la civilisation de puissance. Ces réalités semblent remettre en cause les références universalistes du mode de connaissance et d'action contemporain, notamment par ce qu'elles mettent en cause sa légitimité et son efficacité en tant que « mode de traitement du complexe ». »
(OLLAGNON, thèse, 1998, p 302)

⁴³ Même s'il l'utilise lui-même, par exemple dans son article de 1996 déjà cité, aussi bien en français (il explicite « les fondements de la médiation patrimoniale ») qu'en anglais (schéma intitulé « *steps of a a patrimonial approach* »).

8. Ces « histoires patrimoniales » ne font apparaître ni unité d'éléments patrimonialisés, ni unité de prise en charge

Les histoires patrimoniales ont chacune leur propre cohérence, tout en s'influençant les unes les autres : l'aspect juridique national (patrimoines communs) et international (patrimoine mondial de l'Humanité) interroge par exemple économistes, sociologues ou généticiens. Il est frappant de constater, qu'au sein de chaque histoire, les utilisations du terme de patrimoine peuvent diverger complètement au cours du temps, au niveau du contenu à assigner au terme (éléments extraordinaires/ordinaires par exemple), au niveau du sens donné à la mise en patrimoine (préserver la diversité génétique ou au contraire sélectionner le génome à conserver par exemple), ou au niveau du mode de prise en charge prôné (institutions nationales ou prise en charge spontanée locale par exemple). Dans les paragraphes suivants, nous ferons la synthèse des éléments qui plaident pour une diversité irréductible des utilisations du terme de patrimoine.

8.1. Des « patrimoines » se spécialisent mais échappent finalement à toute catégorisation définitive

8.1.2. Tout semble pouvoir devenir patrimoine mais les « patrimoines » suivent des trajectoires personnelles

Après une acception très large sous l'Ancien Régime, dont témoigne la définition de l'Encyclopédie (voir paragraphe 1.2.), le terme de « patrimoine » a subi une sorte de mutation au XIX^{ème} siècle, où il a été réduit à deux dimensions distinctes : une dimension juridique et une dimension culturelle (monuments historiques). Au XX^{ème} siècle, et singulièrement à partir des années 1960, le sens du mot a éclaté en diverses histoires patrimoniales décrites dans les paragraphes précédents. Certaines sont liées, en particulier via la législation française et internationale qui engendre une réutilisation du mot et une interrogation de chercheurs sur la réalité patrimoniale mais tout se passe comme si le mot dans chaque discipline avait sa vie propre, sans unification des différentes utilisations.

Aujourd'hui, la liste des éléments patrimonialisés s'allonge sans pour autant faire apparaître une cohérence. La métaphore du patrimoine génétique a ajouté des éléments à la liste de ce qui est « patrimonialisable ». L'apparition du patrimoine ethnologique, tout en désignant des éléments déjà classés dans le champ du patrimoine culturel, l'a élargi vers des éléments plus

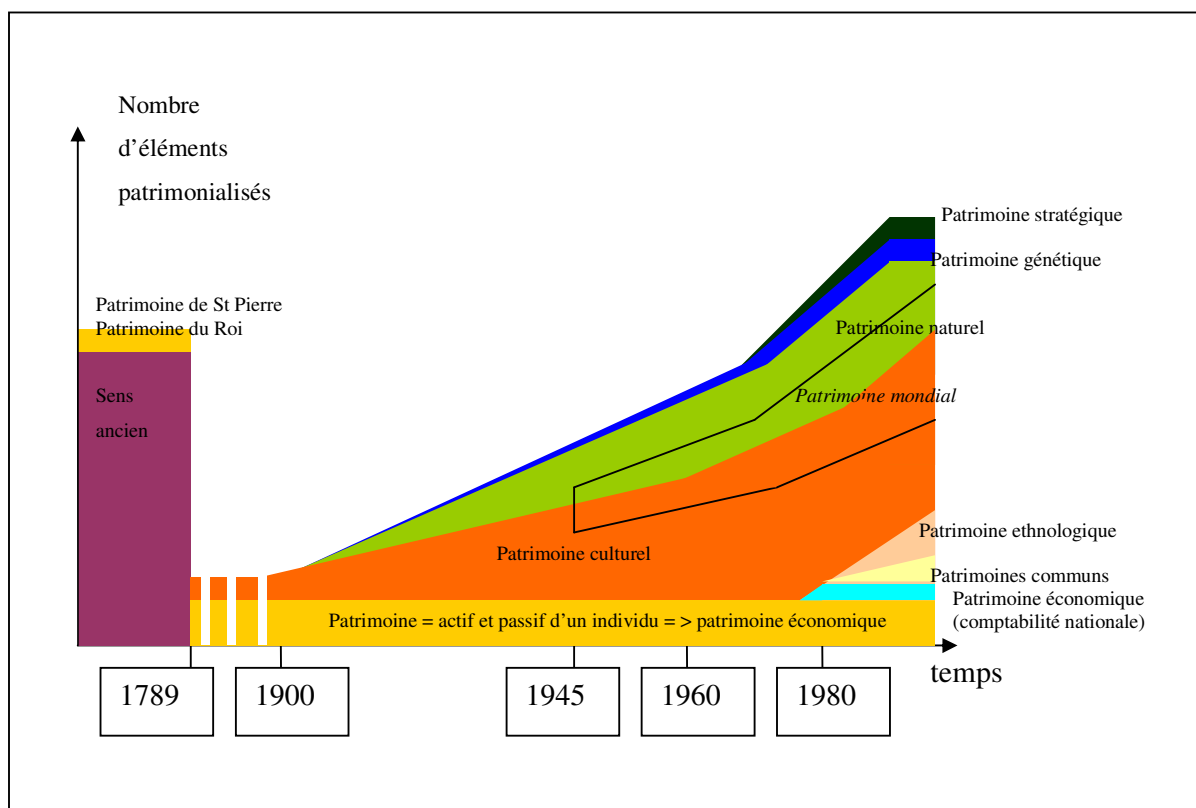
immatériels. Le patrimoine économique est une réutilisation de certains patrimoines déjà utilisés dans le domaine juridique mais l'approche comptable, par exemple, élargit et redéfinit le patrimoine marchand, et le champ des patrimoines non-marchands peut couvrir des éléments jamais encore désignés explicitement comme patrimoine⁴⁴. Le patrimoine stratégique, tout en réinvestissant des patrimoines déjà désignés comme tels (l'eau, la forêt par exemple) étend encore le champ du possible puisqu'est patrimonialisable tout ce qu'un acteur juge nécessaire à son identité et son autonomie.

Chaque discipline ou chaque domaine a son histoire propre avec ses codes, son organisation théorique et pratique. Plus encore, chaque chercheur a sa propre pensée du patrimoine, chaque acteur construit « son » patrimoine et sa vision du patrimoine. La notion de patrimoine a un sens pour le domaine considéré mais pas forcément pour un autre domaine. Parler du « patrimoine » sans autre référence peut prêter à confusion, il faut lui accoler un adjectif ou un complément : juridique, culturel, génétique, commun, d'entreprise,... Un ensemble de spécialistes, d'organisations et de règles, qui peut être déjà partiellement présentes avant l'utilisation du terme lui-même, s'est constitués autour de la gestion, la protection ou le développement de ces « patrimoines » : monuments historiques, biodiversité, eau...

Le schéma 1 montre de façon simplifiée ce mouvement d'éclatement de la notion de patrimoine à partir de la Révolution. En ordonnée, est mesuré de façon arbitraire le nombre d'éléments « patrimonialisés », en abscisse, quelques dates sont mentionnées. Il était assez important avant la Révolution puisque le sens ancien recouvrait ce qui faisait la vie même d'un individu et sa lignée. Au XIX^{ème} siècle, le schéma représente la réduction du patrimoine à deux dimensions, juridique et culturelle, la première reprenant l'acception « patrimoine de Saint Pierre » et « patrimoine du Roi » qui identifie le patrimoine à une ensemble d'actifs et de passifs, cette fois appliqué à un individu ou une collectivité. Puis, au XX^{ème} siècle, le nombre d'éléments désignés comme « patrimoine » croît avec quelques dates clés : 1945 (patrimoine mondial), 1960 (patrimoine culturel), 1980 (patrimoine ethnologique, patrimoines communs...).

⁴⁴ Par exemple, Denis BARTHELEMY parle d'un « patrimoine professionnel agricole » dont certaines dimensions n'ont jamais été désignées comme telles avant.

Figure 3 : Eclatement de la notion de patrimoine à partir de la Révolution



8.1.2. Aujourd'hui on peut s'opposer voire entrer en conflit au nom de « patrimoines » différents

Dans un lieu donné, des « patrimoines » cohabitent ou se superposent, ils sont revendiqués par des groupes de personnes qui expriment un problème ou un projet patrimonial cohérent. La mobilisation de ces groupes d'acteurs pour la défense, la protection ou le développement de ces patrimoines différents mène parfois, sur des lieux qui concentrent les enjeux, à des conflits et des compromis. Du fait de l'évolution du sens du mot patrimoine, l'exemple certainement le plus flagrant d'opposition entre « patrimoines » différents se rencontre au niveau juridique : la construction d'un « patrimoine » par un individu ou une personne morale (ses biens propres) peut entrer en conflit avec la protection d'un « patrimoine commun » (reconnu comme tel par la loi) par un groupe d'acteurs (association, collectivité). Par exemple, un collectionneur d'art accroît son « patrimoine » en s'appropriant une œuvre considérée comme un patrimoine pour un pays, ou bien une entreprise se constitue un patrimoine propre en déposant un brevet sur un gène que d'autres considèrent comme faisant partie du « patrimoine génétique de l'Humanité »...

Cependant, cette opposition peut paraître formelle, comme reposant sur une confusion entre « patrimoine individuel » et propriété privée, par opposition avec un sens « moderne » du patrimoine à vocation collective ou commune (nous reviendrons plus loin sur la distinction entre ces deux termes). En fait, avec l'institutionnalisation du patrimoine (politique culturelle, protection de la nature, gestion de l'eau) certains conflits ou tensions au nom du patrimoine sont de plus en plus visibles et peuvent opposer des « patrimoines communs » entre eux.

Plusieurs exemples d'oppositions de « patrimoines » sont cités dans *Campagnes de tous nos désirs* (RAUTENBERG et al., 2000) : patrimoine naturel occidental contre relation des Amérindiens au territoire (LEPRETRE, 2000), visions différentes des vaches landaises, ce « sauvage patrimoine » (RIBEREAU-GAYON, 2000). Autre exemple : l'environnement est maintenant considéré comme un « patrimoine commun » (préambule de la Charte de l'environnement, 2005). Des politiques européennes prônent la construction d'éoliennes pour limiter les gaz à effet de serre au nom de la transmission d'un environnement « sain » aux générations futures. Cependant, quand ces politiques sont mise en pratiques, des riverains, des associations, y opposent la protection d'autres éléments qu'ils considèrent comme des « patrimoines communs » : des oiseaux en voie de disparition, des paysages remarquables (BLOT et al, 2001).

Les interventions d'audit patrimonial mettent aussi souvent en lumière ce type de « conflits patrimoniaux » :

Exemple 1 : Plaine de Versailles : patrimoine historique ou patrimoine agricole ?

Le Château de Versailles a été construit par LE NÔTRE dans l'axe de la vallée creusée par le Ru de Gally, délimitée au Nord par les coteaux de la forêt de Marly et au Sud par les coteaux de Bois d'Arcy, si bien qu'aujourd'hui, s'étend dans le prolongement du parc du Château, une plaine agricole, jusqu'à la Mauldre (voir annexe 2.1.). Le Parc de Versailles a été classé au titre du patrimoine mondial par l'UNESCO en 1972 et la partie Est de la Plaine de Versailles a été classée en 2000 au titre des sites avec l'argument suivant : « *cet espace, vu depuis la terrasse et la chambre du Roi, ainsi qu'il a été peint par Pierre PATEL en 1668, comporte aussi des éléments d'un grand intérêt paysager ou patrimonial, comme le domaine de Grand'Maison, le village de Rennemoulin, l'arboretum.* » (DIREN Ile de France, 1996). L'ambition du classement de la Plaine de Versailles est de retrouver des alignements d'arbres

ou d'arbustes le long d'allées qui prolongeraient le Parc du Château. Plusieurs projets paysagers ont été étudiés en ce sens.

Dans la démarche patrimoniale citée précédemment (voir paragraphe 8.3.1.), l'ambition était de repatrimonialiser la qualité de l'agriculture. Des personnes auditées ont souligné à cette occasion les aspects historiques agricoles de la Plaine avant l'édification du Château (fermes du XII^{ème}, XIII^{ème} siècle un peu partout dans la Plaine), d'une valeur patrimoniale indéniable (PUPIN, 2003). L'audit patrimonial a montré aussi que les habitants de la Plaine de Versailles, comme des autres territoires franciliens impliqués dans la démarche, étaient attachés au paysage agricole (voir annexe 2.2.), distinct d'un espace vert, ou d'un parc comme celui du Château de Versailles. Une agriculture vivante suppose une possibilité de modification des exploitations pour les agriculteurs présents sur le site. Les agriculteurs craignent que le projet historique lié au classement et le classement lui-même ne les empêche de construire de nouveaux bâtiments, leur restreigne l'accès aux chemins et augmente la fréquentation des espaces agricoles.

Exemple 2 : Dans l'Estuaire de la Seine quel « patrimoine » faut-il protéger ?

En juillet 2005, le centre du Havre a été classé « Patrimoine mondial de l'Humanité », en tant qu'exemple architectural de la reconstruction après la Deuxième Guerre Mondiale. Aux portes du Havre, une réserve naturelle a été créée en 1997 pour préserver le « patrimoine naturel » exceptionnel de cet espace menacé par l'extension de la ville et surtout du Port du Havre (PUPIN et STURM, 2005)⁴⁵. Cette réserve est d'ailleurs le résultat d'un compromis européen entre l'extension du port et la préservation des fonctions naturelles de l'estuaire : la réserve fait partie des « compensations » au projet de Port 2000. Cette réserve de plus de 8 528 ha, la plus grande de France après la Camargue, est le fruit d'âpres négociations entre les différents acteurs du territoire et les instances nationales et européennes. Quelques années après sa mise en place, des différences persistent sur le « patrimoine » à protéger. Parmi les acteurs qui ont milité pour la protection de cet espace, certains veulent surtout protéger les vasières et leur microfaune, d'autres préfèrent mettre l'accent sur les oiseaux migrateurs,

⁴⁵ Les éléments suivants ont été recueillis lors d'une mission d'une équipe de l'Institut de Stratégies Patrimoniales intitulée « évaluation prospective de la gestion de la qualité de la Réserve Naturelle de l'Estuaire de la Seine » pour le compte du gestionnaire de la Réserve, la Maison de l'Estuaire (PUPIN et STURM, 2005)

d'autres encore insistent sur la protection de la faune halieutique. Tous ces éléments peuvent encore être rangé sous la bannière du « patrimoine naturel ». D'autres « patrimoines », défendus comme tel, sont cependant en jeu dans cet espace. En effet, au moins un millier de chasseurs entretiennent environ 200 gabions⁴⁶ sur le territoire de la réserve. Ils estiment que leur activité a une valeur patrimoniale. Pour certains, la roselière présente sur la réserve est aussi un « patrimoine », ainsi que l'activité traditionnelle de coupe des roseaux pour la fabrication de toits de chaume. Enfin, une partie au moins des agriculteurs considère que le paysage agricole qu'ils maintiennent a une valeur patrimoniale. Certains de ces « patrimoines » semblent compatibles mais force est de constater que « *les intérêts communs entre les acteurs ne sont pas flagrants* » (PUPIN et STURM, 2005, p 15) : lors de notre intervention, le climat restait tendu, la confiance n'existait pas entre les acteurs, pour certains, les objectifs des différents groupes d'acteurs sont même incompatibles. Pourtant, chacun peut légitimement revendiquer un « patrimoine » à protéger. Faut-il choisir entre les patrimoines ?...

8.1.3. Les essais pratiques et théoriques de caractérisation du patrimoine n'engagent que ceux qui les construisent : le patrimoine des uns n'est pas forcément le patrimoine des autres

« Il semble difficile d'isoler un champ d'investigation du patrimoine, sans risquer de laisser pour compte des questions essentielles » (JEUDY, 1990, p3)

8.1.3.1. Aucune caractérisation scientifique du patrimoine ne peut prétendre à recouvrir actuellement l'ensemble du champ patrimonial

Dans les histoires patrimoniales décrites ci-dessus, plusieurs auteurs, dans des domaines différents, ont tenté de donner une définition scientifique précise du patrimoine, soit par une démarche d'élaboration théorique visant à compléter la théorie existante (en économie : BILLAUDOT, dans le domaine juridique : AUBRY et RAU), soit par une démarche de caractérisation exhaustive des éléments patrimoniaux (patrimoine naturel pour LEFEBVRE). Il s'agit, comme l'explique Bernard BILLAUDOT (2002), de lever un flou sur ce que recouvre la notion de patrimoine, les éléments et les titulaires concernés. Or, ces tentatives n'ont fait que créer une branche supplémentaire de la polyphonie patrimoniale mais n'ont pas acquis une dimension universelle suffisante pour clore l'extension des éléments patrimonialisés ou du moins les contenir :

⁴⁶ Local de chasse souterrain et étanche, placé au milieu d'une mare et dont la fenêtre dépasse le niveau de l'eau.

Dans le domaine juridique, après un siècle de cantonnement du patrimoine dans la sphère de la propriété privée, le débat sur la place du « patrimoine » resurgit avec l'émergence des « patrimoines communs » dans la législation française et du « patrimoine de l'Humanité » au niveau international. Ce foisonnement ne se traduit pas par une nouvelle catégorisation juridique : « *la réutilisation du patrimoine n'est pas des plus heureuses car elle conduit à complexifier les choses, sans permettre l'érection du patrimoine culturel au rang de véritable catégorie juridique* » (HOUNIEU, 1996).

Le « patrimoine naturel » n'est pas resté une catégorie scientifique décrite par le Muséum d'Histoire Naturelle. C'est un terme qui reste fortement investi au niveau politique et dans la société en général et qui dépasse largement la seule biodiversité dans le langage courant. Son application hors des pays occidentaux suscite des modifications profondes dans son utilisation où la séparation, traditionnelle en occident, entre l'homme et la nature s'estompe.

En ethnologie, Michel RAUTENBERG (1998) conteste une approche du patrimoine uniquement par catégorie :

« La politique traditionnelle du patrimoine, en France, a été tendue, jusqu'à aujourd'hui vers l'objectif de protection. Encadré par la loi, cet objectif consiste, dans une large mesure, à classer les objets dans des catégories. A l'inverse, l'ethnologie contemporaine tend à dépasser les catégories tout établies, elle privilégie l'étude des métissages, des transformations du monde, des dynamiques de recomposition ».

En économie, le « patrimoine » n'a toujours pas réellement trouvé sa place dans les théories existantes. Les approches citées au paragraphe 5 de cette partie, prouvent que des conceptions différentes du patrimoine coexistent. Les débats qui ont eu lieu à l'Université de Reims (voir *Patrimoine, approches croisées*, 2001) illustrent cette difficulté à faire du patrimoine une catégorie de la science économique.

Les généticiens refusent, de leur côté, le terme de « patrimoine génétique » parce qu'il ne recouvre précisément pas une catégorie scientifique comme nous l'avons vu plus tôt. Il sous-tend plutôt un « projet » d'ordre éthique, philosophique ou idéologique, d'un groupe d'acteurs. Or, ces projets, s'ils visent l'universalité, sont précisément contestés pour les dangers qu'ils contiennent en édictant des lois pour tous dans un domaine particulièrement intime.

Peut-être, comme l'explique Bruno LATOUR (1987), sommes-nous dans la phase transitoire de la « *science en train de se faire* », la « *boîte noire* » ne s'est pas encore refermée, plusieurs théories s'affrontent avant que l'une d'entre elles ne l'emporte, au moins provisoirement. Cependant, quand bien même une théorie deviendrait dominante, elle ne pourrait dépasser le cadre de sa discipline, alors que l'utilisation du terme de « patrimoine » transcende les disciplines. A nombre constant d'éléments concernés, c'est la différence principale entre la vision globalement unitaire du patrimoine avant la Révolution et la vision éclatée en « patrimoines » qui a émergée au XXème siècle : les histoire patrimoniales semblent avoir trop divergé pour que l'unité du « patrimoine » persiste...

8.1.3.2. Le cas du « patrimoine commun de l'Humanité » : une universalité contestée

La convention de 1972 déjà citée constitue l'apogée d'un système de protection des biens culturels et naturels issu de la Révolution Française : de la construction d'une identité nationale, telle qu'elle était évoquée alors, l'UNESCO propose la construction d'une identité mondiale dont la « collectivité internationale » serait le garant. Cette convention marque aussi le début d'un processus d'utilisation du terme de patrimoine pour un champ de plus en plus large qui pose la question du sens de « l'universalité ». D'une part, la raison même de cette convention est la dégradation ou la destruction de ce qui est désigné comme « patrimoine », entre autres par l'action humaine, ce qui prouve qu'une partie au moins de l'Humanité juge que la protection de ce « patrimoine universel » n'est pas une priorité, voire qu'elle ne reconnaît pas son « universalité ». D'autre part, des groupes d'acteurs de part le monde peuvent considérer que tel ou tel bien fait partie du patrimoine de l'Humanité sans qu'il soit reconnu par l'UNESCO. A partir de la fin des années 1980, le Comité du Patrimoine Mondial prend conscience de ces déséquilibres : une étude globale de l'ICOMOS, réalisée entre 1987 et 1994 montrait que l'architecture vernaculaire, les cultures vivantes, les cultures traditionnelles étaient sous-représentées dans les éléments « patrimonialisés » par l'UNESCO. Le déséquilibre existe aussi entre patrimoine architectural et patrimoine culturel et par régions géographiques : « *en 1994, sur 410 biens inscrits, situés principalement en Europe, on comptait 304 sites culturels mais seulement 90 sites naturels et 16 sites mixtes* » (selon le site www.unesco.org). De façon plus générale, c'est l'architecture monumentale urbaine, européenne et chrétienne qui a constitué le modèle dominant jusqu'à présent (UNESCO, 1994). Krzysytof POMIAN (1989) note que le mouvement de définition d'un patrimoine mondial est né en Occident (France et Europe) et qu'il reste encore profondément lié à cette culture, à la vision de l'histoire et de la science qu'elle véhicule et qui sont par excellence ses

critères d'identification des patrimoines⁴⁷. Jean-Pierre BABELON et André CHASTEL (1994, p105) constatent aussi que « *de nombreux pays du tiers-monde ont été amenés à désigner des monuments, des ensembles, des sites qui pouvaient, en raison de leur intérêt local, leur constituer un « patrimoine ». L'appareil des traditions et des coutumes, véritable charpente de ces sociétés n'impliquait pas un ordre de symboles monumentaux comparable à celui des contrées occidentales : il a fallu en improviser un. Mais l'artifice saute aux yeux.* » Guy DI MEO (2006, pp102-103) va plus loin : pour lui, ce mode d'action « *dénote sans doute des postures dites post-coloniales, celles contenues dans le concept de patrimoine mondial défendu par l'UNESCO* ». Stana NENADIC (2002), prenant le cas de la France, va dans le même sens, posant la question de l'appropriation par un pays d'une œuvre d'art d'un autre pays au nom de l'universalité du patrimoine mondial : « *dans un monde post-colonial, de nombreuses institutions défendent encore avec fermeté le droit pour la Grande Bretagne à protéger un patrimoine international* ». ⁴⁸.

Suite à ce constat, le Comité du patrimoine mondial lançait en 1994 la « Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible ». Cette nouvelle stratégie a amené l'UNESCO à élargir encore la notion de patrimoine mondial et à s'interroger sur les procédures d'inscription utilisées et à la façon dont les éléments culturels ou naturels sont identifiés ou évalués. Des catégories manquantes ont été intégrées au patrimoine mondial comme les paysages (savanes, toundra, etc.) et des patrimoines immatériels (langues, croyances, etc.) pour mieux refléter la diversité de la planète (AUDRERIE et al., 1998) ; les critères de choix ont été modifiés pour que de nouveaux pays soient encouragés à proposer des candidatures. Cependant, l'UNESCO prend l'universalité du patrimoine mondial comme acquis ; face au déséquilibre de la liste du patrimoine mondial, l'organisation reste dans la même logique, le même mode d'expertise et ne répond ni à la question des « patrimoines mondiaux » qui ne sont pas conservés par leur pays d'origine, ni à celle de l'exclusion de fait des acteurs qui n'entrent pas dans cette logique patrimoniale (ABSI, 2004⁴⁹). Le mode d'organisation lui-même n'est pas remis en cause alors que les

⁴⁷ En 1997, 25 des 37 nouveaux sites classés par l'UNESCO « patrimoine mondial de l'Humanité » étaient situés en Europe ou en Amérique du Nord. *Source* : Le patrimoine mondial, Que sais-je, PUF, 1998.

⁴⁸ Cette auteure cite en particulier le cas des Marbres d'Elgin, dont Lord Elgin, Ambassadeur à Constantinople, a pris possession au XVIII^{ème} siècle, quand la Grèce était sous domination Ottomane. En France, la question se pose par exemple pour les œuvres égyptiennes ramenées par Napoléon Bonaparte.

⁴⁹ « *Dans le cas des mineurs de Potosi, il [s'agit du problème] de recours à l'injonction universelle et donc transcendante, du patrimoine, pour imposer un point de vue et faire taire tous ceux –ouvrier, Etat bolivien et investisseurs – qui considèrent la montagne comme une richesse économique avant tout. C'est ainsi qu'en raison*

critiques sur le sens du patrimoine mondial posent une question centrale : un groupe d'expert, aussi compétent et important soit-il, peut-il décider ce qui est un patrimoine « universel » pour le reste de l'Humanité ?

8.2. Sous l'ambiguïté du terme, pas toujours de prise en charge effective des éléments patrimonialisés

8.2.1. La notion de patrimoine est paradoxale voire ambiguë : il s'agit à la fois de lutter contre un changement et de permettre une évolution

Entre lutter contre la dégradation ou la disparition des « patrimoines » et vouloir les transmettre, donc permettre une évolution de ces éléments, leur « vie » même (même si ce sont des éléments inertes), il y a un paradoxe. C'est comme s'il pouvait y avoir tension, pour le titulaire du patrimoine, entre son problème et son projet patrimonial (partie I, chapitre 4.2.). Olivier GODARD explique ainsi que le patrimoine est paradoxal parce qu'il est invoqué pour tenter de répondre à la question de l'irréversibilité décisionnelle :

« Régler en même temps l'usage et la transmission, choisir ce que l'on veut transmettre mais préserver aussi une capacité de choix ultérieure, nous reconnaissons dans ces attributs, l'asymétrie, l'ambivalence et la gageur paradoxale de la relation au "patrimoine" » (GODARD, 1990)

Ce paradoxe se mue en ambiguïté quand il s'agit de maintenir l'illusion que les choses peuvent ne jamais changer, être conservées en l'état indéfiniment. L'illusion peut encore tenir sur les éléments inertes, quoiqu'un monument, quel qu'il soit, nécessite un entretien qui suit l'évolution des matériaux, des techniques, et surtout des représentations que la société se fait de ses monuments. L'illusion devient véritablement ambiguë quand elle s'attaque à des éléments vivants, composés d'êtres vivants ou liés à la vie même d'une communauté humaine (cultures vivantes) comme les sites naturels ou le « patrimoine immatériel ». C'est le point de vue de la philosophe Anne CAUQUELIN qui s'est intéressée en particulier à la patrimonialisation des paysages :

« Le projet du patrimoine de conserver les sites, de préserver leur authenticité pour des générations futures, est réellement ambigu face à un objet qui se transforme en permanence et dont les valeurs culturelles fluctuent selon les époques » (CAUQUELIN, 1990, p 227).

de leurs intérêts, contraires à ceux des entrepreneurs du patrimoine, les mineurs se retrouvent in fine exclus de la civilisation mondiale que leur montagne est censée incarner. » (ABSI, 2004, p213).

La mise en œuvre d'une démarche de patrimonialisation peut alors mener à l'opposé de son objectif affiché : mettre en patrimoine une culture vivante peut la tuer, mettre en patrimoine un paysage peut faire fuir les agriculteurs qui le produisent (voir l'exemple de la Plaine de Versailles ci-dessus), mettre en patrimoine une montagne encore exploitée peut faire disparaître la principale ressource d'une région minière (cas du Cerro Rico en Bolivie voir ABSI, 2004)... Gérard ALTHABE (1990), à propos de l'utilisation du terme de patrimoine dans la restructuration urbaine, pose la question : « *peut-on vivre dans un patrimoine ?* ». La création, par une municipalité, de patrimoine urbain (réhabilitation de quartiers) ne pose pas seulement en terme de conservation des monuments, mais aussi en terme de maintien des habitants. Les expériences d'Amiens et de Bologne montrent qu'en voulant garder les habitants en même temps que les murs, les aménageurs aboutissent à des situations ingérables :

« Une contradiction apparaît dans ce genre d'opération : ces territoires reproduits en patrimoine sont en même temps stigmatisés. [...] A Bologne, le territoire urbain réhabilité était en même temps cerné par la police pour chasser les drogués ». (ALTHABE, 1990, p272)

8.2.2. Une mode du patrimoine, objet d'un consensus mou

De plus en plus de personnes en France investissent le mot patrimoine pour défendre un territoire, un monument, un paysage, un animal, une plante... Ce terme est repris dans des grandes politiques de l'Etat (politique culturelle, politique de l'eau, de l'environnement) comme nous l'avons vu. Des collectivités locales utilisent aussi ce mot qui plait pour promouvoir un lieu, un territoire, des produits. Le patrimoine devient objet publicitaire dans le but d'augmenter l'activité touristique ou bien un outil pour consolider ou fabriquer de toutes pièces l'identité d'un territoire, d'un groupe. Avec l'élargissement du terme de « patrimoine mondial », cette recherche d'une valorisation touristique du patrimoine devient un phénomène planétaire :

« On bricole parfois de toutes pièces des patrimoines locaux dans le souci de consolider l'identité collective ou d'imposer la reconnaissance du lieu considéré par les autres. [...] Le patrimoine devient un argument économique de premier ordre. » (DI MEO, 2006, p107)

Comme étiqueter un élément matériel ou immatériel « patrimoine » plait, le terme devient parfois une réponse consensuelle qui peut être perçu comme laissant de côté d'autres problèmes. François ROUSSEL (2005) dénonce par exemple la défense du « patrimoine

génétique » de l'homme ou du vivant contre la brevetabilité des gènes comme un leurre qui laisse en suspend d'autres questions comme le coût des thérapies. Le recours à ce genre d'expression renforcerait selon lui un système alliant « *la dérégulation économique la plus large et le contrôle généralisé des personnes et des conduites* ». Laurent MERMET (2001, 2002), dans ses critiques de l'approche patrimoniale appliquée au cas de la protection de l'ours dans le Haut-Béarn, décrit ce qu'il considère comme une manipulation. L'utilisation du terme de patrimoine participerait de la rhétorique des acteurs de la « *réaction anti-environnementale* » visant à continuer des projets d'aménagement en les parant d'un verni environnemental. Dans ses cours à l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et Forêts (ENGREF), Laurent MERMET va jusqu'à parler de « vulgate patrimoniale » pour stigmatiser le discours derrière le mot patrimoine dans le domaine de la gestion de la nature.

8.2.3. Une injonction patrimoniale : il ne suffit pas de nommer un élément patrimoine pour qu'il soit effectivement pris en charge

Notre hypothèse de départ était que le succès du terme de patrimoine était le symptôme d'un problème et d'une volonté de prendre en charge le monde. Mais volonté de prise en charge ne signifie pas forcément prise en charge effective. Tout au long des histoires patrimoniales, nous pouvons noter le décalage entre la volonté de prise en charge et la prise en charge effective de l'élément désigné comme patrimoine, à deux niveaux :

- au niveau du titulaire : le titulaire potentiel du patrimoine ne prend pas toujours une part active à la prise en charge de l'élément concerné,
- au niveau du problème patrimonial : la volonté de prise en charge ne se traduit pas forcément par une résolution du problème de dégradation de l'élément qui peut même disparaître.

Nous constatons que, dans bien des cas, si l'utilisation du terme de patrimoine part de l'identification d'un problème pour un acteur ou un groupe d'acteurs, la « patrimonialisation » ne se traduit pas toujours la prise en charge effective de l'élément patrimonialisé par le titulaire désigné : ceux qui sont concernés par l'élément patrimonialisé ne s'en occupent pas ou que partiellement et cela joue sur la qualité du patrimoine. Le patrimoine est ainsi souvent géré par un groupe d'acteurs (institution, association, propriétaires...) mais pas directement par ceux qui sont désignés comme titulaire. Ainsi, « la nation » ou « les français » ne participent en général pas directement à la gestion des « patrimoines communs » comme

l'eau, l'environnement, le territoire... De même « l'Humanité » tout entière ne gère pas ses « patrimoines » inscrits à l'UNESCO. Parler de « prise en charge par son titulaire » dans ce cas-là n'a pas de sens si l'on entend par titulaire les ensembles d'être humains désignés par les institutions qui tentent, elles, de protéger ou gérer ces patrimoines.

Le fait que les titulaires potentiels du patrimoine ne prennent pas une part active à la gestion des patrimoines ne serait pas dommageable si les éléments patrimonialisés se maintenaient, se développaient, étaient transmis de génération en génération. Or, les problèmes à l'origine de certaines mises en patrimoine ne sont pas résolus. Dans le domaine du « patrimoine culturel », la liste des « patrimoines en péril » témoigne des menaces persistantes qui pèsent sur ces éléments (voir sur le site de l'UNESCO <http://whc.unesco.org/fr/158/>). Dans le domaine du « patrimoine naturel », la tendance mondiale est à la baisse de la biodiversité. Visiblement, les moyens engagés pour « prendre en charge » ces patrimoines ne sont pas (ou pas encore) suffisants pour qu'ils se maintiennent et soient transmis.

Exemple 1 : La patrimonialisation des monuments historiques en France :

Au moment de la création de l'institution des monuments historiques en France, la protection reste le fait de quelques personnes comme le montrent les comptes-rendus de voyage de Prosper MERIMEE en 1832 : certains monuments sont détruits, pour réutiliser les matériaux ou pour construire autre chose. Ainsi, pendant un siècle et demi, une partie de l'Etat, l'administration des monuments historiques et des individus ou des associations, amateurs de vieilles pierres, se substituent à la Nation, titulaire officiel du « patrimoine culturel ». Et encore, la conception de la gestion des monuments historiques par l'Etat varie au cours du temps, celle des particuliers aussi. A partir du milieu du XX^{ème} siècle, la patrimonialisation des monuments historiques touche plus de monde en France. La fréquentation des monuments historiques explose, les musées se multiplient. Pourtant, la prise en charge effective ne suit pas forcément. En effet, si les Français, constituant une « Nation », considèrent que leurs monuments sont leur patrimoine, ils ne sont pas pour autant prêts à en assumer la prise en charge : *« l'intervention de l'Etat semble avoir habitué collectivités et particuliers à considérer que les autorités doivent assumer la responsabilité du patrimoine dans sa définition et dans sa mise en valeur. »* (BABELON et CHASTEL, 1994, p84). Les difficultés actuelles de l'Etat pour maintenir en état l'ensemble des monuments historiques en France pose aujourd'hui cette question du rôle de chaque français dans la pérennité de ces éléments désignés comme « patrimoine culturel ».

Pour que les titulaires désignés prennent une part active à la prise en charge de leur patrimoine, encore faut-il qu'ils puissent effectivement y participer. Dans bien des cas, la gestion des patrimoines est aux mains de spécialistes, tout simplement parce que certaines caractéristiques de ces éléments patrimonialisés demandent, pour les maintenir, un savoir-faire scientifique et technique particulier. La mise en avant des qualités techniques et scientifiques des gestionnaires patrimoniaux est d'autant plus légitime pour les institutions en charge des patrimoines que l'attachement patrimonial est ouvertement subjectif, donc plus difficilement partageable, universalisable. L'attachement du titulaire à son patrimoine est ainsi relégué au deuxième plan et une gestion principalement technique et scientifique des patrimoines culturels et naturels est mise en place. Ce type de gestion provoque souvent une démobilitation de ses titulaires potentiels malgré les campagnes de sensibilisation des acteurs et les efforts de concertation autour des actions de gestion.

Exemple 2 : La gestion de l'eau en France perçue comme gestion des contraintes plutôt que mobilisation de la relation patrimoniale

Un rapport parlementaire sur la qualité de l'eau en France (GIQUEL, 2003) faisait, en 2003, « *un bilan très médiocre des actions de protections de la ressource* ». Plus encore, ce rapport est très critique sur l'implication des différents acteurs de l'eau dans la résolution effective des problèmes de qualité identifiés : « *tout confirme que la protection des eaux, souvent présentée comme une priorité, n'en est pas une* ». Pourtant, l'eau a été désignée comme « patrimoine de la Nation » dans la législation française.

J'ai mené diverses interventions sur l'eau en France avec d'autres auditeurs patrimoniaux, en particulier dans des zones de montagne : en Ardèche dans les bassins versants de l'Ardèche (OLLAGNON et al. 1996) et du Doux (CHRISTIN et al., 2002), dans les Pyrénées Atlantiques dans la Vallée d'Aspe (CHRISTIN et PUPIN, 2006). Les personnes rencontrées entretiennent souvent une relation patrimoniale forte avec l'eau : elle est au cœur de leur vie, de leurs activités, de leurs loisirs. Les relations à l'eau sont d'une grande diversité : eau potable, baignade, utilisation industrielle, milieu naturel, hydroélectricité, relation contemplative, etc. Souvent, les villages se sont implantés là où il y avait de l'eau, dans le creux des vallées ou auprès des sources.

Les problèmes liés à l'eau sont souvent de trois dimensions :

- Une dégradation de l'eau elle-même, soit en qualité (pollution), soit en quantité (crues ou, à

l'inverse, manque d'eau).

- Une dégradation de la relation à l'eau : accessibilité, interdiction de telle ou telle activité,...).
- Une dégradation des relations des hommes entre eux vis-à-vis de l'eau : tensions ou conflits autour de l'eau entre ses différents utilisateurs ou défenseurs (pêcheurs, agriculteurs, baigneurs, kayakistes, producteurs d'hydroélectricité, associations de protection des milieux aquatiques, etc.). Toute action sur l'eau de la part de tel ou tel acteur peut devenir une agression envers la relation à l'eau d'autres acteurs.

Ces problèmes liés à l'eau, dans les régions de montagne où ont eu lieu ces interventions, sont souvent considérés comme mineurs par les personnes interrogées, car la qualité de l'eau y est souvent meilleure que dans les autres régions françaises et les problèmes de quantité d'eau sont vécus en partie comme des phénomènes naturels. En revanche, la critique des acteurs locaux et une partie des acteurs globaux est souvent sévère vis-à-vis de la façon dont l'eau est gérée. La gestion de l'eau organisée par les collectivités locales (communes ou syndicats de communes financés par les Agences de l'Eau et les Collectivités territoriales départementales et régionales) est décrite avant tout comme une gestion technique d'une part, et une « gestion des contraintes » d'autre part :

- Les « projets » sur l'eau existent à travers les « contrats de l'eau » ou les « contrats de milieu ». Au départ, certains de ces projets procédaient d'une envie commune de gérer l'eau sur un territoire mais l'évaluation de ces actions montre que les débats sur l'eau se réduisent souvent à des aspects techniques qui démobilisent les élus et les différents utilisateurs d'eau.
- La gestion au quotidien de l'eau se traduit avant tout par des interdictions, qui visent à empêcher une dégradation de la qualité et de la quantité d'eau : interdiction de prélever des matériaux dans le lit des rivières, zones inondables (interdiction de construire), interdiction d'épandre des effluents agricoles près des rivières, interdiction de baignade sur les plages ou de potabilité des sources dès qu'il y a un doute sur la qualité de l'eau, interdiction de la pêche sur certaines espèces jugées menacées, interdiction de pomper de l'eau dans les rivières ou les nappes, etc. Les acteurs interrogés sont en général conscients de la nécessité de la réglementation mais ils constatent que l'ensemble de ces interdictions constitue en fait la moins mauvaise solution trouvée par l'Etat et les collectivités pour arbitrer les conflits réels ou potentiels sur l'eau.

Au total, il s'agit bien d'une « gestion » plutôt qu'une réelle « prise en charge » qui permettrait de mobiliser l'ensemble des personnes concernées sur la base des relations patrimoniales qu'elles ont développée avec l'eau sur leur territoire. Les conditions ne sont en général pas réunies pour que chaque titulaire potentiel de ce « patrimoine » puisse prendre en charge l'eau en mettant en jeu sa propre identité individuelle et de groupe. De plus la « gestion des contraintes » rétroagit maintenant sur la relation à l'eau de chacun : la relation aux rivières se réduit de plus en plus à la contemplation, l'eau est de moins en moins un signe de convivialité qui rassemble. La question de l'eau divise, accentue les tensions entre les acteurs.

Conclusion de la deuxième partie

A la lumière de ces « histoires patrimoniales », revenons maintenant sur nos hypothèses de la première partie.

Si le patrimoine exprime **une relation au monde**, force est de constater que les « mondes » que recouvrent le patrimoine sont parfois si éloignés les uns des autres que leurs titulaires en viennent à s'opposer. C'est d'autant plus vrai que l'évolution du mot dans certaines disciplines tant à le désincarner, à le dépouiller de sa dimension relationnelle pour mieux l'étudier, le catégoriser, le fractionner en autant de sous-ensembles qui s'éloignent peu à peu les uns des autres et éloignent en même temps les personnes qui les portent les unes des autres.

Le succès du patrimoine est paradoxal : à force de tout recouvrir, il ne veut plus rien dire. En envahissant toutes les disciplines, en étant réinvesti par des acteurs de plus en plus différents pour des éléments des plus matériels aux plus immatériels, il devient flou, éclaté, et finalement rejeté par certains comme vide de sens ou comme bras armé d'une nouvelle mainmise occidentale sur les richesses du reste de la planète.

Si **le choix de la prise en charge** est affiché, si la patrimonialisation est institutionnalisée pour sauver ce qui peut l'être, elle s'apparente bien souvent à un injonction non dénuée d'effets pervers qui peuvent aller à l'encontre même du maintien des patrimoines. Les **problèmes de dégradation** des éléments pourtant « patrimonialisés » (désignés comme patrimoines) persistent. **Les projets de prise en charge** voient le jour mais ils sont partiels, ils se traduisent plus par une gestion qu'une réelle prise en charge et peuvent même monter les acteurs concernés les uns contre les autres.

**Troisième partie :
unité du patrimoine,
unité des processus de patrimonialisation**

Introduction de la troisième partie : unité et universalité

L'approche disciplinaire exposée dans la deuxième partie insistait sur les divergences entre les « patrimoines », la singularité de chaque histoire liée au mot, les confrontations entre « patrimoines », l'ambiguïté même du terme.

Nous voulons, dans cette troisième partie, changer de regard, insister sur les convergences entre les diverses utilisations du terme de patrimoine, rechercher l'unité du patrimoine à travers la diversité de l'emploi du mot.

Il y a deux façons de rechercher des points communs entre les histoires patrimoniales décrites dans la partie précédente. La première est de rechercher des caractéristiques communes à l'ensemble des éléments désignés comme patrimoine. Cela revient à considérer qu'il existe un concept de patrimoine « universel »⁵⁰. Or, l'existence d'un patrimoine universellement reconnu est fortement contestable, nous l'avons vu plus haut.

La deuxième façon de rechercher des points communs entre histoires patrimoniales est de chercher ce que la relation patrimoniale a d'unique dans chacune de ces histoires, pour ensuite tenter d'en tirer des enseignements généraux, des invariants dans chacune de ces relations patrimoniales. Une autre forme d'« universalité » est alors atteinte, qui respecte « l'unité »⁵¹ de la relation patrimoniale, c'est-à-dire le caractère unique de la relation entre chaque titulaire et les éléments qu'il considère comme son patrimoine.

Dans beaucoup de textes qui parlent de notre relation au « monde », envisagée de façon générale, une confusion existe entre « unité » et « universalité ». Un glissement s'opère entre le fait que nous vivons tous sur la même planète, que notre monde est « un », et l'idée qu'il serait possible d'avoir des valeurs, des concepts, des théories et des modes de gestion « universels » : les droits de l'Homme, les sciences, la démocratie, le « patrimoine de l'Humanité »... Pourtant, le fait d'être un, unique, est fondamentalement différent de l'idée d'universalité. Unité et universalité sont deux notions à la fois opposées et complémentaires. Lors d'une mission en Biélorussie en 1996, dans le cadre du projet ETHOS (voir paragraphe 8.3.2.), j'interrogeais un vétérinaire de kolkhoze, voulant savoir la « qualité » des vaches dont

⁵⁰ Universel : « qui embrasse la totalité des êtres et des choses » (Larousse)

⁵¹ Unité : « caractère de ce qui est un, unique » (Larousse)

il avait la charge, si elles étaient en bonne santé, si elles donnaient beaucoup de lait, etc. Le vétérinaire ne comprenait pas ma question, il m'a répondu : « une vache est une vache ! ». Je lui parlais de vaches en général, comme si la qualité d'une vache était un concept universel et lui voyait l'unicité de chaque vache chacune avec sa propre production de lait, son propre comportement, sa propre santé. Violaine BEROT (2006) explique cela très bien à propos des bergers des Pyrénées :

« Le petit paysan aime ses bêtes même si parfois il est rude avec elles. Il sait laquelle est une bonne mère, laquelle aura besoin de lui pour mettre bas, laquelle traîne toujours en arrière, laquelle lui ramènera le troupeau. Là où beaucoup ne voient qu'une uniformité de moutons identiques, lui reconnaît chaque brebis avec son histoire. Comme ce vieux berger pyrénéen devenu aveugle qui, le soir, quand son fils rentrait les brebis, se tenait au coin de la porte et laissait ses mains glisser sur chacune en disant "celle-là, sa mère c'était une belle bête ; celle-là, elle s'est coincée dans le barbelé quand elle était petite ; celle-là elle a eu du lait comme pas possible..." »

1. Le croisement des approches disciplinaires : à la recherche d'invariants dans les théories patrimoniales

« Il semble difficile d'isoler un champ d'investigation du patrimoine, sans risquer de laisser pour compte des questions essentielles. » (JEUDY, 1990, p3)

1.1. Des approches pluridisciplinaires et transdisciplinaires

La recherche d'une unité d'approche de la relation patrimoniale est apparue nécessaire à de nombreux chercheurs au fur et à mesure que cette notion avait du succès et touchait de multiples disciplines. Dans le registre de la « pluridisciplinarité », dès 1987, Henri Pierre JEUDY (1990) proposait, au Collège international de philosophie, un séminaire « Patrimoine » qui regroupait de nombreuses disciplines ou domaines de recherche : culture, écologie, économie, zootechnie, sociologie, philosophie, architecture, paysage. Cette approche a permis une vision kaléidoscopique du phénomène patrimonial mais sans avoir l'ambition de la part de chacun des chercheurs de réellement croiser leurs approches, au-delà de la synthèse présentée en introduction du livre *Patrimoine en folie*.

La Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine a consacré un programme de recherche à la question du patrimoine entre 1990 et 1995 et ses résultats ont été publiés dans *L'alchimie du patrimoine* (LAMY, 1996). Ces chercheurs (historiens, sociologues, géographes ethnologues, économistes...) revendiquent aussi une approche « interdisciplinaire ». Leur démarche a consisté en des « réunions de cohérences », puis des « travaux de terrains plus précis ». Lors de la rédaction finale, Yvon LAMY a servi de « catalyseur » comme l'explique Jean DUMAS dans l'introduction de l'ouvrage. Les résultats sont organisés en deux parties : les discours dans un premier temps, les pratiques dans un deuxième, de façon à distinguer « le patrimoine en train de se dire » du « patrimoine en train de se faire ».

Sous une autre forme, la Mission du patrimoine Ethnologique, à la suite du rapport d'Isac CHIVA (1994), a mené des recherches pluridisciplinaires sur le « patrimoine rural », regroupées dans le livre *Campagne de tous nos désirs* (RAUTENBERG et al., 2000) : « pluridisciplinaire, ouverte sur l'horizon européen, soucieuse de ses applications, telles sont quelques-unes des caractéristiques d'une recherche sur le monde rural dont cet ouvrage tente de présenter l'originalité » (avant propos, page XIII). Sur des sujets territorialisés, des

ethnologues, des sociologues, des agronomes, des architectes et des géographes se sont rencontrés pour comprendre l'engouement institutionnel et sociétal pour le patrimoine en France. Ce travail a aussi été fait sous une autre forme pour la notion de patrimoine naturel dans les pays du Sud à l'initiative de l'Institut de Recherche pour le Développement avec notamment des géographes et des anthropologues⁵². Ces travaux ont été regroupés dans *Patrimonialiser la nature tropicale* (CORMIER SALEM et al., 2002).

L'Ecole doctorale des Sciences juridiques, économiques et de gestion de Reims, à partir d'un groupe de chercheurs en économie, propose une approche « transdisciplinaire » plus approfondie qu'une approche simplement « pluridisciplinaire »⁵³ : il s'agit de dépasser les disciplines, et donc de les interroger, à travers la notion de patrimoine. Ce séminaire de recherche a eu lieu plusieurs années de suite, à l'initiative de Denis BARTHELEMY, Martino NIEDDU et Christian BARRERE. En une demi-douzaine de séances par an, ce cadre permet de croiser plusieurs approches de recherche s'intéressant à la notion de patrimoine. Un colloque permet de consolider les acquis de l'année et de proposer de nouvelles orientations de recherche (voir BARTHELEMY, NIEDDU, VIVIEN, 2003), tout en respectant l'approche de chacun. Ces travaux ont donné lieu à un recueil intitulé : *Réinventer le patrimoine, de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?* (2005).

Chacune de ces approches dépassant les disciplines aboutissent à des synthèses qui mettent en évidence des points clés du sens attribué au « patrimoine » par ceux qui emploient ce terme. Nous tenterons, à notre tour, dans les paragraphes suivants et sur la base des travaux cités ci-dessus, de dégager des invariants de sens dans l'utilisation de ce mot par des auteurs venus de disciplines différentes.

1.2. Quatre points de convergence entre des théories récentes du patrimoine : le titulaire, le commun, le rapport de l'homme au temps et l'identité

1.2.1. La question du titulaire

1.2.1.1. Il n'y a pas de patrimoine en soi

Les auteurs utilisant le terme de patrimoine partent souvent d'exemples tirés principalement de la relation de l'homme aux éléments naturels (agriculture, eau, environnement, faune

⁵² Voir § 3.5.3., deuxième partie.

sauvage, etc.). Ces éléments apparaissent comme révélant les limites les plus flagrantes des théories existantes dans les domaines étudiés. Cependant, ces mêmes auteurs se gardent bien de définir les éléments à considérer *a priori* comme des patrimoines, se démarquant explicitement d'un courant de pensée qui voudrait faire des patrimoines une catégorie à part d'éléments ou de biens. D'ailleurs, cette notion de patrimoine est appliquée, dans le même esprit, par d'autres auteurs à d'autres domaines que celui de la nature : Christian BARRERE (2001) cite par exemple la constitution de « patrimoines marchands » différents en Angleterre et en France qui ont eu des conséquences sur le développement de leurs deux empires coloniaux en Amérique de Nord et en Amérique du Sud et de « patrimoines industriels » comme celui de la Haute Couture française. En fait, les éléments qui sont qualifiés de patrimoines, pour tous ces auteurs, le deviennent à partir du moment où un groupe d'acteurs développe des actions ensemble pour le prendre en charge comme tel : « *le patrimoine ne se décrète pas, mais doit être revendiqué comme tel par un "groupe social"* » (CORMIER SALEM et al., 2002, p19). Ce groupe d'acteurs est qualifié de « titulaire ». Pour Henry-Pierre JEUDY (1990, p1), « *toute personne peut déterminer sa "réalité patrimoniale"* » même si cette réalité est parfois, pour lui, une illusion.

1.2.1.2. A toute patrimonialisation correspond une titularisation

Si le constat est commun sur la nécessité de considérer le couple titulaire/patrimoine, les auteurs peuvent avoir ainsi des approches différentes de ce qu'est ce titulaire. Christian BARRERE (2003) parle de « *catégories d'acteurs (constituant une unité qui n'est pas nécessairement organisationnelle) historiquement durable [auxquelles] se relie un patrimoine, du patrimoine individuel, au patrimoine familial, d'entreprise, local ou régional, national, au patrimoine commun de l'Humanité* ». Henry OLLAGNON (1984, p2) se réfère au mode de gestion de ce patrimoine :

« Plusieurs catégories de titulaire d'un patrimoine, c'est-à-dire, plusieurs types de relations patrimoniales, plusieurs gestions sont envisagées : le titulaire est une personne physique, c'est-à-dire une unité de décision (gestion individuelle) ; le titulaire est un être collectif ou une personne morale (gestion collective) ; le titulaire est une communauté de personnes physiques et morales, c'est-à-dire plusieurs unités de décisions qui appliquent des règles négociées de comportement vis-à-vis d'un « bien », approprié ou non dans leur gestion patrimoniale individuelle ou collective (gestion commune) ».

⁵³ Les articles des présentations effectuées dans le cadre de cette école doctorale sont regroupés dans des cahiers.

La plupart des auteurs, s'intéressent principalement à la description des titulaires de type commun décrits par Henry OLLAGNON. Or, pour Olivier GODARD, la définition de ce type de titulaire pose question : « *comment identifier les acteurs ayant un titre légitime à prendre part à la négociation et à la gestion, puisque le discours patrimonial tenu prétend ne pas s'en tenir aux droits de propriété établis ; aurait un intérêt patrimonial à faire valoir pour des ressources ou des milieux, toute personne que s'en trouve un !* » (GODARD, 1990). La description des processus de titularisation/patrimonialisation est l'un des objets d'études des auteurs cités. Pour eux, il ne suffit pas de dire « c'est mon patrimoine », ou même de l'écrire dans une loi, pour qu'il soit géré comme tel.

Denis BARTHELEMY décrit un exemple de titularisation/patrimonialisation comme un processus d'institutionnalisation : « l'institution d'un patrimoine agricole professionnel » (BARTHELEMY, 2001). Il montre que si la patrimonialisation est indissociable de la titularisation, le couple « titularisation/patrimonialisation » est aussi indissociable d'un couple « détitularisation/dépatrimonialisation ». Ainsi, lorsque la professionnalisation du monde agricole s'organise en France, la dimension familiale de l'agriculture recule :

« Au cours de la période que nous avons considérée comme originelle, la dimension patrimoniale de l'activité agricole était incluse dans le cadre familial. La capacité professionnelle a du s'acquérir à l'extérieur de la famille et avec elle l'aptitude à détenir utilement les moyens de production » (BARTHELEMY, 2001 :22).

Christian BARRERE (2001) pense d'ailleurs que cette question de l'institutionnalisation du titulaire est centrale et que l'émergence de la notion de patrimoine est le révélateur de questions nouvelles sur des éléments en cours de patrimonialisation : « *qui doit être désigné comme titulaire du patrimoine et qui doit être chargé de sa gestion ? Ou, problème encore plus critique, quel système de responsabilité et de gestion inventer pour gérer le patrimoine biologique ou le patrimoine génétique ?* »

1.2.2. La question du commun

1.2.2.1. Pour de nombreux auteurs actuels, les patrimoines concernent des éléments trans-appropriatifs, à gérer en « commun ».

Franck-Dominique VIVIEN, s'intéressant à la notion de patrimoine naturel, constate qu'elle pose « *la question de l'appropriation de l'environnement* » : « *par leurs caractéristiques mêmes, nombre de milieux et de ressources naturelles échappent aux régimes de propriétés*

privées et/ou publiques dans lesquelles ils sont insérés et dans le cadre desquels ils sont censés être gérés » (VIVIEN, 2002).

Le patrimoine interroge particulièrement le droit et l'économie sur ces choses qui ne peuvent être complètement appropriées, soit par un individu, soit par une entité collective (comme un Etat par exemple), sur lesquelles beaucoup d'acteurs peuvent agir librement, soit consciemment, soit inconsciemment comme l'eau, l'ambiance d'une ville, l'image d'une entreprise. Garrett HARDIN (1968) dans « The tragedy of the commons » a voulu prouver qu'il fallait abandonner la notion juridique « ressources communes » (« common-property resources ») parce qu'elle menait à la surexploitation ou à la pollution. Cet article fondateur a donné naissance à un courant de pensée que François OST appelle les « écologistes de marché » (1995, pp 135-145), qui a mis le doigt sur certains mécanismes de dégradation de la nature mais aussi beaucoup simplifié la complexité des rapports de l'homme à la nature en faisant abstraction de modes de régulation communautaires traditionnels dans biens de pays (voir par exemple WEBER et REVERET, 1993). Les « communaux » existent en effet dans bien des régions du monde sous différentes formes⁵⁴. Beaucoup d'auteurs depuis ont montré que ces types de « ressources » (si tenté que le terme soit le bon) appelaient à inventer (ou réinventer) d'autres modes de gestion dit « communs »⁵⁵. En 2007, Elinor OSTROM et Franck VAN LAERHOVEN, dans le premier numéro du « International Journal of the Commons » font le constat que, depuis l'article de HARDIN en 1968, et singulièrement depuis les années 1980, les « communs » ont fait l'objet d'un nombre croissant d'articles scientifiques dans de multiples disciplines et sur des sujets de plus en plus divers (de la forêt aux nouvelles technologies). Pour Philippe HUGON (2003) :

« Les choses (res) se différencient des biens. Certaines choses n'appartiennent à personne (res nullius). La caractéristique d'une chose en bien privé, commun, collectif ou public, dépend du mode de gestion, de représentation, de décision et de relation des acteurs aux choses. Les biens en gestion privée se différencient de ceux en gestion collective (l'identité du gestionnaire est la puissance publique), en gestion commune (l'enjeu est la détermination des parties prenantes dans la gestion), ou en gestion publique (par l'Etat ou les collectivités décentralisées). »

⁵⁴ Voir deuxième partie, § 7.1.

⁵⁵ Voir à ce sujet REYNARD, 2000, p 56-58 ou Elinor OSTROM (1990), qui fait par exemple la différence entre des « common pool resources », ressources communes gérées comme telles par un groupe d'acteurs qui se donne ensemble des règles (d'un bassin d'irrigation, une forêt, Internet par exemple) et des « open-access resources », ressources de libre accès, qui sont caractérisées par l'absence de droits de propriété et un accès complètement libre (par exemple, l'atmosphère).

Pour François OST aussi (1995, pp 323-326), la notion de patrimoine permet de dépasser les appropriations publiques et privées. Il parle de « transpropriation » :

« Tantôt s'enchevêtrent propriété privée et patrimoine commun tantôt les mêmes espaces sont placés sous souveraineté nationale, au titre de domaine public et font simultanément l'objet de l'application du régime du patrimoine commun de l'Humanité. Jeté comme un nimbe abstrait sur les biens les plus variés, le patrimoine s'accommode de cette imbrication de régimes, de titulaires et de fonctions. »

François OST note ainsi que l'utilisation du terme de patrimoine peut se faire dans le respect des différents modes d'appropriations, publiques ou privées. L'impossibilité de gérer les éléments « trans-appropriatifs » uniquement par l'appropriation publique ou privée est à l'origine de la démarche d'Henry OLLAGNON pour proposer un mode de gestion patrimonial basé sur le « commun », distingué du « collectif » et de « l'individuel » :

« Que se passe-t-il lorsque l'élément à gérer, telle la qualité des eaux souterraines, résulte de comportements qui ont des causes et des effets trans-appropriatifs ? Quelle attitude de prise en charge les acteurs peuvent-ils avoir devant des phénomènes qui perméabilisent le parcellaire des propriétés et des compétences publiques et privées ? C'est là que l'on doit faire intervenir la notion de patrimonialité, car elle apparaît elle aussi marquée très largement par la globalité et par la trans-appropriation » (OLLAGNON, 1988).

Pour Etienne LE ROY enfin, « un des effets les plus visibles de ce type de recherches [sur le patrimoine] est de remettre au premier plan les notions de commun, communaux, communautaire et communauté que la pensée moderne avait dévalorisées. » (LE ROY, 1998)

1.2.2.2. Dans toute utilisation du terme de patrimoine, la question du commun ressurgit, même dans les éléments les plus appropriés

De nombreux auteurs considèrent que la Révolution Française constitue une rupture dans l'utilisation du mot et qu'à partir de ce moment seulement le « patrimoine » prend une dimension « collective » parallèlement à l'émergence de la Nation. Précisément, la gestion *collective* du patrimoine surgit avec les monuments historiques, tandis que la question du *commun* reste entière et passe dans les mots, sinon dans les faits, à la fin du XXème siècle. Au regard de l'évolution historique du terme de « patrimoine » depuis la Révolution, tel qu'il a été décrit plus haut, cette distinction entre gestion en commun et gestion collective, et entre titulaire commun et titulaire collectif semble particulièrement importante. En effet, les dispositifs institutionnels qui entendent gérer le patrimoine, comme l'UNESCO ou, en France, l'Institution des Monuments Historiques sont confrontés à la difficulté suivante : ils gèrent de

façon collective des éléments pour un ensemble d'hommes et de femmes concernés mais pas directement associés à la gestion patrimoniale. Décrétés dans une loi que ces éléments sont « communs » ne fait qu'occulter encore plus leur prise en charge et accroît la confusion entre gestion collective et gestion commune.

« Il convient de souligner la grande différence pratique qui distingue la gestion collective de la gestion commune : avec la première, l'identité du gestionnaire est clairement établie, et constitue un présupposé non discuté de l'action où se joue, néanmoins, le fonctionnement effectif du « système d'action ». Avec la seconde, l'action et la négociation ont aussi pour enjeu la délimitation des parties prenantes se reconnaissant un intérêt commun à la qualité du milieu et à la solution des problèmes qu'elle pose. » (OLLAGNON, thèse, 1998, p 427).

La notion de patrimoine pour un individu peut sembler encore plus éloigné de la question du « commun » tant le terme a été réduit à celle de « capital »⁵⁶. En fait, cette question du « commun » reste sous-jacente, sous une forme plus ténue. En effet, le patrimoine individuel se comprend par rapport à une famille, une lignée, ou tout autre groupe d'individus dont le titulaire actuel est un maillon qui dispose du patrimoine avec, bien sûr, l'espoir de s'enrichir, mais aussi celui de faire fructifier son avoir pour ses enfants. Le patrimoine, dans ce cas, appartient à un individu mais y est associé l'idée d'un partage avec les autres membres de la famille ou de la lignée. La question du partage du patrimoine est en quelque sorte une forme du commun à une échelle réduite. Même s'ils n'en sont pas les titulaires juridiques, l'attachement des autres membres de la famille à un bien, comme une maison de famille par exemple, peut être très fort⁵⁷, au point parfois de se déchirer au moment de la succession. De même, les analyses du « capitalisme patrimonial »⁵⁸ évoquées aussi en deuxième partie montrent que la relation du titulaire à son patrimoine-capital se fait au sein d'un groupe, d'une « communauté financière » qui produit des références communes pour les stratégies individuelles.

Un patrimoine peut donc être approprié, de façon individuelle ou collective mais il pose toujours la question du « commun », du fait que certaines dimensions de ces éléments dépassent l'appropriation publique ou privée.

⁵⁶ Voir deuxième partie, § 5.1.

⁵⁷ Voir par exemple le roman *A Garonne* (2006) de Philippe DELERM où la maison familiale « vit » en même temps que la famille, ou, plus récemment, le film d'Olivier ASSAYAS, *l'Heure d'été*.

⁵⁸ Voir deuxième partie, § 5.2.3

1.2.3. La question de l'identité

1.2.3.1. Pour de nombreux auteurs, le patrimoine est lié à l'être, à la personnalité du titulaire

« Depuis son origine, le patrimoine se révèle rétif à la distinction qui oppose le sujet et l'objet ; d'emblée, il sert à désigner à la fois un ensemble de biens et un prolongement de la personnalité » (OST, 1995, p311). Ce lien entre les biens et la personnalité (qu'elle soit celle d'un individu ou celle d'un groupe) situe le patrimoine quelque part entre l'être et l'avoir et il a amené de nombreux auteurs à utiliser la notion d'« identité » pour exprimer ce lien à l'« être ». Ainsi, Henry OLLAGNON définit le patrimoine comme :

« Un ensemble des éléments matériels et immatériels, centré sur le titulaire, qui concourt à maintenir et développer son identité et son autonomie par adaptation, dans le temps et dans l'espace, à un univers évolutif » (OLLAGNON, thèse, 1998 p 423).

Denis BARTHELEMY (2001), propose une référence similaire à l'identité pour définir le patrimoine : « l'ensemble des biens qui forment la base identitaire d'un groupe, ou peut être plus justement qui expriment au plan des moyens d'existence, l'essence identitaire du groupe considéré ». Pour André MICOUD, la patrimonialisation est précisément « comment redire ce qui nous relie » (MICOUD, 2001) : il ne s'agit pas seulement de transmettre quelque chose (un avoir) mais aussi de perpétuer un groupe (un être). Guy DI MEO (2006, p103) considère pour sa part ce phénomène comme « le témoignage tacite d'une indéniable identité partagée ». Olivier GODARD lie cette question de l'identité avec la question temporelle : « dès lors que l'on s'inscrit dans une perspective temporelle associant l'incertitude et l'irréversibilité, l'identité de l'agent pose problème. L'attention doit alors porter sur les moyens particuliers que peut mobiliser le sujet pour tout à la fois assurer son identité dans le temps et assumer son devenir : ces moyens forment son patrimoine ».

1.2.3.2. Parler du patrimoine c'est, pour le titulaire, affirmer son identité

Les auteurs cités ne sont pas plus précis sur le lien entre identité et patrimoine. Dans le *Dictionnaire des sciences*, sous la direction de Michel SERRES et Nayla FAROUKI (1997), sous la rubrique « identité et similitude des individus », il est écrit notamment :

« Nous avons le sentiment très fortement enraciné d'appartenir à des communautés sociales plus ou moins larges allant de l'individu et de sa famille jusqu'à des fédérations de nations ou la planète toute entière. Ce sentiment d'identité repose sur des regroupements historiques, géographiques,

linguistiques et culturels. Selon l'adage « qui se ressemble s'assemble », nous affirmons notre identité sur la base de nos similitudes afin de mieux nous défendre contre les aléas du monde environnant. Notre identité [est] ce qui nous caractérise en tant qu'individu ».

L'identité est donc le propre de « l'homme en interaction » : je suis ce que je suis par rapport aux autres, qui me ressemblent et me sont différents à la fois. Dans le préambule de la Convention Cadre du Conseil de l'Europe sur le patrimoine culturel⁵⁹, il est noté que « *le patrimoine européen reflète l'identité et la diversité culturelles de ses peuples* ».

L'identité exprime aussi l'unité de l'individu ou du groupe. Qu'est ce qui fait que nous sommes ce que nous sommes ? Nous vivons, nous vieillissons, nous changeons mais nous restons les mêmes individus pourtant, toute notre histoire contribue à faire de chacun de nous un être unique. A individu unique, patrimoine unique dans la tradition de la théorie juridique classique d'AUBRY et RAU comme le rappelle François OST.

Pour un titulaire, son patrimoine est ainsi lié à l'identité de deux façons, interne et externe. De façon interne, le patrimoine est pour son titulaire une façon de construire son identité en s'attachant à des éléments matériels et immatériels tout au long de sa vie et même au-delà, en les transmettant à ses descendants. De façon externe, le patrimoine est pour son titulaire une façon d'exprimer son identité quand il est en société, en relation avec d'autres hommes, en explicitant sa spécificité ou en se rattachant à un groupe avec lequel il est co-titulaire patrimonial. De ces deux pans de l'identité, interne et externe, naît une tension : affirmer son identité et la construire en même temps. Henry-Pierre JEUDY (1990, p 5) parle d'un « *jeu permanent entre l'adaptabilité et l'identité* ».

Les histoires patrimoniales, décrites plus haut, montrent que le terme de patrimoine a été utilisé au cours du temps, pour caractériser préférentiellement tel ou tel niveau d'identité : une famille, une communauté, un individu, un pays... L'utilisation du terme de patrimoine pour affirmer une identité, ou la construire, pour créer l'union d'un groupe est une arme à double tranchant. En effet, comme le note Etienne LE ROY (1998), la conception dominante du patrimoine, qu'il caractérise de « trans-moderne », « *associe le patrimoine à des entités mystico-abstraites, l'Humanité, la Nation, le Genre humain, le Monde, la Nature.* » D'ailleurs, Yvon LAMY (1996) fait du patrimoine en France le « *fil directeur de l'identité nationale* ». Or, une entité comme la « Nation », si elle a pu avoir un sens dans la longue

évolution de la société française, s'est aussi traduite, en particulier dans d'autres contextes territoriaux, par la négation de la diversité ethnique et culturelle d'un pays. Ainsi, en Inde, Suzanna ARUNDATHI ROY dénonce la création d'une identité nationale qui en revient à se créer des ennemis pour s'affirmer :

« Nous ne sommes qu'un simple Etat artificiel avec des frontières dessinées par d'autres et des règles fixées par l'empire britannique, qui jadis trouvait en nous les débouchés commerciaux dont il avait besoin. [...] Nous avons tant de problèmes à constituer une véritable nation que nous recherchons sans cesse de nouveaux adversaires qui nous permettraient de nous définir. C'est là le vrai problème, c'est cette quête désespérée d'une identité et d'un statut qui nous a conduit à la bombe. Nous ne trouverons pas ainsi les réponses aux questions que se pose l'Inde sur elle-même, nous détournons juste le problème en le substituant à un autre. Combien de temps cela peut-il durer ? » (ARUNDATHI ROY, 1999).

En France encore aujourd'hui, la superposition des couches identitaires reste un sujet de débat profond : l'identité Corse correspond-t-elle à un « peuple corse » ? Les langues autres que la langue française sont-elles des « patrimoines » ? L'identité européenne existe-t-elle ? La notion de patrimoine n'est pas neutre dans cette question, comme le montre le débat sur l'entrée de la Turquie dans l'Union Européenne.

1.2.4. La question du rapport de l'homme au temps

« L'éclatement de la notion de patrimoine concorde avec celui de la temporalité. Le temps est complètement métaphorisé avec l'idée de patrimoine qui lui confère la manifestation de ses différents rythmes » (JEUDY, 1990)

1.2.4.1. La patrimonialisation, une recherche d'une cohérence temporelle

Pour son titulaire, le patrimoine est un pont entre le passé, le présent et le futur : il représente des éléments qu'il veut garder du passé, modifier en fonction du présent et à transmettre pour le futur. Pour Guy DI MEO (2006, p102), « le patrimoine établit une relation verticale intergénérationnelle, une sorte de cheminement dans le temps qui se perd, inévitablement, jusqu'aux origines des groupes sociaux ». François OST (1995, p326) pense que cette notion de patrimoine, a une « plasticité qui le désigne tout particulièrement à traduire en terme juridiques [...] la longue durée et la longue distance des phénomènes écosystémiques, ainsi que la projection translocale et transtemporelle à laquelle invite aujourd'hui l'éthique de solidarité entre générations ». Ainsi, étudier les relations patrimoniales, « oblige à un recul

⁵⁹ Voir note n°13

historique pour ancrer les observations actuelles dans une lecture sur la longue durée des relations société-environnement » (CORMIER SALEM et al., 2002, p22).

André MICOUD y voit des raisons profondes liées à l'évolution de nos sociétés, il fait l'hypothèse que « *le succès social de la notion de patrimoine atteste un changement des représentations de la temporalité dans les sociétés modernes* » (2005). Yvon LAMY (1996) estime lui que « *face à l'effondrement des formes anciennes d'activités et de leurs systèmes de valeurs, le patrimoine pourrait bien apparaître comme une réponse collective relativement efficace.* » Il y a dans la notion de patrimoine, cette faculté à réinterpréter sans cesse le passé pour mieux vivre au présent et envisager l'avenir, comme si les souvenirs, comme le dit Grégory BATESON (1972), étaient des « fers à cheval » que l'on peut agencer et réagencer en permanence, en fonction des éclairages qu'apportent le présent sur le passé. Ainsi, selon Michel RAUTENBERG (1998), « *le patrimoine serait un instrument moderne pour organiser la cohérence entre le présent et le passé* ».

Dans ce nouveau rapport au temps, la notion de transmission aux générations futures est centrale mais difficile à prendre en compte :

« Contre une représentation du temps qui fait du futur celui d'un avenir radieux pour tous, l'évocation du patrimoine, qui revient à mettre l'accent de nouveau sur ce fait qu'il ne saurait y avoir de communauté humaine sans transmissions intergénérationnelles, prend à rebrousse poil nos manières ordinaires de penser » (RAUTENBERG et al., 2000 p 5).

Olivier GODARD (1990) constate aussi la difficulté à prendre cet aspect en compte : la théorie économique « *vient buter à la fois sur l'imprévisibilité du futur et sur le problème de la transmission aux générations futures, au-delà de sa propre vie.* » Denis BARTHELEMY montre, pour sa part, dans le domaine de l'agriculture, que les règles marchandes ne sont pas satisfaisantes « *car elles n'incluent en elles-mêmes aucun principe de solidarité à l'intérieur des générations et entre les générations, et ne garantissent donc aucune continuité* » (BARTHELEMY, 2001).

1.2.4.2. Patrimonialiser, c'est transmettre un « méta-choix »

Dans le cadre de prise de décision en univers incertain, précisément dans le cas où les acteurs ressentent de façon aiguë l'imprévisibilité du futur, cette disparition du « *temps de la Modernité* » dont parle André MICOUD, l'utilisation du terme patrimoine serait une façon, pour Olivier GODARD, de « *dépasser le paradoxe de l'irréversibilité décisionnelle* » :

« régler en même temps l'usage et la transmission, choisir ce que l'on veut transmettre, mais préserver aussi une capacité de choix ultérieur, nous reconnaissons dans ces attributs l'asymétrie, l'ambivalence et la gageure paradoxale de la relation au "patrimoine" ». Cette asymétrie des rapports trans-générationnels, où celui qui transmet ne sait pas ce que celui à qui il transmet voudra qu'on lui transmette, met au cœur de la notion de patrimoine, non seulement cette question du rapport au temps mais aussi la question du choix. Pour de nombreux auteurs (JEUDY, LAMY), le patrimoine est en effet affaire de sélection : ce à quoi le titulaire est attaché, ce qu'il retient du passé, ce qu'il garde pour le présent, ce qu'il veut transmettre.

Cependant, comme le dit Olivier GODARD, « le choix patrimonial ne peut-être ramené au schème des choix ordinaires ». Il s'agit, en effet, d'une prise de conscience de l'influence de la génération présente sur le futur, du fait que les choix actuels engagent les choix à venir : on ne transmet pas seulement des éléments matériels et immatériels que l'on considère comme un patrimoine, on désigne aussi « un ensemble de repères transmissibles » (RAUTENBERG, 1998). Transmettre un patrimoine, c'est donc aussi transmettre un « méta-choix », une possibilité ou non pour les générations futures, de choisir à leur tour ce qu'elles pourront transmettre. Ce méta-choix peut amener le titulaire du patrimoine à adopter une démarche de type « préserver ce qui peut l'être » ou bien de type « créer des conditions d'élargissement du choix ».

Un méta-choix sur la qualité du territoire est-il possible à Olmany, territoire contaminé par Tchernobyl ?

A l'heure actuelle, les actions menées pour lutter contre la contamination radiologique à Olmany consistent à « éviter le sievert », c'est-à-dire contrôler le flux de radionucléide pour qu'il touche l'homme le moins possible⁶⁰. Il s'agit de préserver la santé des êtres humains. Du point de vue du territoire ces actions tentent quand même de préserver un choix pour les générations futures en limitant l'impact sur le « patrimoine génétique » des enfants. Cependant, un meta-choix de type « créer les conditions d'élargissement du choix est-il possible ? Dans le projet ETHOS, nous avons utilisé l'expression « extraire les Becquerels »

⁶⁰ De nombreux procédés chimiques, physiques et agronomiques existent, constituant des « contre-mesures » appliquées principalement dans le domaine agricole et alimentaire : labourage profond, apport d'engrais, apport de ferrocène pour les vaches (limitation du passage des contaminants de la panse au lait), utilisation de plantes dont le transfert des éléments radioactif du sol au parties comestibles est faible, etc. Un état de l'art de ces contre-mesures a été réalisé au niveau de l'Union Européenne dans le programme STRATEGY (2000-2004)

pour exprimer la possibilité de stopper la circulation des radionucléides dans la chaîne alimentaire et le milieu naturel en les isolant et en les stockant sous forme de déchets nucléaires. A l'heure actuelle il n'existe, aux dires des spécialistes, aucun procédé industriel permettant d'isoler une part significative de radionucléide des aliments. Cependant, nous avons pu constater qu'il existe des phénomènes spontanés de concentration de radionucléides : dans les cendres, dans les myrtilles, dans les champignons. Stocker les cendres d'un village permet d'éviter la remise en circulation des radionucléides si le stockage est fait correctement. Cette « extraction de Becquerel » spontanée est tout à fait négligeable par rapport à la quantité de radionucléide présente sur le territoire et peut générer des masses de déchets considérables. Commencer ce processus « d'extraction », même symbolique, permet cependant d'élargir la palette de choix possibles à l'avenir pour les habitants des territoires contaminés, pour leur patrimoine génétique comme pour leurs patrimoines territoriaux (biodiversité, lieux de vie,...). En effet, si des recherches poussées ont lieu dès aujourd'hui sur ces phénomènes de concentration qui impliquent à la fois des végétaux, des animaux, des hommes et une société villageoise, il sera peut être possible dans plusieurs dizaines d'années, de réduire significativement la présence de radionucléides dans le vivant. Il faudra attendre 300 ans environ pour que la quantité de Césium et le Strontium radioactif à Olmany ne soit plus que le 1000^{ème} du dépôt initial. Si cette période, par des mécanismes « d'extraction de Bq », est réduite de moitié, ce n'est pas négligeable pour les habitants des territoires contaminés et leurs descendants.

1.3. Après la divergence, la convergence partielle des utilisations du terme de patrimoine, autour de son sens ancien

La deuxième partie de cette thèse se terminait sur un constat de divergence entre les utilisations du terme de patrimoine à partir de la Révolution Française, chaque spécialité utilisant ce mot dans un sens spécifique (voir deuxième partie §8). La recherche d'invariants entre diverses théories patrimoniales montre que des auteurs convergent autour de questions clés posées par le terme de patrimoine, tout en appartenant à des disciplines différentes : science juridique (OST), économie (BARTHELEMY, GODARD, BARRERE), géographie (DI MEO), sciences politiques (OLLAGNON), sociologie (MICOUD, JEUDY), ethnologie (RAUTENBERG, CORMIER-SALEM). Au-delà de ces auteurs, les programmes de recherches interdisciplinaires cités plus haut ont donné lieu à des livres collectifs qui abordent les quatre questions identifiées. Les réponses, suivant les auteurs, sont parfois divergentes, nous l'avons vu dans les « histoires patrimoniales » de la deuxième partie mais les mêmes

interrogations ressurgissent. Il existe un sens ancien du mot « patrimoine » que nous avons évoqué dans l'aspect juridique, lié à une personne et associé à une famille, une lignée dans un sens différent de la propriété telle que nous la connaissons depuis la Révolution Française. La complexité du sens ancien se retrouve dans ces vers de LA FONTAINE qui lie le patrimoine et la vie même d'un individu, à son identité :

Deux démons à leur gré partagent notre vie,
Et de son patrimoine ont chassé la raison ;
Je ne vois point de cœur qui ne leur sacrifie :
Si vous me demandez leur état et leur nom,
J'appelle l'un amour, et l'autre ambition.
(Le Berger et le Roi, LA FONTAINE)

Ce sens ancien s'était atténué avec la réduction, au XIX^{ème} siècle, au capital d'une part et aux monuments historiques d'autre part. Il imprègne pourtant toujours le patrimoine et ressurgit avec force à la fin du XX^{ème} siècle avec les problématiques de développement durable, de génétique et de la prédominance du marché, comme le constate Guy DI MEO (2006, p101) :

« Le sens premier, quelque peu trivial, est toujours d'actualité. Il imprègne toujours le mot et crée dans sa structure un curieux décalage, presque une contradiction. En effet, le même terme ne désigne-t-il pas à la fois ces biens concrets dont on hérite personnellement et le grand patrimoine des œuvres, des monuments, des sites, etc., qui fonctionne à diverses échelles (locales, régionales, nationales...) comme un système symbolique générateur d'identité collective ».

Malgré les essais de catégorisation scientifique ou technique, qui auraient pu désincarner le patrimoine, le lien au titulaire ne se distend pas, l'être n'est pas dissocié de l'avoir, la dimension identitaire du patrimoine a juste changé de peau : le « commun » ne concerne plus seulement des familles, des lignées, des paroisses ou des villages, il interroge les nations, les groupes ethniques et l'Humanité toute entière. Dans chaque discipline, des auteurs se réfèrent à ce sens ancien et proposent, d'une part, des analyses convergentes des phénomènes patrimoniaux et d'autre part, des outils et des concepts pour une approche patrimoniale qui vise à apporter des réponses aux grands enjeux de notre nouveau rapport au monde.

2. Une approche pragmatique : le « patrimoine effectif » dans des entités formant un tout

2.1. Des approches de l'unité/diversité reposant sur une intelligence « intuitive »

La question de l'unité du monde a alimenté depuis toujours les réflexions de nombreux auteurs. Six siècles avant notre ère, LAO TSEU aurait écrit le Tao Te King, sorte de concentré de la sagesse qu'il aurait acquise au contact du monde. Tout au long de ce texte, il exprime la dualité du monde où la puissance est indissociable de la faiblesse, le chaud du froid, etc. Le chapitre 39 est consacré à l'unité, qui est, pour LAO TSEU, au cœur de l'équilibre du monde :

« Depuis l'origine, parvinrent à l'unité
Le ciel qui, dans l'unité est limpide
La terre qui, dans l'unité est tranquille
Les dieux qui, dans l'unité, sont puissants
Les vallées qui, dans l'unité, sont pleines
La multiplicité des êtres
Qui dans l'unité, prennent vie
Seigneurs et princes, qui dans l'unité, gouvernent.
Seule l'unité fait ce qu'ils sont.
Si le ciel n'est pas limpide, il se déchire
Si la terre n'est pas tranquille, elle tremble
Si les dieux ne sont pas puissants, ils disparaissent
Si les vallées ne sont pas pleines, elles deviennent arides
Si la multiplicité des êtres n'est pas riche de vie, ils périssent
Si seigneurs et princes ne gouvernent pas, ils sont renversés
Ainsi le noble doit-il avoir l'inférieur comme racine
Le haut doit-il avoir le bas comme fondement.
Si seigneurs et princes se révèlent solitaires, désolés et malheureux
Alors prennent-ils l'inférieur comme racine
Sans doute aucun. »
LAO TSEU, Tao Te King, Chapitre 39.

La notion « d'unité » est donc à relier avec une question philosophique clé : pourquoi le monde existe-t-il ? Qu'est ce qui fait que nous sommes là, que nous formons un tout dans un monde qui lui-même forme un tout ? Mais comme Janus, l'unité à un visage inverse, celui de la diversité, le fait que nous ne percevons qu'une partie de ce qui nous entoure et que le

monde peut nous apparaître par certains côtés comme dépourvu de sens, ou allant dans tous les sens, de plus en plus désorganisé, voué à la destruction. Maintenir l'unité devient alors non seulement une philosophie mais un « savoir agir », en jouant sur des principes complémentaires :

« Pour parvenir à rétrécir
Il faut d'abord laisser s'étendre
Pour parvenir à affaiblir
Il faut d'abord renforcer
Pour parvenir à éliminer
Il faut d'abord exalter.
Pour parvenir à prendre
Il faut d'abord donner.
Cela est subtile compréhension
Car le souple et le faible triomphent du dur et du fort »
LAO TSEU, Tao Te King, Chapitre 36.

Cette perception de l'unité est intuitive, instantanée : quand nous agissons, nous prenons en compte l'ensemble de ce que nos sens perçoivent dans leur unité. Pour interpréter ce que nous percevons rapidement nous analysons, consciemment et inconsciemment des signaux dans leur globalité. Ainsi, dans les relations interpersonnelles, chacun perçoit l'autre dans sa globalité car les individus communiquent de façon verbale mais aussi de façon non verbale (WATZLAVICK, 1991), par les attitudes, les tics, les odeurs... Confronté à une situation, l'acteur « avance en marchant » (LE MOIGNE, 1995), de façon pragmatique. Il interprète de façon globale les signaux qu'il perçoit, cherchant le « moment opportun » pour agir, le « Kairos » décrit depuis l'Antiquité par les sophistes comme Gorgias. Pour Henry OLLAGNON, il existe une « intelligence de l'action », qui mobilise à la fois l'intelligence discursive (ou pensée formelle construite pour atteindre un objectif, le « noein » grec) et l'intelligence intuitive (ou pensée de bon sens, le « phroein » grec). C'est l'intelligence intuitive qui nous permettrait de saisir l'unité dans la complexité :

« L'intelligence intuitive est le champ de l'intelligence immédiate, celle qui intègre la réalité proche dans toute sa complexité, sa globalité, son unité, celle qui appréhende les éléments, leur relation d'appartenance, les niveaux d'organisation immédiatement accessibles. [...] Elle est une source vulnérable mais essentielle de compréhension des acteurs et des problèmes du vivant » (OLLAGNON, thèse, page 236).

2.2. Une perception intuitive de l'unité du patrimoine par entités

2.2.1. Un attachement instinctif au patrimoine

La relation patrimoniale est subjective, le titulaire perçoit l'importance d'un élément pour son identité ou celle du groupe auquel il appartient. Un « patrimoine » peut donc être ressenti intuitivement sans que cette perception fasse l'objet d'une explication faisant appel à l'intelligence discursive. D'ailleurs, l'attachement patrimonial s'oppose souvent à un raisonnement scientifique, technique ou économique. Pourtant, s'il est de l'ordre du sentiment, l'attachement patrimonial est souvent aussi une forme de rationalité pour les personnes qui l'expriment car il fait appel à d'autres registres comme l'esthétique, l'inscription dans une histoire, la convivialité, l'identité...

L'attachement du petit propriétaire à sa forêt

L'attachement patrimonial d'un petit propriétaire à sa forêt⁶¹ est par exemple très éloigné des discours sur la forêt privée, sa rentabilité ou son intérêt écologique (PARMENTIER et PUPIN, 2000). Un petit propriétaire forestier parle de la beauté des arbres, de l'histoire des parcelles, des visites qu'il y fait. Son attachement à la forêt dépend souvent de la distance de la parcelle à son domicile : une parcelle qui jouxte sa maison est presque le prolongement de son jardin, il y prélève du bois de chauffe, une parcelle située à 5 Km est plutôt un lieu de promenade tandis qu'il n'est jamais allé depuis 30 ans dans une parcelle située à l'autre bout de la France.

Les conséquences de la contamination des cendres à Olmany

A Olmany, en Biélorussie, toutes les maisons sont chauffées au bois. Le bois vient des forêts contaminées autour du village. En brûlant le bois, une partie de la contamination se concentre dans les cendres. Les habitants ont expliqué qu'en général, ils épandent ces cendres dans leur jardin potager, autour de leur maison, pour qu'elles servent d'engrais. Par le chauffage au bois, ils déplacent ainsi la contamination de la forêt vers le village. Après plusieurs mesures de la contamination des cendres⁶², une évaluation de l'apport de contamination dans le jardin dû aux cendres a été réalisée par l'équipe ETHOS. Chaque année, un habitant d'Olmany apporte, avec les cendres de son poêle, un masse de contamination correspondant plus du

⁶¹ En France, 74 % de la forêt est privée et plus des 2/3 des propriétaires privés possèdent moins de 1 ha de forêt. (voir : www.foretpriveefrancaise.com)

⁶² Comprises, dans les échantillons prélevés, entre 50 000 et 200 000 Bq/kg

quart du dépôt initial (dû au nuage de Tchernobyl) présent dans le jardin. Les cendres sont mélangées à la terre et ne constituent donc pas un supplément d'irradiation externe important. De même, les plantes cultivées dans les potagers ne présentent pas un taux de transfert du sol aux plantes très élevé (céréales pour le bétail, légumes), l'incidence de cet apport de cendres sur l'alimentation de la famille est donc, au final, négligeable. Du point de vue purement radiologique, donc, les cendres ne sont pas un problème. Pourtant, les habitants impliqués dans ETHOS ont expliqué que, connaissant les niveaux de contamination des cendres, ils ne voulaient plus les mettre dans leur potager. Pour eux, même si le danger est négligeable du point de vue radiologique, ils ne voulaient pas « salir » leur jardin, pour eux, pour leurs enfants aussi. Ils ne veulent pas non plus contribuer à la redispersion de la contamination, ils préfèrent qu'une solution de collecte et de stockage soit organisée. A un raisonnement scientifique construit dans une optique de limitation de la dose à l'homme, les habitants d'Olmany opposent un attachement patrimonial intuitif à leur jardin et à leur village.

L'attachement au caractère agricole de la Plaine de Versailles

90 personnes ont été auditées durant l'audit patrimonial mené dans la Plaine de Versailles, 32 dans la phase macrosystémique et 58 dans la phase microsystémique⁶³. Sur ces 90 personnes, 76 vivent dans une commune de la Plaine de Versailles (les autres sont, par exemple, des membres de l'administration, des collectivités territoriales, des acteurs politiques ou agricoles...). Sur ces 76 personnes, 69 personnes ont exprimé à l'auditeur leur attachement au caractère agricole de la plaine – aussi bien des élus que des membres d'associations, des agriculteurs que des commerçants... D'ailleurs, les habitants s'installent souvent dans cette région parce qu'ils sont près de Paris et qu'ils ont la campagne à leur porte. Bien sûr, l'attachement est plus ou moins fort, cependant, il s'exprime aussi à travers certaines actions : lutte contre le moindre projet d'urbanisation, de route, de voie ferrée ; fréquentation des chemins ruraux ; achat de parcelles pour y mettre des chevaux... Les 7 personnes (sur les 76) qui n'ont pas exprimé cet attachement vivent dans des endroits comme certaines parties des communes du sud qui sont coupées visuellement de la plaine, et les habitants sont souvent plus tournés vers la forêt (forêt domaniale de Bois d'Arcy, forêt départementale de Sainte-Appoline). Schématiquement, les personnes interrogées présentaient la plaine agricole comme une alternative fondamentalement différente, pour l'occupation de l'espace, d'une part, d'un espace public, le parc de Saint-Quentin-en-Yvelines, et d'autre part, d'un espace privé, le golf

de Saint-Nom-la-Bretèche. Ces deux espaces ont leurs qualités propres mais ce ne sont pas celles de la plaine agricole...

Les réactions par rapport à la dégradation de ce qui est considéré comme un patrimoine peuvent aussi être instinctives jusqu'à la violence : quand le patrimoine est attaqué, c'est le titulaire qui est touché, c'est aussi souvent sa perception de la réalité qui est niée.

2.2.2. La perception intuitive du patrimoine se rattache à des entités formant un tout du point de vue du titulaire

Quand l'intelligence intuitive s'exerce, nous percevons le monde qui nous entoure comme faisant « un ». L'élément patrimonial est alors perçu comme indissociable d'un ensemble d'autres éléments naturels, artificiels et humains qui participent de cette relation intime que le titulaire entretient avec lui. L'élément patrimonial est ainsi associé pour le titulaire à un ensemble, une entité inscrite dans le temps. Comme une rivière, le patrimoine est lié à tout un chevelu qui l'alimente et contribue à l'attachement qu'on lui porte. Cependant, quand l'élément est patrimonialisé par de nombreux acteurs, il est souvent perçu différemment par groupes de personnes, suivant leur position géographique, leur histoire, leur culture. Le patrimoine fait « un » mais chacun peut y associer des entités différentes, même si chacune d'entre elles forme un tout du point de vue de l'acteur qui la perçoit.

L'ours dans le Haut-Béarn : « l'homme est lié à l'ours comme l'ours est lié à l'homme »

Les derniers ours de souche pyrénéenne en France sont dans le Haut Béarn, où il n'a donc jamais disparu complètement. Lors de l'évaluation de la Charte de protection de l'ours et de développement durable des vallées béarnaises (CHRISTIN et al., 2001), nous avons interrogé 106 personnes. Pour celles qui avaient un ancrage local fort (plus de la moitié), une vision intuitive de l'ours largement partagée ressortait : « *l'homme est lié à l'ours comme l'ours est lié à l'homme* ». L'ours-patrimoine est, dans les vallées béarnaises, relié par beaucoup de ceux qui en parlent aux hommes qui y vivent, à leur histoire, leur identité, leur mode de vie, leur territoire :

« La spécificité de ce territoire ? C'est une situation unique car il y a une longue histoire de l'utilisation des pâturages pour les moutons, de l'exploitation de l'habitat de l'ours par l'homme. » « Les bergers et les ours sont complémentaires l'un de l'autre. » « S'il n'y a plus

⁶³ Pour l'explication des ces termes, voir annexe 1.

personne ici, l'ours va s'ennuyer. » « Nous, nous sommes très proches des ours. Et ça Bruxelles ne le voit pas. » « S'il n'y avait pas d'hommes, l'ours s'en irait. » « L'homme et ours étant liés, le retour de l'homme dans la montagne annonce celui de l'ours. »⁶⁴

Plusieurs audités citent des histoires d'ours, de personnes qui ont vu l'ours, ou qui l'ont frôlé parce que ce sont des moments qui marquent dans une vie et qui s'inscrivent dans l'histoire du territoire parce qu'ils alimentent la tradition orale. L'ours a un surnom : « lou moussu » (« le monsieur »), il est celui qui met enceinte les filles-mères dans les légendes, il a un comportement proche de l'homme (il joue, il se dresse sur ses pattes de derrière...). L'Ours Dominique, qui était présent au pied du Pic du Midi d'Ossau, fait l'objet d'une chanson. Un ossalois m'a raconté comment, à l'âge de 8 ans, il s'est promené « *dans un secteur où une brebis a été mangée par l'ours* » : « *elle était pelée, la viande accrochée à un arbre, la peau soigneusement roulée à côté, la cloche encore enroulée dans la laine.* »

Cet attachement à « l'ours béarnais » n'est pas forcément un attachement à l'ours en général. Parmi les personnes qui parlent de l'ours de cette façon, certains sont farouchement contre le renforcement de la population d'ours dans le Haut Béarn et sa réintroduction dans le reste des Pyrénées.

L'ours béarnais est un ours proche, à la fois craint et admiré. Peu de gens l'on vu mais il est relié à tout ce qui fait la vie des vallées : la montagne, les légendes, le pastoralisme,... Les habitants des vallées qui sont attachés à l'ours béarnais, ne le dissocient de tous ces éléments. Violaine BEROT résume ainsi cette perception intuitive de l'ours pyrénéen :

« Parler de l'ours avec des Pyrénéens c'est commencer par comprendre qu'il est partie intégrante de leur culture. Que ce n'est pas un sujet anodin » (BEROT, 2006).

Les invariants que nous avons décrits dans le paragraphe 1 de cette partie (titulaire, commun, identité, relation de l'homme au temps) sont des dimensions permettant de décrire ces entités à travers lesquelles sont perçus intuitivement les « patrimoines ». Cependant, ces entités ne peuvent se réduire à ces dimensions puisqu'elles forment un « tout », elles intègrent de multiples éléments et dimensions de façon inextricable. Leurs contours peuvent faire débat entre les personnes qui constituent le titulaire du patrimoine (quand le titulaire est un groupe). Ainsi, comment faire se rencontrer l'ours perçu par certains béarnais et celui, en peluche,

⁶⁴ Toutes ces citations sont celles des personnes interrogées durant l'audit patrimonial.

perçu par beaucoup de Français ? Henry OLLAGNON (2000) parle « d'entités naturelles, artificielles et humaines » pour décrire de tels systèmes formant un tout du point de vue d'un acteur donné. Bruno LATOUR (1999), lui, utilise le terme voisin d'« assemblage d'humains et de non humains » pour parler de l'ensemble constitué des hommes et des éléments qu'ils prennent en charge.

Au cours de nos interventions patrimoniales, ces assemblages complexes d'humains et de non humains, producteurs de patrimoines pour les acteurs qui y participent surgissent sous différentes formes dans les propos des personnes interrogées. Ces entités peuvent prendre des noms différents : « territoires », « groupes de pression », « réseaux », « filières », « lignées »... Dans les paragraphes suivants, nous nous intéressons tout particulièrement à deux type d'entités intégratrices associées au patrimoine, très souvent rencontrées au cours de nos interventions : le « territoire » et la « filière ».

2.3. Le « territoire », entité patrimoniale

« Il existe une incontestable parenté entre les concepts de patrimoine et de territoire. »
(DI MEO, 1996)

2.3.1. Territoire et patrimoine

Le territoire vécu ne se réduit pas à une entité définie de façon politique comme un découpage administratif ou une entité définie de façon scientifique comme un bassin versant ou un écosystème (BREDIF, 2004). Il exprime, pour une communauté humaine, une appartenance, une référence non seulement géographique mais aussi politique, sociale, économique, paysagère, historique... En ce sens, le territoire est une « unité » dans la complexité, un intégrateur pour ceux pour qui il fait sens. Le territoire ne se définit pas a priori par des normes extérieures, il est une émergence qui correspond à une co-construction par ses habitants, en fonction de leurs réalités quotidiennes. Territoire et patrimoine sont très souvent reliés, certains auteurs, en particulier des géographes (DI MEO, 1996) remarquent les similitudes entre ces deux représentations de la réalité. D'ailleurs, dans le territoire, nous retrouvons les quatre dimensions invariantes du patrimoine déterminées plus haut⁶⁵ :

- *Le titulaire* : la notion de territoire est subjective, elle n'a de sens que par rapport à un groupe humain qui le désigne comme tel.

- *L'identité* : les territoires sont des réceptacles d'identité : le lieu d'où l'on vient, le lieu où l'on vit contribuent à ce que nous sommes.
- *Le commun* : à un territoire est attaché une communauté humaine, il se distingue de la « collectivité » chargé parfois de représenter ses habitants, il n'est pas non plus la simple addition des individus et de leurs propriétés foncières.
- *Le rapport de l'homme au temps* : un territoire s'est aussi souvent une histoire, l'histoire d'une communauté humaine passée et à venir, il peut être le support d'un projet pour que les habitants y voient grandir leurs enfants, il peut aussi être un « lieu de mémoire » pour reprendre l'expression de Pierre NORA.

Un territoire est potentiellement un patrimoine. L'attachement au territoire peut être vécu comme une relation patrimoniale. Cela dit, la relation entre territoire et patrimoine peut se retourner : la relation patrimoniale a souvent besoin d'un socle, d'un intégrateur tel que le territoire. Dans nos interventions patrimoniales, la question du territoire est toujours au centre parce qu'il est le lieu de l'engagement des acteurs en situation, le lieu de la construction du dessein commun, de l'expression du patrimoine. Hervé BREDIF qualifie le territoire « d'unitas compexe » et en donne une définition qui le relie à un « projet » de vie ensemble pour une communauté, un projet patrimonial :

« Par territoire, il convient d'entendre une portion d'espace terrestre investie et patrimonialisée par un groupe humain, les différents membres de ce groupe ayant conscience de partager ensemble une communauté de destin et de projet en rapport avec cet espace et ses grandes qualités. » (BREDIF, 2004, p759)

2.3.2. A Olmany : la contamination radiologique du territoire entraîne la dégradation des relations patrimoniales

Lors de la première phase du projet ETHOS, l'équipe de l'Université Technologique de Compiègne a réuni des habitants d'Olmany pour réaliser un film sur leur village. Il s'agissait de libérer la parole sur la contamination radiologique du territoire parce qu'après 10 ans de contamination, les habitants préfèrent ne plus en parler. Ils estiment ne rien pouvoir faire pour améliorer la situation radiologique et les préoccupations quotidiennes l'emportent sur les conséquences à long terme de la contamination du territoire et des aliments : « nous préférons mourir de contamination que de mourir de faim ». Une caméra a été confiée au groupe

⁶⁵ Voir §1 de cette partie

d'habitants et ils ont réalisé un premier film. Durant sa quasi-totalité les habitants montrent la beauté du territoire, le village, les marais, la forêt, les champignons, les travaux des champs... Il n'est jamais question de la radioactivité due à Tchernobyl. Puis, dans les cinq dernières minutes, les membres du groupe ont filmé une réunion où un médecin, face aux habitants réunis, explique que leurs enfants sont très contaminés et que c'est de leur faute, parce qu'ils ne font pas assez attention à ce qu'ils leur donnent à manger.

Ce film révèle la fêlure profonde, difficilement exprimable par des mots, qui s'est produite au moment où le nuage de Tchernobyl a éparpillé sur ce village des radionucléides artificiels. Beaucoup d'habitants restent attachés à leur territoire, à ses produits, à leur mode de vie rural :

« Quand je sors de ma maison, tout est familier autour de moi ; le pré, la forêt et les champs. Mon cher pays natal, je ne vais pas me plaindre de mon sort. Je dirai tout bas aux champs : je ne vous quitterai jamais, je resterai toujours ici. » Alexandre Alexandrovitch DOMACHTCHOUK (Julie RIGBY, 2003, p 206)

Mais ils savent en même temps que tout est potentiellement contaminé et cette dégradation du territoire correspond à une dégradation de toutes les relations patrimoniales qu'ils entretiennent avec les éléments de leur quotidien. Le lien de confiance qui relie le titulaire et son patrimoine est affecté. Un dirigeant du District de Stolyn, en nous recevant dans son bureau nous a montré une pomme : *« la contamination ne se voit pas, tout semble comme avant et tout est différent, c'est comme cette pomme, à l'extérieur, elle semble bonne mais quand on croque dedans, il y a un ver à l'intérieur »*. Toute la relation des hommes au monde est touchée, les habitants d'Olmany le vivent de façon globale, unitaire. La présence de la radioactivité lie toutes les dimensions de la vie dans le même malaise : la santé, l'économie, la famille, l'alimentation...

Que faire de la viande contaminée à Olmany ?

Un habitant parvient à élever un porc pour la vente, il emmène son animal à l'abattoir de Stolyn, distant d'une vingtaine de kilomètres. Avant d'accepter cette viande, l'abattoir doit vérifier que l'animal ne dépasse pas les normes de contamination (600 Bq/Kg). Malheureusement, contrairement aux bovins qui peuvent être contrôlés vivants, les porcs doivent être abattus car on ne peut contrôler la contamination qu'à partir d'un morceau de viande. L'animal est donc abattu, le contrôle révèle une contamination trop élevée parce que

le producteur de viande n'avait pas les moyens de contrôler l'alimentation du porc durant son engraissement. L'abattoir ne peut pas accepter cette viande. Le producteur doit donc retourner au village avec de la viande qu'il sait contaminée mais qu'il doit pourtant donner à manger à sa famille pour ne pas tout perdre...

Les habitants des territoires contaminés n'ont plus confiance ni dans les autorités, ni dans les scientifiques, ni dans leur territoire. « *Tout ce qui était proche, intime, sûr, est devenu distant, inconnu, incertain, porteur de risque, dangereux* » (OLLAGNON, 2000). Des enseignants d'Olmany ont demandé à leurs élèves de faire des rédactions sur la contamination et la façon dont ils le vivent. Philippe GIRARD, psychanalyste, membre de l'équipe ETHOS, a analysé leurs textes (GIRARD, 1997)⁶⁶. Il a constaté que la présence de la radioactivité due à Tchernobyl a profondément imprégné le rapport des enfants au monde :

« De nombreux enfants vantent la beauté de leur village et de la nature environnante. Toutes ces évocations sont accompagnées d'un « MAIS » : le village, la nature sont très beaux, mais c'est une beauté sale, contaminée. Il faut cependant remarquer qu'il n'y a aucune allusion au village et à la nature d'avant la contamination. Le jeune âge des rédacteurs n'explique pas cette absence de référence au passé et à l'avenir. »

Philippe GIRARD constate : « *un brouillage des repères éthiques-esthétiques et une porosité des limites traditionnelles en raison de la contamination et de ses conséquences : le Bien est mêlé au Mal (vente des myrtilles par exemple).* » Il conclut : « *ces confusions et ces contradictions risquent d'entraîner de proche en proche, et à la longue, désarroi, scepticisme et passivité.* »

La présence de la radioactivité fait en quelque sorte ressurgir les relations patrimoniales aux différentes composantes du territoire par la perte de confiance qu'elle induit. La forêt et ses produits (myrtilles, champignon, gibier) sont toujours des éléments auxquels les habitants sont attachés mais la contamination engendre un sentiment global de perte et de dégradation de ces relations patrimoniales.

⁶⁶ Sur la base de 98 lettres qui ont été écrites en octobre 1996 par des enfants âgés de 11 à 16 ans. 81 lettres ont fait l'objet d'une analyse synthétique, 17 ont été traduites et ont donné lieu à une analyse qui confirme mais précise la première.

2.3.4. Construction d'un territoire et construction d'un patrimoine

La Plaine de Versailles : territoire en construction

A l'issue de la démarche patrimoniale dans la Plaine de Versailles (PUPIN, 2003), une centaine d'acteurs concernés par ce territoire ont été mobilisés par des entretiens individuels et des groupes de travail. Un maire, participant à une réunion d'élus, considérait que cette démarche de mobilisation constituait une première étape de construction du territoire : « *c'est la première fois que le "parlement de la Plaine de Versailles" est réuni* ». Un « projet patrimonial », coconstruit par les participants, a mis en évidence les éléments du territoire auxquels ils sont attachés, les problèmes associés à ces éléments et des actions à mettre en œuvre pour tenter de les résoudre autour de cinq axes :

Axe 1 : Valoriser et améliorer la qualité du bâti agricole et historique

Axe 2 : Améliorer la circulation agricole et rurale, développer des projets économiques et sociaux et culturels en harmonie avec le site

Axe 4 : Développer une information et une pédagogie de qualité.

Axe 5 : Améliorer la qualité des procédures administratives et stratégiques

Axe 6 : Améliorer la qualité de l'eau et de la nature

Les acteurs du territoire en construction s'appuient ainsi sur des éléments déjà patrimonialisés par certains (qui s'en font les défenseurs ou les promoteurs) et potentiellement « patrimonialisables » : le bâti agricole, les chemins, le paysage agricole, l'eau, la nature...

L'Association Patrimoniale de Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) a été créée. Elle regroupe les principaux acteurs de la Plaine au sein de quatre collèges (élus, agriculteurs, associations, personnes qualifiées) et exprime un « dessein commun » pour ce territoire :

« La Plaine de Versailles ne constitue plus seulement un espace de production agricole traversé par quelques grands axes routiers. Son aménagement ne se limite plus, comme ces dernières décennies, à des schémas directeurs pour les transports, les droits à construire, l'agriculture et les zones spécialisées. Il faut engager une démarche patrimoniale qui a pour ambition de dégager sur cet espace un projet qui satisfasse tous les partenaires : l'agriculture, l'enseignement, les élus, le monde économique et associatif, la population locale sont tous parties prenantes et doivent être acteurs d'une autre manière de gérer l'espace. » (Extrait de la plaquette : *La Plaine de Versailles et le Plateau des Alluets*, « le vivant au cœur d'un territoire », 2005)

Le Mezenc : territoire inventé

Anne-Marie MARTIN, Jean-Claude MERMET et Nadine RIBET parlent de « l'invention du Mezenc » (MARTIN et al., 2000) à partir d'un produit, « le fin gras du Mézenc », qui repose sur une pratique traditionnelle du « bœuf de Pâques », mais dont le nom est une création :

« Ainsi, les promoteurs du projet de relance de cette production traditionnelle construisent-ils un objet constitué d'un ensemble de pratiques et de savoir-faire sous un terme qui n'est ni connu, ni reconnu localement ».

Les auteurs décrivent la constitution progressive d'un territoire associé à cette production, en particulier grâce, entre autres, à la stratégie de patrimonialisation de l'Association des Amis du Mezenc, constituée majoritairement des personnes qui n'habitent pas sur le territoire et qui promeuvent un projet de développement local. Finalement, cette identité territoriale est comme imposée à des personnes qui ne se sont jamais forcément senties « du Mézenc », tout simplement parce que ce mot n'avait pas de sens local jusqu'à très récemment. Cette stratégie explicite s'inscrit dans un processus plus complexe, souligné par les auteurs :

« La construction d'un nouveau territoire du Mézenc apparaît moins comme le fait d'une jeu d'acteurs –les élus, les associations ou les professionnels – que le terme d'un processus social complexe d'attribution de sens à un espace construit, à un territoire sans frontières sinon sans limites »

2.4. La « filière », entité patrimoniale

2.4.1. Filière et patrimoine

Dans la perception intuitive d'un « territoire », les hommes sont liés par un espace, un lieu de vie auquel ils sont attachés et qu'ils choisissent de co-construire. Quand nous rencontrons des acteurs en situation ils expriment un autre type d'attachement : certaines personnes sont liées par un produit, une qualité du territoire, une activité qu'elles défendent, promeuvent ou gèrent. L'ensemble des personnes attachées à telle ou telle dimension peuvent être éloignées géographiquement, tout en ayant en commun des outils, des méthodes, des savoir-faire pour produire et gérer l'élément qui fait leur spécialité. Dans le domaine agricole et industriel, le terme de filière est employé traditionnellement pour désigner un ensemble d'acteurs ayant en commun un produit fini (filière « lait », filière « viande », filière « automobile »). Gilles BAROUCH élargit la filière à la production d'une « qualité » : « *organisation verticale, le plus souvent publique ou para-publique, spécialisée dans la production de certaine qualité du milieu naturel en réponse à des besoins réels ou supposés* » (BAROUCH, 1989, p 172). Cette

définition peut être encore élargie. Ainsi, il existe des « filières de l'eau », composées d'administrations, de spécialistes de l'eau, d'entreprises, d'associations : filière « eau potable », filière « assainissement », filière « irrigation », filière « poissons » (pêcheurs, pisciculteurs, administration de la pêche), etc. Les habitants des territoires perçoivent clairement ces entités verticales, même si leurs enchevêtrements, leurs chevauchements de compétences sont souvent d'une grande complexité et source de confusion sur des réalités pourtant communes.

La filière est, comme le territoire, une entité naturelle, artificielle et humaine, un assemblage d'humain et de non humain, mais leur différence réside dans le projet porté par les hommes qui la composent. Dans la filière, il ne s'agit pas « d'investir un espace » mais de produire et gérer de façon spécialisée, une « dimension du monde ».

La filière peut être alors productrice de « patrimoine » : un produit ou un savoir-faire. Ces « patrimoines » le sont d'abord pour les membres de la « filière ». Ainsi le compagnonnage peut être interprété comme une forme de patrimonialisation par filière : au cours des XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, des corporations par métier se multiplièrent et s'organisèrent en Europe, principalement dans les villes. Vers 1450, on comptait 101 corporations à Paris et 142 à Venise. Chaque corporation était composée de trois catégories de membres : le maître, les compagnons et les apprentis. Des règles strictes d'adhésion et de fonctionnement étaient en vigueur. La transmission du savoir du maître au compagnon se fait alors dans un cadre professionnel. C'est ainsi que des techniques se sont transmises et améliorées pendant des siècles. De façon générale, les produits, les savoir-faire et les outils dans les domaines industriel et agricole se construisent et s'améliorent au sein de « filières » et quand ces filières disparaissent, ils entrent dans des musées et accèdent au rang de « patrimoines » pour l'ensemble de la société. Les écomusées regorgent des anciens outils et savoir-faire agricoles et ruraux, les mines du Nord de la France sont aussi aujourd'hui muséifiées.

Cependant, nombre de ces « patrimoines de filières », produits, outils ou savoir-faire sont reconnus comme « patrimoines » par la société alors que l'activité qui y est associée est encore bien vivante. Le « patrimoine vivant » que constitue une partie des produits agricoles français en est un exemple flagrant. Il ne s'agit d'ailleurs souvent pas seulement du produit lui-même mais aussi du savoir-faire et des techniques qui y sont associés : les vins, les fromages, le foie gras... Christian BARRERE (2003), décrit ainsi, la mise en place d'une filière, autour du produit Champagne comme une « *construction stratégique, en longue*

période, par certains acteurs, d'un patrimoine au moyen d'un remarquable processus d'innovation juridique » grâce à une « auto-organisation des acteurs ».

Dans certains cas, la « dimension du monde » dont s'occupe la filière est perçue comme un « patrimoine commun » par tout ou partie de la société. C'est le cas de tous les « patrimoines communs de la Nation » érigés comme tels par la loi en France : l'eau, l'air, la faune et la flore, la langue française, les monuments historiques... Ces « filières » constituent un groupe d'acteurs coordonnés, ayant des compétences et une capacité d'agir. Ces acteurs développent des pratiques, techniques et savoir-faire qu'ils peuvent considérer comme des « patrimoines ». Les chasseurs, en France, s'occupent par exemple d'une partie de la faune sauvage. Plusieurs chasseurs rencontrés dans le cadre d'un audit patrimonial (CHRISTIN et al., 1999) considèrent d'ailleurs la chasse comme un « atavisme ». Dans le domaine de l'eau outre le fait que l'eau elle-même est considérée comme un « patrimoine commun » dans la loi, les « filières » qui en ont la charge ont développé des modes d'organisations spécifiques auxquelles les acteurs de ces filières sont très attachés. La « gestion par bassin versant » est, pour les Agences de l'eau par exemple, un véritable dogme, un mode d'action pour elles évident et nécessaire. Même s'il n'est pas reconnu comme tel pour l'instant, le modèle de la « gestion en bassin versant » peut s'apparenter à un « patrimoine-filière »⁶⁷.

2.4.2. L'énergie atomique et la science nucléaire, patrimoines d'une « filière ».

Des entités naturelles, artificielles et humaines de type « filière » productrices ou gestionnaires de « patrimoine » sont aussi perceptibles dans le domaine scientifique. Le « patrimoine scientifique » est une expression largement utilisée aujourd'hui objet d'études⁶⁸. A l'occasion de mes travaux dans le domaine du nucléaire, j'ai toujours été surpris de la passion avec laquelle les spécialistes de ce domaine défendaient « leur » science. Ces acteurs du nucléaire expliquent qu'ils font face à tellement de « croyances irrationnelles » (c'est en général leurs termes) sur la radioactivité qu'ils ont développé une pugnacité pour y répondre. De mon point de vue, cette passion pour le nucléaire relève aussi d'une « patrimonialisation »

⁶⁷ Ce « modèle » est maintenant utilisé au niveau de l'Union Européenne : la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000, stipule, dans son article 3 : « Les États membres recensent les bassins hydrographiques qui se trouvent sur leur territoire national et, aux fins de la présente directive, les rattachent à des districts hydrographiques. Les petits bassins hydrographiques peuvent, si nécessaire, être liés à des bassins plus importants ou regroupés avec des petits bassins avoisinants pour former un district hydrographique. » Le texte intégral sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32000L0060:FR:HTML>

⁶⁸ Un « bureau des musées et du patrimoine scientifique et technique » existe au Ministère de la Recherche (<http://www.recherche.gouv.fr/recherche/cistm/musee.htm>). Pour l'étude du patrimoine scientifique, voir par exemple la bibliographie suivante : http://web.culture.fr/culture/mpe/recherche/Roth/r3_11.html

par filière, d'un attachement fort à ce que représente la radioactivité dans l'histoire de la science :

« L'histoire de l'atome n'est pas seulement un secret militaire, un mystère et une malédiction. C'est notre jeunesse, notre époque... Notre religion »
Valentin Alexeïevitch Borissevitch, ancien chef de laboratoire de l'Institut de l'énergie nucléaire de l'Académie des sciences de Biélorussie (ALEXIEVITCH, 1999, p 180).

Cette « patrimonialisation » de filière se révèle particulièrement à l'occasion du débat sur les « faibles doses » de radioactivité. Le caractère radicalement nouveau pour l'humanité de la situation dans laquelle se trouvent les habitants des territoires contaminés par Tchernobyl, celle d'une ingestion quotidienne de petites quantités de radioactivité d'origine artificielle, place les acteurs de la science dans le domaine de l'incertitude et donc du débat. Un débat scientifique à multiples facettes existe sur les « faibles doses » de radioactivité, opposant des médecins, des radioprotectionnistes, des physiciens, en particulier en France, les uns estimant que leur impact est surévalué (TUBIANA et AURENGO, 2004), les autres qu'il est sous évalué (VIEL, 1998). A ce débat scientifique, se superpose, un débat sur l'utilisation de l'énergie nucléaire opposant les « pro » et les « anti ». L'objet ici n'est pas de se prononcer sur le fond de ces deux débats mais de déterminer les relations patrimoniales à l'œuvre.

A partir d'août 1989, l'URSS fait appel à des experts internationaux parce que les normes de protection qu'elle a institué pour gérer les conséquence de Tchernobyl sont en train d'être remis en cause par la Commission internationale de protection radiologique (CIPR). Une première évaluation de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) renforce la politique de l'URSS en validant les normes adoptées (HERIARD-DUBREUIL et OLLAGNON, 2004, p68-69). La Commission Européenne a développé des programmes de recherche sur les conséquences de Tchernobyl dans le cadre des différents Programmes Communautaires de Recherche et Développement (PCRD). Ces programmes ont permis, dans un premier temps, de mieux connaître la circulation de la radioactivité dans l'environnement et de définir des « contre-mesures » pour éviter que la radioactivité touche l'homme au-delà des limites de doses définies au niveau local et international (voir le programme européen STRATEGY). Ces recherches appliquées passent par les structures étatiques : les contre-mesures agricoles sont expérimentées et appliquées dans les kolkhozes, les contre-mesures alimentaires sont appliquées dans les écoles et les sanatoriums.

Dès sa première intervention, le rôle de l'AIEA a toujours été fortement critiqué, principalement parce que son objectif est de promouvoir l'énergie atomique non militaire, comme l'indique ses statuts (article II), « *The Agency shall seek to accelerate and enlarge the contribution of atomic energy to peace, health and prosperity throughout the world.* »⁶⁹ L'AIEA est dès lors perçue en quelque sorte comme un représentant international de la « filière nucléaire », un titulaire international d'un patrimoine qui serait l'énergie atomique et qu'elle défendrait contre tous ceux qui mettraient en doute son utilité.

En France, pour des raisons spécifiques, les scientifiques spécialistes du nucléaire entretiennent avec leur science une relation patrimoniale de filière particulièrement développée comme le montre les extraits suivants du discours de Maurice TUBIANA à l'occasion du centenaire de la découverte du radium.⁷⁰ La découverte du radium est un acte fondateur, initiée en France, elle a révolutionné la science moderne et donné au scientifique une nouvelle identité :

« Cette découverte marque une révolution dans l'histoire de la physique et de plus elle est française. [...] Prodigieux progrès, mais aussi rupture entre la représentation du monde qui nous est fournie par nos sensations et celle que nous impose le raisonnement scientifique. Il est bien terminé le temps où l'honnête homme pouvait, le matin en ouvrant son journal, suivre l'accroissement des connaissances, ou explorer le monde en faisant confiance à ses organes de sens. »

Parler des sciences de l'atome, c'est aujourd'hui, pour M. TUBIANA, s'inscrire dans l'héritage des scientifiques qui l'ont précédé :

« A l'heure où les simples mots "atome" ou "nucléaire" effraient, nous avons pensé que l'on devait relever le défi que pose ce centenaire et que l'on devait traiter les Français, en particulier les jeunes, en êtres adultes, c'est-à-dire leur parler sérieusement, objectivement, certes des risques mais aussi des avantages de l'atome, des rayonnements et, ce faisant, leur expliquer ce qu'est la science, prodigieuse méthode pour connaître le monde qui nous entoure, accroître le confort de l'homme, sa longévité, développer ses capacités intellectuelles. Mais leur dire aussi que la science n'est pas leçon de sagesse, elle ne rend l'homme ni meilleur ni moins bon, elle n'est, comme la technique, le feu ou le fer, qu'un instrument à son service. Et en faisant nous voulions suivre la tradition des CURIE. Après PASTEUR, Pierre et Marie CURIE, Frédéric et Irène JOLIOT-CURIE symbolisent, en France, non seulement la

⁶⁹ Voir le site de l'AIEA : www.iaea.org

⁷⁰ Cérémonie pour le Centenaire de la découverte du radium , Institut de France - Académie des Sciences - 17 novembre 1998, Allocution de Maurice Tubiana « Le Centenaire de la découverte de la radioactivité: Pourquoi ? Comment ? », disponible sur <http://web.ccr.jussieu.fr/curie.100/tubiana.html>

volonté d'aider les hommes à travers la science mais aussi et peut-être plus profondément une foi en l'éducation, une foi en l'homme. »

Une version plus internationale de cette inscription dans une aventure scientifique est proposée par Georges CHARPAK et Richard L. GARWIN dans *Feux Follets et Champignons Nucléaires* (1997). Cet ouvrage décrit, entre autres, différentes périodes de l'épopée de la physique nucléaire du XX^{ème} siècle. Les auteurs s'insurgent contre les mouvements qui voudraient la freiner ou l'arrêter, ils distinguent la production d'armes, à rejeter selon eux, de la production d'énergie, à développer. Ils considèrent que des nouvelles pistes de recherche (supergénérateurs à neutrons rapides, le projet de Carlo RUBBIA...) prolongent cette épopée et la renouvellent, offrant des perspectives d'avenir, si les autorités et « l'opinion publique » en donne le temps et les moyens aux physiciens :

« Cent ans ! Donnez cent ans aux chercheurs ! La réflexion scientifique sur l'avenir de l'énergie nucléaire prend en compte des difficultés importantes comme la gestion des déchets radioactifs, les risques d'accident, le renouvellement des combustibles fissiles dans les siècles à venir. Les hommes ont-ils vraiment aujourd'hui entre les mains une source d'énergie abondante, peu polluante, bon marché, compatible avec le développement industriel de la majeure partie de l'Humanité ? Cela est contesté par un secteur de l'opinion publique qu'il faudra convaincre avec des faits. Une recherche scientifique vigoureuse est meilleure que toutes les propagandes. » (CHARPAK et GOLDWIN, 1997 p 211)

L'énergie atomique est donc en quelque sorte perçue par ces scientifiques comme un « patrimoine scientifique ». Au-delà de la seule énergie atomique, c'est l'aventure scientifique de la découverte de la radioactivité et de ses applications qui est en jeu pour eux. Les scientifiques défendent donc aussi un « savoir-faire » scientifique, des méthodes d'analyse de la situation qui constituent aussi un « patrimoine de filière ». Mettre en avant les problèmes médicaux dans les territoires contaminés c'est, au-delà de la controverse scientifique sur l'effet des « faibles doses », attaquer certains scientifiques sur les « patrimoines » (énergie atomique et savoir-faire scientifique) dont ils se sentent individuellement, collectivement (au sein de leurs institutions) et en commun (au sein de la communauté scientifique) les titulaires.

2.5. La dynamique des entités patrimoniales : union et désunion autour des patrimoines

La perception intuitive du patrimoine relie donc entre eux, pour le titulaire, des éléments perçus comme un tout, au sein d'une entité naturelle, artificielle et humaine.

2.5.1. Les formes de « désunions » autour des patrimoines

Tout ce qui peut briser cette unité est perçu comme une forme de dégradation de la relation patrimoniale, une « désunion » en quelque sorte. De façon intuitive, les personnes attachées à un « patrimoine » sont sensibles à cette « désunion » car elle correspond à un appauvrissement de l'élément patrimonial lui-même, détaché de fait d'autres éléments de l'entité dans lequel il était perçu, et aussi souvent à une exclusion de fait de la gestion de ce patrimoine, d'acteurs pourtant légitimes pour en être les co-titulaires. En particulier, un des enjeux patrimoniaux est le maintien d'un lien entre des entités « territoires » et des entités « filières » autour de la prise en charge des patrimoines.

Des marais en déshérence : le patrimoine « territoire » coupé de ses « filières »

Lors de l'audit patrimonial auquel j'ai participé pour la mise en place du Forum des Marais Atlantiques (CHRISTIN et PUPIN, 1999), de nombreuses personnes interrogées dans l'île d'Oléron, dans le Marais Breton Vendéen (autour de Challans) et dans le Blayais ont exprimé leur relation patrimoniale au marais. Le marais, portion de territoire maintenue par l'homme entre la terre et l'eau, est un énorme producteur potentiel de biomasse, s'il est entretenu. Il ne se comprend qu'en complément des autres espaces qui l'entourent et par rapport aux activités économiques qui peuvent s'y développer. Le plus souvent d'ailleurs, un marais est défini localement en fonction de son utilisation, de la « valorisation » de son potentiel de production : un marais ostréicole, un marais salant, une prairie humide, etc. Aujourd'hui cependant, il n'y a plus d'activité économique qui permette, comme le sel autrefois, d'occuper tout l'espace. Coupés de ce qui était une grosse part de leur identité, sans nouvelle « filière économique », ces « patrimoines » locaux sont moins entretenus voire laissés en déshérence, ils se recroquevillent sur la seule entité « territoire ». Ils tombent en friche et changent de nom : ils deviennent, pour les gens qui vivent à côté, des « marécages » ou des « marigots », et disparaissent en quelque sorte de l'espace de prise en charge (certaines personnes interrogées n'en parlent même plus). De la désunion entre le territoire et la filière économique naît une dégradation du « patrimoine » maraîchin. Pourtant, un attachement patrimonial tenu

perdure, comme en sommeil. Dans l'Ile d'Oléron, par exemple, le marais salé, ostréicole, est entretenu, « valorisé » mais le « marais doux » est « en friche ». Des personnes propriétaires dans ce marais en déshérence, rencontrées dans le cadre de l'audit patrimonial, ne veulent surtout pas se séparer de ces terres, car ils ont l'espoir qu'un jour, pour eux ou pour leurs descendants, ce bout de marais redevienne « valorisable », que l'union du territoire et d'une filière économique soit de nouveau possible...

Des « patrimoines communs » réduits à des « patrimoines filière »

Les acteurs des filières sont parfois perçus comme des facteurs de désunion du patrimoine. Ils peuvent avoir tendance à s'ériger comme seuls responsables et gestionnaires de la dimension du monde qui les intéressent, au détriment des autres dimensions et à l'exclusion des autres acteurs qui ont une vision différente de la même réalité. En quelque sorte, ils transforment, aux yeux des autres acteurs, le « patrimoine commun » en un « patrimoine de filière », ils en deviennent les titulaires effectifs. Les chasseurs réduiraient la faune sauvage au seul gibier, les pêcheurs « s'approprieraient » les poissons des rivières pour eux-mêmes, les forestiers la forêt, les gestionnaires de l'eau réduisent la qualité de l'eau à des données physico-chimiques, etc. Cette tendance des acteurs des filières à réduire les patrimoines communs à des patrimoines filières est à double tranchant : le patrimoine commun est effectivement perçu par les acteurs extérieurs à la filière comme le patrimoine de la filière et, quand il pose problème, c'est la filière qui en est tenu pour responsable : quand les sangliers font des dégâts sur les terres agricoles ou dans les jardins, ce sont les « sangliers des chasseurs » et non pas une « faune sauvage » patrimoine commun du territoire (CHRISTIN et al., 1998) ; de même, si l'ours réintroduit dans les Pyrénées pose des problèmes, c'est en quelque sorte la « filière ours » (administration de l'écologie, associations de protection de la nature, spécialistes de l'ours...) qui sera tenue pour responsable, même si, en théorie, l'ours est un « patrimoine commun » selon les dires mêmes de cette « filière ours ». De façon plus diffuse, si l'eau est encore perçue comme un « patrimoine commun » par les habitants d'un territoire, la relation à l'eau s'est fortement distendue dans la plupart des cas : quand l'eau qui coule du robinet est de mauvaise qualité, c'est la filière « eau potable » qui est tenue pour responsable ; la « filière irrigation » est accusée de s'approprier l'eau des rivières et des nappes à son profit en cas de pénurie ; la « filière hydroélectricité », elle, est accusée de dégrader le milieu naturel au profit de la seule dimension énergétique...

2.5.2. Les formes « d'unions » autour des patrimoines

De façon intuitive, un titulaire cherche à faire partager son attachement au patrimoine à d'autres personnes pour qu'elles en deviennent les co-titulaires ou les titulaires exclusifs quand il ne pourra plus lui-même s'en occuper. Plus encore, une volonté d'agrégation d'éléments humains et non humains autour du patrimoine, dans une entité toujours plus dense, fait le pendant du sentiment qui amène les titulaires effectifs ou potentiels à ressentir comme une dégradation patrimoniale toute « désunion » entre le patrimoine et les éléments constituant l'entité associée. Cette volonté « d'union » autour du patrimoine pousse les acteurs à créer de nouveaux liens pour maintenir et développer l'élément auxquels ils sont attachés. En ce sens, le « patrimoine » est bien, comme dit André MICOUD, une façon de redire en permanence « ce qui nous relie ».

La constitution d'un patrimoine par un individu, dans le sens originel du terme, peut ainsi s'interpréter comme une façon de densifier l'entité familiale, en reliant entre eux des humains (les membres de la famille, les enfants à naître, la lignée en construction) et des non humains (des terres, des meubles, des immeubles, des tableaux, des collections...). Dans un autre registre, tout le mouvement de muséification des objets, bâtiments et sites historiques, ruraux, industriels peut se comprendre comme une tentative de créer de nouveaux liens pour des éléments tombés en désuétude. Les acteurs de la muséification recréent une entité naturelle, artificielle et humaine associée au patrimoine à partir de l'ancienne, disparue ou en voie de disparition : la filière minière, le monde agricole d'autrefois, la chevalerie, etc. Ils invoquent et interprètent le passé mais ancrent aussi l'élément patrimonialisé dans le présent via le tourisme développé autour de la fréquentation induite, la recherche historique, l'éclairage qu'apporte cet élément sur notre vie d'aujourd'hui, voire une réinterprétation complète de l'histoire pour les besoins de mise en scène⁷¹.

Pour maintenir « vivant » des territoires, des cultures, des savoir-faire, des produits, leurs titulaires patrimoniaux cherchent aussi en permanence à les relier à des humains et des non humains qui sont autant de garanties de leur pérennité. Les entités sont ainsi mouvantes, dynamiques, elles peuvent interagir et se combiner pour que le patrimoine vive et se transmette. L'un des enjeux patrimoniaux majeur lors de nos interventions, est d'ailleurs la combinaison entre entités « territoire » et entités « filière » : pour que l'agriculture se

⁷¹ Par exemple, les « Châteaux Cathares » dans l'Aude ont été construits après la disparition du mouvement Cathare.

maintienne et devienne le patrimoine des habitants de la Plaine de Versailles, les agriculteurs d'aujourd'hui et de demain doivent pouvoir vivre de leur travail et s'inscrire dans des filières agricoles, tout en tissant des liens avec tous les autres acteurs de la Plaine ; pour que les marais de la façade Atlantique puissent rester ou redevenir des patrimoines vivants, les filières économiques (en particulier agricoles) cherchent à se maintenir et se développer en gardant un lien fort avec les caractéristiques du territoire⁷², les nouvelles filières émergentes comme la filière « biodiversité » doivent encore faire la preuve qu'elles peuvent contribuer à la pérennité des marais.

Plus l'entité patrimoniale est dense, plus elle relie des humains et des non humains différents, plus les degrés et la nature des attachements patrimoniaux varient. Ce mouvement d'union est donc concomitant d'une grande diversité de relations au même patrimoine : par exemple, certains veulent « valoriser le marais », tandis que d'autres veulent « l'entretenir », « le protéger », « maintenir la biodiversité », tout le monde pouvant se reconnaître dans l'appellation « patrimoine ». La diversité des relations patrimoniales est ainsi le pendant de la recherche d'unité qui accompagne la densification de l'entité associée au patrimoine.

⁷² C'est évident pour l'ostréiculture et l'élevage extensif, c'est plus difficile pour la maïsiculture, accusée par ses détracteurs d'assécher les marais.

3. Une approche unitaire de l'utilisation du terme de patrimoine : deux niveaux de « boucles systémiques »

Après avoir recherché des points communs entre des approches disciplinaires s'intéressant au patrimoine, après avoir étudié la perception intuitive du patrimoine comme un tout inscrit dans des entités naturelles, artificielles et humaines, intéressons nous maintenant à la façon d'observer le patrimoine en considérant que l'observateur lui-même, en parlant du terme de patrimoine, contribue à la patrimonialisation en faisant de ce terme un objet d'étude.

3.1. Utilisation de l'approche systémique, une approche de la totalité/complexité, pour saisir l'unité des approches patrimoniales

Approcher les phénomènes dans leur « totalité » est un des fondements des approches systémiques, intimement liée à celle de « complexité » (BAROUCH, 1989, p 176). La complexité n'est pas réductible à des éléments simples (MORIN, 1974), ou, plus précisément, si l'on découpe un phénomène complexe en éléments simples, on perd l'essentiel de la compréhension dudit phénomène. Ludwig VON BERTHALANFFY (1973), confronté à cette complexité en biologie, a proposé la notion de « système » comme « un ensemble en interaction formant un tout ». Un système a des qualités émergentes qui ne sont pas perceptibles s'il est réduit en éléments simples : par exemple, un chameau, considéré comme un tout, a des qualités émergentes comme son pas chaloupé, qualités qui disparaissent si on l'étudie organe par organe ou s'il est réduit à un amas composé majoritairement de carbone, d'oxygène, d'hydrogène et d'azote. Cette notion de « système » a été utilisée dans de nombreuses disciplines, donnant naissance à de nombreux courants⁷³. Elle permet à la fois de penser la totalité d'une entité réelle comme un organisme vivant et de concevoir des systèmes conceptuels adaptés à la compréhension d'une situation donnée (étudier par exemple une population d'animaux comme un tout, un système en interaction). Cette approche systémique de la totalité est d'autant mieux adaptée à la notion de patrimoine qu'elle conçoit les systèmes comme des entités dynamiques, directement inspirés des organismes vivants, tentant de maintenir son identité : une dynamique interne faite d'interactions et de rétroactions ou feedback (SIMON, 1969) et une dynamique externe de lutte contre la désorganisation ou la

⁷³ Henry OLLAGNON (1998, thèse, pp 339-341) cite trois courants : le courant de la cybernétique et de la théorie de l'information, le courant des sciences de la gestion ou sciences des organisations et le courant du structuralisme.

destruction. En ce sens, l'approche systémique rejoint l'approche intuitive utilisée dans le paragraphe précédent.

Certains systémiciens considèrent qu'il ne faut pas seulement étudier les systèmes eux-mêmes mais *la représentation que nous nous faisons de ce système* : l'observateur du système fait partie du système lui-même et l'information même sur l'objet observé naît de l'interaction entre l'observateur et l'objet observé (BAROUCH, 1989, p179). Nous utiliserons cette approche systémique pour éclairer la relation entre un titulaire, son patrimoine et l'observateur de la relation patrimoniale. Penser la notion de patrimoine dans sa totalité, c'est penser le système composé par l'élément patrimonialisé et son titulaire en interaction et penser la relation entre ce système et l'observateur, lui-même en interaction et avec le titulaire et avec l'élément patrimonialisé.

3.2. Le projet ou le problème comme moteur d'utilisation du terme de patrimoine au sein de « boucles systémiques »

« Le patrimoine est ce qui nous concerne, une sorte de réserve d'énergie millénaire » (BABELON ET CHASTEL, 1994, p109).

3.2.1. Ce qui motive le titulaire patrimonial : son problème et/ou son projet

Dans la première partie de cette thèse, nous avons constaté que le succès du terme de patrimoine depuis les années 1980 provenait d'un « problème patrimonial » (première partie, paragraphe 4.2.1.), ou d'un « projet patrimonial » (première partie, paragraphe 4.2.2.) ou des deux, attaché au titulaire du patrimoine. Le problème patrimonial est une menace de destruction de l'élément patrimonialisé (la mort), le projet patrimonial est l'expression d'une volonté de prise en charge de l'élément patrimonialisé (la vie). Au regard des histoires patrimoniales de la deuxième partie, ce problème et/ou projet patrimonial semble bien être le cœur de la motivation du titulaire, cette « énergie millénaire » dont parlent BABELON et CHASTEL. Chaque histoire patrimoniale peut en effet être lue comme suit : à un moment t, dans un contexte donné, un acteur est confronté à un problème concernant un élément qu'il estime lié à son identité qui l'amène à prendre en charge cet élément matériel ou immatériel, constituant ainsi un projet pour son avenir et l'avenir de cet élément ; pour désigner la relation qu'il entretient avec cet élément il utilise le terme de « patrimoine ».

Certaines « histoires patrimoniales » ne nous sont arrivées que partiellement, elles ne sont pas suffisamment connues pour savoir exactement le problème patrimonial ou le projet de prise en charge à l'origine de l'utilisation du terme de « patrimoine ». Il est ainsi difficile de tracer l'utilisation du terme de « patrimoine » dans son sens ancien, dans le droit Romain, puis sous l'Ancien Régime. Ce qui motive effectivement les utilisateurs du mot n'est en effet pas toujours explicite, même pour des histoires patrimoniales plus récentes.

Quelques exemples explicites tirés des « histoires patrimoniales » :

A la Révolution Française, quand d'Armand-Guy KERSAINT constate la destruction des monuments de la Royauté⁷⁴, il vit un « problème patrimonial ». La protection des Monuments Historiques constitue en quelque sorte le « projet patrimonial » pour que la Nation Française prenne en charge des éléments culturels extraordinaires.

Au XIX^{ème} siècle, le Code Civil de 1804 ne règle pas clairement les questions de succession. C'est un problème pour les juristes tels que ZACHARIAE, AUBRY et RAU⁷⁵ qui utilisent alors le terme de « patrimoine » pour que soient pris en charge les éléments matériels liés à une personne par ses héritiers après sa mort.

A partir de 1945 quand l'ONU, à travers UNESCO, choisit le terme de « patrimoine mondial de l'Humanité », elle manifeste son projet de constitution d'une communauté internationale qui regrouperait tous les hommes et qui puisse prendre en charge les éléments reconnus comme participant de l'identité de cette communauté. Ce terme de patrimoine mondial permet ensuite, de façon complémentaire, d'explicitier des « problèmes patrimoniaux » que l'ONU estime communs à tous les hommes : le risque de disparition de chefs d'œuvres architecturaux ou de sites naturels, la dégradation de la biodiversité, le risque de manipulation génétique...

3.2.2. La notion de « boucle systémique »

L'approche systémique peut nous permettre de représenter l'unité de la relation patrimoniale en tenant compte de cette énergie que constitue le problème ou le projet pour le titulaire du patrimoine. Nous utiliserons la notion de « boucle systémique » développée par Henry OLLAGNON dans sa thèse :

⁷⁴ Voir § 2.4., deuxième partie

⁷⁵ Voir § 1.2.2., deuxième partie

« La relation "observateur–problème-système" est une "relation bouclée" qui lie le système au problème en les séparant du reste de l'univers. Nous proposons de l'appeler "boucle systémique". L'auto-organisation comme l'autoréférence présentent par définition une certaine opacité à l'observateur extérieur. L'autoréférence du fait de la fermeture du système sur lui-même : les significations qu'il engendre lui sont propres. On ne peut y avoir accès qu'en altérant, en mutilant le "système". [...] Ainsi la boucle est-elle fermée : pour qu'il y ait système il faut qu'il y ait problème, pour qu'il y ait problème, il faut qu'il y ait un observateur, et l'observateur est celui qui pose le problème et le décrit en système. » (OLLAGNON, 1998, p 353)

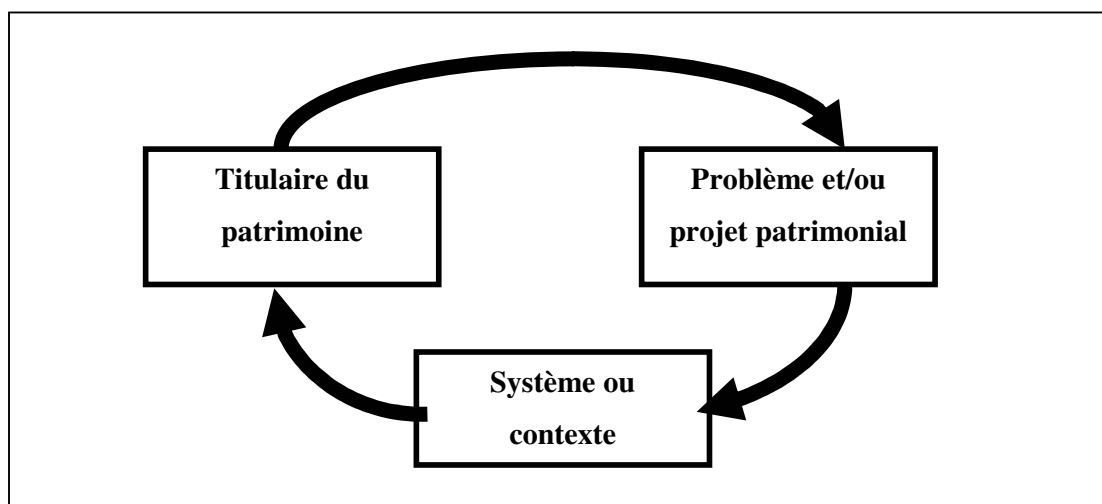
Cette notion de « boucle systémique » rejoint en partie la notion de « justification » telle qu'elle est développée par BOLTANSKI et THEVENOT (1991) à la différence qu'Henry OLLAGNON envisage un croisement possible des « boucles systémiques » qui se distingue nettement du « compromis » :

« Dans la rencontre de plusieurs boucles systémiques, il n'y a pas de mise en commun entre plusieurs observateurs, mais constitution d'un nouvel observateur. La communication entre deux individus est l'émergence d'un modèle commun à ces individus qui, ensemble, constituent un observateur pour partager un modèle commun. » (OLLAGNON, 1998, p352)

3.2.3. La boucle systémique titulaire-problème/projet-système comme justification de l'utilisation du terme de « patrimoine »

A la lumière du paragraphe précédent, nous pouvons interpréter l'utilisation du terme de patrimoine comme l'identification, par un auteur, d'une boucle systémique entre le titulaire du patrimoine, son problème et/ou son projet et le système (ou contexte) dans lequel il évolue (voir figure 1). Un acteur se constitue en titulaire d'un patrimoine parce qu'il a un projet ou qu'il ressent un problème lié aux éléments patrimonialisés, dans un contexte précis. Le système dans lequel il évolue rétroagit sur le titulaire, le renforce dans son désir de prise en charge car il contribue à justifier l'énoncé du problème.

Figure 4 : Boucle 1 : boucle systémique titulaire - problème/projet - système



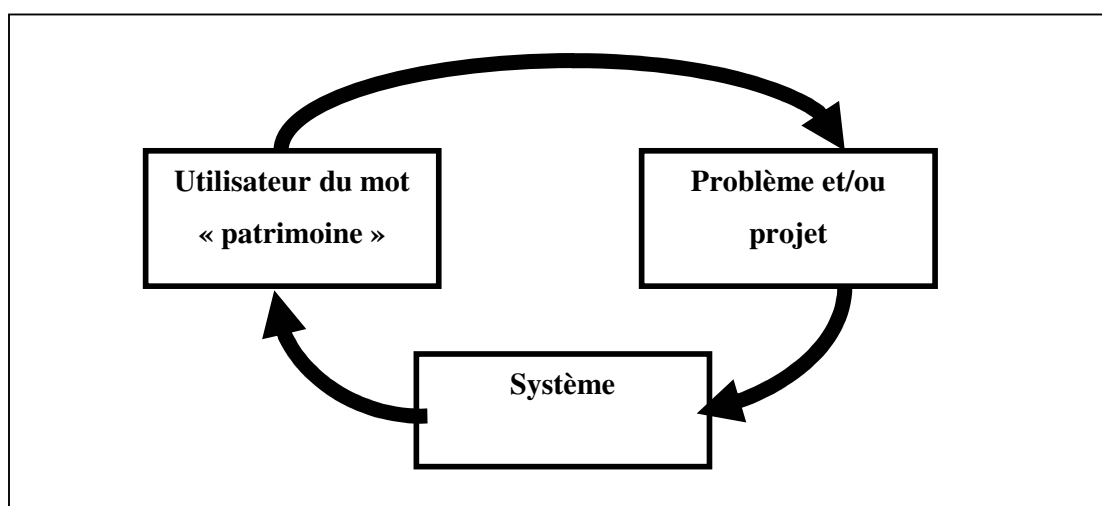
Les boucles systémiques de ce type permettent de représenter l'utilisation, par des auteurs et/ou des acteurs, du terme de patrimoine pour expliciter un problème ou un projet lié dans une situation donnée. Par exemple, à la fin du XX^{ème} siècle, le législateur en France décrit ce que l'on peut interpréter comme une boucle systémique quand ils proclament que l'eau ou le territoire sont les « patrimoines communs de la Nation ». Le titulaire patrimonial est la Nation, le problème est la dégradation de l'eau, le système est la gestion de l'eau en France. Dans le cas de la patrimonialisation du territoire, cela renvoie plutôt au projet de décentralisation dans le système d'organisation français du début des années 1980. Ces boucles systémiques représentent l'unicité et donc la spécificité de chaque relation patrimoniale : chaque patrimonialisation renvoie à un problème ou un projet spécifique dans un système donné.

Ce type de boucle systémique est observé par des auteurs qui décrivent l'utilisation du terme de patrimoine. Par exemple, dans le domaine culturel, Françoise CHOAY (1992) décrit, dans *l'Allégorie du Patrimoine*, des boucles systémiques à différentes époques en France. Je suis moi-même dans une telle position quand je décris les « histoires patrimoniales ». Dans ce cas il y a toujours une part d'interprétation puisqu'il est difficile d'explicitier un problème ou un projet à la place de l'acteur qui le vit, d'autant plus quand ce couple acteur/projet ou acteur/problème est éloigné dans le temps avec les risques d'anachronisme que cela comporte. C'est pourquoi, pour compléter cette première boucle systémique, une deuxième est nécessaire.

3.2.4. Une deuxième boucle systémique pour l'acteur à l'origine de l'utilisation du terme de « patrimoine »

En effet, les auteurs qui décrivent ces premières boucles systémiques sont eux-mêmes dans une boucle systémique. Ils veulent intégrer le terme de « patrimoine » dans un corpus théorique ou pratique. En ce sens, l'utilisation du terme de « patrimoine » correspond à un projet ou tend à résoudre un problème théorique ou pratique, comme le montre la figure 2. Le « système » correspond alors à un corpus théorique (économie, droit, écologie...) à un moment donné.

Figure 5 : Boucle 2 : boucle systémique de l'utilisation du terme « patrimoine »



Alors que dans la première boucle systémique nous étions dans la situation effective d'un acteur vivant un problème ou un projet de prise en charge d'éléments matériels ou immatériels, dans cette deuxième boucle systémique nous sommes dans le domaine du langage, de la représentation. Etant nous-même en position d'observateur quand nous décrivons les utilisations du patrimoine, nous nous trouvons aussi en situation de « boucle systémique ».

Cependant, si tous les auteurs cités dans les différents champs de recherche sont convaincus de l'intérêt de la notion de patrimoine, le statut du terme lui-même varie d'un auteur à l'autre. A travers l'utilisation du terme de patrimoine, les auteurs, en particulier ceux cités dans le paragraphe 1 de cette partie, expriment des rapports différents aux théories et disciplines scientifiques. François OST veut rendre compte de l'évolution du rapport de l'homme à la nature, il a une approche qui vise à rénover la théorie classique d'AUBRY et RAU. Denis BARTHELEMY veut rendre compte d'une économie non-marchande, il propose de penser

l'existence de cette économie complémentaire et opposée à l'économie marchande. Olivier GODARD préfère, pour sa part, penser le patrimoine par rapport à une théorie existante, celle de BOLTANSKI et THEVENOT, il en interroge les fondements et les principes. André MICOUD et Henry OLLAGNON interrogent, quant à eux, à travers le patrimoine, les constructions et représentations scientifiques issues de la Modernité.

Chacune de ces approches est une stratégie conceptuelle, elle correspond à une boucle systémique. Chaque auteur a trouvé, dans son parcours, des raisons de s'intéresser à cette notion, au point d'en faire un élément clé de ses recherches. Les points de convergences cités dans la partie 1 montrent que ces stratégies peuvent coexister et même s'enrichir les unes les autres, apportant des regards complémentaires sur notre nouveau rapport au monde à travers le « symptôme patrimonial ». Chaque boucle systémique exprime ainsi l'unicité du patrimoine selon chaque auteur, sa théorie et sa pratique.

3.2.5. Recensement de ces boucles systémiques

Le tableau 1, dans les pages suivantes, permet de rendre compte des boucles systémiques recensées dans les « histoires patrimoniales » décrites dans la deuxième partie, en distinguant la première de la deuxième boucle, celle décrite par un auteur et celle de l'auteur lui-même. Leur interprétation reste, comme précisée précédemment, délicate, tant il est difficile de se mettre à la place de l'utilisateur du terme pour la décrire. D'autre part, ce tableau a pour but de dresser un panorama des approches patrimoniales recensées mais n'est pas exhaustif. Certaines boucles pourraient en effet être déclinées en fonction de différents titulaires patrimoniaux. Par exemple, l'utilisation du terme « patrimoine mondial » pourrait faire l'objet d'une déclinaison suivant les projets qu'il recouvre pour les territoires qui investissent un tel terme car chaque réalité a sa propre unité d'action : le cas de la ville du Havre est différent de celui de Potosi et du Cerro Rico en Bolivie (ABSI, 2004). De même, je constate à chaque intervention en tant que praticien d'une approche patrimoniale, que des « patrimonialités » différentes s'expriment pour chaque situation, au-delà de l'unité d'approche et des outils utilisés.

Tableau 1 : Boucles systémiques identifiées dans les histoires patrimoniales

Approches patrimoniales		Eléments patrimoniaux	Boucles systémiques		
			Acteur(s)	Problème et/ou projet	Système/contexte
<i>Domaine juridique</i>					
Le patrimoine dans l'Antiquité		Terre, biens familiaux	Famille	Comment transmettre les biens du père ?	Système juridique antique
Le patrimoine sous l'Ancien Régime		Terre, biens familiaux, position sociale	Famille ou lignée ou parentèle	Comment transmettre les biens familiaux ?	Système juridique local sous l'Ancien Régime
Le patrimoine selon la théorie d'Aubry et Rau	Boucle 1	Ensemble des biens d'une personne (y compris les dettes)	Individu ou personne morale	Conserver l'unicité des biens, régler les questions de succession	Système juridique issu du Code Civil
	Boucle 2	Le patrimoine indivisible, lié à la personne	Aubry et Rau	Créer une « science juridique »	Constitution de l'édifice universaliste au XIXème siècle

Introduction du terme de « patrimoine affecté » pour les entreprises		Actif et passif d'une entreprise	Chef d'entreprise	Protéger les biens personnels et familiaux du chef d'entreprise	Droit français et européen.
Les « patrimoines communs » dans la législation française	Boucle 1	Territoire, langue française, eau, environnement	La « Nation »	Mettre en place des mesures de protection de ces éléments	Décentralisation, émergence des questions environnementales
	Boucle 2 ou boucle 1 bis	La notion de patrimoine commun	Les législateurs Les administrations concernées pour la gestion institutionnelle	Donner une valeur symbolique aux éléments désignés	
Le « patrimoine commun » au niveau international	Boucle 1	Culture, sites naturels, génétique	L'Humanité	Protéger les éléments d'intérêt mondial menacés de destruction ou d'appropriation exclusive	Internationalisation des problèmes et des enjeux après la Deuxième Guerre Mondiale. Mise en place des

	Boucle 2	La notion de « patrimoine de l'Humanité » ou « world heritage »	UNESCO	Rendre concret la constitution d'une « communauté internationale »	Organisations internationales.
Le patrimoine pour François OST	Boucle 1	tout ce qui touche au « milieu » est patrimonialisable	Individu ou groupe d'individus	Réappropriation sociale du passé ou du milieu	Relations homme-nature aujourd'hui
	Boucle 2	Le patrimoine comme statut au milieu	François OST	Rénover la théorie d'Aubry et Rau	Evolution du rapport de l'homme à la nature
<i>Patrimoine culturel</i>					
La notion de patrimoine culturel avant la Révolution	« Le fait religieux »	Relique de saints, témoignages du passage du Christ, icônes	Clergé	Entretenir le culte à travers ses incarnations matérielles	Etablissement de la Religion Catholique, puis guerres de religion
	« Le fait monarchique »	Trésor, objets sacrés de la royauté en France : les <i>regalia</i>	Rois de France	Symboliser la pérennité de la Royauté malgré le	Monarchie en France jusqu'à la Révolution

		(instruments du sacre et du couronnement) par exemple.		nomadisme de la cour.	
	« Le fait familial »	Lieu féodal, châteaux, objets d'art, objets souvenir, collections, bibliothèques	Familles aristocratiques et royales	S'inscrire dans une lignée, affirmer la continuité familiale	A partir de la Renaissance en France
	Boucle 2	Le patrimoine culturel dans son acception récente s'inscrit dans une histoire	Chastel et Babelon	La volonté de protéger les éléments culturels reste minoritaire.	En France, après les « Trente Glorieuses » s'ouvre une période de redécouverte du « patrimoine culturel »
Le patrimoine culturel à la Révolution Française Le « fait national » (Babelon et Chastel)		Les monuments issus de l'Ancien Régime	Des députés	Protéger les monuments de la destruction Construire l'identité nationale	Remise en cause de la Monarchie par la Révolution, émergence de la Nation

Les Monuments Historiques au XIX ^{ème} siècle		Les monuments historiques : le patrimoine « extraordinaire »	L'administration des Monuments historiques	Identifier les monuments à conserver, structurer la protection	Mise en place d'une institution de la culture en France au XIX ^{ème} siècle
Le patrimoine rural	Boucle 1	L'architecture rurale, les paysages, les produits du terroir, les techniques, outils et savoir-faire	L'administration de la culture	Protection, mise en valeur, réutilisation des ensembles patrimoniaux à des fins de développement économique, social et culturel.	Montée de la protection d'éléments culturels plus « ordinaires », explosion sémantique du terme de patrimoine dans les années 1990.
	Boucle 2	Le patrimoine culturel rural	Isac CHIVA	Mépris de la culture populaire, peu de protection de l'architecture rurale,	

<i>Patrimoine naturel</i>					
La protection du patrimoine naturel « extraordinaire »		Les sites naturels	Associations de protection de la nature, naturalistes, UICN	Protéger la nature monumentale	Emergence d'un mouvement international de protection de la nature au XXème siècle
La connaissance et le maintien de la biodiversité	Boucle 1	Faune, flore, et tout autre être vivant	Naturalistes, monde scientifique, ensemble de la population (par extension)	Identifier de façon systématique les éléments naturels pour les connaître et les protéger	Emergence de l'enjeu de la baisse de la biodiversité dans le monde à partir de la fin des années 1980
	Boucle 2	Le patrimoine naturel scientifique	MSHN	Mettre en place une approche « scientifique » du patrimoine naturel	
Approche institutionnelle de	Boucle 1	Eau, milieux aquatiques et	La Nation française	Enrayer la dégradation de l'eau, protéger sans nuire au	Dégradation de la qualité de l'eau en France, modifications

l'eau		biodiversité associée		développement	institutionnelles (décentralisation),
	Boucle 2	Eau comme patrimoine commun	Agences de l'eau	Mettre en action le concept de « patrimoine commun de la Nation »	gestion par bassins versants
Patrimonialisation des paysages		Les paysages	Acteurs territoriaux	Perpétuer une forme artificielle	
Le patrimoine naturel dans les pays du sud	Boucle 1 : Patrimonialisation exogène	Biodiversité	Acteurs extérieurs aux pays du sud	Répondre aux enjeux internationaux de protection de la biodiversité Adaptation d'outils occidentaux	Utilisation croissante du terme de patrimoine naturel dans les politiques de gestion de la nature dans les pays en développement
	Boucle 1 : Patrimonialisation endogène	Les éléments « naturels » auxquels les habitants du pays du sud sont attachés : mangrove,	Acteurs locaux des pays du sud	Stratégies multiples qui correspondent aux différentes formes d'attachement : économie, politique,	

		pâturages,...		symbolique...	
	Boucle 2 :		Cormier Salem et Roussel	Mesurer la pertinence de l'utilisation du terme de patrimoine naturel dans les pays du sud	
<i>Patrimoine génétique</i>					
Vulgarisation de la génétique	Boucle 1	Le génome	Les êtres vivants	Reproduction de l'espèce	Emergence d'une nouvelle science : la génétique
	Boucle 2	Une métaphore	Généticistes	Donner des images simples pour expliquer les mécanismes du vivant	
Défense de l'environnement		Le matériel des espèces en voie de disparition, le « pool génétique » mondial	L'Humanité	Disparition du nombre d'espèces, diminution de la variété génétique	Montée de la question de la biodiversité, développement des OGM

Défense des droits de l'Homme	Le matériel génétique humain comme identité biologique	L'humanité	Empêcher la manipulation génétique sur l'espèce humaine	Développement des possibilités de modification du matériel génétique humain	
Eugénisme « négatif »	Les gènes comme spécificité d'une « race »	Les « races »	Dégénérescence de l'espèce humaine	Idéologies racistes XIX ^{ème} et XX ^{ème} siècle	
Eugénisme « positif »	Les gènes	Les sociétés humaines organisées	Lutter contre les maladies génétiques, « éradiquer » les gènes susceptibles de provoquer des maladies	Développement des outils de contrôle des naissances	
<i>Patrimoine économique</i>					
Approche	Boucle 1	Les biens marchands nationaux	La Nation	Mesurer la valeur des biens de la Nation	Remise en cause du contenu du PIB

comptable	Boucle 2	Le patrimoine en comptabilité	Comptabilité nationale	Cohérence de la comptabilité nationale : tenir compte des stocks autant que des flux	Mise en place du système de comptabilité international après 1945 et tentatives d'ajustement de ce modèle
Le « capitalisme patrimonial »	Boucle 1	Les fonds privés d'investissement	Particuliers, fonds de pension	Faire fructifier son capital	Evolution du capitalisme marchand à partir des années 1990
	Boucle 2		Economistes	Rendre compte de l'évolution du capitalisme mondial	
Une démarche en compréhension du patrimoine	Boucle 1	Les « ressources produites libres » et les « externalités positives »	Territoire ou organisation	Maintenir les ressources gratuites, comme libres d'accès	La domination d'une vision marchande de l'économie pose la question de la place du non-marchand
	Boucle 2	Le patrimoine dans l'insitutionnalisme sociologique et	Bernard Billaudot	Compléter la démarche en extension du	

		l'institutionnalisme historique		patrimoine	
Le patrimoine comme inverse du capital	Boucle 1	Ex : savoir-faire agricoles	Passage d'un titulaire familial à un titulaire professionnel	Adopter les nouvelles techniques de production agricole au XXème siècle	
	Boucle 2		Denis Barthélemy	Faire une place au patrimoine dans la théorie économique	
Le patrimoine comme compromis entre plusieurs légitimités	Boucle 1	Patrimoine naturel	Groupe d'acteurs aux légitimités différentes	Recherche de compromis permettant de dépasser les justifications de chaque ordre	Monté des conflits multiacteurs, échec de l'économie à produire des solutions partageables par tous
	Boucle 2		Olivier Godard	Relire le patrimoine à la lumière de la théorie des ordres de	

				justification	
<i>Patrimoine ethnologique</i>					
Collection d'objets	Boucle 1	Activités humaines récentes	Amateurs, collectionneurs	Disparition accélérée des activités rurales	Le temps de la Modernité : folklorisation et mise en musée du passé récent Décentralisation
Approche institutionnelle	Boucle 1	Activités humaines « mortes »	Ministère de la culture	Elargissement progressif de la notion de patrimoine culturel aux éléments immatériels	
	Boucle 2		Ethnologues	Reconnaissance de l'ethnologie comme science	
Approche du patrimoine en train de se faire	Boucle 1	Activités humaines « vivantes »	Acteurs locaux, par territoire, par profession	Redire ce qui nous relie	Temps des incertitudes, période post-moderne
	Boucle 2		André Micoud, Michel Rautenberg.	Parler du patrimoine tel qu'il se fait	

				aujourd'hui	
<i>Patrimoine stratégique</i>					
Gestion communautaire territoriale		Des dimensions vitales pour l'Homme dans un territoire : la sécurité, l'eau, l'alimentation...	Des communautés d'acteurs constituées localement : villages, marais,...	Survivre ensemble	France rurale jusqu'au XXème siècle
Approche patrimoniale de type système-acteurs	Boucle 1	Ensemble des éléments matériels et immatériels Le vivant	Trois types de titulaires : individuel, collectif et commun	Des problèmes complexes et multi-acteurs Un projet : maintenir son identité et son autonomie dans le temps et l'espace.	Dégradation du vivant Dominance d'approches réduisant le complexe
	Boucle 2	Le patrimoine dans l'action	Henry Ollagnon	Proposer des outils et des concepts pour une meilleure prise en	

				charge du vivant	
Médiation patrimoniale par récurrence	Boucle 1	Les ressources naturelles en Afrique comme la forêt	Les communautés locales	Mieux prendre en charge les ressources naturelles dans un contexte de déforestation	Sommet de Rio, reconnaissance de la gestion locale et participative des ressources naturelles
	Boucle 2		CIRAD	Analyser et formaliser un mode d'action dans les pays en développement	

3.3. Ces boucles systémiques sont des outils pour une représentation homogène des utilisations du terme de patrimoine

Le recensement des boucles systémiques met en avant les projets ou problèmes qui animent les utilisateurs du mot « patrimoine ». Dans l'approche systémique, il est important de distinguer les mots utilisés de la réalité qu'ils décrivent pour celui qui l'emploie : « le mot n'étant pas la chose nommée ».

Patrimoine effectif nommé

La boucle 1 existe lorsqu'un acteur ou un groupe d'acteurs choisit lui-même de nommer « patrimoine » un élément auquel il est attaché, la révélation de cet attachement survenant à travers un problème de dégradation ou un projet de prise en charge. Cela suppose que le terme de « patrimoine » a un sens pour l'acteur ou le groupe d'acteurs qui l'utilise, et réciproquement, en choisissant ce terme cet acteur contribue aussi à lui donner un contenu. Pour les acteurs qui utilisent ce terme, l'élément auquel ils sont attachés est effectivement ressenti comme un patrimoine, il est *patrimoine effectif* pour eux. En en parlant, ils espèrent souvent faire partager leur attachement à un plus grand nombre de personnes. Ainsi, les mouvements écologistes au XX^{ème} siècle ont choisi au niveau mondial le terme de « patrimoine naturel », de même, de nombreux ouvrages existent pour décrire ce que de nombreux acteurs considèrent comme leur « patrimoine » : monuments historiques, paysage, territoire, collection d'objets...

Patrimoine institué

L'institutionnalisation du « patrimoine » est une variante de la boucle 1. Tel ou tel élément, l'eau par exemple, est décrété « patrimoine commun » par un organisme à ambition universaliste (politique, administratif, scientifique ou technique). La boucle 1 est alors constituée par un titulaire virtuel ou fictif (« L'Humanité », la « France »...) : l'eau est le patrimoine de la « Nation ». En réalité, l'organisation à l'origine de l'utilisation du terme de « patrimoine » est le titulaire institué qui applique les règles de gestion patrimoniale : les administrations et établissements publics dans l'exemple de l'eau. Ce titulaire institué constitue alors une boucle 2 qui est en fait une boucle 1bis cachée derrière l'affichage de la boucle 1 initiale. Le « patrimoine » est ainsi institué par un organisme qui a un problème ou un projet qu'il ressent comme « universel ». Cependant, ce processus de patrimonialisation institutionnelle rétroagit sur la relation que l'ensemble des personnes concernées par l'élément

décrété « patrimoine » : le fait que l'eau ait été décrété en France comme « patrimoine » de part la loi, contribue au fait que les Français considèrent souvent, lorsqu'ils sont interrogés, que l'eau est effectivement un « patrimoine » même s'ils n'ont pas les moyens d'en être les titulaires organisés comme tels⁷⁶. Du fait du caractère « commun » de ces patrimoines, chaque acteur concerné par ces éléments agissent effectivement dessus sans se coordonner avec les autres qui provoque un décalage entre le titulaire « institué » en charge de l'eau et le complexe multiacteurs qui agit effectivement sur l'eau.

Patrimoine effectif observé

La boucle 2 combinée à la boucle 1 dénote une utilisation du « patrimoine » plus distanciée : le terme sert à mettre un mot sur une relation observée entre une personne désignée comme titulaire et un élément désigné comme patrimoine. Selon notre interprétation, l'auteur décrit une boucle 1, en s'inscrivant dans une boucle 2, c'est-à-dire qu'il a son propre projet ou son propre problème à résoudre, distinct du problème ou projet de la boucle 1 tout en y étant lié.

Dans de nombreux cas, ce sont les auteurs eux-mêmes qui utilisent le terme de « patrimoine » pour décrire une relation entre des acteurs et un élément, ces acteurs eux-mêmes n'utilisant pas ce mot. La boucle 2 correspond alors à une explicitation d'une relation. L'auteur veut contribuer à la défense ou la promotion de l'élément qu'il désigne comme patrimoine. Il considère que l'élément auquel il s'intéresse est un *patrimoine effectif* pour les acteurs qui le prennent en charge. Dans son livre *Vert patrimoine* (1994), Françoise DUBOST décrit ainsi la patrimonialisation récente des plantes et jardins.

Patrimoine nommé observé

Dans d'autres cas, la relation est encore plus distanciée : l'observateur décrit des acteurs qui utilisent le terme de « patrimoine » pour exprimer leur relation à tel ou tel élément. L'observateur s'interroge alors sur la signification du terme, le pourquoi de son utilisation (c'est son projet). Cette thèse s'inscrit dans ce schéma, tout comme les interprétations de Jean-Pierre JEUDY dans *Patrimoine en folie* ou Yvon LAMY dans *L'alchimie du patrimoine*.

⁷⁶ Les personnes interrogées sur l'eau dans le cadre des audits patrimoniaux, citent souvent son caractère de « patrimoine » et se réfèrent explicitement à la Loi sur l'eau de 1992.

Patrimoine interprété

A partir du patrimoine effectif ou nommé observé, certains auteurs proposent une interprétation du terme, donnant naissance à une « théorie patrimoniale » ou une « approche patrimoniale ». Cette interprétation repose sur des phénomènes et problèmes dont les théories existantes ne rendent, selon ces auteurs, que partiellement compte (ce qui peut être vécu comme un « problème » de boucle 2). L'utilisation du terme de patrimoine permet alors à l'auteur de structurer sa pensée, au service de son projet théorique ou pratique : Jean-Claude LEFEUVRE et Geneviève HUMBERT, dans l'article *A chacun son patrimoine ou patrimoine commun ?* (1992) proposent par exemple, à partir de l'observation de l'évolution juridique du patrimoine, une interprétation du « patrimoine naturel » comme une reconnaissance en devenir du droit des êtres vivants. Le passage du patrimoine observé au patrimoine interprété n'est pas toujours net car l'auteur s'appuie sur ses observations de patrimonialisation pour appuyer sa thèse, son projet.

Patrimoine appliqué

Les différentes interprétations du patrimoine peuvent ensuite faire l'objet d'une application, donnant naissance à de nouvelles boucles 1. Le « patrimoine institué » s'appuie ainsi sur un « patrimoine interprété » : la notion de « patrimoine mondial de l'Humanité » a fait l'objet d'une réflexion internationale poussée lors des différentes conférences organisées à la mise en place de l'UNESCO. L'approche patrimoniale d'Henry OLLAGNON a suscité de nombreuses applications qui sont autant de « boucle 1 ».

Le texte ci-dessus ne correspond pas à des étapes dans l'utilisation du patrimoine, il ne s'agit pas d'un processus linéaire car chaque utilisation du terme, chaque application, rétroagit sur l'ensemble des autres utilisations et applications. De plus, un auteur peut successivement adopter la position de l'observateur, de celui qui interprète les phénomènes patrimoniaux, et de celui qui nomme un patrimoine effectif qu'il ressent personnellement.

Les boucles systémiques 1 et 2 permettent ainsi de bien distinguer les utilisations du terme de « patrimoine » en cherchant le problème ou le projet qui anime l'auteur. Elles constituent une représentation homogène de l'utilisation du mot tout en éclairant les différences entre les niveaux de discours auxquels se situent les auteurs.

4. La recherche d'unité autour des patrimoines correspond à des processus de prise en charge par leurs titulaires

Notre recherche d'unité dans les histoires patrimoniales a débouché sur trois points : la détermination d'invariants sur les questions posées par le patrimoine dans des approches convergentes, l'insertion de l'élément patrimonialisé dans des entités naturelles, artificielles et humaines perçues par leurs titulaires et des boucles systémiques représentant l'utilisation du terme. Ces trois résultats combinés éclairent notre hypothèse de départ : l'émergence du patrimoine correspond à une volonté de prise en charge du monde.

4.1. De la perception de l'unité du patrimoine à la recherche d'une prise en charge globale

A l'unité du patrimoine ne correspond pas forcément une prise en charge unitaire. Les exemples sont nombreux où le même élément patrimonial est pris en charge de façon éclatée par de multiples organismes différents (l'eau, le territoire, la biodiversité, par exemple) et où plusieurs acteurs revendiquent la prise en charge du même élément patrimonial (les œuvres d'art, les ressources génétiques par exemple). Cependant, chaque acteur se revendiquant comme titulaire d'un « patrimoine » éprouve cette perception intuitive de l'unité de l'élément auquel il est attaché et que nous avons décrite plus haut. En conséquence, chaque titulaire, recherche une prise en charge globale vis-à-vis de ce qu'il considère comme son « patrimoine » pour lutter contre l'éclatement ou pour se revendiquer comme seul titulaire légitime de tous les éléments associés à son patrimoine. Ainsi, concernant le « patrimoine rural », Isac CHIVA peut écrire :

« Seule une vision unitaire et globale du patrimoine culturel rural, pris sous tous ses aspects permettra de surmonter l'obstacle majeur qui tient, en France, au morcellement des compétences, à leur répartition entre organismes spécialisés et cloisonnés, à la quasi-absence de collaboration entre les centres de décisions. » (CHIVA, 1994, p3)

De façon générale, les acteurs qui revendiquent un « patrimoine » cherchent à le gérer de façon globale, à contrôler toutes les dimensions de son maintien ou de son développement, ce qui les amène à affronter, composer ou s'associer avec d'autres acteurs concernés par le même élément. Dans le domaine de l'eau, par exemple, les Agences de l'Eau sont chargées de

mettre en œuvre les Schémas directeurs de gestion des eaux (SDAGE) élaborés par les comités de bassins :

« Un ou des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux fixent pour chaque bassin ou groupement de bassins les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau [...]. Ils prennent en compte les principaux programmes arrêtés par les collectivités publiques et définissent de manière générale et harmonisée les objectifs de quantité et de qualité des eaux ainsi que les aménagements à réaliser pour les atteindre. » (Loi numéro 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, article 3).

4.2. Les entités patrimoniales : des entités de prise en charge

Les entités naturelles, artificielles et humaines attachées aux éléments patrimonialisés décrites dans le paragraphe 2 de cette partie regroupent les éléments humains et non humains associés intuitivement aux « patrimoines ». Elles sont donc aussi naturellement perçues par les titulaires comme les *entités de prise en charge* adéquates des éléments patrimoniaux.

4.2.1. A chacun son patrimoine, à chacun sa prise en charge

Par bien des aspects le patrimoine est « un », unique pour chaque personne qui correspond à sa perception du monde. Pour chaque individu, il existe donc une entité patrimoniale spécifique centrée sur lui, composée d'éléments matériels et immatériels auxquels il est attaché. Henry OLLAGNON propose le terme de « sphère patrimoniale » et la définit comme les éléments que chacun est prêt à prendre en charge : *« dès lors qu'un élément entre dans la sphère patrimoniale du titulaire, il la prend en charge et en use en fonction de sa stratégie de maintien de son identité dans le temps et dans l'espace et d'adaptation à un univers évolutif de son autonomie »* (OLLAGNON, thèse, p 423). A chacun son identité, à chacun sa relation patrimoniale, à chacun ses choix de prise en charge du monde qui l'entoure.

Ainsi, les conflits entre patrimoines évoqués dans la deuxième partie (paragraphe 8) ne remettent pas en cause la recherche d'unité qui anime chaque titulaire patrimonial. Chacun est dans son « univers de justification » (BOLTANSKI et THEVENOT, 1991), chacun organise sa sphère patrimoniale en fonction de son histoire, de ses attaches, de ses rencontres. Si les conditions ne sont pas réunies pour cela, les sphères patrimoniales peuvent s'affronter, les entités patrimoniales rester exclusives, un patrimoine peut même en détruire un autre. L'attachement au sein de la sphère patrimoniale et donc le degré d'engagement dans la prise en charge peut fortement varier en fonctions de divers paramètres. Nous avons vu que

l'éloignement de la parcelle de bois influe sur l'attachement du petit propriétaire forestier⁷⁷. Le même phénomène semble être observé dans ce qu'on appelle le « capitalisme patrimonial » évoqué plus haut⁷⁸. Plus l'actionnaire est éloigné géographiquement et médiatiquement (nombre d'information au sujet de l'objet de ses investissements) de l'entreprise sur laquelle une partie de son « patrimoine » est investi, plus il est indifférent à son sort. Finalement, le patrimoine des actionnaires devient, pour les territoires, une menace pour leurs entreprises considérées parfois comme leur patrimoine par ses habitants. Pour certains auteurs, cet effet de l'éloignement entre l'actionnaire et l'entreprise est accentué par le nombre d'intermédiaires. Sabine MONTAGNE (2006) estime ainsi que le mode de fonctionnement du « *capitalisme patrimonial* », le trust plutôt que le contrat, permet à des intermédiaires financier de « *gérer la propriété d'un autrui mis sous tutelle* » et conduit les épargnants à la « *passivité* » plutôt qu'à la prise en charge de leur patrimoine.

4.2.2. Des organismes par territoire et des organismes par filière tentent de prendre en charge des patrimoines concernant de multiples acteurs

De nombreuses institutions qui revendiquent la gestion de « patrimoines » s'inscrivent dans ces entités. Les Parc Naturels Régionaux (PNR), par exemple, sont des institutions qui ont vocation à prendre en charge le « patrimoine » d'un territoire et qui revendiquent une gestion spécifique : « *un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.* » (Site Internet de la Fédération des PNR). De même, des organismes sont souvent créés par filières pour la gestion d'un produit agricole ou la perpétuation d'un savoir-faire. Ces institutions sont distinctes des entités patrimoniales qu'elles veulent incarner, même si certaines tendent à entretenir la confusion en se proclamant seuls titulaires des patrimoines concernés. Souvent elle ne concernent qu'une partie des acteurs qui sont effectivement concernés par la prise en charge du « patrimoine » : par exemple, les actions des PNR en matière agricole sont rares ou concernent une minorités d'agriculteurs du territoire malgré le rôle majeur qu'ont ces acteurs sur le paysage, la biodiversité, le bâti⁷⁹.

⁷⁷ Voir troisième partie, § 2.2.1.

⁷⁸ Voir deuxième partie, § 5.1.2.

⁷⁹ Nous avons pu le vérifier lors d'une étude avec le cabinet Pascal Consultants pour l'élaboration d'un projet agricole dans le PNR du Perche. A la recherche d'actions dans le domaine agricole dans les autres PNR, nous n'avons trouvé que très peu de chose. Historiquement, les PNR se construisent plutôt contre l'agriculture dominante, provoquant des mésententes durables avec une partie des agriculteurs.

Si la prise en charge reste souvent partielle la recherche d'unité par une institution calée sur l'entité patrimoniale telle qu'elle est perçue par ceux qui sont attachés au patrimoine concerné n'en reste pas moins une constante. La recherche « d'union » autour du patrimoine, évoquée au paragraphe 2.3. correspond à *un processus de prise en charge globale* en tentant d'associer des éléments et des acteurs différents non seulement par un attachement mutuels mais aussi avec des règles de gestions. Parfois cette recherche d'unité est source de conflits entre acteurs car elle peut être perçue comme une volonté hégémonique d'un groupe d'acteurs sur les autres au nom d'un patrimoine, ou du moins une volonté d'imposer des règles à d'autres.

4.3. La question du commun : comment associer les acteurs concernés au processus de prise en charge d'un « patrimoine » ?

La recherche d'unité de prise en charge d'un patrimoine par un groupe d'acteur qui s'érige en seul titulaire peut entraîner des réactions de rejet quand ce patrimoine est perçu comme « commun » donc non appropriable par une seule partie des personnes concernées. La question du « commun », invariant du patrimoine comme nous l'avons vu plus haut, se pose ainsi en terme de prise en charge. Cette question du partage de la prise en charge de la « co-titularisation » du patrimoine est particulièrement flagrante pour les « patrimoines communs » désignés comme tels dans la loi française : l'eau, l'air, la biodiversité, ou dans les traités internationaux : la Lune, la mer.

4.3.1. Les « patrimoines communs » : un début de prise en charge internationale ?

L'extension du terme de « patrimoine » au niveau international est un processus réel mais chaotique, précisément parce qu'il pose la question de la prise en charge « en commun » de ce que certains états ou groupes d'états sont tenté de considérer comme relevant de leur sphère exclusive de prise en charge. En effet, le terme de « patrimoine de l'Humanité » (à partir de 1945), puis de « patrimoine commun de l'Humanité » (à partir des années 1960) a été employé par l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour asseoir sa légitimité à prendre en charge des éléments jugés d'intérêt commun à l'ensemble des habitants de la planète. Au niveau international, parler de « patrimoine commun » (« common heritage » en anglais) revient donc à faire de l'ONU un *titulaire effectif* de ce patrimoine, celui qui en organise les règles d'accès et d'utilisation, l'Humanité étant un *titulaire virtuel*. Or, sur bien des sujets, les états ne sont pas prêts à partager la prise en charge dans les conditions édictées par l'ONU :

l'accord de 1979 qui fait de la Lune un « *patrimoine commun de l'Humanité* »⁸⁰ n'a pas été ratifié par les seuls états qui ont ou pourront avoir réellement la capacité d'envoyer un homme sur la Lune (Etats-Unis, Russie et Chine) ! Des jalons sont pourtant posés qui constituent un *processus de prise en charge en commun* encore balbutiant du fait de la nouveauté d'un tel enjeu. En 1967, les puissances spatiales d'alors (Etats-Unis et URSS), en pleine course à la Lune, ont ratifié le traité⁸¹ qui faisait du satellite de la Terre un espace non approprié. Les Etats-Unis d'ailleurs, n'ont pas revendiqué de propriété sur la Lune après 1969. Dans les années 1970, le débat a tourné justement sur la notion de patrimoine commun de l'Humanité, revendiqué surtout par les pays en développement comme l'Argentine. Une fois la Lune atteinte, la question de sa prise en charge n'était plus théorique : à qui allait bénéficier les ressources que l'on y trouverait, qui allait en organiser l'exploitation et l'utilisation ? Au-delà de la question de l'appropriation et de la commercialisation des ressources, exclues dans le traité de 1979, c'est bien l'organisation du titulaire « commun » qui pose question dans l'adoption du terme de « patrimoine ». L'article 5, en particulier donne à l'ONU un rôle central :

« Les États parties informent le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le public et la communauté scientifique internationale, autant qu'il est possible et réalisable, de leurs activités d'exploration et d'utilisation de la Lune. Des renseignements concernant le calendrier, les objectifs, les lieux de déroulement, les paramètres d'orbites et la durée de chaque mission vers la Lune sont communiqués le plus tôt possible après le début de la mission, et des renseignements sur les résultats de chaque mission, y compris les résultats scientifiques, doivent être communiqués dès la fin de la mission. » (Accord régissant les activités des Etats sur la Lune et autres corps célestes, article 5 début)

La rédaction du traité peut faire craindre à certains Etats, une gestion plus « collective » que « commune », c'est-à-dire la mise en place d'une nouvelle administration chargée de gérer la Lune plutôt que la mise en place de règles communes régulièrement rediscutées avec l'ensemble des acteurs concernés. De part le sujet et de part la fragilité de l'ONU qui impose à cette organisation de négocier en permanence son identité, le processus en cours semble pourtant devoir faire une place au « commun ». Cependant, l'ONU sera-t-il un titulaire capable d'une gestion en commun de la Lune entre tous les acteurs concernés par cet astre ?

⁸⁰ Voir première partie, § 4.1.2.2.

⁸¹ Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, ouvert à la signature à Moscou, Londres et Washington le 27 janvier 1967 et entré en vigueur le 10 octobre de la même année.

Cette question ressurgit aujourd'hui, alors que de nouveaux projets lunaires voient le jour, avec comme acteurs supplémentaires, co-titulaires potentiels, des acteurs privés affranchis des Etats et qui auraient la capacité « d'exploiter » tout ou partie de la Lune⁸².

4.3.2. La question du commun est au cœur des processus de prise en charge des éléments patrimoniaux

Chaque fois qu'un « patrimoine » concerne plus qu'un seul individu, le mode de prise en charge fait l'objet d'un débat. Les « sphères » patrimoniales se croisent, les univers de justification se rencontrent et la question du partage ou non de la prise en charge se pose. La question du commun est au cœur des patrimoines. Elle est aussi au cœur de leur prise en charge par leurs titulaires. Nous voyons des traces de cette question dans toutes les histoires patrimoniales décrites en deuxième partie. Le regain d'utilisation du terme de patrimoine dans les années 1980 n'est pas anodin, il correspond à une résurgence de cette question de la prise en charge « en commun », sur un grand nombre d'éléments qu'une partie seulement des acteurs de la société avaient tendance à prendre en charge alors qu'un nombre croissant d'acteurs y sont attachés. Aujourd'hui, *des processus effectifs de prise en charge* sont à l'œuvre où le « commun » a une place importante parce qu'il n'existe pas bien souvent un seul acteur qui ait les moyens de s'occuper toutes les dimensions des éléments patrimoniaux.

Le temps où un seul titulaire pensait pouvoir gérer le « patrimoine naturel » dans des parcs sanctuaires est bien fini. Le « patrimoine naturel » ne fait plus référence uniquement à la nature monumentale, toute la biodiversité est digne d'intérêt pour les scientifiques, et la moindre parcelle de nature même « ordinaire » devient un bien précieux dans les territoires urbains et périurbains en Europe. L'expérience des « Plans communaux de développement de la nature » (PCDN) en Région Wallonne montre que l'ensemble des habitants d'une commune peuvent être associés à la prise en charge de la « nature ordinaire » : « *le Plan Communal de Développement de la Nature est un outil pour aider une commune volontaire à organiser et structurer sur son territoire un ensemble d'actions favorables au patrimoine naturel. Par le dialogue, ces actions émanent des acteurs concernés et s'intègrent donc dans le développement global du territoire et de ses habitants* » (site Internet PCDN)⁸³.

⁸² Voir à ce sujet la note de Sabine AKBAR de l'IFRI : *La Lune, patrimoine de l'Humanité ?*, décembre 2006

⁸³ Voir aussi le rapport d'audit patrimonial réalisé à l'occasion de l'évaluation des premières années des PCDN (OLLAGNON et al., 1996)

La dénomination « patrimoine génétique » émerge au moment où les progrès de la génétique sont tels que tout le monde se rend compte que chacun d'entre nous est concernés par la prise en charge de l'ADN dans les produits agricoles (OGM) aussi bien que dans la médecine (thérapies géniques, contrôle des naissances, risque d'eugénisme...).

Le succès des lieux culturels en occident est tel que tout bâtiment un peu ancien est susceptible d'être patrimonialisé par un groupe de personne. La prise en charge du bâti n'est plus le pré carré des architectes des bâtiments de France mais intéresse une myriade d'associations de connaisseurs qui prennent aussi des initiatives dans les territoires. A côté de la gestion collective du patrimoine national, existe une prise en charge plus diffuse des bâtis historiques, des sites et des paysages, mêlant acteurs publics et privés. Nicolas FAUCHERRE (2006) décrit cette problématique sur le patrimoine militaire des estuaires, en montrant qu'avec la décentralisation, les acteurs des territoires (élus, collectivités, associations) tentent de prendre en charge ces monuments en mettant en réseau les objets et les hommes :

« On n'en est plus à l'époque de Mérimée où l'on sanctuarisait les objets. Désormais, l'objet de patrimoine n'a de sens que s'il est remis, ou pour le moins suggéré, dans son environnement d'origine. Ce sont ces objets qui vont aider à construire l'attractivité du territoire en redonnant un sens historique, un sens technique, un sens naturel à ces territoires qui pourront s'approprier ces objets d'un patrimoine d'état qui ne leur appartenait pas au départ. »

4.4. Les boucles systémiques : une façon d'identifier les moteurs possibles des processus de prise en charge patrimoniale

Nommer patrimoine un élément, ce n'est pas forcément contribuer à sa prise en charge mais c'est en expliquer les tenants et les aboutissants. En ce sens, les boucles systémiques que nous avons décrites nous donnent des informations sur les processus de prise en charge patrimoniale. En particulier elles explicitent le moteur possible de la prise en charge, l'énergie du processus : le projet ou le problème patrimonial.

4.4.1. L'évolution de la relation patrimoniale : un processus identitaire, une dynamique patrimoniale

Comme le patrimoine est lié à l'être, à l'identité du titulaire, il évolue avec lui. Lorsqu'un individu vieillit, lorsque la composition d'un groupe est modifiée, le titulaire change, son regard sur le monde et donc son patrimoine évolue. Le niveau de patrimonialisation peut ainsi changer au cours du temps et donc le degré d'envie de prise en charge par le titulaire de son patrimoine. Cette dynamique patrimoniale correspond à un processus identitaire d'un individu

ou d'un groupe, qui prend en charge plus ou moins fortement les éléments qu'il juge indispensables à ce qu'il est. Les boucles systémiques peuvent être utiles à la description de cette dynamique patrimoniale en identifiant le problème ou le projet qui motive le titulaire. Ainsi Henry OLLAGNON décrit les modifications de la relation patrimoniale comme la réponse, par la prise en charge, à un problème permanent pour le titulaire : compenser les forces qui tendent à le détruire et à détruire son patrimoine.

« La patrimonialité est cette activité anthropique néguentropique (activité réorganisatrice) que le titulaire injecte dans la prise en charge de sa sphère patrimoniale, dans le but de faire plus que compenser, tant que vit le titulaire, la pression entropique d'origine anthropique, artificielle et naturelle que celle-ci subit en permanence par l'extérieur (le milieu) et par l'intérieur (la dégradation des éléments patrimoniaux du fait de l'usage des hommes et de leur entropie propre)... » OLLAGNON, thèse, p 424

Un titulaire peut prendre en charge différemment son patrimoine au cours de son existence, en fonction de ses projets ou de ses problèmes. Des châteaux français parmi les plus anciens portent dans leur architecture et leurs aménagements l'histoire de leurs propriétaires, leur identité et les « projets de vie » qui s'y sont succédé : défense du territoire à l'époque médiévale, villégiature pour la noblesse à la Renaissance, attraction touristique aujourd'hui.

Parallèlement, le même élément peut faire l'objet de plusieurs projets successifs, alternant les phases de patrimonialisation et de dépatrimonialisation avec des titulaires différents.

Les Marais Atlantiques : un moteur enrayé

La prise en charge des Marais Atlantiques par des acteurs locaux et nationaux a longtemps été possible et des « histoires de marais » se sont succédé. Aujourd'hui, si des tentatives de repatrimonialisation existent mais elles souvent partielles et les acteurs locaux et nationaux ne s'accordent pas sur un projet commun qui puisse être un moteur suffisant pour lancer une nouvelle dynamique patrimoniale :

- « Beaucoup d'« histoires de marais » nous ont été racontées. Elles ont été possibles quand la volonté locale de valoriser les marais rencontrait la mise en œuvre d'une stratégie nationale :
- « L'assainissement des marais » correspondait, pour les habitants des régions proches des marais, à une mesure sanitaire et à une mise en valeur de terres, tout à fait en accord avec la volonté nationale de lutte contre le paludisme et de recherche de terres agricoles.
 - La réalisation des salines a permis de valoriser localement les marais salés tout en répondant à une demande nationale de production de sel, produit stratégique, coûteux et indispensable pour la conservation des aliments.
 - Plus récemment, la culture des céréales, et en particulier du maïs, dans le marais Poitevin

puis dans de nombreux marais de la façade Atlantique, a été la rencontre d'une volonté locale d'avoir une qualité de vie plus grande en travaillant dans le marais (plus de revenus, plus de loisirs que l'élevage) et d'une stratégie nationale et européenne de pousser cette production, à travers les études de l'INRA et les multiples avantages administratifs et financiers.

Depuis quelques années, les "histoires-produits", les "histoires-espèces", les "histoires-territoires"...ne sont plus vraiment vécues comme des histoires communes. Les audités nous ont parlé d'histoires actuelles dans les marais mais elles ne semblent pas, comme avant, le fait d'une volonté commune locale et globale :

- A Oléron, une « histoire-produit » continue, avec les huîtres. La volonté locale est forte, dans le bassin de Marennes-Oléron mais les démarches de qualité (Label Rouge, pousse en claire) peinent à être reconnues par les consommateurs, d'autant plus que la concurrence des autres bassins de production est sévère. Du coup, les ostréiculteurs ont plus de mal à vivre de leur métier qu'avant.
- La LPO tente d'écrire une « histoire-oiseaux » avec les acteurs locaux des différents marais de la façade Atlantique. Mais peu de monde a pour finalité la gestion de la faune sauvage, ou bien des acteurs, comme les chasseurs, n'en ont pas la même conception.
- La Communauté de communes de Saint Ciers a un projet pour le marais de La Vergne : faire un espace de loisirs et de promenade. Pourtant, ni du côté d'une partie de la population (des chasseurs et des propriétaires), ni du côté des financeurs (Europe, Conseil Général) l'adhésion n'est suffisamment forte pour que le projet se concrétise sous une forme ou sous une autre. » (CHRISTIN et PUPIN, 1999, Synthèse finale, p 10)

Sans projet commun entre les acteurs de leur prise en charge, les marais sont désertés. Certains titulaires patrimoniaux, comme les ostréiculteurs ou les sauniers ont gardé une identité liée au marais. D'autres ont disparu ou bien ils ne sont plus caractérisés par leur appartenance au marais : les propriétaires, les maïsiculteurs du marais poitevin asséché, les membres des associations de protection de la nature des réserves de zones humides... En Vendée, on parle encore de « maraîchins », par différenciation avec les « bocains » (du bocage), mais les différences identitaires se sont considérablement estompées.

4.4.2. La convergence de certaines approches patrimoniales correspondent à des acteurs et des auteurs qui peuvent se rencontrer autour d'un projet ou d'un problème commun

Nous avons vu qu'après une période de divergence entre les histoires patrimoniales, une partie au moins d'entre elles semble se rapprocher, converger vers une même conception du patrimoine (voir § 1.3. de cette partie). Les boucles systémiques associées à ces utilisations du terme de patrimoine nous permettent d'interpréter cette convergence.

4.4.2.1. La convergence des « boucles 1 » : des problèmes et des projets patrimoniaux communs à différents acteurs

Les « boucles 1 », telles que nous les avons définies⁸⁴, interprètent l'utilisation du terme de patrimoine comme l'explicitation du problème ou du projet d'un titulaire dans un système donné. A chaque titulaire son projet et/ou son problème patrimonial. Il semble possible de rapprocher certaines boucles entre elles, dans un même processus de prise en charge. Ces processus sont cependant de nature différente :

La réaffirmation de l'universalisme à la française à travers l'emploi du terme de « patrimoine commun » : un projet identitaire pour la France dans le monde.

Depuis la Révolution, la France a revendiqué un rôle dans le monde, son identité, comme le propagateur d'idées universalistes de liberté et de dignité de l'Homme, dont la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen serait la pierre angulaire. Après la Seconde Guerre Mondiale, et surtout la décolonisation, les dirigeants français continuent d'entretenir ce mythe fondateur de la République mais le monde a beaucoup changé, la France n'est plus une puissance dominante comme au XIX^{ème} siècle. L'utilisation du terme de « patrimoine » par le législateur, s'il paraît hétéroclite au premier abord : territoire, eau, langue française, environnement, acquiert une cohérence dans cette perspective. Il s'agit d'affirmer une identité, de se doter des symboles communs pour le français avec la même ambition universaliste, comme si la France étendait progressivement les droits de l'Homme à un droit au patrimoine commun, valable pour la Nation comme pour le monde. D'ailleurs, si, en 1983, le territoire est désigné comme « patrimoine commun de la Nation », en 2005, l'environnement est désigné comme le « patrimoine commun des êtres humains » : la progression est significative. Ainsi, les « patrimoines communs » participent d'un processus identitaire français à travers la volonté de proposer un modèle de prise en charge de ces éléments (même s'ils ne sont pas toujours effectivement pris en charge...).

La protection des éléments matériels et immatériels fragiles au niveau international

Les histoires du « patrimoine culturel », du « patrimoine naturel » et du « patrimoine génétique » se sont rencontrées au niveau international, à partir de mouvements pourtant différents décrits dans la deuxième partie. Les trois « boucle 1 » concernés explicitent des problèmes et projets patrimoniaux autour desquels les différents acteurs ont pu se rencontrer :

⁸⁴ Voir § 3.2.3. de cette partie

le problème de la dégradation des éléments naturels, culturels et génétiques dans le monde, le projet de protection de ces éléments dans l'intérêt de « l'Humanité » toute entière. Le processus de rapprochement des acteurs de ces différents « patrimoines » a eu lieu tout au long du XIX^{ème} et de la première moitié du XX^{ème} siècle. Finalement, l'émergence des organisations mondiales (Société des Nations puis Organisation des Nations Unies) a donné un cadre à la rencontre des mouvements culturels et naturalistes pour aboutir à la conférence de 1972. La greffe du « patrimoine génétique » sur cette rencontre n'a pris que partiellement, par le biais de la protection de la biodiversité car les implications philosophiques sur la « prise en charge » du génome humain (avec toutes les ambiguïtés que comportent cette expression), on l'a vu, peuvent mener à des dérives que beaucoup de généticiens rejettent. Le processus est encore en cours puisque la notion de patrimoine culturel tend à recouvrir des éléments de plus en plus immatériels et tente, sans pour l'instant y parvenir complètement, de s'affranchir du cadre purement occidental d'où il est issu. A ces rapprochements de « patrimoines » correspond en effet un mode de prise en charge international de type technique et scientifique dont le but est la protection mais dont les conséquences dans les territoires sont contestés par de nombreux auteurs tant il semble inadapté aux cultures non occidentales (voir deuxième partie, § 8.1.3.2.).

La recherche de problèmes patrimoniaux communs entre les acteurs comme outil stratégique

Les interventions patrimoniales que nous avons réalisées en tant que facilitateur peuvent s'interpréter comme la recherche d'une « méta-boucle » systémique permettant d'englober les boucles 1 des différents acteurs rencontrés. Chaque audité nous parle de son problème et des ses projets concernant un élément transappropriatif (la radioactivité à Olmany, l'ours dans les vallées béarnaises, l'eau dans les Marais Atlantiques, la biodiversité dans l'Estuaire de la Seine ou en Wallonie, le vivant dans la Plaine de Versailles, etc.) et son regard sur le système des autres acteurs dans son ensemble. Le travail du facilitateur est de chercher des « intérêts communs » entre les acteurs sur lesquels organiser leur rencontre et la négociation en vue de la prise en charge de l'élément considéré comme un « patrimoine commun ». Dans la Plaine de Versailles, autour du projet de *prise en charge de la qualité du vivant comme un patrimoine* des acteurs différents ont pu se rencontrer, exprimer leur propre boucle systémique, coordonner leurs projets et tenter de trouver des solutions à leurs problèmes : le maintien de l'activité agricole pour les agriculteurs, un développement urbain respectueux du

paysage agricole pour les élus (entre autres projets), la préservation du site classé pour l'administration et certaines associations, la mise en place de parcours à thème pour les randonneurs, l'amélioration de la qualité de l'eau du ru de Gally pour les acteurs de l'eau, etc. A chacun son patrimoine (agriculture, monuments historiques, chemins, paysage, eau), à chacun sa boucle 1, au départ. La question de la prise en charge du « vivant » comme un patrimoine devient une « méta-boucle », base sur laquelle chacun peut négocier son engagement.

4.4.2.2. La rencontre des « boucles 2 » : des théories convergentes sur certains points, une participation au processus de prise en charge.

Les approches pluridisciplinaires sur le « patrimoine » montrent que les auteurs qui utilisent ce terme peuvent faire des ponts entre leurs représentations. Nous pouvons les interpréter comme des rencontres entre les « boucles 2 ». Ces rencontres peuvent aller de la simple exposition des différentes boucles 2 à de véritables recherches de convergences. Le premier point de cette partie a montré que plusieurs auteurs qui utilisent le terme de « patrimoine » se retrouvent autour de quatre questions : le titulaire, le commun, l'identité, le rapport de l'Homme au temps. Certaines de ces théories, ou de ces utilisations du mot sont donc « compatibles » sur certains points, ce qui permet le dialogue entre les auteurs.

Les « boucles 2 » représentent les discours des utilisateurs du terme « patrimoine », elles ne représentent pas une prise en charge d'un élément patrimonial comme les boucles 1. Cependant, les auteurs, inscrits dans une boucle 2, interprètent une boucle 1, donc des modes de prise en charge ou de tentatives de prise en charge. Le fait de parler de patrimoine contribue au processus de prise en charge en le questionnant, comme le note Krzysytof POMIAN (1989) : « *On peut, semble-t-il, constater aujourd'hui qu'un patrimoine culturel mondial est non seulement un thème des discours de l'UNESCO, mais qu'il correspond à une réalité en train de se faire* ». De même, l'introduction dans la législation, du terme de « patrimoine commun » pour l'eau, à contribuer à légitimer « des approches patrimoniales de l'eau », quand bien même elles correspondent à des modes de prise en charge différents.

Conclusion de la troisième partie : le patrimoine, une voie pour une prise en charge unitaire d'éléments matériels et immatériels

La réflexion que nous avons menée dans cette partie sur l'unité du patrimoine débouche sur plusieurs niveaux de perception de l'unité, qui caractérise la relation patrimoniale comme **une relation de l'Homme au monde** :

1. Le patrimoine se situe entre l'être et l'avoir, il est indissociable de son titulaire qui le perçoit comme partie intégrante de son identité. En ce sens, le patrimoine fait « un » avec son titulaire, ce couple patrimoine-titulaire constitue une *unité*, toute patrimonialisation est une titularisation. Cette spécificité, donne son caractère irréductible à la relation patrimoniale et limite l'universalisation d'une telle relation.

2. Cette relation patrimoine-titulaire ne peut cependant se comprendre qu'au sein d'entités naturelles, artificielles et humaines, perçues comme un tout. Le titulaire associe en effet un assemblage d'humains et de non humains au patrimoine, formant une *unité* avec lui. Cette perception par entité renvoie à un mode d'approche du monde comme formant lui aussi un tout non réductible à des éléments simples, sous peine d'en perdre la relation que l'homme entretient avec ce qui l'entoure.

3. Au-delà du **succès du patrimoine**, des éléments qu'il regroupe, ce terme garde globalement, pour un nombre important d'auteurs, la même *unité* de sens. Nous avons tenté de le définir autour de quatre points invariants : il suppose un titulaire, il est associé à l'identité de ce titulaire, il pose la question de ce qui est commun entre les personnes concernées par les éléments qu'il recouvre, il s'inscrit dans le temps par la mémoire et la transmission. Ces quatre points sont des éléments d'universalité du patrimoine.

Tout au long des exemples que nous avons pris, toutes les histoires patrimoniales que nous avons racontées prouvent que l'utilisation du terme de patrimoine est au cœur de grands enjeux actuels dans le monde : les relations actionnaires / entreprise, l'eau, la diversité culturelle, l'aménagement du territoire, la biodiversité, la génétique... Les résultats que nous avons obtenus en cherchant l'unité dans le terme de patrimoine nous ont conduit à lire ces enjeux en terme de prise en charge. Finalement, agir en utilisant le terme de patrimoine

revient à proposer une voie de prise en charge du monde spécifique dont nous pouvons retirer les trois points suivants qui font échos aux trois points précédents :

1. Il est possible d’agir en tant qu’individu et en tant que groupe pour le maintien des éléments matériels et immatériels auxquels nous sommes attachés : **tout patrimoine suppose un titulaire animé par la résolution d’un problème ou la réalisation d’un projet.**

2. Il est possible de prendre en charge le monde comme un tout sans renoncer à tel ou tel élément : le patrimoine est lié à des entités de prise en charge formant une unité et c’est le maintien ensemble des éléments qui les composent qui est en fait la qualité et la durabilité.

3. Les processus de prise en charge des patrimoines sont aussi des processus identitaires pour le titulaire patrimonial. Ces processus passent par la recherche, par le titulaire, des **modalités de la prise en charge de ce qui est commun aux acteurs concernés** par le patrimoine considéré.

Quatrième partie :
Unité du patrimoine
Diversité des modes de patrimonialisation

Introduction de la quatrième partie

Avec la notion de patrimoine, nous sommes toujours dans la perception, dans l'interaction entre l'homme et ce qui l'entoure. L'unité du et autour du patrimoine décrit dans la partie précédente appartient aussi au domaine de la perception. Même si des faits étayent la perception qu'ont les titulaires de cette unité patrimoniale, il est toujours possible d'opposer à cette perception une autre perception, celle de la deuxième partie de cette thèse, qui fait du patrimoine, une notion floue, contradictoire et inopérante du point de vue de la prise en charge. Pour sortir de cette opposition, nous chercherons, dans cette dernière partie, à trouver un cadre englobant ces deux perceptions du patrimoine, un « métacadre » en quelque sorte, qui permette à la fois de conserver les invariants détectés dans la notion et l'utilisation du terme et de montrer les avantages et les limites des différentes formes de patrimonialisations illustrées par les « histoires patrimoniales », au vu des enjeux actuels de la prise en charge du monde.

1. Le patrimoine : un « contenant » qui épouse les problèmes de prise en charge du monde

Dans ce premier point nous proposerons un méta-cadre pour le mot patrimoine en le considérant comme un « contenant » qu'un titulaire remplit d'éléments matériels et immatériels.

*« On pétrit l'argile pour en faire un vase
Mais sans le vide interne
Quel usage en ferait-on ? »
LAO TSEU, Tao Te King, Chapitre 11.*

1.1. Un contenant au contenu évolutif

1.1.1. Le patrimoine est un mot « contenant », un « méta-mot » participant d'un métalangage

Les histoires patrimoniales ont montré la diversité des objets patrimonialisés et des interprétations du phénomène patrimonial. La troisième partie a dégagé des éléments d'unité du patrimoine. Ces éléments d'unité concernent non pas les éléments patrimonialisés mais à la fois le sens attribué au mot et la dynamique du processus de patrimonialisation. Le sens du mot se conserve globalement, garde les mêmes constantes, tout en concernant des éléments toujours plus divers. Le patrimoine est ainsi un « contenant » pour exprimer une relation Homme-Homme-Réalité (HHR) dont le contenu varie et évolue en fonction des époques et des disciplines où il est utilisé. Ce « contenant » est investi différemment par chaque personne ou groupe de personnes qui l'utilise.

Tous les mots désignant une relation triadique HHR sont potentiellement des mots-contenants. Ces mots désignent des éléments qui n'ont pas de réalité en soi, ils n'existent que par le fait que quelqu'un les désigne comme tel à quelqu'un d'autre. Le sens du mot porte donc plus sur la relation à l'élément considéré que sur l'élément lui-même. Ces mots-contenants sont donc des « méta-mots » participant d'un « méta-langage », ils permettent de méta-communiquer⁸⁵, d'exprimer notre relation au monde, ils passent des éléments objectivables par un filtre subjectif. C'est pourquoi ils sont des contenants dont le contenu

peut se modifier perpétuellement, ils peuvent être réinvestis à des époques différentes, dans des disciplines diverses, par ceux qui veulent exprimer leur relation au monde :

« Le patrimoine naturel est bien moins de l'ordre de la réorganisation des rapports entre l'Homme et la Nature que de celui de la méta-communication »
(PALU, 1996, p165)

Comme nous l'avons vu plus haut, le mot « territoire » a beaucoup à voir avec le mot « patrimoine ». C'est aussi un mot-contenant, il exprime une de nos relations au monde spécifique, une façon de le découper spatialement en fonction de nos projets, de notre histoire, de nos sentiments d'appartenance. Si un territoire peut sembler par certains aspects objectivable, sur une carte par exemple, ou par des délimitations physiques (mer, montagne...), il n'existe pas en lui-même, il est avant tout une relation HHR. Le mot « paysage » désigne lui aussi une relation au monde, et même une façon de voir le monde. Il n'y a pas de paysage en soi, qu'une personne ou un groupe veut faire partager à d'autre en le désignant comme tel. L'histoire du mot révèle un contenu qui s'enrichit sans au cours du temps : il apparaît au milieu du XVI^{ème} siècle pour désigner la peinture que les peintres de la Renaissance ont inventé en introduisant des éléments naturels, et un quart de siècle plus tard, il a déjà son sens moderne « d'étendue de pays que l'on peut embrasser dans son ensemble ». Aujourd'hui, le paysage a conquis l'espace non naturel (« paysage urbain ») et il s'est même dématérialisé : paysage audiovisuel, paysage politique... Pourtant ce mot-contenant garde ses fondamentaux de sa signification originelle : il correspond, pour ceux qui l'emploient, à un point de vue d'ensemble d'une partie, matérielle ou immatérielle, du monde. A propos de la mise en patrimoine des paysages, Anne CAUQUELIN parle d'ailleurs de « *pérennisation d'une forme artificielle* » : « *je risquerai alors cette proposition, savoir que le patrimoine n'aurait rien d'autre à « surveiller » que la pérennité de cette forme, seul objet de transmission. Et sans doute est-ce là son ouvrage et ce qu'il réalise malgré lui, ou à son insu, alors qu'il lui paraît être préposé à la garde d'objets définis.* »

1.1.2. L'évolution du contenu du terme « patrimoine » correspond à l'évolution des projets et problèmes de prise en charge

Nous pouvons observer les grands moments de l'évolution du contenu du mot patrimoine : il émerge au moment de l'Empire Romain, à la Renaissance, il intègre les appropriations de

⁸⁵ Nous faisons référence aux travaux des systémiciens de l'école de Palo Alto (Watzlavick, 1979). Bateson (1972) décrit ces mécanismes de métacommunication à la fois pour le traitement des schizophrènes et pour

l'Eglise (« patrimoine de Saint Pierre ») et des Rois, à la Révolution, le contenu prend un tournant majeur, comme après la Deuxième Guerre Mondiale et à la fin de la Guerre Froide. De grandes évolutions du contenu du patrimoine correspondent donc à de grandes évolutions mondiales. Certaines périodes sont des périodes de régression, au moins apparentes, du contenu, comme le XIX^{ème} siècle, d'autres comme la période actuelle, sont des périodes d'expansion. Cela dit, que ce soit en phase d'expansion ou de régression, il est flagrant de remarquer que le contenu du patrimoine épouse les problèmes et projets du moment. En effet, les problèmes ou projet patrimonial reste le moteur du processus, comme nous l'avons vu en troisième partie. Au moment de la Révolution le patrimoine est utilisé au service du projet de construction de la Nation, après la Révolution, le contenu du patrimoine est mis au service d'un de ces acquis les plus structurant : la propriété privée. Après la deuxième Guerre Mondiale, le contenu du patrimoine épouse le projet de construction des instances internationales, les problèmes écologiques, les projets capitalistiques, les problèmes génétiques, etc.

L'évolution du contenu du contenant patrimoine semble donc « coller » aux évolutions du monde. Les titulaires patrimoniaux sont acteurs de la prise en charge du monde, leurs problèmes ou leurs projets s'expriment à travers le contenu du mot. Dès qu'un nouveau problème de prise en charge apparaît, le patrimoine n'est pas loin. Nous avons vu que plusieurs sociologues interprètent l'explosion sémantique du patrimoine comme la fin de la Modernité. La Modernité n'était pas « patrimoniale », elle était bien caractérisée par un projet de prise en charge du monde scientifique et technique mais aussi par peu de problèmes, en tout cas, pas de problèmes qui ne paraissaient insolubles pour la science. Le patrimoine questionne notre relation au monde, la Modernité ne proposait qu'un modèle unique de rapport au monde, jamais réellement remis en cause. Aujourd'hui, les incertitudes de la post modernité correspondent mieux à l'utilisation du terme de patrimoine, de nouveaux problèmes de prise en charge suscitent, chez des titulaires potentiels, de nouveaux contenus pour le terme de patrimoine.

1.2. Le mot patrimoine est un patrimoine : des variations dans l'interprétation et dans l'application du contenant

1.2.1. Diversité du patrimoine interprété à travers les quatre questions invariantes

Dans la première partie, nous avons vu que le mot « patrimoine » est réinvesti, particulièrement depuis le milieu du XX^{ème} siècle, dans diverses théories scientifiques, parfois opposées (voir en économie par exemple). Dans la deuxième partie, le terme de « patrimoine » nous est apparu comme invariant autour de quatre grandes questions (le titulaire, le commun, l'identité et le rapport au temps). Pour expliquer ce paradoxe d'un mot réutilisé dans des sens apparemment différents, gardant une même ossature de signification, nous nous situerons au niveau de l'*interprétation* qu'en font chacun des auteurs cités, du « patrimoine interprété » comme décrit en deuxième partie. En effet, le contenant « patrimoine » a une telle plasticité qu'il permet non seulement des contenus très différents en terme d'éléments matériels et immatériels, mais aussi de multiples interprétations, selon la caractéristique de la relation HHR qu'un auteur veut étudier. C'est pourquoi nous avons présenté les invariants du patrimoine comme des questions car certains auteurs aboutissent à des réponses parfois complètement opposées :

La question du titulaire : l'humain ou le non humain

Le patrimoine met l'homme au centre. Il exprime un type de relation de l'être humain aux éléments qui l'entourent. Le patrimoine véhicule ainsi une vision anthropocentrée du monde. Le titulaire du patrimoine est un être humain dans la plupart des théories existantes. Dans le domaine du patrimoine naturel, pourtant, cette question du titulaire ne va pas de soi. En effet, les théories écologiques ont souvent été construites contre l'anthropocentrisme qui a conduit à considérer tout élément non humain comme devant se plier à la volonté humaine : domestication des animaux, « mise en valeur » des zones humides, exploitation des ressources naturelles, etc. La question du titulaire du « patrimoine naturel » a donc pu être interprétée comme s'inscrivant dans cette logique avec une optique non plus d'exploitation mais de protection, l'Homme restant le titulaire d'un patrimoine exceptionnel à préserver (institution des grands parcs américains, des réserves naturelles). Geneviève HUMBERT et Jean-Claude LEVEUVRE proposent eux une interprétation totalement opposée puisque l'émergence des

titulaires virtuels comme l'Humanité, la Nation, permettent finalement de s'affranchir de l'être humain et de faire du patrimoine un statut juridique pour les vivants non humains⁸⁶.

De façon générale, un patrimoine réduit à son contenu s'affranchit de l'humain. Les mots contenant peuvent toujours être utilisés dans une acception plus « objective », en les réduisant aux réalités qu'elles recouvrent : le recensement du « patrimoine naturel » peut être entendu comme l'étude scientifique de la biodiversité, la description d'un territoire peut être définie comme une délimitation géographique, un paysage peut être réduit à un ensemble d'éléments naturels et artificiels dont l'agencement sera décrit précisément, un patrimoine économique peut être réduit à des actifs et des passifs.

La question de l'identité : l'être ou l'avoir ?

Le patrimoine relève à la fois de l'être et de l'avoir. L'utilisation du terme en économie⁸⁷ montre qu'il est possible de faire pencher la balance de l'interprétation plutôt du côté de l'avoir ou plutôt du côté de l'être. Quand « patrimoine » devient synonyme de « capital » il se réduit presque uniquement à de l'avoir, au point de ne véhiculer plus aucune identité dans les flux financiers du « capitalisme patrimonial ». Quand le patrimoine est un « bien commun », il exprime tout la valeur identitaire qu'attribue son titulaire à un bien non marchand et penche plus du côté de l'être.

La question du commun : la communauté virtuelle ou la communauté réelle

Quand la loi française parle de « patrimoine commun », le commun va de soi, il existe de fait. Comme nous l'avons dit plus haut ce type de patrimoine relève de l'injonction, de la proclamation. Cette injonction ne porte pas seulement sur le terme de patrimoine, il porte aussi sur l'adjectif « commun ». Tout un mouvement international existe d'ailleurs pour la reconnaissance des « biens communs » ou « common goods ». A nom des « patrimoines communs », des institutions sont mises en place pour constituer des titulaires de fait du niveau local (Parcs Nationaux, Agences de l'eau) au niveau international (UNESCO). La question du commun est interprétée différemment dans toutes les démarches de médiation et de facilitation patrimoniale⁸⁸. Dans ces démarches, le « commun » ne va pas de soi, il se construit, et le titulaire « commun » du patrimoine est différent du titulaire « collectif » des

⁸⁶ Voir deuxième partie, § 1.4.2.

⁸⁷ Voir deuxième partie, §5

⁸⁸ Voir deuxième partie, §7

« patrimoines communs » décrétés comme tels. La médiation ou la facilitation est nécessaire pour que des acteurs différents choisissent de gérer ensemble les éléments qu'ils reconnaissent comme leur patrimoine. En définissant les règles communes de gestion de leur patrimoine, ils construiront un nouveau groupe d'acteurs.

La question du rapport de l'homme au temps : illusion d'immortalité ou continuité générationnelle

Le patrimoine exprime un lien entre le passé, le présent et le futur. Certains, comme Jean-Pierre JEUDY interprètent cette continuité comme une illusion, un leurre sociétal, un désir de chaque être humain de survivre à sa propre mort à travers le legs à ses descendants. De façon générale, la sociologie aborde le patrimoine comme une représentation ou un outil de lutte contre la fuite du temps⁸⁹. Dans d'autres domaines pourtant, le patrimoine sert à décrire des phénomènes transgénérationnels bien réels comme la gestion d'une forêt, la transmission d'un château au sein d'une famille. Ces deux interprétations, si elles ne sont pas incompatibles, mettent en lumière en tous cas au moins deux aspects différents du rapport de l'homme au temps inclus dans l'emploi du terme patrimoine : la transmission effective entre générations et la représentation souvent idéale que se fait le titulaire de l'inscription de son patrimoine dans le temps.

1.2.2. Le patrimoine appliqué : des fonctions pour le contenant

Les acteurs du patrimoine ont assigné à ce contenant des fonctions différentes qui correspondent aux applications qui se sont développées à partir du patrimoine interprété. Au cours des histoires patrimoniales, nous avons ainsi rencontré une « administration du patrimoine » ou la fonction du terme est essentiellement la sauvegarde dans le domaine culturel. La fonction scientifique du patrimoine a, elle, été particulièrement développée dans le domaine des sciences du vivant avec deux grandes applications : le recensement des espèces (« patrimoine naturel ») et la métaphore de vulgarisation (« patrimoine génétique »). La fonction publicitaire du patrimoine est aujourd'hui développée dans le domaine touristique. Enfin, la fonction de médiation se développe dans la construction de projets multiacteurs.

⁸⁹ Voir deuxième partie, §6

Le même contenant peut donc occuper plusieurs fonctions, ce qui participe de la confusion autour du terme de patrimoine, du flou que dénonce aussi bien les tenants d'une fonction unique que les détracteurs du mot en général. Ces applications multiples entrent de plus parfois en concurrence, comme nous l'avons vu en deuxième partie. La perception d'unité autour du patrimoine, révélée en troisième partie, peut ainsi être vue comme un élément d'un couple unité/diversité associée au patrimoine, comme deux forces antagonistes et complémentaires inscrites dans toute utilisation du terme : unité du contenant, diversité de son contenu ; invariance du contenant, variété des interprétations et des applications.

Finalement, **le mot patrimoine apparaît lui-même comme un patrimoine**, il est repris, réinvesti, patrimonialisé par de nouveaux auteurs dans de nouvelles disciplines, pour de nouvelles applications. Les phases de patrimonialisation et celles de dépatrimonialisation correspondent respectivement aux périodes d'expansion et de régression du contenu. Le XIX^{ème} siècle apparaît globalement comme une période de dépatrimonialisation du mot « patrimoine » dans le domaine juridique. Aujourd'hui, la patrimonialisation du « patrimoine » touche aussi bien des économistes que des sociologues. On peut se demander si une dépatrimonialisation du patrimoine n'est pas à l'œuvre dans l'écologie (au profit de la biodiversité) voire en génétique (à cause des risques d'utilisation à des fins eugénistes).

2. Les patrimonialisations, des processus de prise en charge individuels, collectifs et communs

Après avoir proposé un cadre pour l'utilisation du mot « patrimoine », ce deuxième point est consacré aux « processus de patrimonialisation » car l'expression recouvre en fait une diversité de modes d'actions.

2.1. Ce qu'il y a derrière le mot « patrimonialisation »

2.1.1. Dénomination ou processus

Pour la patrimonialisation comme pour le patrimoine, « le mot n'est pas la chose nommée ». Le mot « patrimoine » est un élément du langage et ce passage nécessaire par les mots pour traduire une réalité ressentie entraîne des confusions. Les histoires patrimoniales de la deuxième partie montrent non seulement des différences dans l'utilisation du terme patrimoine mais aussi dans celui de patrimonialisation :

Patrimonialisation A : une dénomination

Pour certains auteurs, la patrimonialisation désigne le fait d'utiliser le terme de patrimoine : il suffit qu'une personne ou un organisme utilise le terme de patrimoine pour qu'il y ait « patrimonialisation ». Les auteurs qui utilisent la patrimonialisation en ce sens se placent dans le cas, cité plus haut, d'un patrimoine nommé observé.

Patrimonialisation B : un processus

Pour d'autres, la patrimonialisation désigne le processus d'attachement et/ou de prise en charge d'un élément matériel ou immatériel par un titulaire. Ils s'intéressent au patrimoine effectif (voir troisième partie, §3.3). C'est le processus qui intéresse ces auteurs, peu importe en fait dans ce cas que les acteurs qui « patrimonialisent » utilisent le terme de patrimoine ou non.

Ces deux utilisations du terme « patrimonialisation » sont fondamentalement différentes, elles correspondent à des conceptions du phénomène patrimonial qui peuvent entraîner des confusions voire des conflits entre les acteurs qui revendiquent des « patrimoines ».

2.1.2. La patrimonialisation « toute faite » et la patrimonialisation « en train de se faire »

Dans *la Science en Action* (1989), Bruno LATOUR parle des deux visages de la science : « *la science toute faite* » et « *la science en train de se faire* », le premier visage correspond à des découvertes considérées comme acquises, des « boîtes noires » sur lesquelles il est très difficile de remettre en cause (la double hélice d'ADN par exemple), le deuxième visage correspond au processus de recherche fait d'essais-erreurs, de théories concurrentes (la double hélice d'ADN proposée par WATSON et CRICK, était une théorie en concurrence avec plusieurs autres). Par analogie, patrimonialisation A et patrimonialisation B correspondent à deux visages de la patrimonialisation :

La patrimonialisation A est la patrimonialisation « toute faite » : que tel élément soit un patrimoine est une évidence, ce n'est pas remis en cause ou très peu. C'est le cas des patrimoines institués comme les « patrimoines communs » (l'eau, l'air, la biodiversité, la langue française...) ou les monuments historiques et naturels décrétés « patrimoine de l'Humanité ». De façon générale, toute législation patrimoniale correspond à une officialisation par la loi du caractère patrimonial d'un élément donc la reconnaissance d'une patrimonialisation comme un acquis pour un Etat. De nombreux exemples existent en particulier dans le domaine du patrimoine culturel et du patrimoine naturel (voir par exemple la mise en place d'une législation sur la forêt à Madagascar : AUBERT, 2002). L'officialisation de l'emploi du terme de « patrimoine » ne passe pas toujours par une loi, il suffit en fait d'une reconnaissance par un organisme officiel, d'un emploi courant pour que des auteurs considèrent qu'il y a patrimonialisation « toute faite » : emploi du terme « patrimoine génétique » ou utilisation par un organisme officiel type Conseil Général du terme de « patrimoine » pour une promotion touristique d'un territoire ou d'un site. Sous une autre forme, le terme de patrimoine économique est devenu tellement synonyme d'un ensemble d'actif et de passif d'un individu, voire de l'ensemble de ses biens immobiliers et financiers que l'on désigne usuellement le « patrimoine d'un individu » sans que la nature réelle de la relation patrimoniale entre l'individu et les biens concernés ne soit connue, au-delà du titre de propriété.

La patrimonialisation B est la patrimonialisation « en train de se faire » : un groupe de personnes sont attachées à tel élément au point de le revendiquer comme partie intégrante de leur identité. Dans bien des cas, ces « patrimoines » restent localisés, parfois, ils ne sont désignés comme patrimoine que par des auteurs extérieurs aux acteurs qui les défendent

effectivement. Une dynamique patrimoniale est en cours avec, souvent une stratégie d'union, un processus identitaire, comme nous l'avons décrite en troisième partie. Ce processus en cours peut aboutir à un « patrimoine institué » qui pourra ensuite être décrit comme « patrimonialisation A » mais pas forcément. En effet, un processus patrimonial, contrairement au processus de recherche scientifique décrit par Bruno LATOUR, peut se poursuivre indéfiniment avec des phases de dépatrimonialisation et de repatrimonialisation, correspondant à de nouveaux titulaires, sans qu'il n'y ait d'officialisation du caractère patrimonial par la loi : la patrimonialisation peut rester totalement subjective, l'objectivation par une loi, un accord international ou toute autre démarche universaliste n'est pas nécessaire à la survie de l'attachement patrimonial d'un groupe à un élément identitaire pour lui. Les auteurs qui parlent de la patrimonialisation en train de se faire la décrivent en général comme un processus de prise en charge au sens où ils expliquent comment le titulaire s'occupe de son patrimoine. De nombreux exemples peuvent être tirés des travaux des sociologues, ethnologues et historiens en France et dans les pays en développement (par exemple : RAUTENBERG, 2000 ; DUBOST, 1994) mais aussi de ceux qui décrivent les processus qui ont abouti à des patrimoines institués en France et dans le monde (par exemple : BABELON et CHASTEL, 1994) ; de même, certains économistes aussi se sont plus intéressés au processus qu'au fait de nommer tel élément un patrimoine : Denis BARTHELEMY sur l'agriculture, Christian BARRERE sur le luxe (voir deuxième partie, §5). Dans *Patrimonialiser la nature tropicale* (2002), plusieurs auteurs montrent le décalage entre une patrimonialisation toute faite, exogène, et une patrimonialisation endogène, toujours en train de se faire (voir deuxième partie, §3.3.2.).

2.1.3. De l'importance du processus dans la patrimonialisation

Les deux formes de description de la patrimonialisation, A et B, sont donc en fait deux moments dans un processus. La patrimonialisation A, « toute faite » est une des conséquences d'un processus qui se traduit donc par la reconnaissance officielle d'un « patrimoine ». Cette reconnaissance participe du processus, elle le modifie en profondeur en impliquant de nouveaux acteurs dans la prise en charge de l'élément patrimonialisé, comme nous l'avons vu dans le cas de l'eau en France : l'eau était perçue, voire prise en charge, comme un « patrimoine » bien avant d'être considérée comme tel dans la loi de 1992 mais cet emploi dans la loi et dans tous les discours et documents officiels sur l'eau, dans les instances administratives qui en ont la charge (Agences de l'Eau en particulier) participe du fait que

tous les acteurs concernés par l'eau dans un territoire la considère effectivement comme un « patrimoine » et sont sensibles aux outils susceptibles de la gérer comme tel.

La difficulté est que, bien souvent, le processus et son importance pour la bonne gestion de l'élément patrimonialisé sont perdus de vue une fois acquise la reconnaissance officielle du « patrimoine ». Or comme nous l'avons vu, il ne suffit pas de décréter patrimoine un élément pour qu'il soit pris en charge comme tel. Ce qui est considéré comme patrimoine « officiellement » ne l'est pas forcément pour tous ceux qui sont concernés par la prise en charge dudit patrimoine. Il n'est pas anodin de constater que toute la politique de l'eau en Europe est centrée aujourd'hui sur l'amélioration de la « gouvernance » car la participation des multiples acteurs concernés est primordiale : le processus de patrimonialisation ne s'arrête pas à la patrimonialisation A, il s'agit en permanence de définir des règles pour que le « patrimoine » eau soit effectivement géré comme tel, pour que la génération actuelle puisse le transmettre à la génération suivante tout en maintenant sa propre identité.

La négation ou l'oubli de l'importance du processus d'implication des acteurs concernés par la prise en charge des éléments considérés par certains comme des « patrimoines » entraîne souvent une confiance trop grande accordée à la reconnaissance officielle du patrimoine au regard de la réalité de la prise en charge effective du patrimoine. Ainsi, les Bouddhas d'Afghanistan ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité avant d'être détruits par les Talibans qui, eux, étaient restés extérieurs au processus de patrimonialisation, et sans doute était-ils de toute façon exclus pour eux d'y participer, tant ce type de « patrimonialisation » participe de ce qu'ils combattent. Dans d'autres cas cependant, certains acteurs qui pourraient participer à la prise en charge de « patrimoines » n'y prennent pas leur part du fait que les titulaires du « patrimoine institué » ne proposent pas de processus de patrimonialisation plus large puisque le fait qu'un élément soit un patrimoine est considéré comme un acquis non négociable. Ainsi, le classement de la partie Est de la Plaine de Versailles qui fait du paysage agricole et de plusieurs bâtiments de ferme en activité des patrimoines institués n'a été accompagné d'un processus d'implication des acteurs concernés au premier chef, les agriculteurs, que sous la pression des élus. La patrimonialisation était considérée comme acquise du fait que la Plaine était classée. Pourtant, si les agriculteurs ne veulent pas participer au processus de prise en charge, s'ils considèrent que les fermes qui souvent leur appartiennent et le paysage dont ils sont les principaux contributeurs doivent changer du fait de l'évolution de leur profession, à quoi sert la patrimonialisation de fait ?

La négation du processus au profit d'une patrimonialisation « officielle » peut ainsi avoir de nombreux effets pervers. Dans le cas des labels de produits agricoles, BERARD et MARCHENAY (1998) constatent que la reconnaissance officielle des uns peut se faire au détriment des autres :

« Les mesures de protection, dont on voit difficilement comment on pourrait s'en passer, ont tendance à entraîner une patrimonialisation à marche forcée des productions les moins investies culturellement et un appauvrissement de la diversité des autres lorsque ce n'est pas une mise à l'écart »

2.2. Les patrimonialisations se différencient par leurs modalités de prise en charge : individuelles, collectives, communes

2.2.1. Processus de patrimonialisation et processus de prise en charge

La patrimonialisation est un processus d'attachement, de reconnaissance d'un élément comme identitaire pour un titulaire, individu ou groupe. Nous avons vu, dès le début de cette thèse, que l'émergence du terme de patrimoine correspondait à des enjeux de prise en charge du monde. Dans la troisième partie, nous avons décelé, en recherchant une unité du patrimoine, des processus de prise en charge tentant d'impliquer toutes les personnes concernées par l'élément patrimonialisé. La diversité des utilisations du terme de patrimoine observé en deuxième partie nous pousse cependant à bien distinguer le processus de patrimonialisation, qui repose sur *l'attachement à un élément matériel et immatériel*, du processus de prise en charge, qui est *la construction des conditions et moyens du maintien et du développement du même élément*.

Ces deux processus sont liés. La patrimonialisation par le titulaire d'un élément débouche sur la volonté de sa prise en charge. Cette prise en charge patrimoniale revêt des caractéristiques que nous avons abordées à travers les questions invariantes : titulaire, identité, commun, rapport au temps. De la volonté de prise en charge à la prise en charge effective il y a un pas que tous les titulaires n'ont pas forcément les moyens de franchir. Des habitants d'Olmany, territoire contaminé par Tchernobyl en Biélorussie, aimeraient pouvoir prendre en charge la qualité radiologique de leur territoire et de leurs produits alimentaires comme des patrimoines mais, nous l'avons vu à travers le projet ETHOS, ils n'ont pas toujours les moyens de le faire : outils, connaissance des phénomènes radiologiques, moyens de mesure, organisation. Beaucoup de personnes en France considèrent que l'eau est un patrimoine et voudraient la prendre en charge mais l'organisation actuelle de la gestion de l'eau en France ne leur donne

pas souvent les moyens de co-agir avec les autres acteurs concernés sur toutes les dimensions qui les concernent. Le génome humain est entré dans un processus de patrimonialisation mais en quoi peut consister un « processus de prise en charge » d'un tel élément, connaissant toutes les dérives possibles d'un tel projet patrimonial souligné par des généticiens et des philosophes ?...

Un élément peut être patrimonialisé au sens où des personnes le désignent comme un patrimoine (patrimonialisation A) mais non pris en charge effectivement comme un patrimoine, au sens où il peut disparaître, constituant une perte identitaire pour le titulaire. L'existence d'un processus de prise en charge est donc la condition de la durabilité du patrimoine. Du processus de patrimonialisation découle une volonté de prise en charge. Du processus de prise en charge peut découler un accroissement de la patrimonialisation si la prise en charge vise à impliquer de nouveaux acteurs, des co-titulaires, en suscitant une relation patrimoniale entre l'élément concerné et eux. A l'inverse, un patrimoine non pris en charge effectivement ou géré de façon partielle risque de disparaître ou, tout au moins, se dégrader. L'attachement patrimonial risque de diminuer : au processus de non prise en charge correspond un processus de dépatrimonialisation et donc de détitularisation.

Cette dissociation entre processus de patrimonialisation et processus de prise en charge est récente. A l'origine, nous l'avons vu, le patrimoine était utilisé dans le domaine juridique pour désigner précisément un mode de prise en charge particulier. La suprématie de l'appropriation (publique ou privée) dans la construction juridique, en particulier en France, à partir du XIX^{ème} siècle s'est traduite par l'apparition de nouveaux contenus pour le terme de patrimoine mais aussi par un emploi sous forme d'injonction pour une meilleure prise en charge, là où la prise en charge collective et privée ne suffisent pas, là où se pose précisément la question du « commun ».

2.2.2. Chaque processus de patrimonialisation a sa propre histoire

Comment s'attache-t-on à un élément matériel ou immatériel au point d'en faire son patrimoine ? Nous avons vu, dans la troisième partie, que l'attachement était de l'ordre de l'intuitif, lié à l'individu, à son histoire, aux événements qui le lient, au sein de la société, à cet élément. La patrimonialisation est donc à la base, un processus d'attachement individuel mais indissociable d'un contexte, d'autres individus, avec lequel le titulaire ne partage pas forcément la même relation à l'élément qu'il patrimonialise mais dont il fait les témoins de

son attachement. D'autre part, les histoires patrimoniales nous ont montré que cet attachement pouvait concerner des groupes entiers, des nations, voire des groupes internationaux. Les patrimonialisations sont donc aussi des processus où plusieurs personnes s'attachent ensemble au même élément. Au-delà de ce constat d'un attachement intuitif à un élément individuellement ou à plusieurs, chaque processus de patrimonialisation semble suivre sa propre histoire, faite de rencontres entre humains et non humains.

Dans beaucoup de cas d'ailleurs, la patrimonialisation se fait spontanément, par un jeu de hasard et d'opportunité. Peu à peu des acteurs s'agrègent autour d'un élément qu'ils ont envie de prendre en charge et constituent un titulaire. Ainsi, dans *Vert patrimoine* (1994), Françoise DUBOST décrit la patrimonialisation spontanée des végétaux de jardin, à partir des plantes rares, des expositions de spécialistes, de l'engouement d'amateurs, de la création de jardins historiques. Elle montre que de nombreux acteurs se constituent en titulaires de certaines espèces, de façon à les préserver, les sauver ou les remettre au goût du jour, dans une dynamique en constante évolution :

« La mode, lancée par une petite élite de propriétaires privés, a trouvé d'autres supports, de plus en plus diversifiés. Le relais a été pris par des institutions, des collectivités publiques, des professionnels, mais surtout et de façon massive, par des associations » (DUBOST, 1994, p45).

« Ce qui est nouveau, c'est néanmoins l'élargissement de cette élite d'amateurs collectionneurs, élargissement qui va de pair avec une transformation profonde de la définition des « plantes rares » : le culte de la rareté s'est mué en culte de la diversité » (DUBOST, 1994, p66).

Avec l'emploi de plus en plus fréquent du mot patrimoine et le développement d'outil de médiation, de facilitation et de gestion patrimoniale, les processus de patrimonialisation peuvent être construits comme une stratégie de prise en charge d'un élément qui pose problème ou qui est support d'un projet. Cependant, malgré les mêmes outils utilisés, notre expérience de mise en place de ces stratégies de patrimonialisation montre que chaque processus reste spécifique, lié aux hommes et aux femmes qui choisissent de l'investir. Ainsi, en appliquant la même démarche, les quatre territoires qui ont participé au projet « *Conditions et moyens d'adaptation de l'agriculture périurbaine et gestion du vivant dans la région Ile de France* » ont chacun choisi des voies différentes : l'arrêt du projet (Cergy), une institution patrimoniale (Plaine de Versailles), une démarche de réconciliation territoriale poussée (Sénart), la promotion d'un espace agricole (Plateau de Saclay).

2.2.3. En revanche, il est possible de distinguer, au sein des processus de prise en charge, trois modalités de gestion : individuelle, collective et commune

Si l'attachement patrimonial reste spécifique pour chaque titulaire, les processus de prise en charge ont des modalités assez aisément différenciables comme nous l'avons vu tout au long des deux parties précédentes. Les histoires patrimoniales ont mis en évidence des patrimoines qui sont gérés par un individu ou une personne morale seule comme certains biens culturels (bien familial) ou naturel (une forêt), ou bien le « capital » d'un particulier. Il s'agit dans ce cas d'une gestion individuelle du patrimoine. D'autres patrimoines, que nous avons appelé « patrimoines institués », sont attachés à des institutions chargées de les gérer au moins en partie : l'administration du patrimoine (patrimoine culturel en France), l'UNESCO (patrimoine mondial de l'Humanité), les Agences l'eau (eau en France), l'ONF (Forêt publique), les collectivités territoriales (territoire), etc. Dans ce cas, comme nous l'avons vu, il existe un titulaire virtuel (l'Humanité, la Nation, la population d'un territoire,...) et un titulaire réel, l'institution en charge du patrimoine, ces deux titulaire étant liés par un contrat plus ou moins formalisé par le biais d'intermédiaires plus ou moins nombreux entre ces deux titulaires : l'UNESCO est constitué de délégués des Etats membres de l'ONU par exemple. Il s'agit dans ce cas d'une gestion collective du patrimoine. Enfin, la question du « commun » (troisième partie, § 1.2.2.) nous a montré que les éléments patrimoniaux ont une dimension qui dépasse les simples appropriations publiques et privées. Un ensemble d'acteurs individuels et collectifs peuvent donc trouver des règles pour gérer en commun du patrimoine, comme nous l'avons vu dans le paragraphe 7.1. de la deuxième partie au sujet des Marais Atlantiques ou du système de maison dans le Pays Basque.

Ces trois modes de gestion : individuel, collectif et commun sont tous les trois présents dans les processus de prise en charge à des degrés divers. Ainsi, le patrimoine culturel dans son ensemble n'est pas géré uniquement de façon collective, par l'administration concernée, des propriétaires privés investissent pour maintenir et développer des bâtiments classés « monuments historiques », le point de vue de l'administration et des propriétaires privés n'étant d'ailleurs par toujours le même sur la façon de modifier ces « patrimoines ». La gestion « en commun » des patrimoines culturels existe aussi mais elle est plus difficile à déceler, presque invisible par rapport aux deux autres modalités de prise en charge : le commun se joue dans les relations entre propriétaires, administration et collectionneurs pour trouver des matériaux de restauration, dans la relation entre le propriétaire privé et les acteurs du territoire où est implanté le monument, etc. Si les trois modalités de gestion sont présentes

à un temps donné, l'une d'entre elles souvent est dominante. Dans la prise en charge des terres, par exemple, en France, de nombreux espaces ont longtemps été gérés avec une forte dimension commune (marais, « communaux », estives). Aujourd'hui, le mode de gestion est principalement individualo-collectiviste : une portion de terrain est soit une propriété privée, soit une propriété collective, elle est gérée par un individu ou par une collectivité. La gestion en commun existe toujours, mais de façon résiduelle ou ressurgit à un moment donné, en cas de crise par exemple : lors d'inondations, de feux de forêt ou de tempête, les acteurs du territoire s'organisent différemment, trouvent des règles communes pour gérer les terres, au-delà des appropriations publiques et privées existantes, en s'inscrivant dans un « territoire ».

Cette distinction entre gestion individuelle, collective ou commune est familière pour les auteurs qui étudient les « communs ». L'article de Garrett HARDIN de 1968, la tragédie des communs, nous l'avons vu en deuxième partie, a suscité un mouvement de reconnaissance des modes de gestion en commun. HARDIN proposait pour gérer les « communs », soit une gestion individuelle, laissant aux mécanismes du marché le soin de fixer le prix des ressources communes, soit une gestion collective, par une intervention de l'Etat. Le mouvement de réaction à cet article, l'étude des « communs », prouve qu'il existe tout un panel entre cette gestion par le marché et la gestion par l'Etat, qui combinent les trois modes de gestion individuelle, collective et commune, selon des modalités multiples :

« In spite of Hardin's persistent metaphor, today, many people, ranging from policy makers, donors, practitioners, and citizen activists, to scientists from different disciplines, have begun to appreciate that there is a world of nuances between the State and the Market. » (OSTROM et VAN LAEHERHOVEN, 2007, p 19)

2.2.4. De l'importance de la distinction entre gestion collective et gestion commune pour la patrimonialisation : processus continu ou discontinu

La distinction entre les processus de gestion collective et ceux de gestion en commun permettent de mieux distinguer les processus de patrimonialisation concernant des titulaires multiples :

2.2.4.1. Dans le cas d'une gestion collective dominante, la patrimonialisation est un processus discontinu

La patrimonialisation et donc la titularisation se produit à un moment précis et pour une durée indéfinie. Un titulaire collectif est créé pour gérer un patrimoine parfaitement défini : c'est le cas de l'UNESCO et du patrimoine mondial culturel et naturel, défini par une liste précise et des critères de sélection. Il est très difficile de remettre en cause le contenu du patrimoine défini au départ parce que cela risquerait de fragiliser le titulaire collectif. Une nouvelle étape de patrimonialisation peut avoir lieu si les conditions ont à ce point changé qu'une nouvelle discussion au sein du titulaire collectif sur le contenu du patrimoine s'avère nécessaire. Cette nouvelle discussion met en danger l'identité même du titulaire. Trois possibilités s'offre à lui : intégrer de nouveaux éléments patrimoniaux dans son champ de compétence, les exclure pour continuer à exister, ou disparaître pour laisser place à un nouveau titulaire et une nouvelle définition du patrimoine. Dans ce type de processus, l'évolution du contenu du patrimoine est donc très difficile parce qu'elle remet en cause d'emblée le titulaire qui est construit pour ne pas changer. Prenons l'exemple de l'administration culturelle en France. Au moment de sa création, au XIX^{ème} siècle, son champ de compétence est clair : les monuments historiques. Un débat a eu lieu parmi les législateurs pour reconnaître la nécessité de les préserver. Tant que le terme « monument historique » peut intégrer une collection d'objets grandissante, rien n'est remis en cause, le titulaire collectif se développe, il obtient même une reconnaissance encore plus importante dans les années 1960, où le terme de « patrimoine » est institutionnalisé. Le rapport d'Isac CHIVA marque un tournant : la pression devient forte pour une nouvelle définition du patrimoine, avec la reconnaissance des éléments culturels ruraux. Mais la résistance aussi est forte, tant il est difficile de remettre en cause la définition de « patrimoine » utilisée par l'administration culturelle :

« Plus que la plupart des pays européens, on a privilégié [en France], notamment en matière d'architecture, la connaissance et la protection de produits de la culture savante, majeure, noble, au détriment de la culture populaire. Quel est le grand pays dans lequel il y a si peu d'édifices vernaculaires ruraux – quelques centaines à peine des 40 000 monuments protégés – faisant l'objet d'une vraie protection, alors que l'on parle depuis un demi-siècle d'un système de sauvegarde adéquat à cette architecture ? »
(CHIVA, 1994, p3)

Avec ce rapport, l'administration culturelle intègre le « patrimoine rural » dans son champ de compétence, ce qui l'amène à modifier quelque peu son organisation, créer des postes, former des hommes, intégrer de nouveaux dispositifs, etc. sans, cependant, que son identité soit

réellement remise en cause. Quelque part, le « patrimoine rural » est « rentré dans le rang », il a intégré les catégories de l'administration culturelle mais n'a agi qu'à la marge sur son mode de prise en charge, alors que, comme le souligne Michel RAUTENBERG (1998), d'autres formes de patrimonialisation coexistent localement, plus dynamiques, plus fragiles aussi. La prise en charge collective des patrimoines a donc l'avantage de ses inconvénients : elle est solide et prédéfinie, elle donne un cadre au « temps normal » où rien ne justifie une remise en cause des modes de pensée et d'action, mais elle ne laisse que peu de place à la négociation et à l'invention, en particulier en cas de crise.

2.2.4.2. Dans le cas d'une gestion en commun dominante, la patrimonialisation est un processus continu

Les acteurs négocient en permanence, collent à la réalité qu'ils perçoivent, redéfinissent le champ patrimonial en fonction des informations qu'ils recueillent sur l'état des éléments qu'ils considèrent comme leur patrimoine. Les acteurs qui constituent le titulaire éprouvent donc régulièrement les règles qui régissent leurs relations et sont capables de les remettre en cause si elles se révèlent inadaptées à la situation. Le titulaire commun repose sur le libre engagement de chacun de ses membres dans la prise en charge du patrimoine. C'est un système réactif mais fragile, il peut être remis en cause si la cohésion de l'ensemble n'est pas assurée, provoquant une dépatrimonialisation qui peut être brutale.

« La gestion en patrimoine commun passe par un processus de patrimonialisation/titularisation, où se construit tout en même temps autour d'un élément à reconnaître pour le patrimonialiser, le titulaire « communauté patrimoniale » et sa « relation de prise en charge patrimoniale »... Ce processus vise à une « co-internalisation négociée » de la qualité à gérer dans la sphère patrimoniale de chacun des acteurs de la communauté patrimoniale, processus à la fois fragile et durable ». (OLLAGNON, thèse, p434)

C'est le type de patrimonialisation qui a été mis en œuvre dans le Haut Béarn, suite à une crise sur l'ours en 1994 et un audit patrimonial réalisé par Henry OLLAGNON pour le Comité Inter Valléen. Lors de l'audit patrimonial d'évaluation de la Charte de développement durable des Vallées Béarnaises et de protection de l'ours, nous avons pu interroger les acteurs de cette patrimonialisation en continu, avec des hauts et des bas. Pendant la période 1994-1998, la plupart des acteurs s'accordent à dire que le système fonctionnait bien :

« A l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn (IPHB), chacun a pris volontairement une part de responsabilité, chacun a reconnu à l'autre sa légitimité à être acteur du développement durable des vallées et de la

protection de l'ours et donc s'est vu renforcé dans sa propre capacité à être acteur : le travail du réseau Ours est reconnu, le métier de berger est revalorisé, la légitimité des élus sur le territoire est réaffirmée, l'Etat devient un partenaire avec lequel on discute, etc. Au sein du Conseil de Gestion Patrimonial [organe consultatif de l'IPHB], le principe de réalité de l'ours et du territoire permet peu à peu, avec des tensions, des difficultés, que chacun s'accorde sur une vision commune de certains problèmes clés comme le pastoralisme et l'ours. » (CHRISTIN et al., 2001)

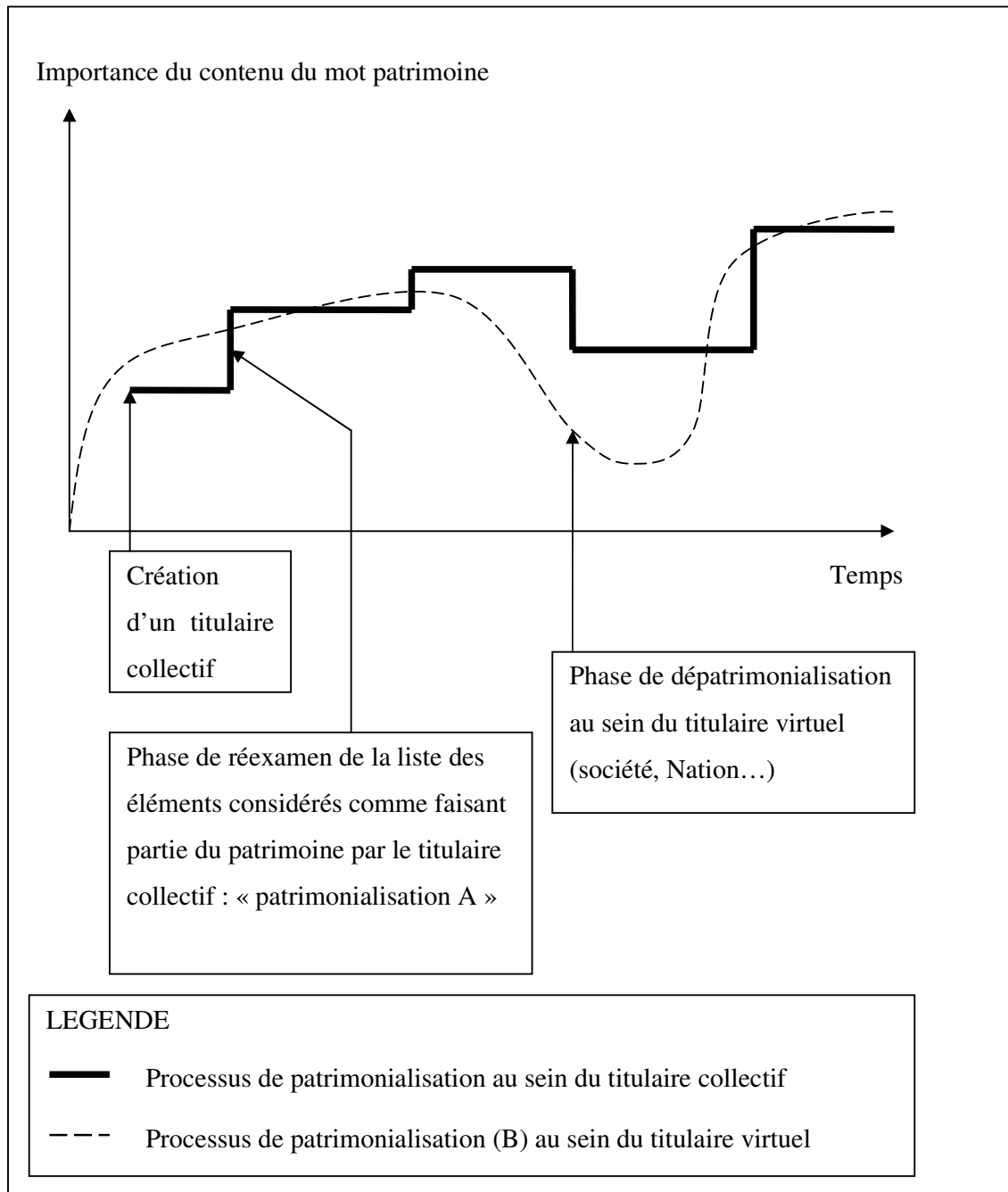
Le débat et la négociation s'instaurent donc entre les acteurs participants à l'IPHB, autour de l'ours et du territoire. A partir de 1998, la patrimonialisation en commun continue mais une crise voit le jour pour de multiples causes qui modifient le contexte général dans lequel évolue l'IPHB : échec du renforcement de la population d'ours béarnais par un ours croate, un certain nombre de membres fondateurs de l'IPHB partent, des ours slovènes sont réintroduits en Haute-Garonne et les actions les plus urgentes ont été réalisées. La négociation entre les acteurs, en particulier autour de l'ours, est de plus en plus conflictuelle (personne n'est d'accord sur le nombre d'ours et leur identité). Le titulaire commun, l'IPHB, est remis en cause, la question de sa pérennité est clairement abordée. « *L'IPHB est une structure fragile, qui repose sur l'engagement des acteurs qui la constituent* » (CHRISTIN et al., 2001). Ces crises font partie du mode de patrimonialisation adopté.

Bien sûr, la distinction entre processus continu et processus discontinu dépend du point de vue où l'on se place. Parallèlement au processus discontinu de patrimonialisation au sein du titulaire collectif, un processus de patrimonialisation plus continu existe au sein de la société qui provoque à un moment donné une évolution nécessaire dans le contenu du mot « patrimoine » utilisé par le titulaire collectif : l'administration des monuments historiques a patrimonialisé un ensemble de bâtiments et de sites bien avant que l'ensemble des Français ne les reconnaissent effectivement comme leur patrimoine et, inversement, les Français ont progressivement patrimonialisé des bâtiments ruraux avant que ceux-ci ne soient reconnus par l'administration comme des « patrimoines ». La prise en charge collective des patrimoines peut être ainsi représentée par une succession d'étapes sanctionnées par des « patrimonialisations A » par le titulaire effectif qui entérine ou anticipe des processus continus de « patrimonialisations B » au sein d'un titulaire virtuel (Nation, Humanité,...) : voir figure 6 ci-dessous. D'autre part, au sein d'un processus continu de patrimonialisation, un événement particulier peut provoquer une plus grande patrimonialisation ou au contraire une dépatrimonialisation d'un élément. Beaucoup d'objets passent directement du statut d'élément du quotidien au rang de « patrimoine » à l'occasion de leur mise au rebut et d'une période

plus ou moins longue d'oubli (POMIAN, 1990). Finalement, la Révolution Française a provoqué la mise en patrimoine national des monuments de l'Ancien Régime, et la chute de l'URSS et des régimes soviétiques de l'est de l'Europe semble aussi provoquer une forme de patrimonialisation des objets associés à cette époque maintenant révolue. Au début du XX^{ème} siècle, la radioactivité était non seulement un « patrimoine filière » dans le domaine scientifique, comme nous l'avons vu dans la troisième partie, ses vertus supposées en faisaient aussi un argument touristique pour la vente d'eau ou la promotion de régions françaises : des affiches témoignent de cette époque où, en quelque sorte, la radioactivité naturelle était « patrimonialisée » comme symbole positif d'un produit ou d'un territoire. L'explosion des bombes atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki, puis, plus encore, plus tard, la catastrophe de Tchernobyl ont été les déclencheurs d'une dépatrimonialisation massive de la radioactivité dans les sociétés occidentales, le processus de sa prise en charge est alors resté principalement au sein de la filière nucléaire alors que ses enjeux la dépassent aussi bien pour la radioactivité naturelle qu'artificielle.

Les débats que nous avons évoqué en deuxième partie autour du patrimoine naturel ou du patrimoine ethnologique montrent des tensions possibles entre un patrimoine institué et l'attachement effectif des acteurs concernés aux éléments patrimonialisés (patrimoine naturel comme modèle occidental institué en Afrique/attachement des africains aux éléments naturels ; patrimoine ethnologique du Ministère de la Culture/patrimonialisation vivante locale) : ils ne recouvrent pas toujours les mêmes éléments au même moment et leur modes de gestions différents peuvent entrer en concurrence, s'exclure l'un l'autre.

Figure 6 : Processus de patrimonialisation pour un « patrimoine institué »



2.3. Les processus de patrimonialisation : un phénomène du vivant ?

2.3.1. Patrimoine et vivant

Beaucoup de caractéristiques des patrimoines que nous avons rencontrés au cours des trois premières parties peuvent être reliées au vivant :

A travers les problèmes et projets patrimoniaux se jouent souvent ce qui fait la vie des hommes que ce soit à travers les éléments indispensables à la vie (gènes, eau, air, alimentation...), ou à travers le maintien d'une culture ou d'un savoir-faire associés à une vie sociale.

De plus en plus d'éléments patrimonialisés sont eux-mêmes des éléments vivants et le but de l'utilisation du terme de patrimoine est souvent de redonner « une vie » aux éléments les plus inertes comme les monuments ou les déchets en les réintégrant dans les échanges entre les hommes via la culture (musée), le tourisme ou les échanges économiques en général.

Tous les éléments de « dynamique patrimoniale » à travers les processus de prise en charge peuvent être décrits avec des images empruntées aux phénomènes du vivant : reproduction, transmission, énergie, agrégations par entité formant un tout, recherche d'identité...

Plusieurs auteurs, d'ailleurs, font explicitement référence aux phénomènes vivants quand ils abordent les questions patrimoniales. François OST parle d'une « *mission pour le futur : un monde qui soit non seulement condition de survie, mais aussi garantie d'une vie sensée* » (1995, p241). Henry OLLAGNON utilise le terme de patrimoine pour résoudre des problèmes complexes et multiacteurs liés à la gestion de la qualité du vivant. André MICOUD (2001), fait de la Vie un nouveau référent et l'évolution de l'utilisation du terme de patrimoine correspond à des modalités différentes de « *concevoir le rapport à ce qui vit (ce qui a vécu, ce qui vit encore, ce qu'il faut faire vivre)* ». Marie-Dominique RIBEREAU-GAYON (2000, p180) constate, quand à elle que, « *parce qu'il naît, meurt et se reproduit, le patrimoine vivant est, bien plus que les objets, apte à rendre perceptible le fil du temps et à incarner, dans l'imaginaire, la continuité de l'identité* ».

Ce lien entre patrimoine et vivant n'est pas partagé par tous les auteurs mais il est intéressant de constater que l'analogie entre la patrimonialisation et un phénomène vivant permet de rendre compte de la dynamique qui entoure l'utilisation du terme.

2.3.2. Histoires patrimoniales et vivant

André MICOUD (2001) propose un tableau simplifié des patrimonialisations suivant un ordre historique (voir tableau 2, 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} moments) où l'on retrouve l'utilisation historique du terme de « patrimoine » depuis la Révolution Française, organisée selon trois « moments ». Dans ce tableau, il fait le lien avec des disciplines (histoire, géographie,

ethnologie) ce qui correspond au fait que le mot « patrimoine » soit un patrimoine, comme vu précédemment. Dans ce tableau aussi, le contenant « patrimoine » agrège des contenus de plus en plus diversifiés.

Nous proposons d'approfondir ce tableau (de le « patrimonialiser » en quelque sorte) à la lumière des éléments que nous avons décrits. Tout d'abord nous préférons parler « d'entité globale » en références aux entités naturelles, artificielles et humaines décrites en deuxième partie, et non « d'entité collective », comme l'écrit André MICOUD, du fait de l'ambiguïté du mot collectif par rapport au mot commun, souligné ci-dessus. Ensuite, nous proposons de compléter ce tableau en incorporant un « moment » zéro (en italique). Ce moment zéro est celui des origines du terme de patrimoine, dans son utilisation ancienne. Dans la sphère familiale, il est le point d'entrée initial du droit. Dans la sphère artisanale, il est le point d'entrée de l'Economie, pour les liens entre les dimensions marchandes et non-marchandes des activités de production de biens matériels. Dans la sphère territoriale locale (les communautés de montagne et de marais, la paroisse dans le bocage, etc.), il est le point d'entrée des Sciences de l'action qui s'intéressent là à la prise en charge pragmatique d'un milieu complexe mais aussi de l'économie qui s'intéresse à la gestion durable des ressources, à l'agriculture de subsistance. Dans ce « moment zéro », le rapport des hommes au vivant est très intime : les conditions de vie sont difficiles, il faut se reproduire et re-produire les modes de prise en charge malgré les aléas (famines, guerres, climat) pour assurer la survie de l'espèce, de la famille, de la communauté.

Comme le souligne André MICOUD, tous ces « moments » ont donné lieu à des types de patrimonialisation sans que chacun d'entre eux ne soient abandonnés : ils coexistent aujourd'hui dans nos sociétés et un des enjeux actuels est de réactualiser les patrimonialisations du « moment zéro » pour ouvrir ces modes de prise en charge autarciques aux nouveaux défis qui s'offrent aux territoires locaux.

Tableau 2. : Les patrimonialisations et le vivant : extrapolation du tableau d'André MICOUD

Des collections éléments...	Figuration	Problématisation	Authentification	...aux entités globales	Le vivant et le temps
	Les emblèmes	Les disciplines	Les moyens juridiques		
<i>« Moment » zéro</i>					
<i>Les biens familiaux</i>	<i>Le château familial</i>	<i>Le Droit (de succession)</i>	<i>L'appropriation, l'héritage</i>	<i>La famille, La lignée</i>	<i>Le vivant est en chacun de nous...</i>
<i>Les savoir-faire</i>	<i>Le chef d'œuvre du compagnon</i>	<i>L'Economie (du marchand et du non-marchand)</i>	<i>Le compagnonnage</i>	<i>La corporation</i>	
<i>Les éléments nécessaires à la vie (eau, sécurité...)</i>	<i>Le marais</i>	<i>Les Sciences de l'action et l'Economie (des ressources)</i>	<i>Les communaux, la paroisse, les communautés.</i>	<i>Le territoire local</i>	<i>Il faut le re-produire</i>
<i>1^{er} « moment »</i>					
Monuments historiques	Vestiges	L'Histoire (des hommes et des œuvres illustres)	Le classement	L'Histoire de France	Le vivant a eu lieu...
Sites géologico-géographiques	Le chaos pétrifié	La Géographie (des sites remarquables)	Le périmètre	Le Territoire national	Il faut en conserver les traces
<i>2^{ème} « moment »</i>					
Les arts et les traditions populaires	L'outil rural	L'Ethnologie (des modes de vie des gens ordinaires)	Les Ecomusées, les Parcs Naturels Régionaux	Les "aires" culturelles	Le vivant est en passe de disparaître...
Les milieux naturels	La tourbière ou les zones humides	L'Ecologie (des écosystèmes)	Les réserves, les arrêtés de "biotope"	ou naturelles	Il faut en sauvegarder les restes
<i>3^{ème} « moment »</i>					
Les biens culturels	La parabole	Les Sciences de l'Information et de la Communication	Les banques d'images et de son, la propriété intellectuelle	La world culture	Le vivant est plein de potentialités ...
Les espèces et les gènes	Le génome	La Biologie et le génie génétique	Les banques de gènes, les brevets sur le vivant	Le vivant sans frontière	Il faut en gérer la diversité

Ce tableau simplifié met ainsi en lumière les liens entre patrimonialisations et phénomènes vivants et montre aussi qu'à travers les nouvelles patrimonialisations, notre regard sur le vivant change en même temps que notre relation au monde. D'un vivant proche, où la patrimonialisation est une question de survie immédiate, la Modernité propose en quelque sorte d'organiser la fin du vivant, tandis que notre temps se caractérise par la peur de la disparition totale et la recherche, dans le vivant, de nouvelles solutions pour prendre en charge ensemble notre avenir et celui de la planète.

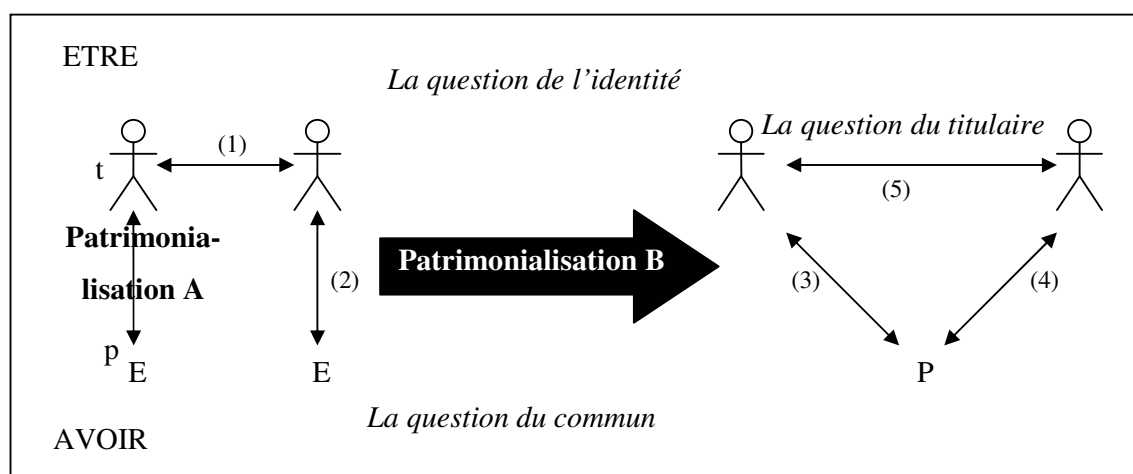
3. Approfondissement de la représentation de la relation patrimoniale

A partir des éléments recueillis dans la deuxième et la troisième partie nous avons décrit le patrimoine comme un contenant au contenu évolutif et la patrimonialisation comme un processus lié à un autre processus, celui de prise en charge de l'élément patrimonialisé. Nous pouvons maintenant repartir de la représentation de la relation patrimoniale de la première partie (voir figure 2) pour en proposer un approfondissement qui participe du « méta cadre » décrivant le patrimoine.

3.1. Le processus de patrimonialisation est une triadisation

La figure 2 est une représentation statique de la relation patrimoniale. Les paragraphes précédents décrivent une dynamique patrimoniale où le fait de patrimonialiser un élément matériel ou immatériel est autant le fait de le proclamer comme patrimoine pour un interlocuteur (patrimonialisation A) que de participer à un processus impliquant les autres personnes qui entrent en relation avec cet élément (patrimonialisation B). La figure 6 propose une représentation de ces deux acceptions du terme « patrimonialisation ».

Figure 7 : Les processus de patrimonialisation



La patrimonialisation A se joue entre un titulaire (t) et un élément matériel ou immatériel (E) qu'il désigne comme son patrimoine (p). Avec cette désignation, il communique de fait avec d'autres acteurs (relation (1)), eux-mêmes en relation avec l'élément E (relation (2)). Cette

relation (2) n'est pas *a priori* une relation patrimoniale : André ORLEAN (2000) peut ainsi parler, à propos du patrimoine économique « *d'individualisme patrimonial* » en définissant l'individualisme, comme « *une idéologie qui privilégie les relations des hommes aux objets au détriment des relations des hommes entre eux* » (en référence à Louis DUMONT). Chaque personne a une relation différente avec l'élément E, qui tient à son histoire personnelle, le monde auquel il appartient, l'univers de justification (BOLTANSKI et THEVENOT, 1991). Plusieurs personnes peuvent avoir une relation patrimoniale différente à l'élément E. Par exemple, le fait que quelqu'un considère qu'une rivière est son patrimoine peut se traduire de multiples façons : faire des efforts de dépollution, protéger la faune aquatique, aménager la rivière pour la rendre accessible, militer dans une association de défense de la rivière, entretenir des berges situées sur sa propriété, développer une activité agricole qui évite l'érosion sur les versants, maintenir en activité un moulin... D'autres acteurs se sentent simplement concernés par l'élément E sans pour autant le considérer comme un patrimoine : un riverain craint les crues d'une rivière, des entreprises doivent construire un pont, etc.

Par un processus (patrimonialisation B), ces acteurs peuvent reconnaître ensemble l'élément E comme leur patrimoine (E devient P), leur relation a changé (flèche 5). Ils ont alors chacun leur propre relation patrimoniale avec P (flèches 3 et 4).

Nous avons placé trois des questions invariantes du patrimoine sur cette figure 6. Lors du processus de patrimonialisation la question de l'identité se joue du côté de l'être : les personnes impliquées se posent la question de leur identité individuelle et en groupe à travers la constitution de leur patrimoine. Du côté de l'avoir, de l'élément E, se joue la question du commun : cet élément comporte une dimension transappropriative qui permet le dialogue entre les personnes concernées⁹⁰. Enfin, la relation (5) exprime la question du titulaire à partir du moment où plusieurs personnes revendiquent le même élément comme patrimoine.

Si les deux personnes (ou groupe de personnes) de la figure 6 restent face à face sans se comprendre, ils risquent d'entrer en conflit car ils parlent de l'élément E, chacun de façon différente. Le processus de patrimonialisation est la formation d'une relation HHR, un partage à plusieurs de ce qu'est E pour chacun et pour le groupe qu'ils forment. On appellera ce passage de relation HR à une relation HHR une triadisation :

⁹⁰ Notons que si E a une dimension commune, ce n'est pas sa seule dimension : une rivière peut être un élément commun à un pêcheur et un kayakiste, mais sa dimension piscicole n'intéresse pas forcément le kayakiste et pas plus sa dimension navigable le pêcheur.

« Il s'agit de passer d'une série de « relations dyadiques » entre acteurs et la réalité [acteur-réalité] et entre les acteurs [acteurs-acteurs] à des « relations triadiques » qui découlent d'une émergence spontanée ou provoquée de la réalité » (OLLAGNON, thèse, 1998, p397-398).

Cette triadisation est donc le fruit d'un processus. La patrimonialisation A ne suffit pas, au contraire, elle peut engendrer des conflits dont l'enjeu est de déterminer qui doit prendre en charge E, qui peut prétendre au statut de titulaire de P. En effet, il y a dans les relations (1) et (5) une dimension mimétique, au sens où l'entend René GIRARD (1978) : chacun à son propre point de vue sur E, voire, chacun revendique la même chose, E, comme faisant partie de son patrimoine. Cette relation peut basculer vers le conflit ou la prédominance d'un acteur sur l'autre, chacun justifiant le bénéfice de E pour lui seul. Cette relation peut aussi basculer vers une reconnaissance mutuelle de la relation distincte à E mais néanmoins compatible sur la base de la dimension commune de E. Le processus de prise en charge lié au processus de patrimonialisation peut s'orienter vers une prise en charge individuelle (une seule des personnes concernées prend en charge voire s'approprie E), collective (un acteur est désigné ou construit pour prendre en charge E au nom de tous les titulaires potentiels) ou commune (les personnes concernées par E s'accordent sur des modalités de gestion où chacun est acteur).

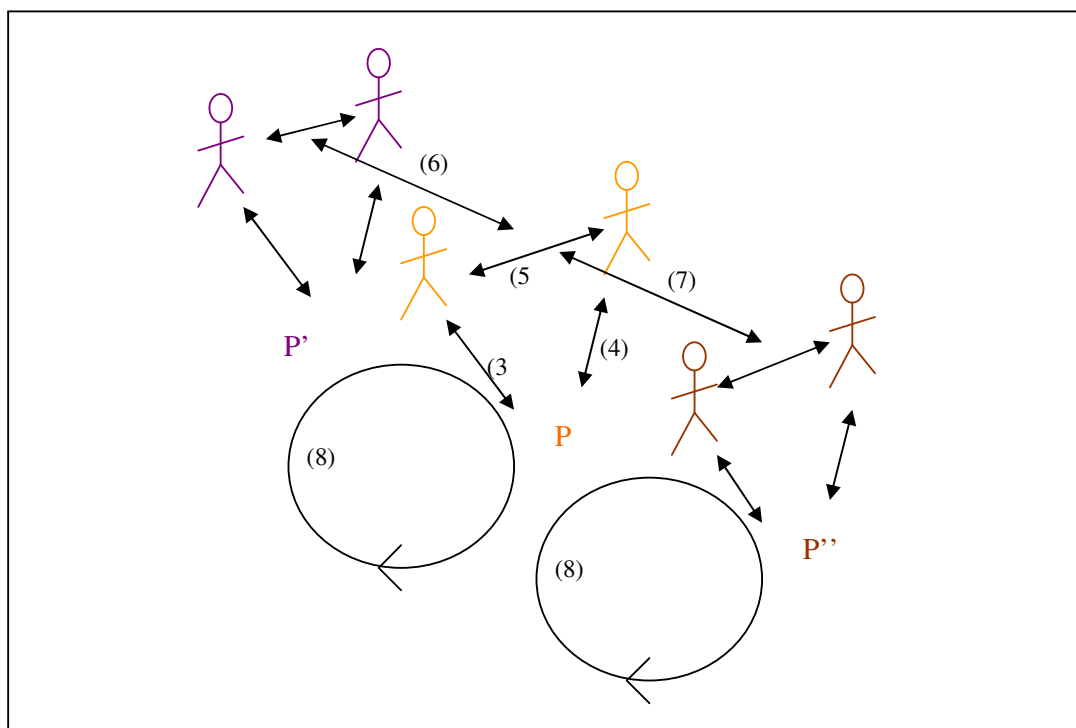
3.2. L'inscription de la relation patrimoniale dans le temps

La figure 6 n'intègre pas la question du rapport de l'homme au temps. Cette figure montre un processus linéaire qui, nous l'avons vu, correspond mal à l'utilisation actuelle du terme de patrimoine reposant plutôt sur des réinterprétations incessantes du passé, des réutilisations d'éléments dans une dimension identitaire qui s'inscrit dans la succession des générations. La figure 7 tente de représenter en trois dimensions la reproduction de la relation triadique HHR : la partie centrale de la figure reprend la représentation de la figure 6 avec les relations (4), (5) et (6). Cette relation persiste malgré les modifications du contenu du patrimoine P (autrefois P', à l'avenir P'') qui garde son « unité » au sens où nous l'avons décrit dans la troisième partie. De même, les titulaires se succèdent, assurant une continuité de prise en charge par une transmission symbolisée par les flèches 6 et 7.

La relation (5) se perpétue elle aussi à travers le temps. A chaque changement de personne, la question du titulaire est posée pour la prise en charge de P. Ainsi s'inscrit dans le temps un processus fait de « patrimonialisation/dépatrimonialisation/repatrimonialisation » et donc de

« titularisation/détitularisation/retitularisation ». En cas de dépatrimonialisation complète (P n'a pas de contenu), la chaîne se brise, la transmission n'est plus assurée, la relation (7) n'est pas reproduite.

Figure 8 : La relation patrimoniale et la question du rapport de l'homme au temps



Pour sortir d'une vision uniquement linéaire du temps (passé-présent-futur) la flèche circulaire (8) représente aussi le processus de « recyclage » ou de « reproduction » du patrimoine P. D'une part, la notion de « patrimoine » agrège sans cesse de nouveaux éléments issus du passé, comme le montre le statut étrange acquis aujourd'hui par les déchets, certains étant brûlés, d'autres mis en musée, d'autres encore réutilisés (JEUDY, 1990). D'autre part, la notion de « patrimoine » renvoie à la reproduction de pratiques ancestrales, de types de relations, de processus vivant de long terme (forêt par exemple), mettant en jeu un rapport au temps.

3.3. Limite et utilité d'une telle représentation

3.3.1. Limite : le patrimoine des uns n'est pas celui des autres

A chacun son patrimoine, aussi bien dans la relation que nous entretenons avec les éléments auxquels nous sommes attachés que dans les représentations que nous construisons pour

patrimonialiser le mot patrimoine dans nos concepts et nos pratiques. La limite de notre représentation du patrimoine est que, si elle s'appuie sur des observations de situations patrimoniales et des croisements des regards de différents auteurs, elle reste le fruit d'une construction particulière, orientée vers la question de la prise en charge du monde. Son caractère partageable est aussi contestable que n'importe quelle théorie patrimoniale décrite dans la deuxième partie. Ce méta cadre de description de la relation patrimoniale est donc avant tout une synthèse qui a pour but de proposer au lecteur de cette thèse un pont entre des regards divergents sur le patrimoine et une recherche d'unité derrière le terme et les processus concernés.

3.3.2. Utilité : recherche des conditions et moyens de la triadisation

L'avantage de cette représentation est qu'elle met en avant le phénomène de triadisation comme un processus n'allant pas de soi. Elle peut alors être reprise pour déceler dans les patrimonialisations comment la triadisation s'est faite, quelle ampleur elle a atteinte, comment certaines des personnes concernées par l'élément patrimonialisé sont passées d'une relation en diade HR à une relation en triade HHR. Cette représentation peut servir de guide à la fois à une étude d'un processus de patrimonialisation et à la construction d'un processus de patrimonialisation.

4. Une place pour une conception stratégique du patrimoine

Pour finir cette partie de synthèse sur les éléments recueillis concernant l'utilisation du terme de « patrimoine » et les processus de patrimonialisation, je voudrais remettre en perspective ma propre utilisation professionnelle de ces notions au regard de ma question initiale, la prise en charge du monde. J'utilise le terme de patrimoine dans une acception stratégique, c'est-à-dire tourné vers l'action, la résolution d'un problème ou la réalisation d'un projet (voir deuxième partie, §7).

4.1. La construction de stratégies de prise en charge : un choix explicite

La notion de boucle systémique nous aide à saisir la nature d'une « stratégie patrimoniale » : inscrit dans une boucle 1, le titulaire met en œuvre une stratégie pour mener à bien son projet patrimonial ou résoudre son problème patrimonial. Nous savons maintenant que l'utilisation du mot patrimoine n'est pas neutre, il véhicule, un ensemble de présupposés en matière de prise en charge qui permettent cette utilisation stratégique. La personne qui utilise ce mot fait donc un choix explicite, dans un contexte donné, de prise en charge d'éléments matériels ou immatériels qui mettent en jeu son identité, ou bien la personne qui décrit telle ou telle histoire l'interprète comme un choix explicite de prise en charge. Les boucles 1 correspondent donc à des stratégies patrimoniales développées au cours du temps.

En reprenant les trois points de la conclusion de la troisième partie nous pouvons caractériser le choix que constitue la stratégie patrimoniale pour un titulaire (voir tableau 3) : c'est, pour un titulaire, le choix de l'action, pour prendre en charge l'ensemble des dimensions de l'élément matériel ou immatériel qu'il considère comme son « patrimoine », au cours d'un processus qui le met en relation avec les autres acteurs concernés par cet élément. Nous avons vu par ailleurs que ces stratégies pouvaient prendre des chemins très différents et que la mise en œuvre d'une « stratégie patrimoniale » ne garantissait en rien un succès de prise en charge (au sens où le « patrimoine » se maintient effectivement). La stratégie patrimoniale reste donc, à la base, un choix de prise en charge d'un acteur confronté à un problème ou un projet.

Tableau 3 : Correspondance entre signification implicite du patrimoine et développement d'une stratégie patrimoniale explicite

Ce qui est implicite dans l'utilisation du terme « patrimoine »	Ce qui est explicite dans une stratégie patrimoniale
Il est possible d'agir en tant qu'individu et en tant que groupe pour le maintien des éléments matériels et immatériels auxquels nous sommes attachés	Celui qui se considère comme le titulaire du patrimoine fait le choix de l'action
Il est possible de prendre en charge le monde comme un tout sans renoncer à tel ou tel élément	Le titulaire tente de prendre en charge toutes les dimensions de l'élément considéré comme patrimoine afin d'en assurer le maintien dans le temps et l'espace.
Les processus de prise en charge des patrimoines sont aussi des processus identitaires qui passent par la recherche, par le titulaire, des modalités de la prise en charge de ce qui est commun aux acteurs concernés par le patrimoine considéré.	Le titulaire engage un processus identitaire qui le pousse à entrer en relation avec les autres acteurs concernés par ce patrimoine.

4.2. L'enjeu de ces stratégies : passer du contenu évolutif au contenu négocié

4.2.1. La mise en relation avec les acteurs concernés par le patrimoine : un passage difficile pour qui veut développer une stratégie patrimoniale

En posant la question du « commun », le patrimoine pousse son titulaire à entrer en relation avec d'autres acteurs. Lorsque quelqu'un met en œuvre une stratégie patrimoniale, il engage donc un processus qui le met de fait en relation avec d'autres personnes qui se sentent concernés par l'élément patrimonial. Plusieurs exemples de stratégies patrimoniales illustrent la difficulté à se rencontrer autour d'un même élément, car si le terme de patrimoine est assez consensuel, les éléments eux-mêmes considérés par certains comme des patrimoines sont souvent sujets de discorde.

4.2.1.1. La patrimonialisation comme stratégie de dévoilement d'une réalité

Des acteurs adoptent la stratégie du « dévoilement » quand ils estiment qu'un élément qui est un « patrimoine » pour eux est menacé, c'est-à-dire que sa transmission n'est pas assurée. Il faut le faire connaître à tous, construire une triadisation avec un nombre de personnes suffisamment important pour que des mesures de sauvegarde soient prises par les autorités compétentes. De nombreuses associations de défense du « patrimoine » adoptent cette démarche parce que, s'ils n'ont pas les moyens financiers et humains de remettre en état ou de préserver ce qu'ils considèrent comme un « patrimoine » (un monument, des espèces animales ou végétales rares par exemple), ils ont la capacité de le « dévoiler » aux autres, de faire des expositions, des études bibliographiques, etc. Ces acteurs parlent souvent d'une « prise de conscience » patrimoniale et l'émergence d'un gestionnaire du patrimoine (un titulaire) auxquels parfois ils participent. La triadisation est difficile car la demande de protection du patrimoine se traduit souvent par des interdictions ou des restrictions sur des éléments précédemment libres d'accès et d'usage (végétaux, animaux, territoires, etc.) sans rentabilité financière immédiate (la valorisation peut exister, mais souvent à long terme). De plus, le projet de protection peut entrer en concurrence avec d'autres projets (aménagement routiers, ferroviaires, modifications urbaines, etc.).

4.2.1.2 La patrimonialisation comme stratégie de création d'une nouvelle réalité

Les acteurs qui adoptent cette stratégie « inventent » un patrimoine à partir d'éléments existants mais disparates regroupés pour former une unité autour, par exemple, d'un produit. Ce type de patrimonialisation peut prendre des formes assez « offensives », car imposer une conception d'un patrimoine, imposer la réalité sur laquelle les promoteurs de cette stratégie tentent de fédérer d'autres acteurs, c'est construire une identité pour d'autres personnes.

Christian BARRERE (2003), décrit ainsi, la création du Champagne comme une « *construction stratégique, en longue période, par certains acteurs, d'un patrimoine juridique au moyen d'un remarquable processus d'innovation juridique* ». C'est une stratégie commerciale offensive : « *l'innovation qu'est le régime de l'appellation d'origine est plus un moyen d'imposer la production de la qualité que de défendre une qualité préexistante* ». Cette stratégie débouche sur une titularisation, une « *production d'institutions* » à même de gérer le nouveau produit, grâce à une « *auto-organisation des acteurs* ».

4.2.1.3. La re-patrimonialisation, stratégie de refondation

Le succès du terme de « patrimoine » repose aussi sur la redécouverte d'éléments anciens dépatrimonialisés ou menacés de dépatrimonialisation voire de destruction pure et simple. Un processus de re-patrimonialisation est parfois engagé par des acteurs qui veulent faire redécouvrir à d'autres ce qu'ils considèrent comme un patrimoine. Cette stratégie consiste à utiliser la notion actuelle de patrimoine pour requalifier des réalités passées, de réinterpréter la relation des hommes aux éléments qui sont objets actuels de patrimonialisation. Ces éléments « étaient » autrefois des « patrimoines » ou bien étaient gérés comme tels, ils étaient transmis de génération en génération, mais cette chaîne s'est interrompue à un moment donné et il s'agit de la faire revivre. Ce n'est donc pas une stratégie d'invention, ni de dévoilement à proprement parler, mais plutôt de « réactualisation » d'un patrimoine. La « re-patrimonialisation » s'accompagne alors d'une « re-triadisation » et d'une « re-titularisation » : il faut re-dire ce qui nous relie, se réorganiser pour prendre en charge l'élément concerné en tenant compte des conditions actuelles.

Marie-Dominique RIBEREAU-GAYON (2000) montre à la fois toutes les richesses et toutes les ambiguïtés d'une telle stratégie avec l'exemple des tentatives de « re-patrimonialisation » de la vache landaise dite « sauvage », dont les troupeaux vivaient dans les dunes avant l'enrésinement des Landes au XIX^{ème} siècle. L'auteur montre que la triadisation autour de cette « vache sauvage » est un processus difficile, encore incomplet car plusieurs représentations cohabitent mais peuvent aussi s'exclure les unes les autres : les chasseurs y voient un « gibier », les naturalistes, de la « faune sauvage », le Conseil Général, un bovin semi-domestique... Ces différentes représentations ne sont pas neutres : elles débouchent sur des choix de prise en charge qui peuvent être radicalement différents : clôture ou non, apport ou non de fourrage, objet touristique ou objet de recherche, développement d'un projet cynégétique ou d'un projet naturaliste, etc. A défaut de reproduire un passé souvent idéalisé, les acteurs sont confrontés à l'actualisation de leurs pratiques et de leurs modes de pensée à travers la relation patrimoniale : *« quelle que soit l'énergie dépensée pour recréer le passé, c'est toujours le présent que l'on met en forme »* (RIBEREAU-GAYON, 2000, p 184).

4.2.2. Les phases de modification du contenu du « patrimoine » : une nécessité et un risque pour le titulaire

Qu'ils tentent de « dévoiler », « créer » ou « réinventer » un patrimoine, les acteurs qui s'engagent dans une stratégie patrimoniale se confrontent ainsi à des regards différents des

leurs sur l'élément auquel ils sont attachés. Cet attachement au patrimoine est source de volonté de prise en charge mais aussi de prudence vis-à-vis de personnes qui ne partagent pas leur façon de voir l'élément patrimonialisé. S'ouvrir à un débat avec d'autres acteurs sur la prise en charge de ce que l'on considère comme un patrimoine est une prise de risque. Dans bien des cas, en effet, l'évolution du contenu du patrimoine s'apparente à l'ouverture de la boîte de Pandore : elle est ressentie comme un danger pour l'élément patrimonialisé et pour le titulaire. Des évolutions sont en cours dans l'utilisation effective du Français : les chercheurs n'utilisent plus le français au niveau européen et international, les nouveaux modes de communication (téléphone portable, Internet) et l'intégration de mots des pays d'origine des personnes immigrées en France font évoluer de fait la langue parlée et écrite pour une proportion importante de la population française. Faire évoluer la langue française pour l'adapter officiellement à ces enjeux, est souvent perçu, par ceux qui s'en sentent les garants, comme un danger de dégradation de ce « patrimoine » d'appauvrissement de la langue même si l'histoire montre qu'à certaines périodes, de véritables stratégies de modification de la langue ont été possibles en France (PERNOUD, 1977)⁹¹.

En fait, les gestions discontinues des patrimoines fonctionnent sur le maintien d'un contenu fixe, comme nous l'avons vu plus haut. Ce mode de prise en charge est particulièrement sécurisant pour le titulaire. Cependant, il arrive toujours un moment où le contenu du patrimoine doit être modifié pour s'adapter à l'évolution de l'élément patrimonialisé ou de son contexte. C'est une question de légitimité pour le titulaire : est-il crédible dans sa définition du patrimoine ? Remettre en cause la définition du patrimoine mondial de l'Humanité, c'est en effet poser la question de la légitimité de l'UNESCO à organiser la prise en charge des éléments de sa liste. Le débat sur le contenu engendre ainsi une tension entre conservation à l'identique et adaptation du patrimoine.

Une stratégie patrimoniale passe donc par des phases de modification du contenu du mot « patrimoine ». Ces phases sont nécessaires pour le maintien de l'élément dans le temps et l'espace, pour sa « vie » de patrimoine, c'est-à-dire son lien avec l'identité du titulaire et sa reproduction à travers les générations. Ces phases sont un risque pour les tenants du patrimoine car redéfinir le patrimoine c'est redéfinir pour un titulaire, au moins en partie, son identité, sa place dans la société, sa légitimité à prendre en charge l'élément patrimonialisé.

⁹¹ Par exemple, des « ph » ont remplacé des « f » dans des mots d'origine arabe (dauphin, nénuphar) pour « faire grec » à une époque, la Renaissance, de redécouverte de l'Antiquité.

Cette question vaut pour tous ceux qui engagent une stratégie patrimoniale, aussi bien les institutions que les titulaires plus modestes comme des associations de protection ou de défense de patrimoines.

4.2.3. L'utilisation active du patrimoine comme métalangage dans des phases de négociation entre acteurs où comment accompagner l'évolution du contenu plutôt que la subir

Dans une utilisation stratégique explicite du patrimoine, le contenu de ce mot est explicitement négocié entre les acteurs concernés par l'élément à prendre en charge. Les phases de modifications du contenu du mot patrimoine sont donc des **phases de négociation** et font partie intégrante de la stratégie. Au lieu de subir l'évolution du contenu, l'acteur confronté à un problème ou porteur d'un projet choisit d'aller à la rencontre des autres acteurs concernés par l'élément qu'il considère comme étant un « patrimoine » pour discuter du contenu. Ce choix de la rencontre est en général mû par le problème ou le projet patrimonial : **l'élément en question ne peut être pris en charge par le seul acteur à l'initiative de la rencontre, il a besoin d'alliés**. Le patrimoine est alors assumé comme un contenant, réceptacle de perceptions différentes. Sous ce terme, chacun peut mettre le contenu qui, pour lui, exprime ce qui fait son identité, et ce qui le relie à l'autre.

Nous avons vu que le mot « patrimoine » est souvent qualifié de flou car son contenu peut être si disparate qu'il serait utilisé pour nier les conflits : une rivière est un « patrimoine » aussi bien pour des pêcheurs, des kayakistes, des associations de protection de la nature, des entreprises qui veulent prélever le gravier du lit, etc., tous ces acteurs sont pourtant souvent en conflit sur la façon de la gérer. L'utilisation stratégique du patrimoine prend ce « flou » pour un avantage, elle en fait un outil pour la rencontre et la négociation des acteurs. Comme le dit Anne LEXUREAU dans *Patrimonialiser la nature tropicale* (2006, p 439) : « *le flou de son contenu permet justement aux acteurs qui « disent » le patrimoine, avec des perceptions, des objectifs et des pratiques diversifiées de se ranger sous la même bannière* ». Cela dit, il ne s'agit pas de se rencontrer pour se rencontrer. Une stratégie est tournée vers l'action, discuter du contenu du mot patrimoine n'a de sens que par rapport au problème ou au projet qui concerne l'élément patrimoine. En effet, à partir du moment où la négociation est tendue vers la résolution du problème ou la réalisation du projet, elle est susceptible d'éviter la simple mise en mot d'un attachement commun pour rechercher les conditions et moyens de prise en charge comme un « patrimoine », de l'élément concerné. D'ailleurs, l'expérience montre que

les acteurs concernés par un même élément accepte de se rencontrer et de négocier précisément si cet élément pose problème ou suscite un projet.

L'enjeu de la stratégie patrimoniale, dans ces phases de modifications du contenu, est donc de passer du contenant au contenu évolutif (voir § 1.1. de cette partie), au **contenant au contenu négocié entre tous les acteurs concernés** dans l'optique de la prise en charge de l'élément matériel ou immatériel en jeu.

4.2.4. La facilitation stratégique, une des réponses au coût de la rencontre et de la négociation des acteurs

Les éléments considérés comme des patrimoines font souvent l'objet de désaccords entre titulaires potentiels du fait de l'attachement que chacun y porte. La rencontre et la négociation des acteurs concernés ne vont donc pas de soi ou se traduisent par des conflits qui ne débouchent sur aucun accord, chacun gardant sa propre vision du patrimoine et de la façon de le prendre en charge. Parfois même, le nombre d'acteurs concernés semble un obstacle à la rencontre et la négociation (cas, en particulier, des « patrimoines communs » des lois françaises). Un acteur qui souhaite utiliser de façon stratégique le patrimoine pour prendre en charge un élément auquel il est attaché se heurte ainsi au coût de rencontre et de négociation entre les acteurs. Le simple fait de réunir les acteurs concernés par l'élément en question est difficile car en général, rien ne les oblige à le faire ou bien le fait même de les obliger à se réunir ne les met pas en bonne condition pour négocier.

C'est dans ce cadre que la fonction de **facilitation stratégique** trouve son sens : un tiers acteur est chargé de construire les conditions et moyens de la rencontre et la négociation des acteurs autour du projet ou du problème patrimonial. Hervé BREDIF développe cette notion de facilitation stratégique dans sa thèse (2004, p 748 à 759) et propose la figure de « *l'écodiplomate* » pour l'incarner. Il explique en particulier que ce facilitateur à pour travail de :

- « *Réunir les conditions pour qu'une multiplicité d'acteurs ait envie de prendre en charge ensemble une qualité ou une question dans la durée,*
- *Concevoir un processus/des processus pour accompagner les acteurs dans cette prise en charge progressive. »*

4.3. Des champs non investis par l'utilisation stratégique du terme de patrimoine

Au regard des paragraphes précédents, avant d'approfondir l'utilisation stratégique du patrimoine, nous pouvons caractériser deux champs où ce type d'utilisation soit n'a pas sa place, soit ne cherche pas à donner de réponse.

4.3.1. Le patrimoine en soi

Il est possible de considérer le patrimoine comme une réalité en soi, sans sa dimension relationnelle. Dans les phases de stabilité du contenu du patrimoine institué (voir figure 6), par exemple, la question du titulaire ne se pose pas, le contenu du patrimoine est défini, il peut être étudié comme un phénomène, caractérisé par ses qualités intrinsèques sans forcément mettre en jeu systématiquement la relation du titulaire à l'élément patrimonialisé. Dans ce cas, l'utilisation du patrimoine comme métalangage n'a pas de sens puisque le contenu est défini. La caractérisation du patrimoine au contenu défini peut contribuer à sa prise en charge mais il n'y a pas nécessité de négocier avec tous les acteurs concernés par l'élément en question.

4.3.2. La recherche du pourquoi de l'attachement

De nombreux sociologues se sont posés le pourquoi de l'attachement au patrimoine (voir première partie : Henry-Pierre JEUDY, André MICOUD, Yvon LAMY...). Quand un acteur construit une stratégie patrimoniale, il recherche avant tout à résoudre son problème ou réaliser son projet. La question de son attachement à l'élément patrimonialisé n'est pas première. L'utilisation stratégique du patrimoine permet de conjuguer des attachements différents et de les traduire en engagement dans la prise en charge mais elle ne vise pas en elle-même à répondre à la question du pourquoi de l'attachement. Cela n'exclue pas qu'une démarche stratégique débouche sur un questionnement sur l'attachement à tel ou tel élément considéré comme un « patrimoine », un éclairage sur cet attachement.

4.4. Des champs d'utilisation stratégique au regard des « patrimoines » actuels

L'utilisation stratégique du mot patrimoine a déjà fait l'objet de théorisations (thèse d'Henry OLLAGNON, 1998, livre de Jean de MONTGOLFIER et Jean-Marc NATALI, 1987) et d'applications déjà évoquées. Dans ce paragraphe, nous nous cantonnerons à redéfinir certains des champs d'utilisation stratégique de ce mot en fonction des résultats précédents de notre recherche.

4.4.1. Explorer le champ du « commun »

4.4.1.1. La gestion en commun des patrimoines : un champ peu exploré

La question du commun est au cœur de l'utilisation du mot patrimoine. Le succès du mot à partir des années 1980 correspond aussi à une crise des modes de gestion individuel et collectif d'éléments qui mettent en jeu l'identité de chacun d'entre nous. Dans bien des champs patrimoniaux, la recherche des conditions et moyens de gestion « en commun » d'éléments matériels et immatériels apparaît comme une piste complémentaire pour répondre aux problèmes et enjeux auxquels les acteurs concernés sont confrontés :

- Le **patrimoine culturel** ne se cantonne plus aux musées et aux monuments historiques. Ce sont de véritables ensembles culturels vivants que de nombreux acteurs considèrent aujourd'hui comme menacés par l'évolution du monde : des langues, des savoir-faire, des modes de vie sont en danger, pris dans une concurrence de territoire au niveau mondial, sans que les personnes qui y sont attachées ne soient armées pour y répondre. Un patrimoine figé dans une gestion tournée vers le passé est un patrimoine muséifié, qui ne « vit » plus, ou, plus précisément, que plus personne ne fait vivre. Michel RAUTENBERG, André MICOUD, Laurence BERNARD et Michel MARCHENAY montrent que cette vie naît de la rencontre de ces diversités :

« Veiller à ce que ces nouveaux territoires et donc ces nouvelles identités politiques, ne se fixent pas à ces nouvelles définitions comme à des vérités originelles. Telle est la règle, politique, à respecter pour que, au lieu de se fermer chacune sur son pré carré « authentique » pour y mourir comme dans un musée, chaque tradition devienne riche en vivant de la richesse des autres » (RAUTENBERG et al., 2000, p7).

L'enjeu du patrimoine culturel n'est donc plus seulement de défendre individuellement ou de protéger de façon collective mais bien de faire vivre en commun.

- Le **patrimoine naturel** ne peut se gérer uniquement dans les propriétés privées des amateurs de nature sensibilisés au problème de sa dégradation ou dans de grandes réserves d'Etat, îlots de nature extraordinaire. Chaque parcelle de la planète, chaque être humain est concerné par la dégradation de la biodiversité, l'espace de sa gestion commun est immense et son exploration ne fait que commencer.

- La métaphore du **patrimoine génétique** sert aujourd'hui à la gestion collective de la population sur la planète, sa démographie (contrôle des naissances) et sa santé (lutte contre les

maladies génétiques). Les dérives possibles dénoncées par certains philosophes, le spectre d'un nouvel eugénisme plus insidieux remet avant tout en cause le mode de gestion collective adopté : la stigmatisation d'une partie de la population, l'utilisation non respectueuse des individus des banques de données génétiques, les programmes de stérilisation forcée... Les dérives d'une gestion privée du matériel génétique humain sont tout aussi présentes comme le montre les projets de clonages humains à des fins non thérapeutiques. Le champ du commun est, dans ce domaine peu exploré, il existe pourtant de façon immémoriale sous des formes simples comme l'interdiction de l'inceste, qui ne repose pas seulement sur un interdit collectif mais aussi sur une gestion concertée de ce risque par l'ensemble des familles.

Les gestions individuelles et collectives sont aujourd'hui dominantes. La gestion en commun est utilisée, en quelque sorte dans les interstices, dans l'informel, elle repose sur des tissus de relations au sein des entités patrimoniales que nous avons évoquées en troisième partie (territoire, filière...). Cette gestion en commun est d'ailleurs souvent non reconnue, voire mal vue : elle irait à l'encontre de « l'intérêt général » défini par la gestion collective. S'il passe inaperçu, ce mode de gestion permet bien souvent de faire tenir l'édifice individualo-collectiviste en ménageant des marges de manœuvres, des relations entre acteurs qui permettent de dépasser l'appropriation privée de la gestion individuelle et le cadre réglementaire de la gestion collective pour mieux s'adapter à une situation précise. La conception stratégique du patrimoine permet d'explorer ce champ du commun sans déstabiliser les édifices collectifs et privés. Au contraire, identifier et investir le champ du commun peut permettre de renforcer les gestions individuelles et collectives, comme l'a montré l'expérience d'ETHOS en Biélorussie.

4.4.2.2. L'exemple du projet ETHOS

Les gestions collectives et individuelles de la contamination ne répondent pas à toutes les questions posées par le « commun »

Dans le District de Stolyn comme ailleurs en Biélorussie, les institutions publiques existantes proposent une gestion « collective » de la question radiologique : un « intérêt général » est défini au niveau national ou régional et des politiques de protection contre la radioactivité sont appliquées sur tout le territoire. Cette politique est coordonnée en partie par un « Comité Tchernobyl » et sectorisée entre les différents ministères, déclinée suivant les grands

domaines d'application : l'agriculture applique les contre-mesures⁹² dans les kolkhozes, l'école met en œuvre un rythme scolaire spécial pour les secteurs contaminés, des indemnités sont prévues en fonction de la contamination du sol, etc. Cette gestion permet d'appliquer à grande échelle les mesures préconisées par les experts radiologiques, elle fonctionne d'ailleurs plutôt bien, par exemple du point de vue de la diminution de la contamination des aliments produits par les kolkhozes ou de la délivrance de repas non contaminés dans les écoles. Cela dit, elle est limitée sur au moins deux points :

1. Elle ne suscite pas l'engagement des acteurs.

Ceux qui mettent en œuvre la gestion « collective » ne négocient pas en général leur adhésion au projet. Si certains sont réellement motivés par la gestion de la contamination c'est par hasard, pour des raisons personnelles qui ne sont pas forcément les critères de sélection pour les postes pourvus : par exemple, une directrice d'école particulièrement sensibilisée à ces questions à cause de son fils atteint du cancer de la thyroïde. Par voie de conséquence, cette gestion « collective » n'est pas construite pour susciter l'engagement des habitants des villages qui ont de nombreuses marges de manœuvre pour contourner les interdits qui vont souvent à l'encontre des plaisirs et des sources de revenus offerts par le territoire où ils vivent (cueillir et vendre des champignons ou des airelles par exemple).

Il est quasi impossible d'obliger qui que ce soit à prendre en charge des éléments transappropriatifs : tout le monde peut en faire ce qu'il veut puisque ce n'est à personne (res nullius) ou c'est à tout le monde successivement. Par exemple, il suffit à un habitant d'Olmany de jeter discrètement ses cendres contaminées chez son voisin ou dans le marais pour évacuer temporairement son problème de contamination de son poêle à bois. La question sanitaire n'est pas un argument suffisant, bien souvent, les habitants de ces villages sont dans l'impossibilité de se conformer aux recommandations édictées par les autorités s'ils veulent manger à leur faim, surtout plusieurs années après l'accident ; ils l'expriment en disant : « je préfère mourir de contamination que mourir de faim ».

2. Elle n'est pas suffisamment adaptative

⁹² Une contre-mesure est une option de gestion de la radioactivité visant à réduire son impact sur l'homme (en terme de dose reçue). Exemples : labourage profond, administration de ferrocène aux vaches pour réduire le passage de la radioactivité dans le lait, etc.

La radioactivité circule, se concentre, se diffuse dans le vivant. Pour la gérer il faut pouvoir non seulement la suivre par des mesures mais s'adapter en permanence aux conditions de sa mobilité, jusque dans les plus petits détails de la vie quotidienne des habitants. Seuls les habitants eux-mêmes peuvent gérer ces micro-adaptations de la gestion radiologique. Ils ne peuvent la déléguer à des institutions collectives qui, si elles intervenaient au cas par cas, dans chaque maison, dans l'intimité de chacun, transformeraient la société en un cauchemar digne de *1984* de Georges ORWELL (1955)⁹³.

La gestion collective comporte des mécanismes d'évaluation, d'ajustement et d'adaptation. Ce sont des procédures définies à l'avance pour améliorer l'efficacité chaque année. Cependant, ces adaptations sont en général à la marge car elles ne doivent pas déstabiliser l'institution qui la met en œuvre et dont les règles sont définies une fois pour toute, ce qui en fait sa stabilité, mais aussi sa rigidité. Face à la catastrophe de Tchernobyl conjuguée à la crise économique, les institutions collectives ne pouvaient pas ne pas s'adapter mais cette adaptation les a déstabilisé : les kolkhozes sont en faillites parce qu'ils ne peuvent supporter la crise économique avec, notamment, le handicap du coût des contre-mesures, les écoles ont du mal à fonctionner depuis que dans les territoires contaminés, pour ne pas trop fatiguer les enfants, les heures de cours sont réduites et les élèves passent deux mois par an dans des sanatoriums pour être dans un environnement non contaminé.

Dans ce mode de gestion de la contamination, il est difficile d'inventer une nouvelle procédure pour une situation imprévue ou très particulière, parce que les acteurs qui la mettent en œuvre n'ont en général ni le mandat ni la capacité pour le faire.

La gestion individuelle du risque radiologique atteint ses limites rapidement

Parallèlement certains habitants ont développé une gestion « individuelle » du risque radiologique. Quand l'équipe ETHOS est arrivée à Olmany, elle a rencontré la radiamétriste du village. Ne pouvant faire autrement que de rester dans le village, elle a décidé de se former à la mesure de la contamination des aliments pour mieux connaître la situation. Elle mesure tous les aliments qu'elle consomme, note les endroits où les champignons et les baies sont peu

⁹³ Le suivi de la contamination peut s'avérer particulièrement dangereux pour l'intimité des habitants des villages contaminés, nous en avons fait l'expérience : des habitants d'Olmany, volontaires pour l'opération, ont porté un badge permettant de mesurer l'irradiation externe qu'ils recevaient pendant une journée. En regardant les résultats obtenus, il était possible de dire quand ces personnes étaient sorties de chez elles, si elles étaient allées en forêt ou restées au village, pendant combien de temps, etc.

contaminés et essaie des recettes de cuisine pour diminuer la contamination des aliments. Cette habitante est une exception. En général, dans les territoires contaminés, c'est la « non-gestion » individuelle de la contamination qui prédomine, parfois le déni du risque, souvent l'anxiété par rapport à quelque chose de dangereux que personne ne voit ni ne sent et dont peu de personne ont la capacité pour améliorer la situation. ETHOS a montré que les habitants qui ont participé aux groupes de travail de ce projet pouvaient acquérir une « culture radiologique pratique » qui leur serve pour la gestion agricole du lopin et l'alimentation de la famille. Cependant, si un individu seul a des marges de manœuvres, il se trouve vite limité dans son action. La gestion individuelle, comme la met en œuvre certains habitants d'Olmany, est elle aussi limitée face à la contamination radiologique.

Certaines améliorations ne dépendent pas des individus seuls, ils ne peuvent pas intervenir face à certaines sources de contamination qui sont en dehors de leur sphère privée, comme celle des pâturages d'été ou le bois de chauffage. D'autre part, certaines améliorations comportent des dimensions techniques et économiques sur lesquelles il n'est possible d'intervenir qu'en faisant appel à d'autres acteurs : l'abattoir et l'usine de transformation de viande pour élever un taurillon radiologiquement sain et le vendre à bon prix ou des spécialistes de l'agrochimie du sol pour la culture de pomme de terre.

Finalement, les deux types de gestion de la radioactivité, « collective » et « individuelle », sont indispensables et complémentaires mais ne suffisent pas à résoudre une série de problèmes « communs » à tous ceux concernés par la présence de la contamination :

- faire un lien entre le niveau intime des individus et le niveau global de la société dans le respect de chacun et de chaque institution.
- susciter l'engagement des acteurs dans la prise en charge effective de la radioactivité à tous les niveaux d'action : village, district, entreprise, administration, etc.
- s'adapter en permanence, localement et globalement à la circulation de la radioactivité.
- monter des projets avec des acteurs publics et privés touchant à la fois la protection contre la radioactivité et d'autres domaines qui lui sont liés du fait de son intrusion dans toutes les sphères de la vie : la santé, l'économie, l'éducation...

ETHOS a permis l'ouverture d'un espace de gestion « en commun » d'éléments patrimonialisables dans les villages du district du Stolyn.

Le Projet ETHOS a consisté à tenter de mettre en place une autre forme de gestion de la contamination dans le village d'Olmany puis dans quatre autres villages du district de Stolyn. Pour répondre aux insuffisances de la gestion collective, il a fallu à la fois stimuler la gestion individuelle et mettre en place des espaces de gestion « en commun » sur des éléments, matériels et immatériels, susceptibles de devenir des patrimoines pour les acteurs locaux comme pour les autres acteurs (nationaux, internationaux et d'autres territoires contaminés).

La qualité des produits alimentaires, un « patrimoine » possible appréhendé à partir d'une mise en « commun » de l'information sur la radioactivité dans les villages du district de Stolyn.

La question de l'information sur la radioactivité a été un point essentiel du projet ETHOS : celui qui n'a aucune information sur la contamination travaille « en aveugle », sans jamais savoir si son action augmente ou diminue son risque d'irradiation ou celui de sa famille. Cette question est particulièrement illustrative du « commun » : chaque acteur possède une partie de l'information nécessaire à la prise en charge globale de la radioactivité⁹⁴. Le caractère transappropriatif de la radioactivité oblige ceux qui veulent s'en occuper à travailler ensemble dans le respect de la « propriété » de chacun : propriété au sens propre (maison, hôpital public, kolkhoze, etc.) propriété intellectuelle, compétence professionnelle. Certains acteurs ont la capacité à faire des mesures :

- Les radiamétristes de village du réseau Belrad mesurent les produits alimentaires,
- Les médecins de l'hôpital de Stolyn mesurent la contamination des personnes par anthropogammamétrie,
- Les familles elles-mêmes peuvent faire des mesures de l'ambiance radiologique de leur maison (irradiation externe),
- Les vétérinaires évaluent la contamination des animaux vivants par mesure de l'irradiation externe.

⁹⁴ Voir la présentation faite au séminaire de Stolyn, 2001, conclusion de la session 3 : vers la prise en charge en commun à l'échelle d'un village de la qualité radiologique.

Ces mesures seules ne suffisent pas, d'autres personnes possèdent des informations qui sont indispensables pour comprendre la situation radiologique :

- Les familles connaissent l'origine des produits qu'elles consomment et la composition des menus.
- Les producteurs privés savent où ils fauchent leur foin, ce qu'ils donnent à leurs vaches, la nature des échantillons de lait qu'ils donnent au radiamétriste.
- Le kolkhoze fait le contrôle de ses propres produits et sait où sont les terres améliorées et depuis combien de temps.
- L'école connaît l'alimentation des enfants lorsqu'ils sont à l'école et sait quand ils vont au sanatorium (où ils sont nourris de produits non contaminés) et pendant combien de temps

Pour gérer la qualité radiologique des produits, ces acteurs doivent travailler ensemble et mettre en « commun » leurs informations pour qu'elles prennent sens. Les groupes de travail ETHOS à Olmany ont permis cette production de sens, comme le montre les deux exemples suivants :

Dans le groupe des mères de familles, les participantes ont travaillé avec le radiamétriste pour mesurer les produits qu'elles donnent à manger à leur famille pour composer leurs repas, et ont eu besoin de la mesure d'anthropogammamétrie pour vérifier que la contamination des enfants diminuait en fonction des améliorations qu'elles pouvaient apporter à leurs menus. Le médecin a besoin de compléter les résultats de l'anthropogammamétrie avec d'autres informations pour comprendre les cas qui posent problème : la situation des familles, le contexte agricole, la mesure des produits.

Dans le groupe qualité de la viande, les producteurs privés ont travaillé avec le radiamétriste pour mesurer les différents produits carnés et les produits d'alimentation du bétail. Avec les vétérinaires, ils ont suivi la contamination d'un taurillon tout au long de son engraissement, afin de savoir, au moment de le vendre, s'il est au-dessus ou en-dessous des normes de commercialisation et éventuellement changer d'alimentation s'ils disposent d'aliments pour bétail moins contaminés ou un produit qui fait diminuer la contamination dans la viande comme la ferrocène.

Ces informations doivent être renouvelées régulièrement, toujours remises dans le contexte temporel (année, saison...) et spatial (le village, le lopin familial...), le travail de mise en commun ne doit pas s'arrêter.

La qualité des produits alimentaires peut-elle être prise en charge comme un patrimoine ? Nous avons utilisé ce terme de façon stratégique, les villageois, les autorités, les professionnels ont discuté ensemble de ce que pouvait être une qualité des produits dans le contexte du district de Stolyn. Par exemple, la norme en matière radiologique est un élément clé mais ce dispositif collectif ne suffit pas. La norme pour 1 litre de lait est de 100 Bq/l, c'est-à-dire que dès qu'un litre de lait dépasse cette norme il est considéré comme contaminé. Cependant, dans le village, la radiamétriste a mesuré du lait en été qui s'étale de 200 à 2 000 Bq/l. Ramener tout le monde entre 200 et 300 Bq/l était un premier objectif du groupe lait. Ensuite, certains ont eu la fierté, par ce travail en commun, de montrer qu'ils pouvaient avoir en hiver du lait à 15 Bq/l. La norme n'est plus une limite du bien et du mal mais une référence pour les villageois quand la qualité du lait est prise en charge en commun. D'autre part la négociation du contenu de la qualité du produit pouvant être prise en charge comme un patrimoine ne s'est pas arrêtée à la dimension radiologique : le travail sur la qualité de la viande bovine a permis de faire la différence entre une viande produite au Kolkhoze et une viande produite par un villageois, bien meilleure car l'animal est entouré de plus de soin, au moins dans les premiers mois d'engraissement.

Des tentatives pour mettre en place une gestion « en commun » durable dans le district de Stolyn

Au-delà de la qualité des produits alimentaires, l'équipe ETHOS a travaillé sur la construction d'une prise en charge en commun du territoire reposant sur trois éléments : un savoir-faire, des projets, des structures vulnérables au désengagement.

Un « savoir-faire » de gestion en commun

Ce savoir-faire s'est « construit en marchant » (LE MOIGNE, 1995), au contact des habitants du village d'Olmany. Il est aussi le fruit de l'expérience des différentes équipes composant l'équipe ETHOS. Peu à peu, le groupe de recherche a appelé ce savoir-faire la « méthodologie ETHOS » (RIGBY, 1998). Des lieux de rencontre et de négociation ont été créés pendant la durée du projet pour réfléchir à la prise en charge des éléments matériels et immatériels auxquels les habitants étaient le plus attachés (« Maison ETHOS » pendant ETHOS 1, louée

dans le village d'Olmany, « comité de villages » pendant ETHOS 2). L'Equipe ETHOS a joué le rôle d'un « facilitateur stratégique » à tous les niveaux d'action : village, district, Biélorussie, France, Union Européenne, pour qu'un nombre croissant d'acteurs converge autour d'objectifs communs concrets en lien avec les préoccupations des habitants du District de Stolyn.

« Cette méthode est devenue extrêmement souple. Les gens sont venus dans un cadre qui était complètement étranger pour eux. Eux-mêmes ont commencé à changer. Ils ont commencé à se transformer. Ils ont des outils communs, un objectif commun. » Une interprète du projet ETHOS, citée par Julie RIGBY, 1998

La concrétisation autour de « projets communs » que l'Equipe ETHOS tente d'inscrire dans le paysage institutionnel biélorusse

Chaque groupe de travail dans le village d'Olmany puis dans les autres villages a fonctionné pendant la durée de la présence des chercheurs, ces groupes ont donné lieu à des projets et des réalisations concrètes territorialisées. L'Equipe ETHOS a aussi recherché à inscrire ces projets dans un dispositif plus durable impliquant les institutions biélorusses, avec des succès variables.

Certains groupes ont débouché sur des produits diffusables dans les institutions biélorusses (film, projets pédagogiques). Dans ce cas, la gestion en « commun » a été temporaire, pendant la durée d'ETHOS et ne nécessite pas une inscription institutionnelle plus avant. Cependant, ce type de gestion a permis aux acteurs de ces groupes de développer une nouvelle approche pour construire avec les autres des projets.

D'autres groupes avaient des projets qui ne pouvaient perdurer qu'avec la mise en place de dispositifs spécifiques de gestion en commun. Beaucoup de ces projets ont échoués à proposer une inscription durable dans le système biélorusses. Certains sont cependant à l'origine de projet dans le programme CORE (Coopération pour la Réhabilitation). D'autre part, chronologiquement, certains de ces groupes marquent une progression dans la prise en compte de la dimension économique du problème de la gestion des territoires contaminés. Dans ETHOS 1, les limites des groupes sur le lait et sur la viande ont donné lieu à un projet plus durable, celui sur les pommes de terre dans ETHOS 2, où le partenariat monté comportait un apport financier (par l'association Sol et Civilisation) et un acteur biélorusse (BRISSA), garantie d'un processus d'inscription dans les institutions du pays.

La proposition de création d'institutions explorant le champ de la gestion en commun du territoire par village.

Les comités de villages sont l'expression la plus aboutie dans ETHOS de la création d'espace de gestion en commun du territoire. Le projet CORE (voir le site <http://www.core-chernobyl.org/eng>) propose de reprendre ces propositions de comité dans les villages impliqués et de construire une véritable « Institution Patrimoniale » à l'échelle de la Biélorussie, capable de faciliter la mise en place d'une gestion en commun de la qualité radiologique partout où cela apparaît comme nécessaire, dans le respect des autres modes de gestion, collectif et individuel.

Finalement, le projet ETHOS a permis d'identifier le champ de la gestion en commun d'éléments auxquels les acteurs des territoires contaminés par Tchernobyl sont particulièrement attachés : la qualité des produits agricoles et alimentaires, la qualité du territoire, la santé des enfants... Ce champ a été exploré dans une perspective stratégique : quelle prise en charge pour quel problème ? Cette gestion en commun a été construite comme un complément indispensable des gestions collective et individuelle qui en sont ressorties améliorées. La question de la vie dans les territoires contaminée reste entière, l'utilisation stratégique du patrimoine n'y donne pas de réponse définitive, elle donne en revanche une approche, des outils pour résoudre certains problèmes ou du moins les poser de façon à ce que tous les acteurs concernés puissent participer, s'ils en ont envie, à la prise en charge de ce à quoi ils sont attachés. L'incertitude qui continue de peser sur les effets sanitaires de l'ingestion permanente des radionucléides artificiels issus de la catastrophe de Tchernobyl rend ce processus de repatrimonialisation du territoire et des produits alimentaires particulièrement précaire, une nouvelle dépatrimonialisation est toujours possible à la lumière de nouvelles découvertes en matière de santé.

4.4.2. Construire des processus pour adapter les patrimoines institués et permettre leur prise en charge effective

4.4.2.1. Mettre en avant la patrimonialisation « en train de se faire »

Certains patrimoines sont décrétés comme tels par des lois ou des institutions, nous les avons appelé les « patrimoines institués ». Dans ce cas-là, le contenu du mot patrimoine n'évolue que de façon discontinue au sein de l'institution qui en est la garante (patrimonialisation A, voir figure 5). En temps normal, c'est, pour ceux qui l'utilisent, le contenu du patrimoine va

de soi, il n'est que peu discuté. Les phases de modification du contenu sont, nous l'avons vu plus haut, d'autant plus délicates pour le titulaire. Dans le paragraphe 4.2.3., nous avons vu que l'utilisation stratégique du patrimoine permettait de passer du contenu évolutif au contenu négocié durant les phases de modification du contenu. Ces phases peuvent être des mises à plat d'ordre institutionnel au niveau national ou mondial comme dans le cas du patrimoine culturel en France ou à l'UNESCO. Ces phases peuvent survenir aussi quand le patrimoine institué est appliqué dans un territoire précis où les acteurs concernés ont leurs propres relations à l'élément patrimonialisé et donc leurs propres modes d'engagement pour sa prise en charge⁹⁵.

L'utilisation stratégique du patrimoine permet d'explicitier ou de faire ressurgir le processus continu à l'œuvre dans la patrimonialisation, malgré le caractère figé du patrimoine institué. Pendant ces phases de modification du contenu, la « patrimonialisation en train de se faire » est mise en avant : le fait que tel élément soit considéré comme un patrimoine par une institution ne dispense pas d'un travail de patrimonialisation avec l'ensemble des autres acteurs concernés pour qu'ils participent effectivement à la prise en charge dudit élément.

4.4.2.2. Le patrimoine naturel dans les marais : une patrimonialisation à réinventer

Le patrimoine naturel est, pour les acteurs de la science, un patrimoine en soi. Des organismes sont chargés de le définir, son contenu obéit à des règles précises : c'est un ensemble d'espèces, animales et végétales et leurs biotopes associés. La loi Barnier de 1995 en fait un patrimoine institué et l'administration a défini des règles pour sa protection. Cependant, quand il s'agit de le prendre en charge, l'Etat et les scientifiques ne peuvent en être les seuls titulaires effectifs car le maintien et le développement du patrimoine naturel dépendant d'une multitude d'acteurs.

A la mise en place du **Forum des Marais Atlantiques** (PUPIN et CHRISTIN, 1999) une approche stratégique du patrimoine a permis aux acteurs concernés par les marais de discuter ensemble de ce qui les attachait à de tels milieux. Une approche scientifique du patrimoine a un sens si elle est accompagnée d'une reconnaissance du savoir pragmatique des acteurs qui prennent en charge effectivement les marais au quotidien, comme les agriculteurs, les ostréiculteurs, les associations de propriétaires de marais, etc. : les scientifiques spécialistes

⁹⁵ Voir à ce sujet les exemples déjà cités de la forêt à Madagascar (AUBERT, 2002) ou dans le Pays Basque (PALU, 1996) et du Patrimoine Mondial de l'Humanité (ABSI, 2004)

des milieux naturels ne s'intéressent d'ailleurs pas aux « marais » mais aux « zones humides », catégorie qui a, précisément, un intérêt scientifique. Le Forum des Marais Atlantique à Rochefort accueille depuis tous ces acteurs (voir le site <http://www.forum-marais-atl.com>) et donne une place aux scientifiques⁹⁶, qui peuvent apporter, au même titre que les autres acteurs, leur contribution à la négociation du contenu du « patrimoine naturel » des marais, dans la perspective de sa prise en charge.

Lors de notre intervention pour l'évaluation prospective de la gestion de la qualité de **la Réserve Naturelle de l'Estuaire de la Seine** sur la période 2001-2005⁹⁷, nous avons aussi utilisé le patrimoine comme un métalangage. Dès la réunion de présentation de l'évaluation, nous avons présenté notre démarche aux acteurs du territoire comme une démarche patrimoniale : « comment prendre en charge ce que vous considérez comme votre "patrimoine" ? »⁹⁸. Il s'agissait ainsi, dès le début, de considérer les relations patrimoniales des acteurs, et non pas seulement le patrimoine naturel tel qu'il est décrit au niveau scientifique ou administratif. Avant la création de la Réserve Naturelle, une démarche de rencontre et de négociation entre les acteurs concernés par la prise en charge de ce territoire (Etat, élus, ports du Havre et de Rouen, scientifiques, agriculteurs, chasseurs et associations de protection de la nature) au sein de la Maison de l'Estuaire avait permis un accord pour la gestion de la réserve. Cet accord avait à la fois reconnu l'objectif de préservation de la biodiversité et le maintien des activités agricoles et cynégétiques, tout en permettant aux ports du Havre et de Rouen de conserver un rôle sur la gestion de cet espace en collaboration avec le gestionnaire attribué de la Réserve. Pendant la période 2001-2005, cette définition de ce qui est à prendre en charge et la façon de le faire n'a pas changé. La période d'évaluation était donc attendue par tous les acteurs comme une redéfinition du « patrimoine » et de ses modalités de prise en charge. Aborder le patrimoine de façon stratégique nous a permis de définir ce que les acteurs voulaient prendre en charge ensemble en réponse à quels problèmes patrimoniaux et de le faire valider par eux :

« Les problèmes évoqués sont des problèmes au quotidien (disparition de telle espèce, difficultés économiques, relations conflictuelles...) ; pour nous, ils renvoient finalement tous à la même question à partir du moment où chacun prend conscience de la complexité de la situation :

⁹⁶ Le Forum des Marais Atlantiques dispose d'un Conseil Scientifique mais aussi d'un « Conseil des marais », organe consultatif qui regroupe l'ensemble des acteurs des marais.

⁹⁷ Voir deuxième partie, paragraphe 8.1.2.

⁹⁸ Citation du document de présentation, lors de la réunion du 15 mars 2005 à la Maison de l'Estuaire.

La question de la prise en charge de la biodiversité dans toutes ses dimensions :
- *la biodiversité elle-même (la faune, la flore, les milieux...),*
- *les relations des hommes à la biodiversité (les activités humaines, la gestion de l'eau...),*
- *les relations des hommes entre eux vis-à-vis de la biodiversité (les conflits entre acteurs, les actions communes...).*

Pour les personnes interrogées, la biodiversité continuera à diminuer, non seulement si rien n'est fait pour la faune et la flore elle-même, mais aussi si la biodiversité n'est signée que de contrainte pour les activités et de conflit entre les acteurs. »

Cette évaluation a aussi débouché sur des propositions pour permettre une prise en charge plus évolutive de la réserve, de façon à l'adapter aux évolutions naturelles, artificielles et humaines du territoire.

4.4.3. Faire dialoguer des titulaires de patrimoines de nature différente

4.4.3.1. Proposer un cadre à la rencontre et la négociation des titulaires patrimoniaux

Nous avons vu que des acteurs défendant des patrimoines différents peuvent s'opposer. Quand un de ces acteurs développe une stratégie patrimoniale, son projet ou son problème peut l'amener à rencontrer d'autres acteurs qui revendiquent le statut de titulaire de « patrimoines » différents du sien mais qui évoluent dans des entités naturelles, artificielles et humaines qui se superposent au moins en partie. L'attachement de chaque titulaire à son patrimoine est tel que cette rencontre peut se solder par une volonté de l'un des titulaires de hiérarchiser ces « patrimoines » : tel élément vaudrait plus la peine d'être pris en charge qu'un autre. Or, la relation patrimoniale touchant l'identité même des acteurs, hiérarchiser les patrimoines, c'est hiérarchiser les identités, provoquer des conflits entre des légitimités d'ordres différents : le monument historique, la biodiversité, le territoire, le paysage, le capital...

Pour un acteur qui engage une stratégie patrimoniale, l'utilisation explicite du patrimoine comme métalangage permet d'accepter tous les contenus, d'embrasser tous les « patrimoines » auxquels les acteurs se réfèrent. Dans le cas d'une opposition entre titulaires patrimoniaux, celui qui prend l'initiative d'utiliser le patrimoine comme un métalangage, reconnaît en définitive que l'élément auquel il est attaché peut n'être qu'une partie du patrimoine à prendre en charge. Parallèlement il reconnaît aussi l'attachement des autres acteurs à d'autres éléments. Plus encore, il reconnaît des modes de gestion différents.

Reconnaissance de l'attachement et reconnaissance des modes de gestion permettent d'engager le dialogue, de proposer un cadre à la rencontre et la négociation des acteurs mais par forcément de trouver un terrain d'entente entre eux pour résoudre les problèmes patrimoniaux ou construire un projet patrimonial.

La stratégie patrimoniale doit aussi produire du sens pour construire une unité autour du patrimoine, engager le processus identitaire nécessaire à sa prise en charge. Hervé BREDIF, dans sa thèse parle de « dessein commun » :

« Un dessein commun, capable de subsumer les différences d'intérêts et les aspirations singulières de chacun et de mobiliser les énergies et les volontés de tous dans une même vision globale » (BREDIF, 2002, p 601)

4.4.3.2. Dans la Plaine de Versailles, acteurs du patrimoine historique, agricole, rural et naturel peuvent s'engager dans un même dessein commun : l'amélioration de la qualité du vivant

Lors de la démarche patrimoniale dans la Plaine de Versailles, suite à des entretiens individuels départementaux et locaux (90 personnes rencontrées), des groupes de travail (réunissant 53 personnes en tout) ont été organisés sur la base d'une synthèse validée par l'ensemble des personnes rencontrées. A la lumière de notre analyse de l'utilisation du terme de patrimoine, ces groupes de travail peuvent être interprétés comme regroupant chacun les titulaires potentiels ou réels d'un même type de « patrimoine », cherchant les conditions et les moyens de leur engagement autour d'un même dessein commun : l'amélioration de la prise en charge de la qualité du vivant dans la Plaine de Versailles.

Le groupe « agriculteurs et propriétaires agricoles ». Les participants se sont positionnés comme les titulaires d'un « **patrimoine agricole** ». Ils ont parlé en tant que propriétaires de bâtis anciens et de terres agricoles. Ils se sont aussi positionnés en tant que producteurs de produits susceptibles d'être patrimonialisés par la population du territoire : produits alimentaires et non alimentaires. Enfin, ils ont abordé la question de l'entretien des chemins agricoles et de haies.

Le groupe « associations de défense de l'environnement et du cadre de vie » : Les participants se sont positionnés en défenseur d'un patrimoine « cadre de vie ». Il est composé d'un patrimoine naturel, de paysages et de bâtis remarquables à inventorier et protéger.

Le groupe « acteurs du loisir et de la connaissance du territoire » : Les participants se sont positionnés en promoteurs d'un « patrimoine rural » (chemins, villages anciens, petits édifices ruraux...). Ils ont parlé de valorisation du patrimoine, valorisation pour les habitants et pour les personnes extérieures à la Plaine (tourisme vert).

Les services de l'Etat ont choisi d'organiser des réunions tout au long de la démarche, sous la coordination du Directeur Départemental de l'Équipement et en présence d'autres acteurs de la Plaine (élus et agriculteurs). L'Etat s'est positionné essentiellement en titulaire effectif du site classé au titre des monuments et sites (partie Est de la Plaine de Versailles). C'est un « patrimoine institué » qui a fait l'objet, durant cette démarche, d'une négociation de son contenu (voir § 4.4.2.) : définition des éléments remarquables à protéger ou à créer (types de paysages, types de bâtiments agricoles, alignements d'arbres), modalités de gestion avec les propriétaires, les agriculteurs, les élus...

Le groupe « élus » : Les maires de 17 communes de la Plaine (sur 20) y ont participé, ainsi que 2 conseillers généraux (et 1 conseiller régional, maire d'une commune). Les élus se sont positionnés en garant du patrimoine-territoire, dans sa partie urbanisée comme dans sa partie agricole. La qualité développement du territoire a été au cœur des discussions, en particulier à travers l'équilibre entre espace agricole et urbanisation.

Le « dessein commun », l'amélioration de la qualité du vivant, a permis de fédérer ces « patrimoines » pour s'engager ensemble dans un processus de construction d'une nouvelle entité naturelle, artificielle et humaine : la Plaine de Versailles et le Plateau de Alluets.

Conclusion de la quatrième partie

A l'issue de cette quatrième partie, le patrimoine apparaît comme un contenant au contenu évolutif. Les éléments auxquels nous nous attachons changent, la forme « patrimoine » reste, nous l'investissons dans notre vie personnelle, dans des disciplines multiples pour de nouveaux problèmes et de nouveaux enjeux qui suivent l'évolution de notre **relation au monde**.

Plus que les éléments qu'ils recouvrent, le **succès du mot patrimoine** correspond surtout à la montée de processus à la fois individuels, collectifs et communs d'attachement ou de détachement (de patrimonialisation ou de dépatrimonialisation) diffus ou centrés sur un événement, très localisés ou planétaires, explicites ou implicites. Pour dire ces processus, les mots sont parfois des pièges : nommer un élément patrimoine est une étape mais cela ne suffit pas à le faire patrimonialiser par tous ceux qui sont nécessaires pour son maintien et son développement.

Ces processus de patrimonialisation s'accompagnent de processus de **prise en charge**, tentatives humaines qui n'aboutissent pas toujours tout à fait, d'où la déconnection entre l'utilisation du patrimoine et sa prise en charge effective. Ainsi, nommer un élément patrimoine exprime bien une volonté de prise en charge mais les modalités de l'action varient à tel point que le patrimoine semble recouvrir tout et son contraire.

Au-delà du choix de la prise en charge le choix du mode de gestion détermine le visage que prend la patrimonialisation aux yeux de tous ceux qu'intéresse l'élément patrimonialisé. Ce mode de gestion saura-t-il mobiliser autour de lui l'énergie contenue dans l'attachement, saura-t-il faire fonctionner le moteur que constitue **le projet ou problème patrimonial** ? C'est autour de cette question que l'utilisation stratégique du patrimoine peut trouver sa place, proposer des chemins réalistes pour aider les titulaires potentiels qui le souhaitent à convertir leur attachement à un élément de leur « monde », en une construction, avec d'autres, d'un « monde commun ».

Conclusion générale

La réflexion sur le succès du mot patrimoine au regard de la question de la prise en charge du monde m'a engagé dans une étude sur le sens et l'utilisation de ce mot, au-delà des disciplines et des époques. Finalement, l'utilisation même du terme de patrimoine par un titulaire suppose une prise en charge possible de l'élément auquel il est attaché. Cependant, si, autrefois, le patrimoine était invoqué consubstantiellement à la mise en place d'une prise en charge par un acteur ou un groupe d'acteurs attaché à un élément identitaire, aujourd'hui, le patrimoine est surtout le signe d'une interrogation sur les modes de gestion de ces éléments : faut-il protéger, développer ? Faut-il que l'homme intervienne ou non ? Peut-on faire un choix qui engage les générations futures ? Dans un temps d'incertitude mondiale, aussi bien géopolitique, qu'économique ou environnementale, le patrimoine est ainsi invoqué à tout bout de champ, au point, pour certains, de devenir un concept galvaudé, flou. D'ailleurs, le « patrimoine » échappe à toute catégorie scientifique, le mot est sans cesse repris, réinvesti, son contenu épouse les enjeux du moment.

Pourtant, mes rencontres avec des acteurs de la prise en charge du vivant, locaux ou globaux, m'ont montré que l'attachement patrimonial n'était pas simplement un mot mais une véritable énergie mobilisatrice pour s'attaquer à des problèmes vitaux et construire des projets à plusieurs. L'utilisation du terme « patrimoine » est une mise en mot de cet attachement, de cette volonté d'agir pour ce à quoi nous tenons. En ce sens, le mot « patrimoine » est un élément de métalangage, une façon de communiquer sa relation au monde, de se confronter au regard des autres sur ce à quoi nous tenons. Communiquer sur l'attachement au monde signifie ainsi entrer en relation avec ceux et celles qui sont concernés par le même « monde » via tel ou tel élément matériel ou immatériel. L'élément du monde donne sens à la relation des acteurs ; cette relation, nous l'avons vu, peut tourner à l'affrontement, au conflit aussi bien qu'à la coopération, à la construction de projets communs, sachant que les protagonistes sont capables de mettre autant d'énergie patrimoniale dans un sens ou dans l'autre.

Bien sûr, cet attachement, cette volonté de s'occuper de son patrimoine ne prouve en rien que la prise en charge du monde est souhaitable, possible ou même nécessaire, elle restera toujours, pour certains, une illusion, la simple impression de pouvoir peser, à notre niveau, sur la marche des choses et des êtres. Quand bien même, l'observation de cet attachement patrimonial me renvoie et nous renvoie tous à notre propre attachement aux éléments qui constituent notre « monde », la façon même dont nous construisons ce « monde » qui nous est propre et dont nous pouvons partager certaines dimensions avec d'autres, ce que nous gardons

avec nous dans notre vie, ce que nous voulons transmettre. Le champ de l'attachement patrimonial est donc immense et à chaque nouvel acteur rencontré, dans chaque nouveau territoire où je suis intervenu, sur chaque sujet exploré, j'ai découvert une part de spécificité de la situation, une façon de s'attacher au monde et donc de s'engager ensemble différente.

Certains philosophes ont vu dans le détachement des choses matérielles le vrai bonheur de l'homme. Je vois l'attachement patrimonial comme une réaction intuitive de recherche d'un bien-être matériel et immatériel avec les choses et les êtres qui constituent notre monde. Il peut déboucher sur le pire comme sur le meilleur, sur le repli identitaire comme sur l'ouverture aux autres. Il est à la fois une reconnaissance de notre inscription individuelle, collective et commune dans des entités naturelles, artificielles et humaines et la possibilité de la dépasser en transmettant à d'autres notre relation au monde. Patrimonialiser, c'est une façon d'être pleinement dans le monde. C'est une responsabilité : assumer notre présence dans le monde, s'y attacher comme un arbre plante ses racines dans le sol. C'est aussi un plaisir, une envie de transmettre, de partager ce qui nous est cher.

Que deviendront ces choix, au regard de l'histoire, seront-ils effectivement durables comme l'espère ceux qui utilisent le terme de « patrimoine » ? L'analyse des utilisations du terme montre que si la durabilité est un enjeu, la patrimonialisation n'est pas une garantie absolue de durabilité. L'analogie avec le vivant nous permet juste de comprendre qu'une patrimonialisation réussie se renouvelle sans cesse : les acteurs entrent dans un processus où leur engagement repose sur leur attachement au monde. Attachement à tel ou tel élément et processus de patrimonialisation fluctuent ainsi au gré des transformations du « monde » que nous percevons. C'est pourquoi, le patrimoine exprime plutôt un « métachoice » qu'un choix, la recherche des conditions et moyens de durabilité de notre monde plutôt que la durabilité elle-même.

Prise en charge, mode de gestion, responsabilité, engagement, durabilité,... L'exploration du patrimoine ouvre de multiples champs qui se répondent les uns les autres. Comme ces entités naturelles, artificielles et humaines que j'ai décrites, le mot patrimoine met en relation les êtres humains et non humains, leurs idées et leurs actions. L'interrogation du chercheur, de l'observateur des phénomènes rejoint alors l'interrogation du praticien, confronté à la résolution de problèmes complexes et multiacteurs. Ces deux postures se sont répondues et enrichies à partir du moment où j'ai décidé de les mettre en dialogue, d'accepter que l'attachement patrimonial me serve de pont entre elles. Le chercheur a identifié et

conceptualisé des éléments de connaissance du monde, le praticien à revisité son expérience et s'est donné des clés d'interprétations pour les situations d'intervention futures.

Dans *Cette histoire-là*, le romancier Alessandro BARRICO conte l'histoire d'un homme à travers son attachement singulier au monde. Elevé dans l'amour paternel des premières automobiles, il s'attache, lui, aux routes qu'elles parcourent. Il réalise finalement son « projet patrimonial » : créer un circuit dont chaque courbe rappelle un élément mémorable de sa vie (le dos d'âne sur la route de son enfance, la courbe que forme les cheveux d'une femme, etc.) Après sa mort, une femme cherche et trouve ce circuit, le reconstruit et le parcourt avec un pilote. Ce circuit, c'est la vie du héros résumée, transmise à cette femme qu'il a aimée. Sans utiliser le mot « patrimoine » *Cette histoire-là* en exprime l'essence :

« Elle pensa alors au chaos infini que sont toutes les vies, et à l'art incomparable de ce qui est capable de l'exprimer en une figure unique, achevée. Et elle comprit ce qui nous émeut dans les livres, dans le regard des enfants et dans les arbres solitaires, au milieu de la campagne. »
Alessandro BARRICO, *Cette histoire-là*, 2007, p 315.

Bibliographie

ABELES, Marc. Rituels de l'héritage politique. In : JEUDY Henri-Pierre (sous la direction de), *Patrimoine en folie*. Paris : Edition des sciences de l'homme, 1990, 297 p, pp127-147.

Actes du séminaire international, la réhabilitation des conditions de vie dans les territoires contaminés par Tchernobyl : la contribution de l'approche ETHOS, collège agro-économique, Stolyn, 15 et 16 Novembre 2001, Paris, décembre 2002

ABSI, Pascale. Patrimoine et conflits sociaux : l'exemple de la défense de la montagne minière de Potosi, Bolivie, *Espace et sociétés*, 2004/4, n°119, pp 199-214.

ACKBAR, Sabine. *La Lune, patrimoine commun de l'Humanité ? Comment exploiter les ressources lunaires dans le respect du droit international*, IFRI, Paris, décembre 2006

ADURERIE, Dominique. *La notion et la protection du patrimoine*, Paris, Presses Universitaires de France, Que Sais-je ? 1997, 128p.

ALEXIEVITCH, Svetlana. *La supplication*, Paris : J'ai Lu, 2003 (édition originale en français : Paris, Jean-Claude Lattès, 1998), 256p.

ALEXIEVITCH Svetlana et VIRLIO, Paul. Etre témoin de cet accident du temps. In : GRANDAZZI Guillaume, LEMARCHAND, Frédérick. *Les silences de Tchernobyl, l'avenir contaminé*, Paris : Autrement, collection mutations, 2004, 234 p, pp 158-166

ALTHABE Gérard. Production des patrimoines urbains. In : JEUDY Henri-Pierre (sous la direction de), *Patrimoine en folie*. Paris : Edition des sciences de l'homme, 1990, 297 p, pp 269-273.

ARENDT, Hannah. *Condition de l'homme moderne*. Paris : Pocket, 1994, 404p.

- ARUNDATHI ROY, Suzanna. *Le coût de la vie*. Paris, Gallimard, collection Arcades, 1999, 182 p.
- ATLAN, Henri. *La fin du « tout génétique » ? Vers de nouveaux paradigmes en biologie*. Paris, INRA éditions, 1999
- ATLAN, Henri. Le projet « génome humain » et la transmission du savoir biologique, Alliage, 1993, numéro 18 [Référence du 6 février 2007] <http://www.tribunes.com/tribune/alliage/18/atla.htm>
- AUBERT, Sigrid. La gestion patrimoniale des ressources forestières à Madagascar, limites et perspectives d'une « révolution par le haut ». In : CORMIER-SALEM Marie-Christine, JUHE-BEAULATON Dominique, BOUTRAIS Jean, ROUSSEL Bernard. *Patrimonialiser la nature tropicale, Dynamiques locales, enjeux internationaux*. IRD Editions, 2002, 468 p, pp 101-124
- AUBRY, Charles Marie Barbe Antoine. RAU, Frédéric Charles, *Cours de droit civil français*, d'après la méthode de Zachariae, Paris, Dalloz, 1856-1865, puis 1897-1922.
- AUDRERIE, Dominique ; SOUCHIER, Raphaël ; VILAR, Luc. *Le patrimoine mondial*. Paris, Presses Universitaires de France, Que sais-je ? 1998, 128p.
- AUGUSTINS, Georges. Les transmissions entre générations dans les sociétés paysannes européennes. In : JEUDY Henri-Pierre (sous la direction de), *Patrimoine en folie*. Paris : Edition des sciences de l'homme, 1990, 297 p, pp 149-166.
- BABELON, Jean-Pierre, CHASTEL, André. *La notion de Patrimoine*. Paris, Liana Levi, 1994, 175p.
- BABIN, Didier. ANTONA, Martine. BERTRAND, Alain. WEBER, Jacques. Gérer à plusieurs des ressources renouvelables, subsidiarité et médiation patrimoniale par récurrence. In : CORMIER-SALEM et al. *Patrimonialiser la nature tropicale, Dynamiques locales, enjeux internationaux*. IRD Editions, 2002, 468 p, pp 79-100.
- BABIN, Didier. BERTRAND, Alain. Managing pluralism : subsidiarity and patrimonial mediation, 1998, *Unasylva*, 49 (194) : 19-25.
- BADADZAN, Alain. Les usages sociaux du patrimoine, *Ethnologues comparées*, printemps 2001, n°2 Miroirs identitaires [Référence du 19 janvier 2006] <http://recherche.univ-montp3.fr/mambo/cerce/r2/a.b.htm>
- BALLET Jérôme. La gestion en commun des ressources naturelles : une perspective critique, *Développement durable et territoire, Varia*, mis en ligne le 29 août 2007. <http://developpementdurable.revues.org/document3961.html> [Référence de 05 février 2008].

BAROUCH, Gilles. *La décision en miettes, systèmes de pensée et d'action à l'œuvre dans la gestion des milieux naturels*. Paris : L'Harmattan, 1989, 238 p.

BARRERE, Christian. Les dynamiques économiques du patrimoine. In : BARRERE Christian, BARTHELEMY Denis, NIEDDU Martino, VIVIEN Franck-Dominique. *Réinventer le patrimoine : de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?* Paris : L'Harmattan, 2005, 338 p., pp 109-120.

BARRERE Christian, BARTHELEMY Denis, NIEDDU Martino, VIVIEN Franck-Dominique. *Réinventer le patrimoine : de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?* Paris : L'Harmattan, 2005, 338 p.

BARRICO, Alessandro. *Cette histoire-là*. Paris : Gallimard, 2007, 320p.

BARTHELEMY, Denis. Être et avoir – patrimoine versus capital, le cas de l'agriculture, *Patrimoine, Approches croisées*, Ecole doctorale des Sciences juridiques, économiques et de gestion de l'Université de Reims, Mars 2001, Cahier n°2, pp 3-20

BARTHELEMY Denis. L'institution d'un patrimoine agricole professionnel. In : BARRERE Christian, BARTHELEMY Denis, NIEDDU Martino, VIVIEN Franck-Dominique. *Réinventer le patrimoine : de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?* Paris : L'Harmattan, 2005, 338 p., pp 197-222.

BARTHELEMY, Denis, NIEDDU, Martino et VIVIEN, Franck-Dominique. Le patrimoine, accumulation d'externalités positives ou regulation de la relation marchande ? Les enseignements de travaux récents sur l'agriculture et l'environnement, *Patrimoine, Approches croisées*, Ecole doctorale des Sciences juridiques, économiques et de gestion de l'Université de Reims, Mars 2003, Cahier n°4, pp ?

BARRERE, Christian. *L'apport d'une problématique du patrimoine à l'analyse de la régulation institutionnelle*, 3^{ème} journée d'étude « Approches économiques et pluridisciplinaires du Patrimoine », 12 et 13 juin 2003, Reims

BARRERE C. *Les économistes face à l'objet patrimoine*, 3^{ème} journée d'étude « Approches économiques et pluridisciplinaires du Patrimoine », 12 et 13 juin 2003, Reims

BARRERE, Christian. Un processus évolutif de création institutionnelle d'une convention de qualité : l'histoire exemplaire de la création d'un produit de luxe, le Champagne, *Economie Appliquée*, 2003, n°3, Institutions et Evolutions, pp. 133-170.

BATESON, Gregory. *Vers une écologie de l'esprit*. Paris : Le Seuil, 1972, 285 p

BERARD Laurence, MARCHENAY Philippe. Les procédures de patrimonialisation du vivant et leurs conséquences. In : Poulot D. (dir.), *Patrimoine et modernité*. Paris : L'Harmattan, 1998, 311 p, pp 159-170

- BERNARD, Claude. Définition de la vie. *Revue de deux mondes*, 3^{ème} série, t. 9, 1875, 15 mai, pp. 326-349.
- BEROT Violaine. *L'ours : les raisons de la colère*. Pau : Editions Cairn, 2006, 96p
- BLOT Frédérique, NIGGEL Corinne, SOL Marie-Noël et VACANDARE Johann. Patrimoine et environnement : des enjeux équivoques pour les territoires ruraux. In : *Communications au colloque Dynamique rurale, environnement et stratégies spatiales*, Montpellier : CNRS – Université Paul Valéry, 2001, 566 p, pp 161-170
- BILLAUDOT, B. Patrimoines productifs, secteur et territoire, *Géographie, Economie, Société*, 2002, n°4, pp 259-303
- BOCENO L., GRANDAZZI G. et LEMARCHAND F. Tchernobyl, une catastrophe en devenir, *ACRONique du nucléaire*, juin 1998, n°41 [Référence du 07 Janvier 2004]. <http://www.acro.eu.org/lasar1.html>
- BOLTANSKI, Luc et THEVENOT, Laurent. *De la Justification, les économies de la grandeur*, Paris : Gallimard, 1991, 483 p
- BOURAOUI, Moez. *L'agriculture, nouvel instrument de la construction urbaine, étude de deux modèles agri-urbains d'aménagement du territoire : le Plateau de Saclay, à Paris et la plaine de Sijoumi à Tunis*, Thèse de doctorat en Sciences de l'environnement, sous la direction de Pierre Donnadieu, Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, Ruralia 2001-8.
- BREDIF, Hervé. *Le vivant, les hommes et le territoire, essai de biogéopolitique*. Thèse pour l'obtention du doctorat, Institut National Agronomique Paris-Grignon et Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines de Lyon, présentée le 10 novembre 2004, 815p
- BROWN WEISS, Edith. *Environmental change and international law: New challenges and dimensions* [en ligne], Tokyo, United Nation University Press, 1992 [reference du 14 mai 2004]. <http://www.unu.edu/unupress/unupbooks/uu25ee/uu25ee00.htm#Contents>
- CAUQUELIN Anne. Paysage, rhétorique et patrimoine. In : JEUDY Henri-Pierre (sous la direction de), *Patrimoine en folie*. Paris : Edition des sciences de l'homme, 297 p, pp 227-234.
- CHAUVET, Michel et OLIVIER, Louis. *La Biodiversité, enjeu planétaire ; préserver notre patrimoine génétique*, Paris : Editions du Sang de la Terre, 1993, 415p
- CHIVA, Isac. *Une politique pour le patrimoine culturel rural*, Rapport présenté à M. Jacques Toubon, Ministère de la Culture et de la Francophonie, Paris, avril 1994

CHRISTIN, Didier. BAROUCH, Gilles. PARMENTIER, Sylvestre. PUPIN, Vincent. *Charte de développement durable des vallées béarnaises et de protection de l'ours, volet 3 : bilan patrimonial*, Syndicat Mixte du Haut Béarn, Oloron Sainte Marie, Septembre 2001.

CHRISTIN, Didier. OLLAGNON, Henry. PARMENTIER, Sylvestre. PUPIN, Vincent. *Etude « bilan et perspective » du contrat de milieu Doux 1997-2001, Module 3 : Fonctionnement du contrat de milieu, Audit patrimonial*. SIVU Doux Clair, Boucieu le Roi, 2002.

CHRISTIN, Didier. PUPIN, Vincent. *Conditions et moyens d'une meilleure résolution des problèmes complexes de gestion du vivant, rapport final*, Sol et Civilisation, Paris, octobre 1998.

CHRISTIN, Didier. PUPIN, Vincent (Coordination méthodologique : Henry OLLAGNON). *Mobilisation stratégique pour la mise en place du Forum des Marais Atlantiques, rapports d'audit patrimonial* (rapport intermédiaire, acteurs nationaux et régionaux, rapport intermédiaire, acteurs locaux et synthèse finale), Forum des Marais Atlantique, Rochefort, 1999.

CHRISTIN, Didier. PUPIN, Vincent (Agora, Diagnostic, Développement). *Assistance a la démarche d'élaboration du contrat de l'eau en vallée d'aspe, rapport d'audit patrimonial, « conditions et moyens d'une meilleure gestion globale de l'eau dans la vallée d'Aspe : quel contrat de l'eau pour la vallée d'Aspe ? »*, Institution Patrimoniale du Haut-Béarn, Oloron Sainte Marie, 2006.

CHRISTIN, Didier. ROUYRRE, Céline. PUPIN, Vincent. VALENSIZI, Marc. *Condition et moyens d'une meilleure gestion de la qualité du petit gibier de plaine en Poitou-Charentes* (Rapport intermédiaire de la phase macrosystémique, Rapports microsystémiques, Rapport de synthèse), Fédération Régionale des Chasseurs de Poitou-Charentes, Angoulême, février 1999
CIARCIA Gaetano. *La perte durable. Rapport sur la notion de « patrimoine immatériel »*, Ministère de la Culture et de la Communication, Paris, 2006

COMITE DE LIAISON ONG-UNESCO. *Clonage, thérapies géniques, comportements humains, eugénisme... six conférences*. Commission programmatique mixte « Science et Ethique », 2005

CORMIER-SALEM Marie-Christine, JUHE-BEAULATON Dominique, BOUTRAIS Jean, ROUSSEL Bernard. *Patrimonialiser la nature tropicale, Dynamiques locales, enjeux internationaux*. IRD Editions, 2002, 468 p

CHARPAK Georges et GARWIN Richard L. *Feux Follets et Champignons Nucléaires*, Paris : Editions Odile Jacob, 1997, 388 p

CHOAY, Françoise. *L'allégorie du patrimoine*, Paris : Le Seuil, 1992, 270 p

- DELERM, Philippe. *A Garonne*, Paris : Corps 16, collection Terroirs, 2006, 129 p
- DEOTTE Jean-Louis. L'art à l'époque de l'apocalypse. In : JEUDY Henri-Pierre (sous la direction de), *Patrimoine en folie*. Paris : Edition des sciences de l'homme, 297 p, pp199-217.
- DESWARTE, Daniel. Le devenir des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine, Paris, Conseil Economique et Social, 1999.
- DI MEO Guy. Le patrimoine, un besoin social contemporain. In : CIVILISE Anne-Marie et al., *Patrimoine et estuaires, culture – gestion intégrée – développement, actes du colloque international de Blaye 5-6-7 octobre 2005*. Mayenne : Editions confluences, renaissance des cités d'Europe, 2006, 367p, pp 101-109
- DIREN Ile de France. *Plaine de Versailles, projet de classement au titre des Sites – Loi du 2 mai 1930, exposé des motifs et orientation de gestion*, février 1996.
- DOUSSAN, Isabelle. La place de la discipline juridique dans la problématique environnementale. In : VILOTTE O., BARRES D., (dir.) 1998. *Sciences de la société et environnement à l'INRA - matériaux pour un débat*. Dossier de l'environnement de l'INRA n°17, 105 p, pp 85-103
- DUBOST, Françoise, *Vert Patrimoine, la constitution d'un nouveau domaine patrimonial*, Paris : Edition de la Maison des sciences de l'homme, (Collection Ethnologie de la France, ISSN 0758-5888. Regards sur le patrimoine, Cahier 8), 1994, 172p.
- DUBOULOZ, Julien. Le patrimoine foncier dans l'Occident Romain : une garantie pour la gestion des charges publiques (II^{ème}-IV^{ème} siècle). *Histoire et Sociétés Rurales*, 1^{er} semestre 2003, n°19, pp15-35.
- FABRE, Daniel. Dossier Ethnologie : l'institution de la culture, naissance d'un laboratoire. *Culture et recherche*, octobre-novembre 2001, n°87, p6.
- FABRE, Daniel. L'ethnologue et ses sources. *Terrain*, 1986, n°7, pp 3-13.
- FABRE, Daniel. Le patrimoine ethnologique. In : sous la direction de Nora P., *Science et conscience du patrimoine*. Paris : Fayard, 1997, 407 p, pp59-72.
- FAGOT-LARGEAULT, Anne. Respect du patrimoine génétique et respect de la personne. *Esprit*, mai 1991, pp40-53
- FAIRHEAD James. LEACH Melissa. Practising « patrimony » and « biodiversity ». The articulation of diverse local, national and international perspectives in Guinea, West Africa. In : CORMIER-SALEM et al. *Patrimonialiser la nature tropicale, Dynamiques locales, enjeux internationaux*. IRD Editions, 2002, 468 p, pp 343-370.
- FAUCHERRE Nicolas. Le patrimoine militaire des estuaires du Ponant : la mise en valeur par la mise en réseau. In : CIVILISE Anne-Marie et al., *Patrimoine et estuaires, culture – gestion*

intégrée – développement, actes du colloque international de Blaye 5-6-7 octobre 2005.
 Mayenne : Editions confluences, renaissance des cités d'Europe, 2006, 367p, pp 293-298

FLEURY, André. DONNADIEU, Pierre. De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine,
Le Courrier de l'Environnement, 1997, n°31.

FORTUNET Françoise. Patrimoine et identité, approches juridiques. In : BARRERE
 Christian, BARTHELEMY Denis, NIEDDU Martino, VIVIEN Franck-Dominique.
Réinventer le patrimoine : de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?
 Paris : L'Harmattan, 2005, 338 p., pp 71-80.

GÉLARD, Patrice. Rapport n° 352 (2003-2004)., fait au nom de la commission des lois,
 déposé le 16 juin 2004

GIRARD, Philippe. HÉRIARD-DUBREUIL, Gilles. *Conséquences sociales et psychiques de
 l'accident de Tchernobyl, la situation en Ukraine, sept ans après l'accident*, dans le cadre du
 Joint Study Project 2, Commission de Communautés Européennes, MUTADIS Consultants,
 1994

GIRARD, Philippe. *Paroles d'enfants à Olmany*, Document ETHOS, 15 février 1997

GIRARD, Philippe. HÉRIARD-DUBREUIL, Gilles. *Conditions de vie dans les territoires
 contaminés 8 ans après l'accident de Tchernobyl, gestion du risque radiologique en
 Biélorussie : évaluation de la situation dans le district de Tchetchersk*, dans le cadre du Joint
 Study Project 2, Commission de Communautés Européennes, MUTADIS Consultants, 1995.

GIRARD, René. *La violence et le sacré*, Paris : Grasset, 1978, 455 p.

GODARD, Olivier. Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse
 de la catégorie de patrimoine naturel, *La Revue Economique*, 1990, 41(2), 'Economie de
 l'environnement et du patrimoine naturel', pp. 215-242.

GODARD, Olivier. De la pluralité des ordres – Les problèmes d'environnement et de
 développement durable à la lumière de la théorie de la justification. *Géographie, Economie,
 Société*. 2004, n°6, pp 301-328.

GOUYON, Pierre-Henry. La biodiversité dans sa perspective historique. *Le Courrier de
 l'environnement de l'INRA* n°23, novembre 1994

GRANDAZZI Guillaume. L'atome en héritage. In : GRANDAZZI Guillaume,
 LEMARCHAND, Frédéric. *Les silences de Tchernobyl, l'avenir contaminé*, Paris :
 Autrement, collection mutations, 2004, 234 p, pp 120-130.

GRANDAZZI Guillaume, LEMARCHAND, Frédéric. *Les silences de Tchernobyl, l'avenir
 contaminé*, Paris : Autrement, collection mutations, 2004, 234 p

GUIBAL, Jean et LAZIER, Isabelle. La gestion et la communication du patrimoine ethnographique. *Terrain*, mars 1990, Numéro 14 – *L'incroyable et ses preuves*.

GUY, Jean-Louis. La valeur économique face au patrimoine. In : LAMY, Yvon. *L'alchimie du patrimoine*. Bordeaux : Edition de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996, 532 p, pp 137-150

HARDIN, Garrett. The tragedy of Commons, *Science*, 1968, 162, pp 1243-1248.

HERIARD-DUBREUIL, Gilles. Un premier bilan des effets psychiques et sociaux de l'accident de Tchernobyl, *Radioprotection*, 1994, Vol.29, n°3, pp 363 à 376

HERIARD-DUBREUIL Gilles. Action distribuée et risque, *Risques, les Cahiers de l'Assurance*, 1995, n°23, pp. 141 à 151.

HERIARD-DUBREUIL, Gilles et al. Chernobyl post-accident management: the ETHOS project, *Health Physics*, 1999 77(4), pp.361-372

HERIARD-DUBREUIL G., GIRARD P., LOCHARD J., SCHNEIDER T. Confiance sociale et gestion post-accidentelle : les leçons de l'accident de Tchernobyl. *Annales de Mines*, n°3, juillet 1996 ; pp 13-28.

HUGON P. (2003) *Les frontières de l'ordre concurrentiel et du marché : les biens publics mondiaux et les patrimoines communs*, 3^{ème} journée d'étude « Approches économiques et pluridisciplinaires du patrimoine » Patrimoine, ordres et dynamique du capitalisme 12 et 13 juin 2003, UFR économiques et gestion de Reims INRA-ENESAD de Dijon.

JEUDY, Henri-Pierre (sous la direction de). *Patrimoine en folie*. Paris : Edition des sciences de l'homme, 1990, 297 p

JEUDY, Henri-Pierre. *La machinerie patrimoniale*. Paris : Sens et Tonka éditeurs, 2001, 136p

JEUDY Henri-Pierre. Au miroir des catastrophes. In : GRANDAZZI Guillaume, LEMARCHAND, Frédérick. *Les silences de Tchernobyl, l'avenir contaminé*, Paris : Autrement, collection mutations, 2004, 234 p, pp 131-138.

JOUVENEL (DE), Bertrand. *La Civilisation de Puissance*. Paris : Fayard, 1976, 206 p

LA BRANCHE, Stéphane. WARIN, Philippe. *La « concertation dans l'environnement », ou le besoin de recourir à la recherche dans les sciences sociales*, Programme « concertation, décision, environnement », Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Paris, mars 2006.

LAO TSEU. *Tao Te King, le livre de la voie et de la vertu*, Paris : Mille et Une Nuit, 2000, 110 p

LAMY, Yvon. *L'alchimie du patrimoine*. Bordeaux : Edition de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996, 532 p.

LAMY Yvon. L'estuaire comme frontière. In : CIVILISE Anne-Marie et al., *Patrimoine et estuaires, culture – gestion intégrée – développement, actes du colloque international de Blaye 5-6-7 octobre 2005*. Mayenne : Editions confluences, renaissance des cités d'Europe, 2006, 367p, pp 9-13

LATOUR, Bruno. *La science en action*, Paris : La Découverte, 1989, 450 p

LATOUR, Bruno. *Politiques de la nature, comment faire entrer les sciences en démocratie ?*, Paris : La découverte, 1999, 388p.

LE CARDINAL, Gilles. GUYONNET, Jean-François. Comparaison de trois approches stratégiques de la coopération, *Revue Internationale de Systémique*, 1994, Vol 8., N°1, pp. 105 à 121.

LE GRAND, Jean-François. *Mise en œuvre de la directive 92/43/cee du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages*, Rapport d'information n° 309 du Sénat, 1996/1997.

LE MOIGNE, Jean-Louis. *Les épistémologies constructivistes*, Paris : Presses Universitaires de France Que sais-je ?, 1995, 128 p

LE MOIGNE, Jean-Louis. Entre heuristique symbolisante et cognitions limitées, les décisions collectives d'actions risquées, *Les Cahiers du Groupe Epistémologie des Cindyniques*, 1996 n°2 : Du danger au risque, économie des transactions dans la régulation sociale.

LE ROY, Etienne. L'apport des chercheurs du LAJP à la gestion patrimoniale, *Bulletin de liaison du LAJP*, juillet 1998, n°23, pp. 29-57.

LEFAURE C. Gérer le risque radiologique : ALARA, un principe, une obligation, un état d'esprit. *Revue Générale Nucléaire*, 1995, N° 6, pp. 427-429. 9522 A-659

LEFEUVRE Jean-Claude. De la protection de la nature à la gestion du patrimoine naturel. In : JEUDY Henri-Pierre (sous la direction de), *Patrimoine en folie*. Paris : Edition des sciences de l'homme, 1990, 297 p, pp29-75.

LEPRETRE, Ludovic. Conservation de la nature et droit foncier des Amérindiens : le parc national de Guyane. In : RAUTENBERG, Michel, et al. (sous la direction de), *Campagne de tous nos désirs*. Paris : Editions de la Maison des sciences de l'homme, collection Ethnologie de la France, Cahier 16, 2000, 208 p, pp 13-26.

MARTIN, Anne-Marie. MERMET, Jean-Claude. RIBET, Nadine. L'invention du Mézenc. In : RAUTENBERG, Michel, et al. (sous la direction de), *Campagne de tous nos désirs*. Paris : Editions de la Maison des sciences de l'homme, collection Ethnologie de la France, Cahier 16, 2000, 208 p, pp 45-57.

- MEDA, Dominique. Le capital social : un point de vue critique. *L'économie Politique*, 2002/2, n°14, p.36-47.
- MERMET Laurent. L'Institution Patrimoniale du Haut Béarn, gestion intégrée de l'environnement, ou réaction anti-environnementale, *Annale des Mines, responsabilité et environnement*, janvier 2001, n°21, p 9-21
- MERMET Laurent. Homme ou vie sauvage ? Société locale ou bureaucratie centrale ? Faux dilemmes et vrais rapports de force, *Annales des Mines, responsabilité et environnement*, octobre 2002, p13-20
- MICOUD André. La patrimonialisation, ou comment redire ce qui nous relie. Un point de vue sociologique. In : BARRERE Christian, BARTHELEMY Denis, NIEDDU Martino, VIVIEN Franck-Dominique. *Réinventer le patrimoine : de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?* Paris : L'Harmattan, 2005, 338 p., pp 81-96.
- MILOT Jean-Paul. Mesurer le patrimoine économique. In : JEUDY Henri-Pierre (sous la direction de), *Patrimoine en folie*. Paris : Edition des sciences de l'homme, 1990, 297 p, pp89-105.
- MIQUEL, Gérard. *Rapport sur « la qualité de l'eau et l'assainissement en France »*. Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, Sénat, Assemblée Nationale, Paris, 2003
- MONTAGNE, Sabine. Le trust, fondement juridique du capitalisme patrimonial. Issu de l'intervention au colloque « Où en est la théorie de la régulation », *Université de la Sorbonne, Paris, 29-30 juin 2004*. Association Recherche et Régulation, Grenoble, Juin 2006.
- MONTGOLFIER (de), Jean. NATALI, Jean-Marc. *Le patrimoine du futur: approches pour une gestion patrimoniale des ressources naturelles*. Paris : Economica, 1987. 248 p.
- MORANGE, Michel. Déconstruction de la notion de gène. In : FABRE-MAGNAN M, MOUILLER P. *La génétique, science humaine*. Paris : Editions Belin, 2004, pp104-118.
- MOREL, Alain. L'ethnologie, la Mission du patrimoine ethnologique. *Culture et recherche*, n°87, octobre - novembre 2001, [référence du 07 mai 2004]. http://www.vie-publique.fr/dossier_public/patrimoine/preservation_patrimoine/ethnologie.pdf
- MORIN, Edgar. *La Méthode (Volume I : La Nature de la Nature)*, Paris : Le Seuil, 1977, 399 p
- NENADIC Stena. Historiens et patrimoine en Grande-Bretagne, *Le mouvement Social*, 2002/3, n°200, pp 116-122.
- NORA, Pierre. AGERON, Charles-Robert. *Les lieux de mémoire, tomes 1, 2 et 3*, Paris : Gallimard, 1997, 1642 p, 3014 p et 4751 p.

OLLAGNON, Henry. *Une approche patrimoniale de la gestion de la qualité : une application à la nature et au vivant –pour une écologie de l’action*. Thèse pour le doctorat d’état en sciences économiques, Université Paris (I) « Panthéon-Sorbonne », décembre 1998, 553p

OLLAGNON, Henry. Acteurs et patrimoine dans la gestion de la qualité des milieux naturels, *Aménagement et Nature*, 1984, n° 74, p1-4

OLLAGNON Henry. Une approche patrimoniale de la gestion de la qualité du milieu naturel, In : MATHIEUX, N., JOLLIVET, M., (eds). *Du Rural à l’environnement : la question de la nature aujourd’hui*. Association des ruralistes français ; colloque « La Nature et le Rural », ARF, Strasbourg, 1986. Paris : L’Harmattan, 1988, pp 258-268.

OLLAGNON Henry. Approche patrimoniale de la gestion du risque naturel, *Etudes du CEMAGREF*, Montagne, juin 1992, n°2, p69-95.

OLLAGNON, Henry. Est-il possible de garantir des conditions de vie acceptables à la population et aux agriculteurs habitant une zone contaminée suite à un accident nucléaire majeur ? In : Comité d’étude pour le ravitaillement et l’agriculture (FAPC) / Comité médical Mixte (JMC) *atelier OTAN-Ukraine sur les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, Kiev-Ukraine, 19-21 juin 2000*. Paris : Ministère de l’Agriculture, p

OLLAGNON, Henry. La gestion de la biodiversité : quelles stratégies patrimoniales ? *Responsabilité et environnement*, octobre 2006, n°44, p50-56

OLLAGNON Henry. Une nécessaire rencontre des approches théoriques et pragmatiques de la gestion de la nature : l’audit patrimonial de type système-acteurs, *Cahier du Germes*, 1987, n°12

OLLAGNON, Henry. Propositions pour une gestion patrimoniale des eaux souterraines : l’expérience de la nappe phréatique d’Alsace, *Bulletin interministériel pour la rationalisation des choix budgétaires*, 1979, n°36, p33-73.

OLLAGNON, Henry. La RTM dans une France décentralisée : plusieurs acteurs pour un dessein commun, *Revue Forestière Française*, mars 1982, n°XXXIV.

OLLAGNON Henry. Stratégie patrimoniale pour la gestion des ressources et des milieux naturels : une approche intégrée de la gestion du milieu rural, In : Direction générale des ressources naturelles et de l’Environnement de la Région Wallonne *Colloque « Gérer la Nature ? » à Anseremme (Belgique)*, 1989, Bruxelles, p195-222.

OLLAGNON, Henry. Stratégies patrimoniales pour un développement durable, Ecole doctorale des Sciences juridiques, économiques et de gestion, *Patrimoine, approches croisées*, 2001, cahier n°2, p

OLLAGNON, Henry. DE MONTBEL, Ambroise. PUPIN, Vincent. *Opération Ardèche Claire, Bilan et prospective pour un contrat de bassin, évaluation stratégique par la procédure d'audit patrimonial, rapports d'audit patrimonial* (rapport macrosystémique, rapports microsystémiques et synthèse micro-macrosystémique), Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ardèche, Largentière, 1996.

OLLAGNON, Henry. NICOT, Nathalie. PARMENTIER, Sylvestre. PUPIN, Vincent. *Evaluation stratégique du projet pilote des Plans Communaux de Développement de la Nature (PCDN) en Région Wallonne* (rapport macrosystémique, rapports microsystémiques et synthèse micro-macrosystémique), Région Wallonne, Namur, 1996.

OLLAGNON, Henry. PUPIN, Vincent. VIEL, Jeanne-Marie. *Esquisse de charte pour la gestion patrimoniale de la qualité du vivant et de l'agriculture de la plaine de Versailles*, Associations Agriculteurs et Citadins dans la Plaine de Versailles, Versailles, juillet 2003.

OLLAGNON, Henry. ROUYRRE, Céline. BREDIF, Hervé. CHRISTIN, Didier. PARMENTIER, Sylvestre. PUPIN, Vincent. *Démarche patrimoniale pour l'établissement d'une charte forestière de territoire en Isère*, CREABOIS Isère (Interprofession départementale de la Forêt et du Bois), Grenoble, 2002.

ORLEAN, André. L'individu, le marché et l'opinion : réflexions sur le capitalisme patrimonial. *Esprit*, novembre 2000, p 51-75.

ORWELL, Georges. *1984*, Gallimard, 1955, 374 p.

OST François. *La nature hors la loi, l'écologie à l'épreuve du droit*, Paris : Edition de la découverte, 1995, 352 p

OSTROM, Elinor. *Governing the commons. The evolution of institutions for collective action*. Cambridge: Cambridge University Press, 1990, 280 p

OSTROM, Elinor. VAN LAERHOVEN, Franck. Traditions and trends in the study of the commons, *International Journal of the Commons*, octobre 2007, Vol I, n°1, pp 3-28.

PALU, Pascal. Le patrimoine naturel comme mode de gestion d'un paradoxe. In : LAMY, Yvon. *L'alchimie du patrimoine*. Bordeaux : Edition de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996, 532 p, pp 157-172

PARMENTIER, Sylvestre. PUPIN, Vincent. *Recherche des conditions et moyens d'adaptation des stratégies patrimoniales des propriétaires et des autres acteurs publics et privés pour améliorer la gestion et la mobilisation du bois en Midi-Pyrénées*. Note de synthèse, Midi Pyrénées Taillis, Toulouse, Octobre 2000.

PASSET, René. *L'économie et le vivant*, Paris : Payot, 1983, 287 p.

PAYS Bruno. *La gestion de patrimoine*, Paris : Que sais-je ? Presses Universitaires de France, 1992, 128p

PERNOUD, Régine. *Pour en finir avec le Moyen-Age*, Paris : Le Seuil, 1977, 164 p

PERRIER-CORNIER P., HERVIEU B. Les transformations des campagnes françaises : une vue d'ensemble. In : DATAR, *Repenser les campagnes*, Editions de l'aube, 2002, p

PIRIOU Jean-Claude. *La comptabilité nationale*, Paris : La Découverte, 1997, 125 p

POMIAN Krzysytof. Musée et patrimoine. In : JEUDY Henri-Pierre (sous la direction de), *Patrimoine en folie*. Paris : Edition des sciences de l'homme, 1990, 297 p, pp177-198.

PUPIN, Vincent. *Conditions et moyens d'adaptation de l'agriculture périurbaine et gestion du vivant dans la région Ile de France, vers une démarche de coopération entre agriculteurs et citadins dans la Plaine de Versailles*, rapport d'audit macrosystémique, rapport d'audit microsystémique, rapports de séminaires de rencontre active, rapport de synthèse, esquisse de charte, Association Agriculteurs et Citadins dans le Plaine de Versailles, Versailles, 2003.

PUPIN, Vincent. STURM, Pomme. *Evaluation prospective de la gestion de la qualité de la Réserve Naturelle de l'Estuaire de la Seine*, Rapport final, Maison de l'Estuaire, Le Havre, novembre 2005

RAUTENBERG, Michel. *Revisiter les lieux et les temps : figures de la mémoire et du patrimoine*. Diplôme pour l'Habilitation à la direction de recherches en ethnologie, Université Lumière-Lyon 2, 1^{er} février 1999, 11p, paru dans Ruralia n°1998-03, Varia (disponible sur le site <http://ruralia.revues.org/documents.75.html>)

RAUTENBERG, Michel, MICOUD, André, BERARD Laurence et Philippe MARCHENAY (sous la direction de), *Campagne de tous nos désirs*. Paris : Editions de la Maison des sciences de l'homme, collection Ethnologie de la France, Cahier 16, 2000, 208 p.

RENARD, Jean-paul. Le patrimoine en élevage. In : JEUDY Henri-Pierre (sous la direction de), *Patrimoine en folie*. Paris : Edition des sciences de l'homme, 1990, 297 p, pp29-75.

REYNARD, Emmanuel. Cadre institutionnel et gestion des ressources en eau dans les Alpes : deux études de cas dans les stations touristiques valaisannes. *Swiss Political Review*, 2000, 6(1), pp53-85.

RIBEREAU-GAYON, Marie-Dominique. *Sauvage patrimoine*, In : RAUTENBERG, Michel, et al. (sous la direction de), *Campagne de tous nos désirs*. Paris : Editions de la Maison des sciences de l'homme, collection Ethnologie de la France, Cahier 16, 2000, 208 p, pp 171-185.

RIGBY, Julie. *Principes et processus à l'œuvre dans un projet d'amélioration de conditions de vie dans les territoires contaminés par la catastrophe de Tchernobyl-ETHOS I (1996-1998)*. Thèse présentée pour l'obtention du grade de Docteur de l'UTC, spécialité sciences de

l'Homme et Technologie de la Cognition et de la Coopération Label Européen, Université Technologique de Compiègne, soutenue le 6 juin 2003, 253p

RIGBY, Julie. *Rapport du contrat Gradient-CEPN, « contribution à la compréhension de la méthodologie du projet ETHOS : amélioration des conditions de vie à travers la participation des habitants à la gestion post-accidentelle de Tchernobyl en territoire contaminé*, Université Technologique de Compiègne, décembre 1998.

ROUSSEL, François. « Le vivant n'est pas une marchandise », quelques réflexions en marge d'un slogan. *Rue Descartes*, 2005, n°49.

ROUSSEL, François. L'eugénisme : analyse terminée, analyse interminable. *Esprit*, 1996, pp 26-54

RUFIN, Jean-Christophe. *L'empire et les nouveaux barbares*. Paris : Lattès, 2001, 247 p.

SANTAGATA W. Cultural districts, Property Rights and sustainable Economic Growth, *Patrimoine, Approches croisées*, Ecole doctorale des Sciences juridiques, économiques et de gestion de l'Université de Reims, Mars 2002, Cahier n°2, pp 65-83

SAVINI. Le système des nations unies et le régime de l'antarctique. In : *Le Droit et la Mer, mélanges à la mémoire de Jean Carroz*, FAO, Rome, 1987, pp

SERRES, Michel et FAROUKI, Nayla (sous la direction de). *Le Trésor, Dictionnaire des sciences*, Paris : Flammarion, 1997, 1104 p.

SIMON, Herbert Alexander. *La science des systèmes, science de l'artificiel*. Paris : Dunod, 1991, 229p

STRAZZULLA Jérôme, ZERBIB Jean-Claude. *Tchernobyl*, Paris : La Documentation Française, 1991, 98 p

TASCA, Catherine. *Rapport remis à Jean-Jacques Aillagon, ministre de la culture et de la communication, sur l'usage de la langue française et les pratiques linguistiques dans les entreprises afin d'analyser les motivations et les conséquences humaines, sociales, culturelles et professionnelles de l'usage de l'anglais comme langue de travail*, Paris, Ministère de la Culture, 1er juillet 2003.

TUBIANA, M. et AURENGO A. (au nom d'un groupe de travail Académie de Médecine-Académie des Sciences). *La relation dose-effet et l'estimation des effets cancérigènes des faibles doses de rayonnements ionisants*. Paris, Académie des Sciences, rapport adopté le 5 octobre 2004.

TEILHARD DE CHARDIN, Pierre. *Le phénomène humain*, Paris : Le Seuil, 1970, 320 p

TERRASSON, François. *La peur de la nature*. Paris : Sang de la Terre, 1990, 192 p

TOURAINÉ, Alain. *Critique de la Modernité*, Paris : Fayard, 1992, 464 p.

UNESCO. *Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, Comité du patrimoine mondial, dix-huitième session, Puket, Thaïlande, 12-17 décembre 1994.

UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE, Ecole doctorale des Sciences juridiques économiques et de gestion. *Patrimoine, approches croisées, Cahiers n°2*, Reims, mars 2001.

UNESCO, Division de l'éthique des sciences et des technologies. *Genèse de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'Homme*. 1999.

VACARIE Isabelle, GORE Marie. L'hérité. *Droit et Société*, 1994, n°28, pp 607-618.

VIAUT, Alain. La langue minoritaire comme nouveau patrimoine. In : LAMY, Yvon. *L'alchimie du patrimoine*. Bordeaux : Edition de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996, 532 p, pp 197-214.

VIVIEN Franck-Dominique. Et la nature devint patrimoine... In : BARRERE Christian, BARTHELEMY Denis, NIEDDU Martino, VIVIEN Franck-Dominique. *Réinventer le patrimoine : de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?* Paris : L'Harmattan, 2005, 338 p., pp 45-70

VIVIEN Franck-Dominique. Le « patrimoine naturel » : jeux et enjeux entre nature et société, *Patrimoine, Approches croisées*, Ecole doctorale des Sciences juridiques, économiques et de gestion de l'Université de Reims, Mars 2002, Cahier n°2, pp 84-102

VIVIEN Franck-Dominique. Le patrimoine naturel : un ouvrage d'analyses économiques et de politiques potentielles dans le domaine de l'environnement ? In : BARRERE Christian, BARTHELEMY Denis, NIEDDU Martino, VIVIEN Franck-Dominique. *Réinventer le patrimoine : de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?* Paris : L'Harmattan, 2005, 338 p., pp 287-309

VON BERTALANFFY, Ludwig. *Théorie générale du système*. Paris : Dunod, 1993, 308 p

WATZLAWICK, Paul. *Les cheveux du Baron de Münchhausen, Psychothérapie et « réalité »*, Paris : éditions du Seuil, La couleur des idées, 1991, 254 p

WATZLAWICK, Paul. HELMICK BEAVIN, Janet. JACKSON, Don D. *Une logique de la communication*. Paris : Points Essais Seuil, 1979, 280 p.

WEBER, Jacques. *Conservation, développement et coordination : peut-on gérer biologiquement le social ?* Colloque Panafricain « gestion communautaire des ressources naturelles renouvelables et développement durable », Harare, 24-27 juin 1996.

WEBER, Jacques, REVERET, Jean-Pierre. *Biens communs, les leurre de la privatisation*. In : Une terre en renaissance, Ostom – Le Monde Diplomatique, coll. Savoirs, n°2, octobre 1993.

Sites web consultés

Centre d'Etude et d'Evaluation sur la Protection dans le domaine Nucléaire [consulté le 22 décembre 2004], <http://www.cepn.asso.fr>, explication du principe « ALARA », <http://www.cepn.asso.fr/fr/alara.html>

Conseil de l'Europe, conventions concernant le patrimoine culturel [consulté le 22 juin 2007] http://www.coe.int/t/f/coop%20culturelle/patrimoine/ressources/textrefpatcult.asp#P8_226

Convention Européenne [consulté le 05 mai 2004], documents disponibles sur :

[www.http://european-convention.eu.int/doc_register.asp?lang=FR&Content=DOC](http://www.european-convention.eu.int/doc_register.asp?lang=FR&Content=DOC)

FAO [consulté le 16 octobre 2006], <http://www.fao.org/docrep/s5280t/s5280t00.htm#Contents>

Fédération des Parcs Naturels Régionaux [consulté le 6 juin 2007] : <http://www.parc-naturels-regionaux.tm.fr>

Forum des marais atlantiques. [consulté le 24 mai 2004] <http://www.forum-marais-atl.com>

ICOMOS [consulté le 7 décembre 2006], <http://www.international.icomos.org>

Institut Européen des Cyndiniques [consulté le 22 décembre 2004] <http://www.cindynics.org/>

Ministère de l'écologie et du développement durable : Charte de l'environnement http://www.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=937

IPHBB (Institution Patrimoniale du Haut-Béarn). [consulté le 9 mars 2007] <http://iphbb.free.fr/>

PAT-Miroir©. [consulté le 22 décembre 2004] <http://www.utc.fr/pat-miroir/>

uicn.org : Le panthéon de la nature/Un défi pour l'esprit : histoire brève, Sarah M. Titchen [consulté le 09 janvier 2004], <http://www.iucn.org/bookstore/bulletin/2001/wc2french/content/page6defi.pdf>

PCDN (Plans Communaux de Développement de la Nature), [consulté le 15 juin 2006], <http://environnement.wallonie.be/dnf/PCDN>

UNESCO [consulté le 7 décembre 2006], <http://www.unesco.org>

vie-publique.fr : Dossiers politique publiques > La Politique du patrimoine > Chronologie (source : La Documentation Française). [consulté le 07 janvier 2004], http://www.vie-publique.fr/dossier_polpublic/patrimoine/chronologie/chronologie.shtml

Annexes

Annexe 1 : Les démarches patrimoniales de type système acteurs

Annexe 1.1. Présentation des outils

Les démarches patrimoniales peuvent combiner les outils suivants :

A. L'Audit patrimonial

La procédure d'audit patrimonial vise à :

- faire se rencontrer les différentes formes d'expertises et donc d'intelligences (universalistes, expertise spécialisée, expertise des acteurs en tant qu'expert),
- rechercher des situations positives pour tous les acteurs (jeu à somme positive au niveau de chacun des acteurs du complexe multi-acteurs concerné),
- mettre en lumière des chemins de changement par lesquels les acteurs pourront effectivement construire ensemble cette situation de façon acceptable pour tous les acteurs.

Le praticien patrimonial agit en tant que "tiers facilitateur". Il vise à recueillir l'expertise des multiples acteurs qu'il sollicite "en tant qu'expert", pour déterminer les conditions et les moyens par lesquels le projet sera pris en charge par l'ensemble des multiples acteurs concernés.

L'auditeur patrimonial, s'appuyant sur les concepts, méthodes et procédures stratégiques de l'approche patrimoniale de la gestion de la qualité, est conduit :

- à rencontrer les acteurs publics et privés nécessaires choisis selon une représentativité stratégique,
- avec une grille stratégique commune ouverte [(Identification), (diagnostic), (prospective), (proposition d'action) – dite grille « IDPA »] susceptible de recueillir leur expertise "micro-macrosystémique" sur le projet de "dispositif de gestion patrimoniale de la qualité" ...

- en se fondant sur une déontologie stricte, destinée à construire et à garantir la confiance :

- 1°)- Référence explicite au commanditaire, c'est à dire l'autorité publique légitime
- 2°)- Confidentialité stricte des auditions et des travaux de réflexion (cf. « confidentialité » du cahier des charges).
- 3°)- Non engagement du praticien patrimonial ni du commanditaire par les propos recueillis lors des auditions.
- 4°)- Responsabilité personnelle du praticien sur ses avis dans le cadre d'une obligation de moyens et non de résultats,
- 5°)- Liberté du commanditaire face aux documents remis par l'auditeur, notamment en matière de confidentialité et de diffusion (cf. « Confidentialité » du cahier des charges).

L'audit patrimonial concourt, par la procédure d'écoute active employée comme par la restitution aux personnes auditées, à faire évoluer les représentations des acteurs et de préparer l'action commune projetée.

L'audit patrimonial se déroule en trois phases :

1. *Audit macrosystémique : rencontre des acteurs ayant une position globale sur la question posée,*
2. *Audit microsystémique : rencontre des acteurs par entités locales (territoire, sous-bassin versant, filière...),*
3. *Synthèse micro-macrosystémique*

A chaque phase, la synthèse est restituée aux personnes rencontrées si le commanditaire l'accepte.

B. Les séminaires de rencontre active :

Des groupes de "forces vives" se constituent en "groupes projets" spécifiques. Ces « groupes projets » se réunissent, par famille d'intérêt, par exemple les forestiers, le monde agricole, les habitants, les élus...

Organisant de façon stricte la procédure de réflexion en commun (sécurisation de la procédure), le praticien patrimonial a un rôle de "faciliteur", permettant au sein de chaque "groupe projet" de faire émerger un "projet-qualité" fondé sur l'expertise partagée des acteurs

et sur leur accord. Les résultats de la réflexion du "groupe-projet" sont exprimés selon le cadre stratégique suivant :

- 1- un inventaire des "qualités" qui le concernent sur le sujet exploré,
- 2- un ensemble d'objectifs de qualité à atteindre de façon raisonnable à l'horizon de trois ou cinq ans,
- 3- un programme d'actions préconisées à réaliser d'ici trois ou cinq ans,
- 4- les moyens d'engagements, financiers ou non, disponibles
- 5- les critères de contrôle et d'évaluation de la gestion de la qualité ainsi proposée.

Après synthèse, des « projets-qualité » par famille d'acteurs, des thèmes sont dégagés qui font l'objet de nouveaux groupes de travail.

Au terme de son intervention, le praticien patrimonial s'est assuré de la rédaction de "fiches projet" acceptées et enrichies par les réunions, qui serviront à expliciter un cadre stratégique, sinon commun du moins acceptable, pour tous les participants du séminaire. Ces groupes-projets permettent de faire émerger des responsables et une organisation de chaque « force vive » du pays.

Ces groupes réunissent une quinzaine de personnes à chaque fois.

Audit patrimonial et séminaires de rencontre active sont des procédures standard adaptées aux problèmes complexes et multiacteurs. Ils sont utilisés dans le cadre d'un contrat avec le commanditaire de la démarche et dans le respect de la déontologie (évoquée plus haut) respectant en particulier la confidentialité des propos tenus.

C. Faisabilité d'une Institution patrimoniale :

Le praticien patrimonial propose, dès le début de son intervention, d'étudier un mode d'organisation de type patrimonial. Il s'agit de constituer un titulaire commun permettant à chaque acteur ou groupe d'acteurs concernés par le problème ou le projet patrimonial de s'engager dans la prise en charge de l'élément en jeu, en combinant les trois modalités de prise en charge : individuelle, collective et commune. Ce mode d'organisation associe un organisme classique ayant les compétences et la légitimité politique adéquates pour porter le

projet patrimonial (syndicat mixte) et une instance de rencontre et de négociation des acteurs, organe consultatif respectant les trois règles de la gestion en commun :

- respecter l'identité de l'autre pour passer de bon contrat
- une structure vulnérable au désengagement pour permettre l'engagement
- susciter le désir plutôt que la contrainte

Annexe 1.2. Démarches patrimoniales réalisées ou co-réalisées par Vincent Pupin

Dans cette annexe vous trouverez la liste des démarches patrimoniales auxquelles j'ai participé avec, précisé, le commanditaire, la composition de l'équipe d'intervention (opérateur, nombre d'intervenants), les lieux, le nombre de personnes rencontrées. Comme ces démarches sont généralement faites à plusieurs, j'ai mis en gras, quand c'était nécessaire, la partie de la démarche où je suis intervenu : lieu, nombre d'audités, séminaires réalisés.

1. DEMARCHES PATRIMONIALES TYPES : audit patrimonial, suivi ou non de séminaires de rencontre active					
Date	Titre	Commanditaire	Equipe d'intervention	Lieux	Nb d'audités
1995	Opération Ardèche Claire : Bilan et prospective pour un contrat de bassin. Evaluation stratégique par la procédure d'audit patrimonial	Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) « Ardèche Claire »	ISP/INAPG 4 auditeurs 1 coordinateur	Bassin versant de l'Ardèche 8 sous-bassins étudiés : - Haute vallée de l'Ardèche, vallées du Lignon et de la Fontaulière - Vallées de la Volane et du Sandron - Boucle d'Aubenas - Moyenne vallée de l'Ardèche, vallées de la Ligne et de l'Auzon - Gorges de l'Ardèche - Basse vallée de l'Ardèche, confluence Rhône	215 dont 86
1996	Evaluation stratégique du	Région Wallonne	ISP/INAPG	Région wallonne	170 dont

	projet pilote des Plans Communaux de Développement de la Nature		3 auditeurs 1 coordinateur	Régions étudiées : Bruxelles-Charleroi Grandes communes du sud Grande zone liégeoise	56
1997	Conditions et moyens d'une meilleure résolution des problèmes complexes de gestion du vivant	Association Sol et Civilisation	ISP/INAPG 2 auditeurs	France	74 dont 37
1998	Etude pour l'amélioration du soutien à l'installation progressive	CNASEA	ISP/INAPG 3 auditeurs 1 coordinateur	France 4 zooms : Bretagne , Nord-Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes.	45 dont 15
1999	Conditions et moyens d'une meilleure gestion de la qualité du petit gibier de plaine en Poitou-Charentes.	Fédération Régionale des chasseurs de Poitou-Charentes	ISP/INAPG 4 auditeurs 1 coordinateur	Poitou-Charentes 4 Cantons : Aigrefeuille (Charente-Maritime) La Neuville (Vienne) Rouillac (Charente) Thénezay (Deux-Sèvres)	180 dont 55 12 séminaires dont 3
1999- 2000	patrimonial pour le Forum des Marais Atlantique pour la mobilisation stratégique des acteurs concernés par	Forum des Marais Atlantiques	ISP/INAPG 2 auditeurs 1 coordinateur	Façade Atlantique 3 Marais : Ile d'Oléron Marais Breton Vendéen	118 dont 60

	la mise en place de ce Forum à Rochefort			Marais du Blayais	
2000	Recherche des conditions et moyens d'adaptation des stratégies patrimoniales des propriétaires et des autres acteurs publics et privés pour améliorer la gestion et la mobilisation du bois en Midi-Pyrénées	Association Midi Pyrénées Taillis	ISP/INAPG 2 auditeurs 1 coordinateur	Midi-Pyrénées 3 zones de taillis : Montréal du Gers Couret Estadens (31) et Les Baronnie (65) Aucazein (09) et Malevies	35 dont 16
2001	Bilan des premiers contrats de programme pluriannuel 1994-1999 de « la charte de développement durable des vallées béarnaises et de protection de l'ours »	Institution Patrimoniale du Haut-Béarn	Agora, diagnostic, développement et RCT 3 auditeurs	Entretiens au niveau départemental (Pyrénées Atlantiques), Régional (Aquitaine), National et Européen. Centré sur les trois vallées béarnaises : Aspe, Ossau , Barétous	106 dont 52
2002	Participation à la démarche patrimoniale pour l'établissement d'une Charte forestière de territoire en Isère	Créabois (Interprofession du bois)	ISP/INAPG 6 auditeurs 1 coordinateur	Département de l'Isère 6 massifs forestiers : Belledonne-Grésivaudan, Bonnevaux-Chambarand, Chartreuse, Ile Crémieux, Trièves, Vercors	191 dont 21 6 séminaire

					s dont 1
2002	Contrat de milieu du Doux : étude de bilan en fin de contrat	Syndicat Intercommunal à vocation unique (SIVU) « Doux clair »	Agora, diagnostic, développement 3 auditeurs	Bassin versant du Doux (Ardèche)	59 dont 17
2002-2003	Conditions et moyens d'adaptation de l'agriculture périurbaine et gestion du vivant dans le cadre d'une démarche de coopération entre agriculture et cités en Ile de France.	Région Ile de France	ISP/INAPG 4 auditeurs 4 superviseurs	Région Ile de France 4 territoires : - Cergy-Pontoise - Plaine de Versailles - Plateau de Saclay - Sénart	400 dont 95 14 séminaires dont 4
2004	Assistance stratégique pour l'évaluation partagée de la population d'ours dans le Haut-Béarn	Institution Patrimoniale du Haut-Béarn	ISP/INAPG 1 auditeur 1 superviseur	Vallées Béarnaises (Pyrénées Atlantiques)	17
2005	Evaluation de la gestion de la Réserve Naturelle de l'Estuaire de la Seine sur la	Maison de l'Estuaire	ISP/INAPG 2 auditeurs	Réserve Naturelle de l'Estuaire de la Seine (entre Le Havre et Rouen)	39 dont 8 3 séminaire

	période 2001-2005				s dont 2
2005-2006	Assistance stratégique pour la mise en œuvre d'un « contrat de l'eau » dans la Vallée d'Aspe	Institution Patrimoniale du Haut-Béarn	Agora, diagnostic, développement 2 auditeurs	Vallée d'Aspe (Pyrénées Atlantiques)	58 dont 29 9 séminaires dont 6

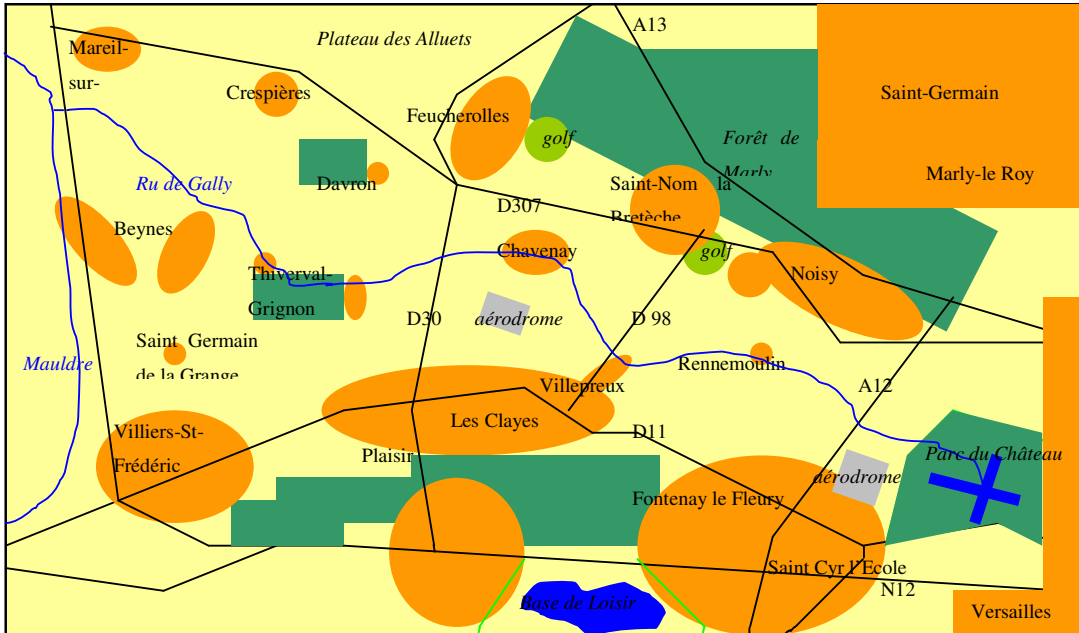
2. AUTRES DEMARCHES où les outils de l'approche patrimoniale ont été utilisés

Date	Titre	Commanditaire	Equipe d'intervention	Lieux	Nb d'audités
1996-2001	Participation au programme européen « ETHOS » au sein de l'Institut de Stratégies Patrimoniales (INA-PG), 1996-2001.	Union Européenne IRSN	CEPN ISP/INAPG Mutadis Consultant UTC	Biélorussie : Olmany District de Stolyn	60 (environ)
2000-2004	Participation au programme européen de recherche "FARMING" (Food and Agriculture Restoration Management Involving Networked Groups)	Union Européenne	NRPB (Royaume-Uni) UOI (Grèce) SCK/CEN (Belgique) STUK (Finlande) ISP/INAPG	France Coordination européenne	1 Séminaire



2004- 2006	Participation au programme européen de recherche « EURANOS », « European approach to nuclear and radiological emergency management »	Union Européenne	NRPB (Royaume-Uni) UOI (Grèce) SCK/CEN (Belgique) STUK ISP/INAPG	France Coordination européenne	
---------------	--	------------------	--	-----------------------------------	--

Annexe 2 : La Plaine de Versailles

Annexe 2.1. Carte simplifiée de la Plaine de Versailles



Légende :

-  Espaces agricoles
-  Espaces boisés
-  Cours d'eau et plans d'eau
-  Espaces urbanisés
-  Routes principales
-  Golfs
-  Aérodrômes

Echelle : 1/2 500^{ème}

Nord



Annexe 2.2. : Perception de la Plaine de Versailles et attachement à son caractère agricole

La perception de l'espace agricole

De façon générale, l'histoire récente de la plaine de Versailles est marquée par le souci de ménager à la fois le développement des infrastructures urbaines pour répondre à une forte demande locale, départementale et régionale (habitations et voies de circulation) et la protection d'un site remarquable par son paysage et ses qualités historiques dans le prolongement du château de Versailles. Ce souci d'équilibre conduit à un aménagement mesuré, un grignotage de l'espace agricole, vécu comme une « moins mauvaise solution ». En conséquence, de nombreux acteurs départementaux (administrations, collectivités territoriales, élus) voient dans cette plaine un espace « positivement vide » (terme employé par des personnes interrogées). Vide comme un blanc sur la carte, comme un paysage agricole, mais presque sans agriculteurs, et positivement parce qu'il peut être soit rempli par des routes ou des pavillons, soit considéré comme un « bol d'air » pour les citadins. Ce « vide » s'oppose à l'attachement que manifestent les habitants à son caractère agricole, vivant, travaillé par les agriculteurs, changeant suivant les saisons.

L'attachement au caractère agricole de la plaine

Lors de l'audit patrimonial ont été contactées les personnes a priori intéressées par le sujet ou, de par leur position personnelle ou professionnelle, acteurs de fait de la gestion du vivant. L'audit patrimonial n'est pas un sondage : les quatre vingt-dix personnes rencontrées l'ont été en recherchant une activité géographique et une diversité d'acteurs suffisante. Toutes ces personnes ont été rencontrées individuellement. Les entretiens étaient semi directifs et très approfondis (ils duraient souvent 2 heures, voire plus selon les cas).

90 personnes ont été auditées, 32 dans la phase macrosystémique et 58 dans la phase microsystémique. Sur ces 90 personnes, 76 vivent dans une commune de la Plaine de Versailles (les autres sont, par exemple, des membres de l'administration, des collectivités territoriales, des acteurs politiques ou agricoles...). Sur ces 76 personnes, 69 personnes ont exprimé à l'auditeur leur attachement au caractère agricole de la plaine – aussi bien des élus que des membres d'associations, des agriculteurs que des commerçants...

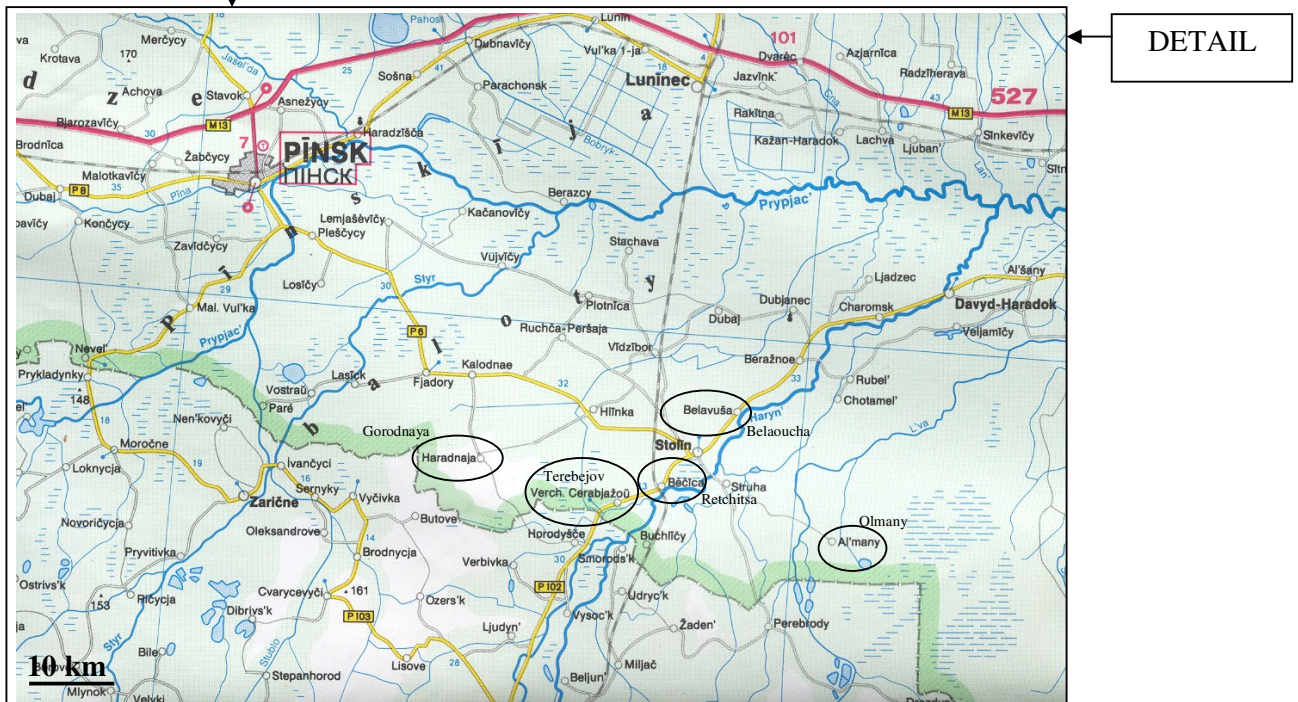
D'ailleurs, ses habitants s'installent souvent dans cette région parce qu'ils sont près de Paris et qu'ils ont la campagne à leur porte. Bien sûr, l'attachement est plus ou moins fort, cependant, il s'exprime aussi à travers certaines actions : lutte contre le moindre projet d'urbanisation, de route, de voie ferrée ; fréquentation des chemins ruraux ; achat de parcelles pour y mettre des chevaux...

Les 7 personnes (sur les 76) qui n'ont pas exprimé cet attachement vivent dans des endroits comme certaines parties des communes du sud qui sont coupées visuellement de la plaine, et les habitants sont souvent plus tournés vers la forêt (forêt domaniale de Bois d'Arcy, forêt départementale de Sainte-Appoline).

Schématiquement, les personnes interrogées durant la phase microsystemique présentaient la plaine agricole comme une alternative fondamentalement différente, pour l'occupation de l'espace, d'une part, d'un espace public, le parc de Saint-Quentin-en-Yvelines, et d'autre part, d'un espace privé, le golf de Saint-Nom-la-Bretèche. Ces deux espaces ont leurs qualités propres mais ce ne sont pas celles de la plaine agricole...

Annexe 3 : Le projet ETHOS

Annexe 3.1. Situation des 5 villages du district de Stolin (Biélorussie) impliqués dans le projet ETHOS



Extrait de la carte IGN de Biélorussie (édition 1995)

Annexe 3.2. Eléments de méthodologie

L'équipe ETHOS a centré son approche sur les problèmes vécus par les acteurs rencontrés. Entre 1996 et 1999 (voir HERIARD-DUBREUIL et al, 1999), sept groupes de travail ont fonctionné dans le village d'Olmany :

- un groupe de producteurs pour la gestion du lait en été et en hiver,
- un groupe de producteurs de viande pour améliorer la qualité des taurillons,
- un groupe de mères pour la protection des enfants,
- un groupe de professeurs pour la diffusion d'une culture radiologique pratique,
- un groupe d'habitants pour la gestion des cendres,
- un groupe de jeunes du village pour faire un film sur la perception de la radioactivité par les habitants.

« Le travail de chaque groupe avait son importance. Tous les différents thèmes des groupes : le lait, la viande, les cendres, tout cela nous affecte, tout cela nous touche et tout est relié ensemble » Alla DENYSOVITCH, membre du groupe « jeunes », citée par Julie RIGBY, 2003 p 197.

Dans la deuxième phase du projet, sur cinq villages⁹⁹, cette action par groupe de villageois s'est poursuivie sous une autre forme : certains groupes se sont formés dans des villages de la même façon qu'à Olmany (groupe pédagogie, groupe mères, groupes pommes de terre) et en plus un « comité de village », regroupant les personnes les plus impliquées dans le projet, s'est constitué peu à peu.

Le projet ETHOS a consisté à faire des liens entre tous ces acteurs concernés par la prise en charge de la radioactivité. Il a débouché sur un constat commun à des personnes confrontées à la situation des territoires contaminés par Tchernobyl que pour aller plus loin dans la réhabilitation, il fallait engager un projet qui concilie à la fois amélioration de la qualité radiologique des territoires et des produits, recherche concernant la santé des habitants et développement économique et social, le tout dans une approche qui permettent l'implication des tous les acteurs, du local à l'international.

⁹⁹ Les cinq villages du district de Stolyn impliqués dans ETHOS 2 : Belaoucha, Gorodnaya, Olmany, Terebejov et Retchitsa

Annexe 3.3. Conclusions et recommandations du séminaire international du 15 et 16 novembre 2001 à Stolyn sur La Réhabilitation des conditions de vie dans les territoires contaminés par l'accident de Tchernobyl : la contribution de l'approche ETHOS

Le séminaire a réuni les représentants du Comité Tchernobyl, du Soviet des Ministres de la République de Bélarus, du Ministère de l'éducation, des autorités du district et de l'oblast, les dirigeants et les professionnels des kolkhozes, les habitants des localités contaminées, les scientifiques de l'Académie Nationale des Sciences, de l'Académie des Sciences Agraires, les représentants de l'Union Européenne, de la Commission Européenne, du PNUD, de la Banque Mondiale, les membres de groupe européen interdisciplinaire ETHOS, d'autres représentants des ONG internationales.

Les participants du séminaire ont abouti aux constats suivants :

De nombreux problèmes sanitaires, écologiques, économiques et sociaux engendrés par l'accident en Biélorussie ont un caractère durable et restent au centre de l'attention de l'administration de la République, des chercheurs, de la communauté mondiale. Une série de facteurs, en particulier, la dégradation de la situation économique, la désintégration de l'URSS, etc, ont renforcé les conséquences de cette catastrophe. Un des facteurs décisifs est aussi que les populations manquent de connaissances qui leur permettraient d'avoir une certaine autonomie dans l'évaluation de l'authenticité de l'information sur les conséquences de la catastrophe qui a souvent un caractère contradictoire et de prendre les mesures qui leur permettraient de réduire les risques radiologiques résultant de la vie dans les territoires contaminés.

Les démarches de grande envergure réalisées par l'Etat ont permis de faire sensiblement réduire les conséquences négatives de la catastrophe. Les mesures de protection dans le circuit agricole public permettent d'assurer une production qui correspond aux normes et en fin de compte de réduire la dose attendue de l'exposition de la population. Pourtant, dans le circuit privé le taux de production dépassant la norme reste encore très important. Il s'agit notamment des produits de la forêt. La solution à ces problèmes demande une attention particulière de la part des autorités locales. Il faut également penser à l'amélioration des approches connues et à l'élaboration des méthodes nouvelles en interaction avec la population. Pour la protection des enfants, les mesures adoptées dans le circuit agricole doivent permettre d'assurer une

production qui correspond aux normes internationales d'exposition radiologique les plus récentes.

Le problème complexe de la réhabilitation des conditions de vie dans les territoires contaminés, qui comprend la restauration de l'activité économique et sociale en tenant compte de la nécessité de sécuriser les conditions de vie de la population, devient la première priorité 15 ans après l'accident. Ce problème n'a pas d'analogues dans l'histoire par sa complexité et par son envergure. Le moment actuel se caractérise par une recherche intense des approches à la solution du problème de la réhabilitation. Par ailleurs, il est important de continuer la recherche concernant la santé des habitants des territoires contaminés.

Compte tenu de ce qui vient d'être dit, l'approche du projet ETHOS financé par la Communauté européenne et qui se réalise depuis 1996 dans le district de Stolyn mérite d'être étudiée, développée et disséminée. Cette approche est complémentaire par rapport au Programme de l'Etat Biélorusse concernant les conséquences de l'accident. Elle se base sur l'implication de la population et des spécialistes locaux dans la prise en charge de la situation radiologique, ce qui nécessite le développement d'une culture radiologique spécifique concernant la vie dans les territoires contaminés. L'efficacité de cette approche a été confirmée par la pratique, ainsi que dans le cadre de ce séminaire sur l'exemple des villages d'Olmany, de Gorodnaia, de Bélaoucha, de Térébéjov et de Rétchitsa.

Les participants au séminaire appellent les organismes concernés de l'administration biélorusse, ainsi que les organisations internationales à envisager une coopération à long terme dans le domaine de la réhabilitation des conditions de vie dans les territoires de la République affectés par l'accident, particulièrement sur le plan économique. Une direction serait l'élaboration d'un nouveau projet qui tiendrait compte de l'expérience du projet ETHOS et qui associerait le développement économique durable et la réhabilitation radiologique.